BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLIX
A
14
NAPOLI

XL4
9
11

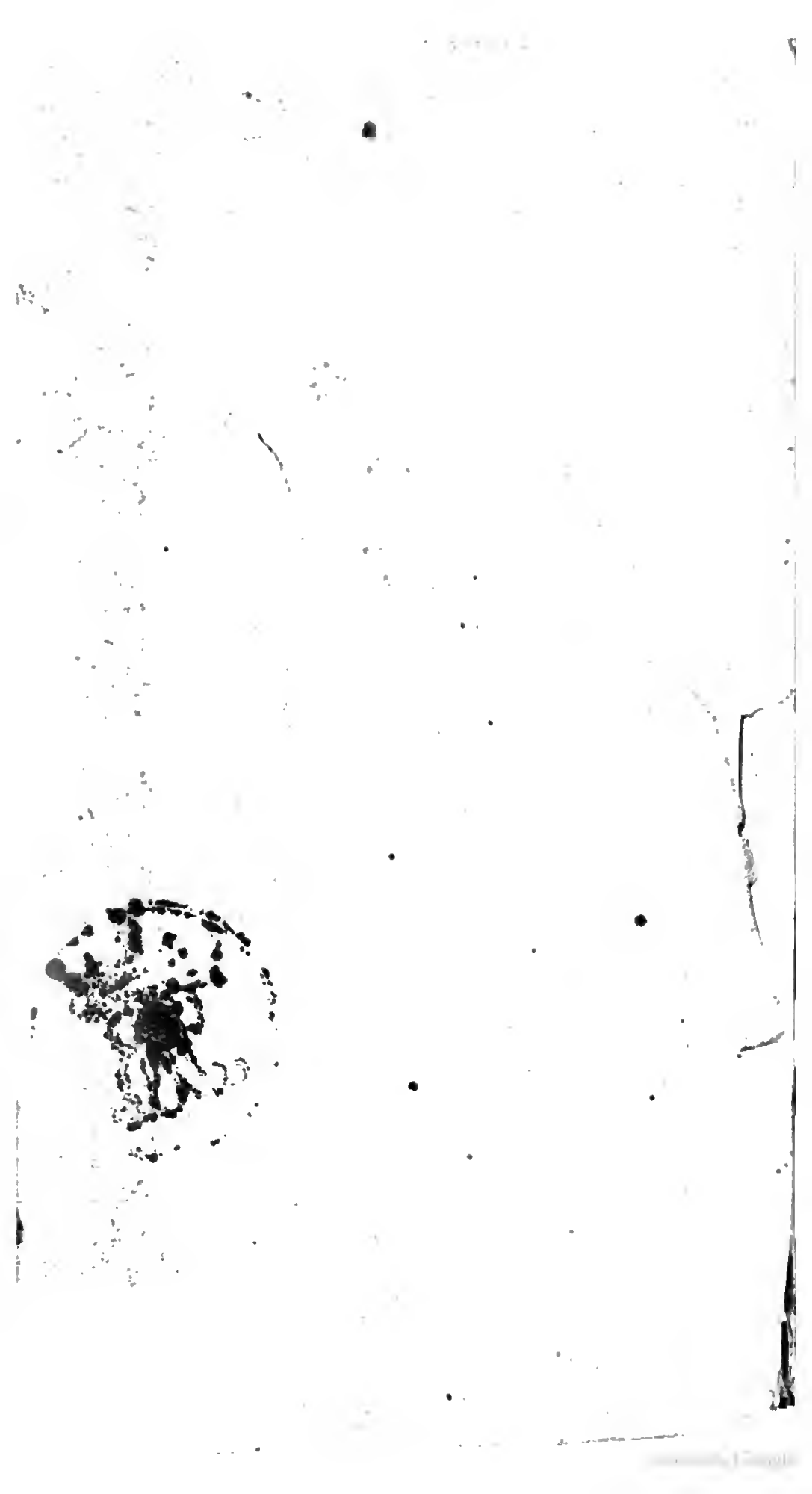

RECHERCHES
HISTORIQUES DE L'ORDRE DU
SAINT ESPRIT.

Les Noms, Qualitez, Armes & Blazons, de tous les Commandeurs, Chevaliers & Officiers, depuis ſon Inſtitution juſqu'à preſent; ceux de leurs peres, meres, enfans & deſcendans.

Avec les Statuts, Ordonnances & Privileges du même Ordre : Enſemble ceux de l'Ordre de S. Michel, avec la Liſte des Chevaliers faits par le Roy LOÜIS LE GRAND, depuis 1665.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez CLAUDE JOMBERT, prés des Auguſtins, à l'Image Nôtre-Dame.

M. DCCX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AU ROY.

SIRE,

De tous les Ouvrages que l'on conſacre journellement aux pieds de VOSTRE MAJESTE', *j'oſe croire que celuy que j'ay l'honneur de luy preſenter ne luy ſera pas des moins agreables,*

puis qu'il ſort des Mains ſacrées des Rois ſes Predeceſſeurs & des Siennes, & que je ne ſuis qu'un Hiſtorien, qui en renouvelle la memoire à ſes Sujets.

L'Ordre Militaire des Chevaliers du ſaint Eſprit, dont VOSTRE MAJESTÉ *augmente le luſtre & l'éclat de temps en temps, pour recompenſer les ſervices que les Princes, Seigneurs, & principaux Gentilshommes de ſon Royaume luy rendent dans ſes Armées, & dans les importantes Negociations dont elle les charge, eſt un Ordre ſi conſiderable en la Chreſtienté, qu'il ſurpaſſe en ſplendeur tous les autres Ordres de Chevalerie du Monde, & que les plus puiſ-*

ſans Potentats de l'Europe ſe tiennent bien glorieux quand ils en peuvent eſtre honorez, & que VOSTRE MAJESTE' *veut bien les en faire participans. C'eſt ce qui m'a donné occaſion,* SIRE, *de faire un Recüeil exact de tous ces Chevaliers, depuis que le Magnifique* HENRY III. *Roy de France & de Pologne les eut inſtituez juſques à preſent, afin que ceux qui deſcendent & deſcendront de ces Heros, & de ces Favoris, ſoient pouſſez du deſir de les imiter, & qu'animez par l'exemple & par la vertu de leurs Anceſtres, ils tâchent de ſe rendre dignes d'eſtre mis au rang de ces grands Hommes, ou du moins d'acquerir une partie de*

leur gloire, en ſe ſignalant par leurs belles Actions & par leur courage, & ſacrifiant genereuſement leurs vies pour les intereſts de VOSTRE MAJESTE', *de laquelle je ſuis & ſeray juſques au dernier ſoupir,*

SIRE,

Le plus humble, plus obeïſſant, & plus fidele Serviteur & Sujet.

DUCHESNE.

AVIS
AU LECTEUR,

Pour ſervir de Preface au preſent Ouvrage.

AMy Lecteur, Un veritable Hiſtorien doit avoir deux qualités eſſentielles, ſans leſquelles il eſt bien difficile qu'il puiſſe acquerir quelque reputation dans le Monde, & ces deux qualités, qui ſont la ſincerité & l'exactitude, doivent être ſes Compagnes inſeparables : les années, les mois, & les jours, doivent être auſſi tres-exactement obſervés dans les Inſcriptions publiques, & dans les Epitaphes

que l'on dreſſe à la memoire des deffunts, autrement celuy qui les cite eſt trompé, & ne peut être garent des fautes d'autruy, quand il n'a pas de meilleurs memoires pour les relever, ou qu'il ſe contente de la bonne foy, dans laquelle il a crû être ceux qui les ont compoſées. Nous diſons cecy en paſſant, au ſujet de l'Inſtitution de l'Ordre du ſaint Eſprit, où tu trouveras une faute conſiderable en l'Hiſtoire dans les ſix Vers Latins que nous rapporterons cy-aprés, & une facile croyance dans celuy qui s'en eſt ſervy pour appuyer ſon opinion, ſans en examiner la verité de plus prés; C'eſt André Favin, qui dans ſon Theatre d'Honneur & de Chevalerie, rapporte que le Roy HENRY III. premier Inſtituteur & Fondateur de cet Ordre, outre pluſieurs grandes conſiderations qui

le porterent à l'établir, il y en eut trois entr'autres qui l'y inciterent principalement ; la premiere, à cauſe, dit-il, que ce Prince étoit né le jour & Fête de la Pentecôte : la ſeconde, qu'il fut élû Roy de Pologne à ſemblable jour : Et la troiſiéme, que le Royaume de France luy avint auſſi à pareil jour de la même Fête de la Pentecôte.

Il faut maintenant faire voir la faute qui ſe rencontre dans les ſix Vers, dont nous venons de parler ; par leſquels Favin a avancé ce que nous venons de dire, & qui ſont écrits ſur la premiere vitre du Chœur du Convent des Cordeliers de la Ville de Paris, derriere le Grand Autel au deſſous de la deſcente du ſaint Eſprit ſur la Vierge Sacrée, & ſur les Apôtres & Diſciples de Jeſus-Chriſt, en ces termes.

Hocce die quo Almus Cœlo deſcendit ab Alto
SPIRITUS *inflammans pectora Apoſtolica,*
ERRICUS *Franco ter Maximus natus in Orbe eſt,*
Electus populi Rex quoque Sarmatici,
Et Rex Francorum Carlo ſucceſſit amori,
Ipſe amor, & Franci delicia populi.

Ces ſix Vers ſemblent donc enſeigner, que le Roy HENRY III. vint au Monde le jour de la Pentecôte, en quoy Favin pourroit être en quelque façon excuſable de l'avoir ainſi rapporté dans ſon Livre, appuyant ce point d'Hiſtoire ſur ces ſix Vers expoſés à la veuë du public dans une Egliſe, à laquelle ce Monarque avoit une ſinguliere devo-

on, mais il eſt impoſſible que ous le puiſſions excuſer, de ce u'il marque la naiſſance de ce rince en l'année 1550. puis qu'il ſt conſtant qu'il receut la lumiere du jour dans la Maiſon Royale de Fontainebleau, le dix-neuviéme de Septembre, & non pas le jour de la Pentecôte, & que ce fut en l'année 1551. comme l'ont tres-bien remarqué les illuſtres Jumeaux, dans leur Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de France.

Ce pieux Monarque eut pour pareins, Edoüard VI. du nom, Roy d'Angleterre, & Antoine de Bourbon, lors ſeulement Duc de Vendôme, & depuis Roy de Navarre, qui luy donnerent le nom d'EDOÜARD ALEXANDRE, que la Reine ſa mere luy fit quitter du depuis, pour prendre celuy d'HENRY, en memoire du feu Roy HENRY II.

ſon mary, & pere de ce Magnanime Prince.

Il eſt bien vray que le Roy HENRY III. pour reconnoître en quelque façon les graces particulieres qu'il avoit receuës de Dieu par l'aſſiſtance de ſon ſaint Eſprit, d'avoir été élû Roy de Pologne le jour ſolemnel de la Pentecôte de l'année 1573. & d'avoir ſuccedé au Royaume de France à pareil jour, l'année ſuivante, 1574. il inſtitua l'Ordre du ſaint Eſprit, mais il eſt certain auſſi, que ce qui le porta en partie à cette Inſtitution, fut pour s'acquerir plus fortement l'amitié des principaux Seigneurs de ſa Cour, & les unir à luy d'un lien plus étroit contre les factions qui commençoient à ſe former parmy ſes Sujets : de ce qu'il avoit plû à Dieu de le conſerver en la parfaite connoiſſance de ſon Saint Nom, avec la

Profeſſion d'une ſeule Foy Catholique, Apoſtolique, & Romaine ; pour honorer ſa Nobleſſe, & la remettre dans ſon ancien éclat & ſplendeur, & autres raiſons par luy énoncées dans la Charte de cette Fondation, que l'on peut voir dans les Statuts & Ordonnances de cet Ordre, cy-aprés inſerés, au ſujet deſquels, les perſonnes qui prendront la peine de lire cette Preface, ſe tiendront s'il leur plaît pour averties, que ceux qui ont été imprimés à Paris en 1629. par Charles, fils de Claude Morel, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë ſaint Jacques, à la Fontaine, ne ſont pas complets ; qu'il y a des Articles tronqués, d'autres obmis, & que ces Articles doivent être au nombre de quatre-vingt-dix-ſept, & non de quatre-vingt-treize, comme l'ont avancé tous ceux qui les ont

rapportés, ou qui en ont fait mention dans ce qu'ils ont écrit de cet Ordre : & comme nous nous ſentons obligés de parler de tous les Ecrivains qui ont laiſſé quelque choſe de cet Ordre à la poſterité, afin de leur conſerver la gloire qui leur en eſt deuë, nous les nommerons icy ſelon leur rang, & qu'ils ſont venus à nôtre connoiſſance.

André Favin, duquel nous avons parlé au commencement de ce diſcours, eſt le premier, & celuy qui en a écrit le plus amplement, ayant donné au public en 1620. les Creations deſdits Chevaliers, depuis leur établiſſement, juſqu'en l'année 1610. avec les Statuts & Ordonnances de l'Ordre, tels qu'ils les avoit recouvrés, la forme de la Commiſſion, pour informer de la Nobleſſe d'un Chevalier nommé; celle pour informer de ſa vie,

mœurs, & Religion ; celle de ſon inſtruction pour être receu ; celle du Certificat des Commiſſaires députés pour la verification de ſa Nobleſſe, & celle de l'inſtruction, pour recevoir l'Ordre ; toutes leſquelles formes de Conſtitutions, nous ne rapporterons point en ce preſent Ouvrage, nôtre deſſein n'étant pas de faire l'Hiſtoire entiere des Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit, mais ſeulement de joindre toutes les Creations enſemble, & d'y ajoûter ce qui eſt de plus eſſentiel & de plus avantageux pour eux, & de donner une plus ample extraction de leurs familles, en rapportant les noms & ſurnoms de leurs peres, meres, femmes, & enfans, que l'on n'a point nommés en pluſieurs & differentes Creations de cet Ordre ; revenons à nos Auteurs.

Aprés Favin, Macé Morin, Eſ-

cuyer ſieur de la Maſſerie a fait imprimer le Catalogue de ceux qui furent créés au Chapitre tenu par le feu Roy LOÜIS XIII. d'auguſte memoire, en l'Egliſe des Auguſtins du Grand Convent à Paris, le dernier jour de l'an 1619. dont il fit graver les Armes par Firens, ruë ſaint Jacques à l'Imprimerie de Taille-douce, en l'année 1623.

Pierre d'Hoſier, pour lors Gentil-homme ordinaire de la Maiſon du Roy, & du depuis Intendant & Juge General des Armes & Blaſons de France, a fait auſſi graver celles des Chevaliers & Officiers dudit Ordre du ſaint Eſprit, créés par le même deffunt Roy LOÜIS XIII. à Fontainebleau le quatorze May 1633. avec les Figures en Taille-douces, curieuſement gravées, & repreſentant les Ceremonies & vêtemens deſdits Chevaliers,

&

& un ample diſcours ſur ce qui s'y paſſa, diſtribuées en 1634. par Melchior Tavernier, Graveur & Imprimeur du Roy pour les Taille-douces, demeurant Iſle du Palais, au coin de la ruë de Harlay, ſur le Quay qui regarde la Megiſſerie, à la Roze rouge.

Le ſieur Roger Maître des Comptes, fit graver en bois en l'année 1642. les Armes de tous les Chevaliers du ſaint Eſprit, depuis l'Inſtitution juſqu'aux derniers créés par le feu Roy LOÜIS XIII. en 1633. avec leurs noms, ſurnoms, & qualités ſeulement, qui ſe diſtribuerent au Palais en un Volume in folio, où ſon nom n'étoit pas, dans la Gallerie Dauphine, par Jacques Villery, Marchand Libraire à Paris, & du depuis par Pierre Lamy, auſſi Marchand Libraire en la Grande Salle du même Palais, à

l'Enſeigne du Grand Ceſar.

Jean Boiſſeau, Enlumineur du Roy pour les Cartes Geographiques, fit imprimer en 1658. un Promptuaire Armorial & General par luy dreſſé, recüeilly & diviſé en quatre parties, la derniere deſquelles comprend ſimplement les noms, ſurnoms, armes & qualités des Chevaliers des Ordres du ſaint Eſprit, de la Toiſon d'or, de la Jarretiere, & de l'Annonciade : Ces Armes ſont gravées en petit ſur des Planches de cuivre, chaque Planche contenant trente Armoiries deſdits Chevaliers avec leurs noms au bas d'icelles, qui ſe ſont venduës ſeparement chez Loüis Boiſſevin, ruë ſaint Jacques, prés ſaint Severin, & le Promptuaire avec les mêmes Planches, chez Gervais Clouſier, ſur les degrés de la ſainte Chapelle, & chez Olivier de Varenne, dans

la Gallerie des Priſonniers au Palais.

Triſtan l'Hermite de Soliers, a fait auſſi graver en étain, mais fort mal, les Armes des Chevavaliers, de la Creation de 1661. avec leurs noms, ſurnoms, & qualités ſeulement, ſans aucuns diſcours, ny aucunes remarques de la ſolemnité de la Ceremonie qui fut obſervée à cette Creation.

Monſieur de ſainte Marthe, Hiſtoriographe de France, dans l'Etat de la Cour des Rois de l'Europe, imprimé pour la premiere fois à Paris en 1670. chez Jean Guignard, dans la Grande Salle du Palais, du côté de la Cour des Aydes, à l'Image ſaint Jean, parle de quelques Chevaliers de la Creation de Loüis XIII. faite à Paris le dernier jour de l'an 1619. & de celle du même Roy, faite à Fontaine-

bleau le 14. May de l'année 1633. & a donné auſſi les noms de ceux de la Creation de LOÜIS LE GRAND, XIV. du nom, heureuſement Regnant, faite à Paris le dernier Decembre de l'année 1661.

Claude François de Brianville Montdauphin, depuis Abbé de ſaint Nicolas de Quincey lés Poitiers, conceut auſſi le deſſein de faire graver les Armes de tous les Commandeurs, Chevaliers, & Officiers dudit Ordre de la ſuſdite Creation de l'an 1661. mais comme ſon entrepriſe étoit de longue haleine, & de grande dépenſe, à cauſe qu'il y vouloit inſerer leurs Genealogies, & leurs Alliances, d'auſſi loin qu'il les eut pû remonter, & qu'il ne trouva pas aſſés de gens pour fournir aux frais de la Graveure & de l'Impreſſion, il n'y en eut que cinq de gravées; ſça-

voir, celles d'Hardoüin de Perefixe de Beaumont, Docteur & Proviſeur de Sorbonne, auparavant Precepteur de ſa Majeſté, Evêque de Rhodés, & pour lors Archevêque de Paris : celles de Ceſar Phœbus d'Albret, Sire de Pons, Souverain de Bedailles, Prince de Mortaigne, Comte de Mioſſans, Mareſchal de France, Capitaine Lieutenant des Gendarmes du Roy, Gouverneur de Guyenne : celles de Charles de ſainte Maure, Duc de Montauſier, Pair de France, Marquis de Ramboüillet, & de Piſany, Comte de Berkein en Alſace, & de Talmond ſur Gironde, &c. Gouverneur & Lieutenant General pour ſa Majeſté en Angoumois & Xaintonge, ſon Lieutenant General en Alſace dans ſes Armées, Commandant pour le Roy au Duché de Normandie, & depuis Gouverneur de la per-

ſonne de Monſeigneur le Dauphin : celles de François de Simiane, Marquis de Gordes, Comte de Carces, & Baron de Caſeneuve, Chevalier d'Honneur de la Reine, Lieutenant General, & Grand Senéchal de Provence : & celles de Nicolas Joachim Roüault, Marquis de Gamaches, Gouverneur de ſaint Valery, & de Ruë, Pays & Roc de Caieu, Baron de Helicourt, Longray & Huiſſeville, Seigneur de Marueil ſur Abbeville, de Bomincourt, &c. Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & Lieutenant General en ſes Armées.

Le Reverend Pere Anſelme, Pariſien, Auguſtin Deſchauſſé, a auſſi donné le Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit, dans le ſecond Tome de ſon Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, imprimé à Paris en 1674. chez Eſtienne Loy-

ſon, au Palais, à l'entrée de la Gallerie des Priſonniers, au Nom de Jeſus, depuis l'Inſtitution de cet Ordre juſqu'en ladite année 1674. Il n'a pas donné tous les Noms de leurs peres & meres, non plus que leurs Armes & Blaſons, mais ſeulement ceux de quelques-unes de leurs femmes & enfans; & cependant nous pouvons dire que c'eſt luy qui en a le plus écrit, par un effet de ſes veilles & de ſes recherches.

Le ſieur Beſogne, Chapelain du Roy, & Chanoine en l'Egliſe Royale de ſaint Eſtienne de Troyes, a mis auſſi ſimplement dans le ſecond Tome de ſon Estat de la France, imprimé à Paris en 1680. par la Societé des Libraires, la Liſte des Chevaliers de cet Ordre créés en Decembre 1661. mais il n'a donné ny leurs noms, ny leurs ſurnoms, ny leurs armes.

Et deffunt Jean le Laboureur, Prieur de Juvigné, Aumônier & Hiſtoriographe du Roy, homme laborieux, & d'une grande curioſité, avoit dreſſé les ſeize Quartiers de tous les Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit qu'il ſouhaitoit de mettre en lumiere, mais la mort l'ayant prevenu, le Public a été privé de la ſatisfaction qu'il en devoit eſperer.

Nos Rois donnent auſſi leurs Ordres de ſaint Michel & du ſaint Eſprit à des Princes Etrangers, mais quelquefois ſeparement, & ſouvent tous deux enſemble; Favin rapporte qu'il étoit preſent lors qu'HENRY LE GRAND, d'éternelle Memoire, honora du Collier de ſon Ordre de ſaint Michel le Duc de Moldavie, & le Prince ſon fils, qui pour lors étoient privés de leurs Etats par les Ar-

mes du Turc, & retirés à Paris, où ſa Majeſté les entrenoit ſuivant le rang qui étoit dû à leur naiſſance, & le jeune Prince y étant mort du vivant du Duc ſon pere, ſa Majeſté luy fit faire un Service ſolemnel à ſaint Nicolas des Champs ; la Litre de l'Egliſe fut chargée des Armes de ce Prince, qui étoient *De gueules, à une teſte de Taureau d'or, ſommé d'une Etoile de même, couronné d'un Bonnet Ducal d'or: & pour Cimier, une Aigrette, ou façon de Houppe d'argent, l'Ecu entouré dudit Ordre de ſaint Michel.*

Il eſt à remarquer que le grand Sceau que l'on appoſe aux Lettres de tous les ſuſdits Commandeurs, Chevaliers, & Officiers des deux Ordres du Roy (car ſa Majeſté ne donne à qui que ce ſoit celuy du ſaint Eſprit, qu'elle ne luy ait donné celuy de

ſaint Michel la veille de la Ceremonie) eſt de cire blanche, auſſi-bien que celuy de la Commiſſion, pour informer de la Nobleſſe du Chevalier nommé : celuy pour informer de ſes vie, mœurs & Religion : celuy de l'inſtruction que l'on luy donne, & celuy du Certificat des Commiſſaires deputés pour la verification de ſa Nobleſſe ; & que ce Sceau que l'on appelle le Sceau de l'Ordre, eſt de la même grandeur que celuy dont on ſe ſert en la grande Chancellerie de France, mais d'empreinte & figure differente : car en celuy de la Chancellerie, le Roy eſt aſſis dans ſon lit de Juſtice, & en celuy de l'Ordre, le feu Roy HENRY III. y eſt repreſenté, ſeant en ſa Chaire, la Couronne d'or en tête, revêtu des habits & du Collier de l'Ordre, au deſſus duquel on void deſcendre le ſaint

Eſprit en forme de Colombe, environné de rayons lumineux & brillans, d'où s'écoulent & ſe répandent des larmes de feu, ayant à ſa main droite le Chancelier de l'Ordre, qui pour lors étoit Meſſire Philippes Huraut, Comte de Cheverny, étant debout, & tenant le Livre des Saints Evangiles, & à ſa main gauche le Greffier dudit Ordre; ſçavoir, Meſſire Claude de l'Aubeſpine, auſſi debout, & liſant le Serment que les Commandeurs doivent faire à genoux devant ſa Majeſté, à Loüis de Gonzague, Duc de Nevers, & non à François de Bourbon, Prince de Conty, & Prince du Sang, puiſque comme Favin le rapporte, ſa maladie l'empêcha d'aſſiſter à la Ceremonie, receu premier Chevalier de l'Ordre, mettant les mains ſur les Saints Evangiles, tous trois revêtus pa-

reillement des Ornemens de cet Ordre; & autour du Sceau ſont gravés ces mots. HENRY III. *de ce Nom, par la Grace de Dieu, Roy de France & de Pologne, Auteur & Souverain de l'Ordre des Chevaliers du ſaint Eſprit*, avec une Croix de l'Ordre entre le premier & le dernier des mots de cette Inſcription, & au Contreſcel eſt empreint l'Ecu de France, couronné de quatre Flâmes de gueules.

Ceux qui deſireront voir la figure de ce Sceau, la trouveront gravée dans Favin, duquel nous avons cy-deſſus parlé en la page 684. du premier Volume de ſon Theatre d'Honneur & de Chevalerie, imprimé à Paris l'an 1620. chez Robert Foüet, ruë ſaint Jacques, à l'enſeigne du Temps & de l'Occaſion, devant les Mathurins.

Quelques-uns ſe ſont perſua-

dés, que ce qui porta le Roy HENRY III. à faire ſceller en cire blanche, les Edits, Statuts, Ordonnances & Commiſſions de l'Ordre du ſaint Eſprit, fut à cauſe, que ſous la premiere & ſeconde Race de nos Rois, & ſous quelques-uns de la troiſiéme, on ſcelloit en cire blanche toutes les Lettres d'importance, & particulierement celles qui concernoient leur Honneur & Majeſté Sacrée, & pour l'ordinaire, les Expeditions, Mandemens, & Commiſſions des Ordres de Chevalerie par eux inſtitués, ſi bien que s'étans reſervés à eux ſeuls, & aux preſomptifs Heritiers de leur Couronne, cette faculté, il n'étoit permis à aucun Prince quel qu'il fût dans toute l'étenduë du Royaume de France, fût-il Prince du Sang Royal, de ſceller aucunes de leurs Chartes en cire blanche,

ſans en avoir Lettres expreſſes du Roy, portant pouvoir & privilege ſpecial de ſceller en cire de cette couleur. Le Roy Charles VI. accorda cette grace aux Ducs de Milan, & aux Comtes de Vertus ; Charles VII. l'accorda auſſi à Nicolas de Ferrare ; & Loüis XI. ſon fils, à Pierre de Medicis, Duc de Florence ; cependant l'uſage en eſt abrogé, & à l'exception de ce qui concerne l'Ordre du ſaint Eſprit, on ne ſe ſert plus à preſent que de cire jaune, verte, ou rouge : Favin même ne dit pas, que les Statuts de l'Ordre de ſaint Michel, inſtitué au Château d'Amboiſe par ce même Loüis XI. le premier jour du mois d'Aouſt, l'an de grace 1469. ayent été ſcellés en cire blanche, quatre ans aprés qu'il eut accordé ce privilege à Pierre de Medicis, Duc de Flo-

rence, ce qui nous fait croire que cet uſage étoit abrogé deſlors, & que ces Statuts furent ſcellés en cire jaune, puiſque le même Favin à bien remarqué, que ceux de l'Ordre du ſaint Eſprit l'ont été en cire blanche, ce qu'il n'auroit pas auſſi manqué de faire, ſi les Statuts dudit Ordre de ſaint Michel euſſent été ſcellés en cire de même couleur. Ainſi nous n'eſtimons pas que le Roy HENRY III. ait voulu que les Statuts, Ordonnances & Commiſſions de l'Ordre du ſaint Eſprit fuſſent ſcellées en cire blanche par la raiſon cy-deſſus alleguée, que nos Rois s'en ſervoient autrefois en leurs Lettres les plus importantes; mais qu'il y a bien plus d'apparence de croire que ce fut par la conſideration de la pureté du ſaint Eſprit, & de ce qu'il deſcendit du Ciel en forme de Colombe, pour

illuminer les Diſciples de JESUS-CHRIST, qui leur avoit promis avant que de monter aux Cieux aprés ſa glorieuſe Reſurrection, de l'envoyer icy bas en terre, ce qui fut fait le jour de la Pentecoſte, & que l'Ordre du ſaint Eſprit fut inſtitué à pareil jour.

Il eſt conſtant que le Roy Charles VII. aprés l'Apparition de l'Archange ſaint Michel deſſus le Pont d'Orleans, du regne duquel avint ce Miracle, prit pour ſon Oriflame l'image de cet Archange, avec deux Deviſes, tirées des Propheties de Daniel, l'une portant ces paroles. *Ecce MICHAEL, unus de Principibus primis, & venit in adjutorium meum*; & l'autre portant celle-cy. *Nemo eſt Adjutor meus in omnibus, niſi MICHAEL Princeps noſter*; & qu'il fit vœu à Dieu, que deſlors qu'il ſeroit

paiſible en ſes Eſtas, il inſtituëroit un nouvel Ordre de Milice, & de Chevalerie, en l'honneur de cet Archange, qui eſt le Gardien du Royaume de France, duquel il fit peindre l'Image en ſon grand Etendart, ou Banniere, ſemée de fleurs de Lis d'or ſans nombre, & à cauſe auſſi que les Anglois n'avoient que des Dragons peints dans leurs Enſeignes; mais ce Prince n'ayant pû mettre ſon vœu à execution avant ſa mort, LOÜIS XI. ſon Fils, pour accomplir la volonté du Roy ſon Pere, inſtitua cet Ordre, comme nous venons de dire, le premier jour d'Août de l'année 1469. au ſujet duquel nous dirons ſeulement en paſſant, que lors que le Roy le donne à ceux qu'il veut honorer de celuy du ſaint Eſprit, ſa Majeſté n'eſt revétuë d'aucuns Ornemens de cet Ordre, mais

d'un habit & manteau ordinaire, ayant un chapeau & des plumes ſur la teſte, étant debout, botté & éperonné, & environné des principaux Seigneurs de ſa Cour, l'épée nuë en main, dont elle touche le Chevalier, qui eſt ceint d'une épée, & proſterné à ſes pieds, comme on peut voir dans la repreſentation que le ſieur d'Hoſier nous en a donnée, gravée en taille douce au premier fueillet de ſon Livre des Chevaliers du ſaint Eſprit créez en l'année 1633. Mais que quand elle veut donner à un particulier ſon Ordre de ſaint Michel ſeulement, elle nomme à preſent un Chevalier de celuy du ſaint Eſprit, pour luy donner l'Accollade. Ce fut le Maréchal de ſaint Luc qui nous la donna, par commandement du feu Roy Loüis XIII. lors qu'il nous fit la grace de nous aſſocier à

cet Ordre de ſon propre mouvement, au mois de Juin de l'année 1640. ſa Majeſté étant pour lors au Château de Varennes, à deux lieuës de Noyon où nous nous étions acheminez pour luy rendre nos reſpects, aprés la mort de celuy qui nous avoit donné la vie, arrivée le 30. May precedent.

La maniere & les Ceremonies qui s'obſervent en la reception d'un Chevalier dudit Ordre de ſaint Michel, ſont rapportées dans les pages 562. 563. 564. & 565. du premier volume du vray Theatre d'Honneur & de Chevalerie, autrement dit, le Miroir Heroïque de la Nobleſſe, de Marc Wulſon, ſieur de la Colombiere, imprimé à Paris en l'année 1648. par Auguſtin Courbé, dans la petite ſalle du Palais, à la Palme, où cet Auteur a donné auſſi la forme de

la Lettre que le Roy écrit au Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit pour donner l'Accolade & le Collier à un Chevalier de l'Ordre de ſaint Michel, celle de l'inſtruction pour le recevoir, & celle du Serment qu'il fait entre les mains de celuy qui luy confere cet Ordre.

Quand à ce qui regarde l'Inſtitution de celuy du ſaint Eſprit, Beſogne, dans le ſecond Tome de ſon Etat de la France, cy-deſſus cotté, a avancé, ſans neanmoins l'aſſurer poſitivement, & ſur de ſimples oüis dire, que cet Ordre avoit été inſtitué, par Loüis Roy de Sicile dés l'année 1332. & que le Roy HENRY III. n'avoit fait que le renouveller, en quoy il ne s'eſt pas trompé, ſi ce n'eſt au temps : car nous en avions les Statuts manuſcrits en nôtre cabinet, d'où ils ſont paſſez dans celuy de ſa Majeſté,

où l'on les peut voir, étant certain que ce fut au Couronnement de ce Prince, qui ſe nommoit Loüis de Tarente, premier du nom, Roy de Sicile, & de Sardaigne, qui ſe fit le 25. May 1352. jour & feſte de la Pentecôte, que cet Ordre de Chevalerie fut inſtitué en l'honneur du ſaint Eſprit, dont les Chevaliers porterent un Nœud d'or attaché à la poitrine en ſigne de cordiale fidelité, comme l'a rapporté Monſieur de ſainte Marthe ; mais les Statuts de cet Ordre, ſont bien differens de ceux qui ont été établis par le Roy HENRY III.

Contentez vous donc, Amy Lecteur, de ce que nous avons dit en cette Preface au ſujet des Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit, & ſi vôtre curioſité vous porte à en deſirer ſçavoir davantage, prenez la peine de lire ceux

AVIS AU LECTEUR.

qui en ont écrit, & que nous avons cité dans ce Discours.

TABLE

Des Surnoms des Prelats, Chevaliers & Officiers de l'Ordre du ſaint Eſprit, contenus dans ce premier Tome.

A

AMiot, page 6
Aumont, 27. 172. & 348
Angennes, 56. 63. 97. & 247
Amboiſe, 79
Albert, 223. 257. 260

B

BOurbon, 3. 7. 45. 46. 89. & 132
Birague, 4. & 57
Bloſſet, 35
Balſac, 37. 148. & 168
Bueil, 73. 82. & 174
Barbeſiers, 101
Boüillé, 105
Baufremont, 108. & 245
Bouchard, 112
Beaune, 124
Babou, 157
Baylens, 184. & 327
Brulart, 193. & 289

Berengeville, 225
Baſſompiere, 240
Bourdeille, 240
Buade, 267
Budos, 277
Baudean, 354
Buillon, 358
Beauclerc, 291. & 360
Bouthillier, 360. & 362
Bethune, 335

C

CRuſſol, 12. & 219
Ceſſe, 14. 149. & 309
Chabot, 92. & 167
Chourſes, 29
Chaſteigner, 76
Cazillac, 80
Chaſteauvieux, 81
Chabannes, 83
Combaut, 85
Caumont, 303. & 350
Champagne, 104
Choiſeul, 153
Chazeron, 155
Conflans, 176
Crequy, 226
Coligny, 232
Crevant, 249
Caumont, 254
Cochefilet, 262
Coifier, 284
Clermont, 312

D

DEscars, 6. 16. & 20
Daillon, 16. & 59
D'Inteville, 81
Du Pleſſis Liancourt, 83. & 357
D'O, 95. & 106
D'Agoult, 99
De Saulx, 109
Du-Pleſſis Richelieu, 102. 234. & 299
Du Bois, 106
Du Bec, 130
D'Albret, 139
Du Chaſtelet, 109
Du Gué, 113
D'Orleans, 133. 134. & 300
D'Eſpinay, 137. 203. & 242
D'Ornane, 163. & 241
Durefort, 173
Damas, 352
De Bonne, 228. 282. & 334
Du Cambout, 339
Davy Du Perron, 190
D'Eſchaux, 204
Du Bellay, 225
Du Bec, 235
Dauvet, 265
Duret, 290
De l'Iſle Marivault, 151

E

EStrées, 34. & 315
Ebrard, 50

Escoubleau, 110. 131. & 133
Estampes, 279.

F

Flesque, 25
Foix, 113. & 307
Faudoas, 183

G

Gonzague, 7
Grognet, 90. & 264
Gondy, 5. 29. 204. 222. 247. & 300
Gouffier, 15
Gontaut, 58. & 125
Grimoüille, 78. & 176
Gondrin, 103
Gruel, 156
Gadaigne, 169
Gaston Jean Baptiste de France, 206
Gramont, 252
Gallard de Bearn, 324
Gelas de Voisins, 353

H

HENRY III. du nom, Roy de France & de Pologne, 1
Halvvin, 18
Humieres, 26
Hurault, 40
Henry le Grand, Roy de France & de Navarre, 119. & 127
Haultemer, 143

Harville, 174
Hanicque, 197

I

JUvenel des Urſins, 21. & 119
Joyeuſe, 65. & 77.

L

LOrraine, 3. 10. 12. 47. 57. 64. 73. 212. 213. 214. & 218
Lenoncourt, 5. & 55
Le Roy de Clinchamp, 23
La Marck, 35. & 271
La Guiche, 38. & 233
L'Aubeſpine, 43. 193. 201. & 286
Luxembourg, 52. & 165
Leaumont, 54
La Baume, 60
Levis, 61. 180. & 306
Le Veneur, 67. & 117
La Vallette, 80. 298. & 311
La Chaſtre, 96
Loubens, 96
Le Breton, 97
La Jugie, 98
La Magdeleine, 150. & 255
La Grange, 147
Lambert, 158
Laval, 164. & 320
La Tremoille, 166. & 304
L'Hoſpital, 169. 186. 268. & 270
Lauzieres, 70
La Vieuville, 180. & 272.

LOUIS XIII. Roy de France & de Navarre, 198
L'Eſtang, 204
Lomenie, 287. & 288
La Porte, 344
Lannoy, 323
La Vallée Foſſés, 328
Livron, 329

M

MOrin, 44
Matignon, 58
Moüy, 68. & 114
Mandelot, 70
Monteil, 87
Mauleon, 96
Mornay, 150
Marcilly, 134. & 155
Montmorency, 159. & 219
Malain, 172
Mitte, 181. & 256
Martineau, 196. & 271
Morant, 289
Maillé, 329
Moüy de la Mailleraye, 351
Monchy, 355

N

NEuville, 42. & 177
Nanbu, 4
Nogaret, 6. & 7
Nagu, 323
Noailles, 326

TABLE.

O

Ongnies, 111. & 172

P

Pons, 25
Pot, 41. & 158
Potier, 195. 243. & 290
Pardaillan, 236
Polignac, 330
Phelippeaux, 363

R

Rochefoucaud, 19. 202. & 278
Rochechoüart, 54. & 347
Roſtaing, 70
Rochefort, 74
Ruzé, 125
Roquelaure, 140
Rohan, 160. 224. & 276
Rambures, 265
Rebé, 229
Rieux, 184

S

Savoye, 13
Saint Nectaire, 85. & 318
Saint Lary, 86. 139. & 275
Schomberg, 238. & 308
Strozzi, 39

Saint Gelais, 48
Salignac, 51
Suſanne, 72
Souvré, 94. & 269
Silly, 109. 145. & 266
Simiane, 321
Sforza Conti, 191
Saint Simon, 337. & 358
Saint Bonnet de Thoiras, 294.

T

THevalle, 62
Thiercelin, 92
Tournon, 350

V

VIllequier, 31. 33. & 114
Volvire, 68. & 262
Vivonne, 75. & 115
Vienne, 87
Viau, 155
Urſin, Duc de ſancto Gemini, 191
Vendoſme, 215
Valois, 217. & 303
Vignoles, 250
Varinieres, 259
Vignerot, 341

Fin de la Table.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le ſeiziéme Decembre 1688. Signé, LE PETIT, & ſcellé ; Il eſt permis au ſieur ERANÇOIS DU CHESNE, Conſeiller du Roy & Hiſtoriographe de France, de faire imprimer, vendre & debiter, par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choiſir, un Livre par luy compoſé, intitulé, *Recherches touchant l'Ordre du Saint Eſprit, avec un Recueil exact de tous les Noms, Surnoms, Qualitez, Armes & Blaſons des Commandeurs, Chevaliers & Officiers ; Enſemble les Statuts & Ordonnances dudit Ordre*, pendant le temps de huit années conſecutives, à compter du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois : pendant lequel temps fait ſa Majeſté tres-expreſſes deffences à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de contrefaire ou faire contrefaire ledit Livre, à peine de quinze cens livres d'amande, confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long porté par ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté le 24. Decembre 1688. à la charge que ledit Livre ſera debité par un Imprimeur ou Libraire, ſuivant l'Edit, Statuts & Reglemens.

J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit ſieur Du Cheſne a cedé ſon droit du preſent Privilege à Jean Jombert, Marchand Libraire à Paris, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 1689.

AVERTISSEMENT.

QUoy qu'on ait pris un tres-grand ſoin de rendre ce Livre exact & parfait, neanmoins comme il contient des recherches tres-anciennes & d'autant plus difficiles par conſequent, on ſupplie tres-humblement les perſonnes qui y trouveront quelque choſe à redire, & les Familles qui y ont intereſt, d'en donner les Memoires au Libraire, afin que l'on corrige & qu'on ajoûte dans la prochaine Edition ce qui pourroit manquer à celle-cy : l'intention de l'Auteur étant de rendre juſtice à chacun, & de parler toûjours ſelon la verité.

RECHERCHES

RECHERCHES TOUCHANT L'ORDRE DU S. ESPRIT.

PREMIERE CREATION, faite à Paris en l'Egliſe des Auguſtins du grand Convent, le dernier jour de Decembre de l'année 1578. *& autres jours ſuivans.*

LE ROY.

HENRY troiſiéme du Nom, Roy de France, & de Pologne, Chef & Souverain Grand Maître, & premier Fondateur de l'Ordre du ſaint Eſprit, fils de

HENRY ſecond du nom, Roy de France, & de CATHERINE DE MEDICIS, fille de Laurent de Medicis, Duc d'Urbin, & de Magdelaine de la Tour, fille de Jean de la Tour, Comte d'Auvergne & de Lauragais, & de Jeanne de Bourbon, eut pour femme LOÜISE DE LORRAINE, fille de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Marguerite d'Egmond ſa premiere femme, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il eſt à remarquer que ce Prince receut le Manteau, le grand & petit Collier de l'Ordre avec le Dixain, de la main du Cardinal de Bourbon, quoy qu'il en fût l'Inſtituteur, le Fondateur & le Chef.

Il portoit l'Ecu de France, qui eſt *d'Azur à trois fleurs de Lis d'or, deux en chef, & une en pointe*, joint à celuy de Pologne, qui eſt *de gueules à l'Aigle éployé d'argent, couronné, membré & becqué d'or*, party de Lithuanie, qui eſt *de gueules à un Cavalier armé d'argent, tenant une épée nuë en ſa main dextre, & en l'autre un Ecu d'azur à une double Croix d'or, qu'on nomme Patriarchale, le Cheval bardé d'argent, houſſé d'azur & cloüé d'or.*

CARDINAUX, ET PRELATS, aſſociez à l'Ordre.

CHARLES DE BOURBON, ſecond du nom, Prince du Sang, Cardinal Legat d'Avignon, Archevêque de Roüen, Primat de Normandie, Evêque de Beauvais, Pair de France, Commandeur de l'Ordre, Abbé de ſaint Denis, de ſaint Germain des Prez, & de ſaint Oüen, fils de Charles de Bourbon premier Duc de Vandôme, & de Françoiſe d'Alençon, fille aînée de René Duc d'Alençon. Comte du Perche, & de Marguerite de Lorraine, auparavant veuve de François d'Orleans, premier du nom, Duc de Longueville.

Il portoit. *De France au bâton de gueules pery en bande.*

LOÜIS DE LORRAINE, Cardinal de Guiſe, Archevêque & Duc de Rheims, premier Pair de France, Abbé de Feſcamp & de Clugny, Legat né du ſaint Siege Apoſtolique, fils de François de Lorraine, Duc de Guiſe, Prince de Joinville, Pair & Grand Maître de France, & d'Anne d'Eſt, fille de Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare, & de Renée de

France, laiſſa d'Aimerie de Leſcherenne, Dame de Grimancourt, un fils naturel nommé Loüis de Guiſe, Baron d'Ancerville, & Prince de Phalzebourg, marié à Henriette de Lorraine, dont il ne laiſſa point de poſterité.

Il portoit. *De Hongrie, party de Sicile, tiercé de Hieruſalem, & le quart d'Arragon, ſoûtenus d'Anjou & de Gueldres, de Flandre & de Bar, ſur le tout de Lorraine, au Lambel de gueules en chef.*

RENE' DE BIRAGUE, Patrice Milanois, Cardinal, Chancelier de France, Evêque de Lavaur, Abbé de Flavigny, de Longpont, de ſaint Pierre de Sens, & Prieur de Souvigny, fils de Galeas de Birague, Ambaſſadeur pour le Duc de Milan vers l'Empereur, & d'Anthonia Trivulci. Il avoit eſté marié auparavant que d'embraſſer l'état Eccleſiaſtique, avec une Dame Italienne, nommée Valentia Balbiana, dont il eut une fille appellée Françoiſe, qui épouſa Jean de Laval, Marquis de Neelle, & Comte de Joigny, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *D'argent à trois faces breteſſées, & contrebreteſſées de quatre*

pieces de gueules, chaque piece chargée de quatre Treffles d'or.

PHILIPPES DE LENONCOURT, Evêque & Comte de Châlons en Champagne, Pair de France, Abbé de Montils en Argonne, ſaint Jean de Barbeau, Prieur de la Charité ſur Loire, Conſeiller du Roy ordinaire en ſes Conſeils, & depuis Cardinal & Archevêque de Rheims, fils de Henry de Lenoncourt, Comte de Nanteüil & de Vignory, Bailly de Vitry, Gouverneur de Valois, & de Marguerite de Broye, fille de Jean de Broye, Seigneur de Nanteüil le Hedoüin, & de Marguerite de Villers ſaint Paul.

Il portoit. *D'argent à la Croix engreſlée de gueules, écartelé de l'Egliſe de Châlons*, qui eſt, *d'azur ſemé de France, à la Croix de gueules.*

PIERRE DE GONDY, Evêque de Paris, & depuis Cardinal, Conſeiller du Roy ordinaire en ſes Conſeils, Chancelier de la Reine Eliſabeth d'Autriche, Doüairiere de France, fils d'Antoine de Gondy, Seigneur du Perron, & de Marie de Pierrevive.

Il portoit. *D'or à deux Maſſes d'Armes, paſſées en ſautoir, liées de gueules par embas.*

CHARLES D'ESCARS, Evêque & Duc de Langres, Pair de France, fils de Jacques de Peruſe, Chevalier Seigneur d'Eſcars, de Juilhac & de Segur, & d'Anne Jourdain de l'Iſle.

Il portoit. *De gueules au Pal vairé, écartelé des Armes de l'Evêché de Langres*, qui ſont *d'azur au Sautoir de gueules cantonné de quatre fleurs de Lis d'or.*

RENE' DE DAILLON du Lude, Abbé des Chaſteliers, Chaux & la Boiſſire, & depuis Evêque de Bayeux, fils de Jean de Daillon, Comte du Lude, Baron d'Iliers & de Briançon, Seneſchal d'Anjou, Chambelan du Roy, & d'Anne de Batarnay, fille de François de Batarnay, Baron du Bouchage, & de Françoiſe de Maillé.

Il portoit. *Ecartelé au premier & quatriéme, d'azur à une Croix engreſlée d'argent : au deuxiéme, écartelé d'or & d'azur : au troiſiéme, de Laval ; au Canton droit, d'azur ſemé de fleurs de Lis d'or au Lion de même, & ſur le tout d'or à ſix Annelets de gueules, trois, deux, & un, qui eſt Iliers au pays Chartrin.*

JACQUES AMIOT, Evêque d'Au-

xerre, Grand Aumônier de France, Bibliothecaire du Roy, fils de Nicolas Amiot, & de Marguerite des Amours.

Il portoit. *D'azur au Chevron d'or, accompagné de trois Treffles de même, deux en chef, & un en pointe, & non nne eſtoille en pointe avec les deux treffles en chef, comme le dit Favin dans ſon Theatre d'Honneur & de Chevalerie.*

Les Portraits de tous ces Prelats ſont repreſentez dans les vitres du Chœur du Convent des Cordeliers à Paris.

CHEVALIERS.

FRANÇOIS DE BOURBON, Prince de Conty, eſtoit retenu & choiſi par le Roy Henry troiſiéme, pour le premier des Chevaliers de ſon Ordre, mais une maladie qui luy ſurvint l'ayant empêché de ſe trouver à la Ceremonie, il ne receut le Collier, & le Cordon qu'au ſecond Chapitre ; & ainſi le premier de tous ces Chevaliers, fut

LUDOVIC DE GONSAGUE, Prince de Mantouë, Duc de Nevers, Pair de France, Capitaine de cent Hommes d'Armes des Ordonnances du Roy,

& Gouverneur de Champagne. Il eſtoit fils de Frederic de Gonſague, premier Duc de Mantouë, & de Marguerite Paleologue, heritiere de Monferrat, fille de Guillaume Paleologue, ſeptiéme du nom, Marquis de Monferrat, & d'Anne d'Alençon : ſa femme fut Henriette de Cleves, Ducheſſe de Nevers, fille de François de Cleves, Duc de Nevers, & de Marguerite de Bourbon, de laquelle il eut des enfans.

Il portoit. *Au premier quartier de Mantouë, qui eſt d'argent à une Croix patée de gueules, cantonnée de quatre Aigles de ſable, membrez de gueules, ſur le tout de gueules au Lion d'or, écartelé d'or à une Face de ſable de trois pieces : les ſecond & troiſiéme quartiers ſont de Cleves, party de la Mark, tiercé d'Artois ; & le quatriéme, de Flandre. Cleves porte, de gueules au Rais pommeté & fleuronné d'or de huit pieces, percé d'argent : la Mark porte d'or, à la Face échiquetée d'argent & de gueules de trois Traits : Arthois, ſemé de France au Lambel de gueules de quatre pieces, chargé de douze Châteaux d'or : Flandre, d'or au Lion de ſable. Ces quatre Chefs ſont ſoûtenus de trois*

en pointe, ſçavoir de Nevers, qui eſt Bourgogne Moderne, c'eſt à dire de France à la Bordure componnée d'argent & de gueules, party de Rethel, qui eſt de gueules à trois Râteaux ſans manche d'argent, deux & un, tiercé d'Orval, qui eſt de France, écartelé d'Albret, à la bordure engreſlée d'argent. Le quatriéme quartier eſt composé de trois en chef, ſoûtenus de pareil nombre en pointe. Le premier eſt de l'Empire d'Allemagne, d'or à l'Aigle eſployé de ſable, party de Hieruſalem & tiercé d'Arragon, ſoûtenus de Saxe moderne, facé de ſable & d'or à la Couronne de Rüe de ſynople, brochant en bande, ſur le tout : party de Bar, qui eſt d'azur, ſemé de Croix recroiſettées, au pied fiché d'or, à deux Bars, ou Barbeaux adoſſez de même, & tiercé de la ville de Conſtantinople, qui eſt de gueules à la Croix pleine d'or, cantonnée de quatre Fuzils adoſſez de même : ſur le tout de ce quatriéme quartier, de Saluces, qui eſt d'argent au Chef de gueules : & ſur le tout du tout, d'Alençon, qui eſt de France à la bordure de gueules, chargée de huit Beſans d'argent : pour cimier ſur la Couronne & Chapeau Ducal, le

Mont Olympe, ſur la croupe duquel eſt élevé un Autel, avec ce mot, FIDES, & au pied de ladite Montagne eſt cet autre mot, en caracteres Grecs ΟΛΥΜΠΟΣ. *Suppoſts & Tenans, un Aigle de ſable, & un Cigne d'argent.*

PHILIPPE EMANUEL DE LORRAINE, Duc de Mercœur, & de Penthieure, Pair de France, Marquis de Nomeny, Prince du ſaint Empire, Capitaine de cent Hommes d'Armes des Ordonnances, & depuis Gouverneur de Bretagne, fils de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Jeanne de Savoye ſa ſeconde femme, fille de Philippe de Savoye, Duc de Nemours, & de Charlotte d'Orleans. Il épouſa Marie de Luxembourg, fille unique & heritiere de Sebaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues, premier Duc de Penthieure, Pair de France, Colonel general de l'Infanterie Françoiſe, & de Marie de Beaucaire, de la Maiſon de Puyguillon, de laquelle il laiſſa une ſeule fille appellée Françoiſe de Lorraine, qui fut Ducheſſe de Vendôme.

Il portoit. *De Lorraine, comme le Cardinal de Guiſe, duquel il a eſté cy-devant parlé page 3. au Lambel en face d'azur,*

pour Cimier un Aigle de ſable, & pour Suppoſts deux Aigles de même.

JACQUES DE CRUSOL, Duc d'Uſez, Baron de Levis, & Seigneur d'Aſſier, Pair de France, Conſeiller d'Etat, & Capitaine de cent Hommes d'Armes des Ordonnances de ſa Majeſté, fils de Charles de Cruſol, Vicomte d'Uſez, Sire de Cruſol, de Beaudiſner & de Florenſac, Chambelan du Roy, & grand Pannetier de France, & de Jeanne Galiot de Genoüillac, fille de Jacques Galliot de Genoüillac, Seigneur d'Aſſier, grand Eſcuyer & grand Maître de l'Artillerie de France, & de Catherine d'Archiac : ſa femme fut Françoiſe de Clermont, fille d'Antoine Comte de Clermont, & Vicomte de Talard en Dauphiné, & de Françoiſe de Poitiers, dont il eut Emanuel Duc d'Uſez, & pluſieurs autres enfans.

Il portoit. *Ecartelé au premier & quatriéme, Facé de ſix pieces d'or, & de ſinople, party d'or à trois Chevrons de ſable : au deuxiéme & troiſiéme écartelé d'azur à trois Eſtoilles d'or poſées en pal, & d'or à une bande de trois pieces de gueules : ſur le tout des grands quartiers, de gueules à une*

bande de trois pieces d'or ; pour Cimier une Licorne d'argent, & pour tenants, ou ſuppoſts, deux Lions d'or.

CHARLES DE LORRAINE, Duc d'Aumale, Pair & grand Veneur de France, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & Privé, Capitaine de cent Hommes de ſes Ordonnances, fils de Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, auſſi Pair & grand Veneur de France, & Colonel General de la Cavalerie legere, & de Loüiſe de Brezé, fille de Loüis de Brezé, Comte de Maulevrier, grand Seneſchal de Normandie, & de Diane de Poitiers. Il eut pour femme Marie de Lorraine ſa Couſine germaine, fille de René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, General des Galeres de France, & de Loüiſe de Rieux, dont il eut entre autres enfans, Anne de Lorraine Ducheſſe d'Aumale, mariée avec Henry de Savoye, premier du nom, Duc de Nemours, Prince de Genevois, Marquis de ſaint Sorlin, & de ſaint Lambert, Comte de Giſors, de Maulevrier, & de ſaint Vallier, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade.

Il portoit. *De Lorraine au Lambel de gueules, écartelé de Bourbon.*

Ce Chevalier a eſté obmis par le Pere Anſelme, dans ſon Catalogue des Chevaliers du ſaint Eſprit, quoy qu'il luy en ait donné la qualité dans celuy qu'il a fait des grands Veneurs de France.

HONORAT DE SAVOYE, ſecond du nom, Marquis de Villars, Comte de Tende, & de Sommerive, Baron de Preſcigny & Dauvet, Seigneur de Coyes, de Maro, &c. Maréchal & Amiral de France, Gouverneur de Provence & de Guyenne, ſecond fils de René bâtard de Savoye, Comte de Villars, grand Maître de France, & d'Anne de Laſcaris, Comteſſe de Tende. Il épouſa Françoiſe de Foix, fille unique d'Alain de Foix, Vicomte de Caſtillon, & de Françoiſe Deſprez Montpezat, dont il eut Henriette de Savoye, Marquiſe de Villars, mariée en premieres nopces à Melchior Deſprez, Seigneur de Montpezat, Seneſchal de Poitou, & en ſecondes à Charles de Lorraine, Duc de Mayenne.

Il portoit. *De Savoye, qui eſt de gueules à la Croix pleine, d'argent; écartelé de Tende, qui eſt de l'Empire de Conſtantinople, ſçavoir de gueules à l'Aigle éployé d'or, contrécartelé de*

gueules au Chef d'or : Cimier, Aigle éployé d'or : Tenans, deux Lions d'argent.

ARTUS DE COSSE', Seigneur de Gonnor, Comte de Secondigny, Mareſchal & grand Pannetier de France, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cent Hommes d'armes des Ordonnances de ſa Majeſté, & Gouverneur des Pays d'Anjou, Touraine & Orléans, puis de la Ville de Mets, Lieutenant de Roy à Mariembourg, & Surintendant des Finances, fils puiſné de René de Coſſé, Seigneur de Briſſac, premier Pannetier des Rois Charles VIII. Loüis XII. & François I. Gouverneur d'Anjou, & de Charlotte Gouffier, fille de Guillaume Gouffier, Seigneur de Boiſi & de Bonnivet, Gouverneur du Roy Charles VIII. & du Dauphiné, & de Philippe de Montmorency ſa ſeconde femme. Il épouſa en premieres nopces, Françoiſe du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, Seigneur de Puygreffier, & de Magdelaine de Fruſeque, dont il eut trois filles, ſçavoir, Renée de Coſſé Comteſſe de Secondigny, morte ſans enfans de Charles de Montmorency, Duc d'Amville, Pair & Amiral de Fran-

ce, Jeanne de Coſſé, Dame de Gonnor, mariée premierement à Gilbert Gouffier, Duc de Roüannois, & ſecondement avec Antoine de Silly, Comte de la Rochepot, & Magdelaine de Coſſé, premiere femme de Jacques de l'Hoſpital, Marquis de Choiſi, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Sénéchal d'Auvergne, & mere de Charles de l'Hoſpital, Marquis de Choiſi, qui a laiſſé des enfans ; & en ſecondes nôces, Nicolle le Roy, fille de Guyon le Roy, Seigneur du Chillou, Vice Amiral de France, & de Radegonde de Maridor, de laquelle il n'eut aucune poſterité.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, De Coſſé, qui eſt, de ſable, à trois fueilles de ſcie, autrement dites, trois faces d'or danchées par embas : au ſecond, de ſable au Lion d'argent, couronné, lampaſſé & armé de gueules, ou d'or ſelon quelques-uns : au troiſiéme, de Gouffier, qui eſt d'or à trois fumelles de ſable, & ſur le tout de Montmorency. Pour Cimier un Lion naiſſant d'argent, & pour tenants deux Lions de même.*

FRANÇOIS GOUFFIER, Sei-

gneur de Crevecœur, & de Bonnivet, Lieutenant General pour le Roy en Picardie, & Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances, fils puiſné de Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Amiral de France, Gouverneur du Dauphiné, & de Guyenne, & de Loüiſe de Crevecœur, fille de François, Seigneur de Crevecœur en Picardie, & de Jeanne de Rubempré, heritiere dudit lieu. Il fut conjoint par mariage avec Anne de Carnazet, fille d'Antoine de Carnazet, Seigneur de Brazeux, & de Marguerite de Brillac, dont il eut Henry Gouffier, Seigneur de Bonnivet, & de pluſieurs autres.

Il portoit. *D'or à trois Jumelles de ſable, écartelé de Montmorency, pour Cimier un Lion naiſſant d'argent, & pour ſuſpoſts deux Sauvages de carnation.*

FRANÇOIS D'ESCARS, Comte dudit lieu, Conſeiller d'Etat, & Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances de ſa Majeſté, fils aîné de Jacques de Peruſe, Seigneur d'Eſcars, & d'Anne Jourdain de l'Iſle, Dame de Merville ſa premiere femme, & eut pour freres & ſœur, Charles, Evêque de Langres,

Langres, Jacques, Seigneur de Merville, & grand Seneſchal de Guyenne, duquel ſont deſcendus les Seigneurs de Merville & de Segur, Françoiſe, Dame de Grammont, morte ſans enfans, d'Emery, Baron de Montaut, & Anne d'Eſcars, Cardinal de Givry, Evêque de Lizieux, né de Françoiſe de Longuy, Dame de Givry, ſeconde femme de Jacques d'Eſcars. Ce Seigneur d'Eſcars eut deux femmes: la premiere fut Claude de Bauffremont, fille de Claude de Bauffremont, Seigneur de Sey & de Sombernom, & de Jeanne de Vienne; & ſa ſeconde, Iſabelle de Beauvilliers. De la premiere femme ſortirent Jacques Comte d'Eſcars decedé ſans lignée de trois femmes qu'il épouſa, ſçavoir Loüiſe Jay, Dame de Boiſſequin, Yoland de Livron Bourbonne, & Olympe Grain de ſaint Marſault, Charles Comte d'Eſcars aprés ſon frere, mort auſſi ſans poſterité d'Anne de Buſſey, & de Gabrielle du Chaſtelet, ce qui obligea Gaſpard Comte d'Amanzé de prendre le Nom & les Armes d'Eſcars avec les ſienes. Loüiſe d'Eſcars, premiere épouſe de Charles, Marquis d'Autefort, & Claude d'Eſcars, femme de Jean de

Ferrieres, Marquis de Sauvebeuf. Et du ſecond lit, de François Comte d'Eſcars vinrent Anne d'Eſcars, morte en jeuneſſe, & Suſanne d'Eſcars, femme de Charles de Cazillac, Baron de Ceſſac, & mere de François, Marquis de Ceſſac.

Il portoit. *De gueules, au Pal de vair ; & pour tenants deux Cerfs d'or.*

CHARLES DE HALWIN, Seigneur de Piennes, Marquis de Maignelay, Gouverneur de Mets & du Pays Meſſin, depuis Duc d'Halwin, fils d'Antoine d'Halwin, Seigneur de Piennes, & de Loüiſe Dame de Crevecœur, veuue de Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Amiral de France. Il épouſa Anne Chabot, fille puiſnée de Philippes Chabot, Seigneur de Brion Amiral de France, Seigneur de Longuy, de laquelle il eut Florimond d'Halwin, Marquis de Megnelay, Gouverneur de la Fere, aſſaſſiné dans cette Place : Robert, Seigneur de Rouſſoy, tué à la Bataille de Coutras, Leonor, Seigneur de Rouſſoy, Gouverneur de Dourlens, & Charles, Comte de Dinan, tuez à la priſe de Dourlens ; & Loüiſe d'Halwin, mariée à François de Broüilly, Seigneur de Meſnillieres, qui fut tué pour le

ſervice du Roy à la bataille de Senlis; & d'eux vint Charles de Broüilly, Marquis de Piennes, pere d'Antoine de Broüilly auſſi Marquis de Piennes, creé Chevalier du ſaint Eſprit en l'année 1622. & duquel il ſera parlé cy-aprés.

Il portoit. *D'argent à trois Lions de ſable, lampaſſez de gueules, armez & couronnez d'or* 2. & 1.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAUD, Seigneur de Barbezieux, de Linieres, de Meillan, de Preüilly, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Lieutenant general au Gouvernement de Champagne & Brie, & Grand Seneſchal de Guyenne, fils d'Antoide la Rochefoucaud, Seigneur de Barbezieux, General des Galeres de France, & d'Antoinette d'Amboiſe, fille de Guy d'Amboiſe, Seigneur de Ravel, & de Catherine Dauphine, Dame de Comberonde; ſa femme fut Françoiſe Chabot, fille de Philippes Chabot, Seigneur de Brion, Amiral de France, & ſœur d'Anne Chabot cy-deſſus, de laquelle il eut Françoiſe de la Rochefoucaud, Dame de Barbezieux, qui eut pour mary Claude d'Eſpinay, Comte de Dureſtal, d'où vint Françoiſe d'Eſpi-

nay, mere de Charles de Schomberg, Duc d'Halwin, Pair & Mareſchal de France : Antoinette de la Rochefoucaud, Dame de Linieres, épouſe d'Antoine Brichanteau, Seigneur de Nangis, Chevalier du ſaint Eſprit; & Charlotte de la Rochefoucaud, femme de François des Barres, Seigneur de Neuvy Beunegon.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, Burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois Chevrons de gueules brochants ſur le tout : au ſecond & troiſiéme, d'or à un Ecuſſon d'azur : & ſur le tout, d'or à deux Vaches de gueules accornées, accolées & clarinées d'azur, pour Cimier une pucelle nuë, tenant de de ſes deux mains élevées deſſus ſa teſte une Couronne Comtale, & pour ſuppoſts, deux Sauvages de carnation.*

JEAN D'ESCARS, Seigneur de la Vauguion, Prince de Carency, Mareſchal & Seneſchal de Bourbonnois, fils de François d'Eſcars, Seigneur de la Vauguion, Chevalier d'Honneur, & premier Ecuyer de la Reyne Eleonor d'Autriche, & d'Iſabelle de Bourbon, Dame de Carency, de Buquoy, de Combles, & d'Aubigny, fille de Charles de

Bourbon, Seigneur d'Aubigny, & de Carency, & de Catherine d'Alegre, fille puiſnée de Bertrand d'Alegre, Seigneur de Buſſet & de Puyſagut, & d'Iſabelle de Levis-Couſen. Il épouſa Anne de Clermont, ſœur aînée de Françoiſe de Clermont, Ducheſſe d'Uſez, & fille d'Antoine de Clermont, Comte de Tonnerre, de laquelle il eut Claude d'Eſcars, Seigneur de Carency, qui fut tué en duel par le Baron de Biron, Diane d'Eſcars, Dame de la Vauguion, qui fut mariée en premieres nopces avec Charles Comte de Maure en Bretagne, & en ſecondes, avec Loüis Eſthuer de Cauſſade, Seigneur de ſaint Maigrin, & Iſabeau d'Eſcars, Dame de Combles, mariée à Jean, Baron d'Amanzé, dont elle eut Gaſpard Comte d'Amanzé, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Bourgogne.

Il portoit. *D'Eſcars, comme cy-devant page 6. à la Bordure engreſlée d'argent, écartelée de Bourbon.*

Christophe Juvenel des Ursins, Seigneur de la Chapelle, de Doüe, & d'Armenonville, Gouverneur de Paris & Lieutenant General de l'Iſle de France, fils aîné de François des Urſins pre-

mier du nom, Seigneur de la Chapelle, & de Doüe, & d'Anne l'Orfevre, fille de Bertrand l'Orfevre, Seigneur d'Armenonville, & de Valentine l'Huillier, fut marié avec Magdelaine de Luxembourg, fille d'Antoine de Luxembourg, Comte de Brienne, & de Rouſſi, & de Marguerite de Savoye, de laquelle il eut François Juvenel des Urſins, ſecond du nom, Marquis de Traiſnel, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera parlé cy-aprés : Philippes, Abbé du Val le Roy, Catherine, mariée à Claude de Harville, Seigneur de Paloiſeau : Margueritte femme en premieres nopces de Gilles Juvenel des Urſins, Seigneur d'Armentieres, ſon Couſin ; & en ſecondes, épouſe d'Henry des Bauves, Seigneur de Contenant ; Catherine Alphonſine, Abbeſſe d'Hierres ; & Iſabelle, mariée deux fois, la premiere, avec Mercure de ſaint Chamant, Seigneur du Peſché, & la ſeconde fois, avec Loüis de la Marck, Marquis de Mauny, Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit.

Il portoit. *Bandé d'argent & de gueules de ſix pieces, au Chef d'argent chargé d'une Roſe de gueules, ſoûtenuë d'or, qui ſont les Armes des Urſins.*

FRANÇOIS LE ROY, Comte de Clinchamp, Seigneur de Chavigny, Capitaine des cent Gentilhommes de la Maiſon du Roy, & Lieutenant General des Pays d'Anjou, Touraine & le Maine, fils de Loüis le Roy, Seigneur de Chavigny en Loudunois, Capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, & d'Antoinette de ſaint Pere : il ne laiſſa aucuns enfans de ſes deux femmes, dont la premiere fut Antoinette de la Tour, fille de François de la Tour, Vicomte de Turenne, & d'Anne de la Tour; & la ſeconde, Renée de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, Comte de Vertus, Baron d'Avaugour, & de Renée de Coeſmes.

Il portoit. *Eſcartelé au premier, & quatriéme d'argent à la Bande de gueules : au ſecond & troiſiéme, Eſchiqueté d'or & d'azur, à la Bordure de gueules.*

SCIPION DE FIESQUE, Comte de Lavagne, de Breſſevire, & de Caſtelan, Chevalier d'Honneur de la Reyne Catherine de Medicis, quatriéme fils de Sinibalde de Fieſque, Comte de Caſtelan, & de Lavagne, & de Marie de la Roüere; eut pour femme

Alphonſine Strozzi, proche parente de la ſuſdite Reine Catherine de Medicis, & fille de Robert Strozzi, & de Magdelaine de Medicis, de laquelle il eut entre autres enfans, François de Fieſque, Comte de Lavagne, & de Breſſevire, qui d'Anne le Veneur, fille de Jacques le Veneur, Comte de Tillieres, Chevalier du ſaint Eſprit, laiſſa Charles Leon, Comte de Fieſque, marié à Gilonne d'Harcour, veuve de Loüis de Broüilly, Marquis de Piennes, & fille de Jacques d'Harcour, Marquis de Beuvron, & de Leonor Chabot-Jarnac, Comteſſe de Coſnac; de laquelle il eut, Jean Loüis, Comte de Fieſque, & de Lavagne, N. Religieuſe à ſaint Denis en France, N. & N. de Fieſque mâles: le ſuſdit Scipion de Fieſque eut encore pour enfans outre François de Fieſque, Claude de Fieſque, Comte de Caſtelan, & Baron de Brion, François Chevalier de Malthe, & Marie de Fieſque, femme de François de Breauté, Seigneur de Neuville, tué au ſiege d'Arras, en 1640. & mere du Marquis de Breauté, qui courut pareille fortune que ſon pere, à l'attaque des lignes des Eſpagnols devant la même Ville d'Arras.

Il

Il portoit. *Bandé d'azur & d'argent de ſix pieces.*

ANTOINE, SIRE DE PONS, Comte de Marennes, Capitaine des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roy, & Lieutenant pour Sa Majeſté au pays de Xaintonge, fils aîné de François ſecond du nom, Sire de Pons, Comte de Montfort, & de Marennes, & de Catherine de Ferrieres; épouſa en premieres nopces Anne de Parthenay, fille de Jean Larchevêque, Seigneur de Parthenay, & de Soubize, & de Michelle Deſaubonne, dont il eut François de Pons, Comte de Marennes, mort jeune, Anne de Pons femme de François Martel, Seigneur de Lindebeuf en Normandie, & Jeanne de Pons, Abbeſſe de Criſenon: Et en ſecondes nopces, Marie de Montchenu, Dame de Guercheville, fille aînée de Marin de Montchenu, Seigneur dudit lieu, & d'Antoinette de Pontbriant, de laquelle il eut deux fils, Henry, mort jeune, Pontus, tué à Rome ſans avoir eſté marié, & trois filles; ſçavoir, Antoinette Dame de Pons, femme d'Henry d'Albret, Baron de Mioſſans, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Antoinette, Marquiſe de Guer-

cheville, Dame d'honneur de la Reyne Marie de Medicis, mariée avec Henry de Silly, Comte de la Rocheguion, auſſi Chevalier du S. Eſprit, puis à Charles du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, Comte de Beaumont, auſſi Chevalier du même Ordre, & Jeanne, Abbeſſe de ſaint Sauveur d'Evreux.

Il portoit. *D'Argent à la face Bandée d'or & de gueules de ſix piéces.*

JACQUES, Sire d'Humieres, & de Montchy, Marquis d'Ancre, Gouverneur de Peronne, Mondidier, & Roye, & Lieutenant General en Picardie, troiſiéme fils de Jean, Sire d'Humieres, Chambellan du Roy François I. auſſi Gouverneur de Peronne, Mondidier & Roye, & de Jeanne de Hangeſt, ſelon le Pere Anſelme, & ſelon d'autres, de Françoiſe de Contay, fille de Charles, Sire de Contay en Picardie, & de Barbe de Halwin; il épouſa Renée d'Averton, Dame de Belin, fille & heritiere de Payen d'Averton, Seigneur de Belin au Maine, & d'Anne de Maillé de la Tourlandry, & veuve de François de Faudoüas, Seigneur de Serillac, dont il eut un fils & deux filles, qui furent Charles, Sire d'Humieres, Chevalier du

ſaint Eſprit, qui eut pour femme Magdelaine d'Ognies, de laquelle il n'eut point d'enfans; Jacqueline, Dame de Monchy, femme de Loüis de Crevant, Vicomte de Brigueil, auſſi Chevalier du même Ordre, & Anne d'Humieres, femme de Loüis d'Ognies, Seigneur de Chaulnes, auſſi Chevalier du ſaint Eſprit, morte ſans lignée.

Il portoit. *D'Argent, fretté de ſable de ſix piéces, pour cimier, un Lion naiſſant de gueules, coſtoyé d'un vol d'argent fretté de ſable, & pour tenans, deux Lions de gueules.*

JEAN SIRE D'AUMONT, ſixiéme du nom, Comte de Chaſteauroux, Seigneur d'Eſtrabonne & de Chappes, Mareſchal de France, Lieutenant General des Armées de ſa Majeſté en Bourgogne & Bretagne, Gouverneur de Champagne, fils de Pierre troiſiéme du nom, Comte de Chaſteauroux, Baron d'Eſtrabonne, de Conches & de Nolay, Chambellan du Roy Henry II. & de Françoiſe de Suilly, Dame de Cors, ſa premiere femme, fille de Guion de Suilly, Seigneur de Cors en Berry, & de Jeanne Carbonnel: Il épouſa en premieres nopces Antoinette Chabot, ſœur

de Françoiſe, & Anne Chabot, Dame de Barbeſieux, & de Piennes, deuxiéme fille de Philippes Chabot, Comte de Charny, & de Buſançois, Amiral de France, de laquelle il eut les enfans qui ſuivent, ſçavoir, René d'Aumont, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, mort ſans alliance, ayant environ dix-huit années, Antoine d'Aumont, Marquis de Nolay, Baron d'Eſtrabonne, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Boulogne & du Boulonnois, mort ſans enfans, de Catherine Hurault de Cheverny, & de Loüiſe Iſabelle d'Angennes, Dame de Maintenon, ſes deux femmes; Jacques Baron de Chappes, Seigneur de Dun, de Palteau & de Cors, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Prevoſt de Paris, mary de Margueritte Charlotte Catherine de Villequier, fille unique & heritiere de René de Villequier, Baron de Clairvaux, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de Paris, & de Françoiſe de la Marck ſa premiere femme; Françoiſe d'Aumont, mariée à René de Rochebaron, Comte de Brezé, &c. Marie, mor-

ce ſans alliance, & Marie d'Aumont, femme de François de Chalençon, Vicomte de Rochebaron : le ſuſdit Jean d'Aumont convola en ſecondes nopces avec Françoiſe Robertet, veuve de Jean Babou Seigneur de la Bourdeſiere, & fille puînée de Florimond Robertet, Seigneur d'Alluye, Secretaire d'Eſtat, & de Michelle Gaillarde de Lonjumeau, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *D'Argent au Chevron de gueules, à ſept Merlettes de même, deux à chaque coſté du Chevron en chef, & trois deſſous en triangle.*

JEAN DE CHOURSES, Seigneur de Malicorne, & depuis Gouverneur de Poictou, fils de Felix de Chourſes, Seigneur de Malicorne au Maine, & de Margueritte du Baif; il deceda ſans lignée de deux femmes qu'il épouſa, dont la premiere fut Anne Auvé, fille de N.. Auvé, Seigneur de Gennetay, & la ſeconde Françoiſe de Daillon, fille de Jean de Daillon, Comte du Lude, & d'Anne de Bâtarnay.

Il portoit. *D'Argent à une face de cinq pieces de gueules.*

ALBERT DE GONDY, Comte de Rais, Marquis de Belle-Iſle, Mareſchal

de France, & premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & depuis Duc dudit Rais, Pair & General des Galeres de France, & Gouverneur de Provence, frere de Pierre de Gondy, Cardinal & Evêque de Paris, & fils aîné d'Antoine de Gondy, Seigneur du Perron, Gentilhomme Florentin, Maiſtre d'Hoſtel du Roy Henry II. & de Marie de Pierrevive, Gouvernante des Enfans de France. Il eut pour femme Claude Catherine de Clermont, Baronne de Rais, & Dame de Dampierre en Aulnis, vèuve de Jean d'Annebaut Baron de Rais, & fille unique de Claude de Clermont, Seigneur de Dampierre, & de Jeanne de Vivonne ; ſes enfans furent, Charles de Gondy, Marquis de Belle-Iſle, mary d'Antoinette d'Orleans, ſeconde fille de Leonor d'Orleans, Duc de Longueville, tué voulant ſurprendre le Mont ſaint Michel, Henry Cardinal de Rais, & Evêque de Paris, Philippes Emanuel de Gondy, Comte de Joigny, & General des Galeres, qui ſe retira dans la Congregation des Peres de l'Oratoire, Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, & Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit,

Marguerite Claude de Gondy, épouſe de Florimond d'Halwin, Marquis de Maignelay, Françoiſe mariée à Lancelot Grognet de Vaſſé, Baron de Rochemabile, Chevalier des Ordres du Roy, Gabrielle, femme de N. de Boſſut, Seigneur d'Eſcry-Longueval, Hypolite femme de Leonor de la Magdelaine, Marquis de Ragny, Jeanne, Prieure de Poiſſy, & Loüiſe, Religieuſe au même Prieuré.

Il portoit. *Comme ſon frere Pierre de Gondy, duquel nous avons cy-deſſus parlé*, page 5.

RENE DE VILLEGUIER, dit le jeune, & le gros, Baron de Clairvaux, d'Aubigny & d'Yvry le Chaſteau, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, fils de Baptiſte de Villeguier, Seigneur & Baron dudit lieu; Vicomte de la Guerche en Touraine, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Lieutenant des Cent Gentilhommes de la Maiſon de ſa Majeſté; & d'Anne de Rochechoüart, fille d'Aimery de Rochechoüart, Baron de Mortemar, & de Jeanne de Rochechoüart ſa couſine, fut premierement marié

avec Françoiſe de la Marck, fille de N. de la Marck, Seigneur de Meré, & de Françoiſe de Vignacourt, qu'il tua à Poictiers dans la Maiſon du Roy par jalouſie, & dont il avoit eu Charlotte Catherine de Villeguier, qui fut conjointe par mariage à François d'O, Seigneur de Frênes, Maître de la Garderobe du Roy, Chevalier du ſaint Eſprit, puis à Jacques d'Aumont, Seigneur de Chappes, Gouverneur de Paris: en ſecond lieu il épouſa Loüiſe de Savonnieres, fille de Jean de Savonnieres, Seigneur de la Bretêche en Anjou, & de Guionne de Beauvau, qu'il laiſſa veuve & mere de Claude, Baron de Villeguier & de Clairvaux, Vicomte de la Guierche, mort ſans alliance à l'âge de dix-neuf ans, au retour de ſon voyage d'Italie, en la perſonne duquel perirent le nom & les armes de Villeguier.

Il portoit. *De gueules, à la Croix fleurancée ou fleurdelisée d'or, cantonnée de douze Billettes de même: Ecartelé de Rochechouart, qui eſt de gueules à trois faces vivrées ou entées d'argent, la premiere brisée d'une Belette de ſable, & ſur le tout paſlé d'or & de ſable de ſix piéces.*

JEAN DE BLOSSET, Seigneur & Baron de Torcy, Gouverneur de la Ville de Paris & de l'Iſle de France, fils de Jean de Bloſſet, Seigneur de Torcy, & d'Anne de Cugnac, eut pour femme, Marie de Riants, fille de N. de Riants, Seigneur de Villeray, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *Eſcartelé au premier & quatriéme, pâlé d'or, & de Sinople de ſix piéces, au chef d'Argent, chargé de trois Chevrons de gueules: Au deuxiéme & troiſiéme, d'Argent à une face de quatre piéces de gueules, au Lion de ſable, brochant ſur le tout.*

CLAUDE DE VILLEQUIER, dit, l'Aîné, Seigneur & Baron de Villequier, Vicomte de la Guierche en Touraine, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, frere aîné de René de Villeguier, Baron de Clairvaux, & fils de Jean Baptiſte, Seigneur de Villequier, Vicomte de la Guierche, Chevalier des Ordres du Roy, & d'Anne de Rochechoüart Mortemar, fut conjointe par mariage avec Renée d'Apelvoiſin, fille de N. d'Apelvoiſin, Seigneur de la Roche, & d'Anaſtaſe de la Betaudiere, qui le rendit pere d'un fils unique, appellé Georges,

Baron de Villequier, Vicomte de la Guierche, Chevalier du ſaint Eſprit, mort ſans lignée de ſa femme, Loüiſe le Jay, heritiere de Boiſſeguin.

Il portoit. *De gueules, à la Croix fleurdeliſée d'or, cantonnée de douze Billettes de même.*

ANTOINE SIRE D'ESTRE'ES, premier Baron & Seneſchal du Boulonnois, Marquis de Cœuvres, Grand Maiſtre de l'Artillerie, Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, fils de Jean d'Eſtrées, Seigneur dudit lieu en Picardie, auſſi Grand Maître de l'Artillerie de France, & de Catherine de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, bâtard de Vandôme, Seigneur de Bonneval, & de Jeanne de Rubempré; ſa femme fut Françoiſe Babou, ſeconde fille de Jean Babou, Seigneur de la Bourdeſiere, & de Sagonne, & de Françoiſe Robertet, de laquelle il eut deux fils & ſix filles, ſçavoir, François Loüis d'Eſtrées, Marquis de Cœuvres, tué au Siege de Laon, François Hannibal, Duc d'Eſtrées, Pair & Mareſchal de France; Diane d'Eſtrées, ſeconde femme de Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, Ma-

reſchal de France; Marguerite, femme de Gabriel de Bournel, Seigneur de Namps; Angelique, Abbeſſe de Maubuiſſon; Gabriele, Ducheſſe de Beaufort, favorite du Roy Henry Quatriéme; Julienne Hypolite, femme de Georges de Brancas, Duc de Villars; & Françoiſe d'Eſtrées, femme de Charles Comte de Sanzay.

Il portoit. *Ecartelé au premier & quatriéme, d'Argent freté de ſable, au Chef d'or, chargé de trois Merlettes, auſſi de ſable: Au deuxiéme, De France, à deux bâtons, l'un de gueules, & l'autre d'argent, paſſés en ſautoir: Au troiſiéme, D'or au Lion d'azur, couronné, lampaſſé, & armé de de gueules.*

Charles Robert de la Marck, Comte de Brenne & de Maulevrier, Seigneur de Rignac, Coilonges, & Villomer, Baron de Pontarcy, & Vicomte de Huiſſay, Capitaine des cent Suiſſes de la Garde du Roy, ſecond fils de Robert de la Marck, quatriéme du nom, Duc de Boüillon, Prince Souverain de Sedan, Seigneur de Jamets, de Florenges, & de Raucour, Mareſchal de France, & de Françoiſe de Brezé,

Comteſſe de Maulevrier, Baronne de Mauny, & de Serignan, fille aînée & heritiere de Loüis de Brezé, Comte de Maulevrier, Grand Senéchal, & Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, & de Diane de Poictiers, Ducheſſe de Valentinois. Il épouſa trois femmes ſucceſſivement, la premiere fut, Jacqueline d'Averton, fille de Payen, Seigneur de Belin, dont une fille appellée Françoiſe, femme de Henry Pinart, Vicomte de Comblizy: la ſeconde, Antoinette de la Tour, fille de Gilles, Baron de Limueil, & de Marguerite de la Cropte, dont il eut Henry Robert de la Marck, Comte de Braine, Baron de Serignan, & Capitaine des cent Suiſſes du Corps du Roy, dit le Duc de Boüillon: Loüis, Marquis de Mauny, Chevalier des Ordres du Roy, & Capitaine de ſes Gardes, mort ſans enfans legitimes; Alexandre, Abbé de Braine & d'Igny, Anne, Comte de Braine, mort ſans poſterité de Marie d'Hennequin, Dame d'Eaubonne ſon épouſe; & Catherine de la Marck, mariée à Jean Flehard, Seigneur de Preſſin; ſa troiſiéme femme fut Iſabelle de Pluviers, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *De la Marck, qui eſt d'or à la face échiquetée d'argent, & de gueules de trois traits, au Lion naiſſant de gueules ; Ecartelé de Brezé, qui eſt d'azur à l'Ecuſſon d'argent, à une Orle d'or, accompagnée de huit Croiſettes de même, trois en chef, deux en flanc, & trois en pointe. Cimier, un Aigle de ſable, & pour ſupports, deux Griffons d'or.*

FRANÇOIS DE BALSAC, Seigneur d'Entragues, de Marcouſſis, & du Bois Malherbes, Gouverneur de la Ville d'Orleans, fils aîné de Guillaume de Balſac, Seigneur d'Entragues, de Clermont, & de Dunes, Gouverneur du Havre de Grace, & de Loüiſe d'Humieres, ſœur de Jacques d'Humieres, dont il a eſté parlé cy-deſſus, épouſa en premieres nopces, Jacqueline de Rohan, Dame de Gié, fille de François de Rohan, Seigneur de Gié, & du Verger, Lieutenant de Roy au Gouvernement de Bretagne, & de Catherine de Silly, dont il eut Charles de Balſac, pere de Charles, mort jeune ; Ceſar, Seigneur de Gié, mort ſans lignée de Catherine Hennequin d'Aſſy, & Catherine Charlotte de Balſac, mere

de Jean, Seigneur d'Iliers, d'Entragues, & de Chantemêle, heritier de la Maiſon d'Entragues, à condition d'en porter le Nom & les Armes. Il fut marié en ſecondes nopces avec Marie Touchet, Dame de Belleville, fille de Jean Touchet, Maître des Requêtes de Monſieur, Frere Unique du Roy, & de Marie Mathüe, de laquelle ſortirent Henriette de Balſac, Marquiſe de Verneuil, l'une des Maîtreſſes d'HENRY le Grand, & Marie de Balſac, mere de Loüis de Baſſompiere, Evêque de Xaintes.

Il portoit. *D'azur à trois ſautoirs d'Argent, deux & un, au Chef d'or, chargé de trois ſautoirs, accoſtez d'azur.*

PHILEBERT DE LA GUICHE, Seigneur dudit lieu, & de Chaumont, Maître de l'Artillerie du Roy, Gouverneur de la Ville de Lion, & du Lionnois, Forreſts, & Beaujolois, fils aîné de Gabriel de la Guiche, Bailly de Mâcon, & Gouverneur de Breſſe, & d'Anne Soreau, Dame de ſaint Geran. Epouſa en premieres nopces Eleonor de Chabannes, Dame de la Paliſſe, fille du Seigneur de la Paliſſe, & de Ca-

therine de la Rochefoucaut, de laquelle il n'eut point d'enfans: & en ſecondes nopces, Antoinette de Daillon, fille de Guy de Daillon, Comte du Lude, & de Jacqueline de la Fayette, dont il eut Henriette de la Guiche, Dame de Chaumont, femme en premier lit de Pierre de Matignon, Comte de Thorigny, & en ſecond lit, de Loüis Emanüel de Valois, Duc d'Angoulême; & Anne de la Guiche, ſeconde femme d'Henry de Schomberg, Comte de Nanteüil, Mareſchal de France.

Il portoit. *De ſinople, au ſautoir d'or.*

PHILIPPES STROZZI, Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, puis Lieutenant General de l'Armée Navale, dreſſée en faveur d'Antoine, Roy de Portugal, pour les Iſles des Aſſores, fils de Pierre Strozzi, Mareſchal de France, tué au Siege de Thionville, & de Laudamine de Medicis; il mourut ſans avoir eſté marié.

Il portoit. *D'or à la face de gueules, chargée de trois Croiſſans tournez d'argent.*

OFFICIERS.

PHILIPPES HURAULT, Comte de Cheverny, & de Limours, Chancelier de France : Il avoit été fait Chancelier de l'Ordre de ſaint Michel, avant que de l'être de celuy du ſaint Eſprit : il fut Gouverneur d'Orleans, pays Chartrain, Bleſois, & Loudunois : il eſt repreſenté debout au grand Sceau de l'Ordre, à la main droite du Roy, tenant le Livre des ſaints Evangiles ; étoit fils de Raoul Hurault, Chevalier Seigneur de Cheverny, de la Grange, & de Vibraye, Baron d'Hunel, General de France, & de Marie de Beaune, fille de Jacques de Beaune Baron de Semblançay, Vicomte de Tours, & de Jeanne Ruzé : Il épouſa Anne de Thou, fille de Chriſtophe de Thou, Seigneur de Celi, & de Bonneil, premier Preſident au Parlement de Paris, & de Jacqueline de Tuleu, de laquelle il eut Henry, Seigneur d'Eſclimont, mort jeune, Henry Comte de Cheverny, Seigneur d'Eſclimont, de Galardon, de Bretencourt, & du Tremblay, Gouverneur des pays Chartrain & Bleſois, marié en premieres nopces avec Françoiſe

Françoiſe Chabot Charny, & en ſecondes : avec Marie Gaillard, fille de N. Gaillard, Seigneur de la Moriniere, Philippes Hurault, Evêque de Chartres, Loüis, Comte de Limours, mort ſans enfans d'Iſabelle d'Eſcoubleau Sourdis, Margueritte, mariée premierement à Guy de Laval, Marquis de Neêle, ſecondement, avec Anne d'Anglure, Seigneur de Givry ; & en troiſiéme nopces, avec Armand le Dangereux, Comte de Maillé, & Seigneur de Beaupuy ; Anne Hurault, alliée premierement avec Gilbert de la Tremoille, Marquis de Royan; ſecondement, avec Charles, Marquis de Roſtaing, & Catherine Huraut, mariée en premieres nopces à Virginal d'Eſcoubleau, Marquis d'Alluye, & en ſecondes, avec Antoine d'Aumont, Marquis de Nolay.

Il portoit. *D'or à la Croix pleine d'azur, Cantonnée de quatre Ombres de Soleils de gueules.*

Guillaume Pot, Seigneur de Rhodes & de Chemault, Prevoſt de l'Ordre, & Grand Maître des Ceremonies, premier Eſcuyer Trenchant, & Porte-Cornette du Roy ; fils de Jean Pot, Seigneur de Rhodes & de Che-

mault, Chevalier de l'Ordre du Roy, Ambaſſadeur à Rome, à Vienne, & en Angleterre, & de Georgette de Balſac, fille de Pierre de Balſac, Seigneur d'Entragues, & d'Anne de Graville, fille de l'Amiral : Il eut pour femme Jacqueline de la Châtre, fille de Claude de la Châtre, Seigneur de la Maiſonfort, ſœur du Mareſchal, & d'Anne Robertet, de laquelle il eut, François Pot, Seigneur de Rhodes, mort ſans lignée ; de N. de Broüilly, & Loüiſe Pot, femme de Claude de l'Aubeſpine, Seigneur de Verderonne, Greffier de l'Ordre du ſaint Eſprit ; Henry Pot, Seigneur de Rhodes, mort des bleſſures qu'il receut à la bataille d'Yvry, & François Pot, Seigneur de Rhodes, Prevoſt de l'Ordre & Grand Maître des Ceremonies, mort au Siege de Montpellier.

Il portoit. *D'or à la face d'azur, au Lambel de gueules.*

NICOLAS DE NEUVILLE, Seigneur de Villeroy, Secretaire d'Eſtat, Grand Treſorier de l'Ordre, fils de Nicolas de Neuville, auſſi Seigneur de Villeroy, d'Alincour, de Magny, de Bouconvillier, du Pleſſis-Boutheleu, &

d'Hardeville, Secretaire des Finances, Treſorier de l'Ordinaire des Guerres, & Prevoſt des Marchands de la Ville de Paris, & de Jeanne Prud'homme, fille de Guillaume Prud'homme, Seigneur de Fontenay: Il fut marié avec Magdelaine de l'Aubeſpine, fille de Claude de l'Aubeſpine, Seigneur de Chaſteauneuf en Berry, Secretaire d'Eſtat, & de Jeanne Bochetel, fille de Guillaume Rochetel, Seigneur de Saſſy, auſſi Secretaire d'Eſtat, & de Marie de Morvilliers, de laquelle il ne laiſſa qu'un fils; duquel il ſera parlé cy-aprés.

Il portoit. *D'azur au Chevron d'or, accompagné de trois Croix ancrées de même.*

CLAUDE DE L'AUBESPINE, Seigneur de Verderonne, Maître en la Chambre des Comptes de Paris, & Greffier de l'Ordre, fils de Gilles de l'Aubeſpine, auſſi Seigneur de Verderonne, Treſorier des Parties Caſueles, & de Marie Gobelin, épouſa Loüiſe Pot, fille de Guillaume Pot, dont nous venons de parler, de laquelle il eut Charles, Conſeiller en la Cour, puis Maître des Requêtes; Magdelaine, femme de Baltazard Gobelin, Pre-

ſident en la Chambre des Comptes; Loüiſe, femme de Jean de Montberon, Seigneur de Fontaines Chalendray; & Claude, Baron de Noiret, élevé Page de la Reyne.

Ce Claude de l'Aubeſpine, eſt repreſenté au grand Sceau de l'Ordre, debout, à la main gauche du Roy, liſant le ſerment, que les Chevaliers doivent faire entre les mains de ſa Majeſté, lors de leur reception.

Il portoit. *De gueules, à trois fleurs d'Aubeſpine d'argent, deux & une, ſur le tout d'azur au ſautoir d'or, accompagné de quatre Billettes de même à la bordure, auſſi d'or.*

MATHURIN MORIN, Seigneur de la Planchette en Brie, Herault, & Roy d'Armes de l'Ordre.

Il portoit. *D'azur à un Aigle d'or, à trois Croix ancrées de même en chef.*

PHILIPPES DE NAMBU, Huiſſier de la Chambre du Roy, & dudit Ordre.

Il portoit. *Echiqueté d'or & d'azur, au Canton droit d'Hermines.*

SECONDE CREATION, faite à Paris en la même Egliſe du Convent des Grands Auguſtins, le trente-un Decembre 1579.

CHEVALIERS.

FRançois de Bourbon, Prince du Sang, Marquis, puis Prince de Conty, Souverain de Château-Regnault, Seigneur de Bonneſtable & de Lucé, Gouverneur d'Auvergne, de Paris, & de Dauphiné, fils de Loüis de Bourbon, premier du Nom, Prince de Coſndé, & d'Eleonor de Roye, ſa premiere femme, fille aînée, & heritiere de Charles, Sire de Roye & de Mûret, Comte de Roucy, & de Magdelaine de Mailly, Dame de Conty. Il épouſa en premieres nopces Jeanne de Coeſmes, Dame de Bonneſtable & de Lucé, veuve de Loüis, Comte de Montafié, en Piedmont, & fils unique de Loüis de Coeſmes, Seigneur de

Lucé, & d'Anne de Pisseleu ; & en secondes nopces, Loüise Marguerite de Lorraine, fille d'Henry de Lorraine, premier du nom, Duc de Guise, & de Catherine de Cleves ; mais il n'eut point d'enfans, ny de l'une ny de l'autre de ses deux femmes.

Il portoit. *De Bourbon, écartelé d'Alençon ; Cimier, double fleur de Lis d'or, & pour Tenants, deux Anges.*

FRANÇOIS DE BOURBON, Prince Dauphin d'Auvergne, Duc de saint Fargeau, de Montpensier, & de Châtelleraud, Pair de France, Souverain de Dombes, Prince de la Roche-Sur-Yon, Marquis de Mezieres, Comte de Mortain, Vicomte d'Auge & de Brosse, Baron de Beaujolois, Seigneur de Champigny, & d'Argenton, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy des pays d'Orleans, de Touraine, du Maine, du Perche, de Dauphiné, & de Normandie, fils de Loüis de Bourbon, Duc de Montpensier, Pair de France, Souverain de Dombes, Prince de la Roche-Sur-Yon, & de Luc, Dauphin d'Auvergne, Comte de Castres & de Mortain, Vicomte d'Auge, & de Brosse, Baron de Beaujolois, Seigneur de Champigny,

de Roche en Renier, & d'Azay le Duc, Gouverneur de Touraine, Anjou, Maine, Dauphiné, & Bretagne, Lieutenant General des Armées du Roy, & de Jacqueline de Longuy, Comteſſe de Bar-ſur-ſeine, fille de Jean de Longuy, Seigneur de Givry, & de Jeanne, bâtarde d'Angoulême : Il épouſa Renée d'Anjou, fille unique & heritiere de Nicolas d'Anjou, Marquis de Mezieres, & Comte de ſaint Fargeau, & de Gabriele de Marueil, dont il eut Henry de Bourbon, dernier Duc de Montpenſier, duquel il ſera parlé dans la ſuite de ce Recueil.

Il portoit. *De Bourbon, écartelé des Armes des Dauphins d'Auvergne, qui ſont d'or, au Dauphin pâmé d'azur, à la difference de celles de Dauphiné, qui ſont auſſi d'or au Dauphin d'azur, mais vif: pour Cimier, deux fleurs de Lys d'or, qui eſt celuy de France, & pour ſupports, deux Levriers d'argent, accolez de gueules, à la bordure, & clouds d'or.*

HENRY DE LORRAINE, premier du nom, Duc de Guiſe, Prince de Joinville, Pair, & Grand Maître de France, Gouverneur & Lieutenant pour

ſa Majeſté, aux pays de Champagne, & Brie, tué à Blois, comme ſon frere le Cardinal de Guiſe, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 3. fils aîné de François de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt, eut pour femme Catherine de Cleves, Comteſſe d'Eu, ſœur puînée d'Henriette de Cleves, Ducheſſe de Nevers, ſeconde fille de François de Cleves, Duc de Nevers, & de Marguerite de Bourbon Vendôme, de laquelle il eut bon nombre d'enfans, mâles & femelles, que l'on peut voir dans la Genealogie de la Maiſon de Lorraine, & qu'il ſeroit inutile de déduire icy.

Il portoit. *De Lorraine, au Lambel de gueules en chef.*

LOÜIS DE SAINT GELAIS, dit DE LESIGNAN, Baron de la Mothe ſainte Eraye, Seigneur de Lanſac, & de Preſſy ſur Oiſe, Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Medicis, & Surintendant de ſa Maiſon, fils d'Alexandre de ſaint Gelais, Seigneur de Remefort, & de Cornefou, Chambellan de LOÜIS XII. & de Jacquette de Lanſac, fille de Thomas de Lanſac, Seigneur dudit lieu, & de Françoiſe d'Eſcars,

d'Eſcars : épouſa en premier lit Jeanne de la Rocheandrie, fille de Philippes de la Rocheandrie en Angoumois, Baron dudit lieu, & de Jeanne de Beaumont, de laquelle il eut Guy de ſaint Gelais, & de Leſignan, Seigneur de Lanſac, qui fut marié avec Antoinette, fille & heritiere de François Rafin, Seigneur d'Azé le Rideau, Capitaine des Gardes du Roy, & Senéchal d'Agenois, & de Nicole le Roy Chavigny, Dame de Balon, & Claude de ſaint Gelais, Dame de Preſſy, femme de Charles, Comte Souverain de Luſſe ; en ſecond lit, il eut pour épouſe Gabrielle de Rochechoüart, fille de François de Rochechoüart, Baron de Mortemar, & de Renée Taveau, dont ſortirent, Charles, Seigneur de Preſſy, non marié ; François Prieur de ſaint Lo ; & Claude, Dame de Laye en Bearn ; & Urbain, bâtard de ſaint Gelais, Evêque de Comminges.

Il portoit. *Cinq points d'azur, équipolés à quatre d'argent, écartelé de Luſignan, qui eſt Burelé d'argent & d'azur au Lion de gueules couronné d'or, brochant ſur le tout ; pour Cimier, une Cuve d'or, dans laquelle ſe mire, coëf-*

ſe & baigne Meluſine, demie femme & demie ſerpent, qui eſt le Cimier ordinaire de la Maiſon de Leſignan ; & pour ſupports, deux Griffons d'or.

JEAN EBRARD, Seigneur & Baron de ſaint Sulpice, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances de ſa Majeſté, fils d'Antoine Ebrard, auſſi Seigneur de ſaint Sulpice, & d'Anne de Levis, fille de Guy de Levis, Seigneur de Cailus, & de Marguerite de Cardaillac ; épouſa Claude de Gontault de Biron, fille de Jean de Gontault, Baron de Biron, & d'Anne de Bonneval, de laquelle il eut entr'autres enfans, Antoine Evêque de Cahors ; & Bertrand Ebrard, Seigneur de ſaint Sulpice, marié avec Marguerite Balaguier, Dame de Monthalés, qui n'eut qu'une fille, appellée Claude, premiere femme d'Emanüel de Cruſſol, Duc d'Uzés, Pair de France, & Chevalier des Ordres du Roy.

Il portoit. *D'argent au Lion de ſable, ſemé d'ombres de Croix de même, écartelé d'or à la bande de gueules, & ſur le tout d'argent, parti de gueules.*

JACQUES DE MATIGNON, ſecond du nom, Comte de Thorigny,

Mareſchal de France, & Lieutenant General de Guienne, ſous le Roy de Navarre, fils de Jacques de Matignon, auſſi Comte de Thorigny, & d'Anne de Silly. Il épouſa Françoiſe de Daillon, fille aînée de Jean de Daillon, ſecond du nom, Comte du Lude, & d'Anne de Baſtarnay, qui luy procrea Odet de Matignon, Comte de Thorigny, Chevalier des Ordres du Roy, & Lieutenant General au Duché de Normandie, qui eut pour femme Loüiſe, Comteſſe de Maure, fille unique de Charles, Comte de Maure en Bretagne, mort ſans poſterité; Charles, Comte de Thorigny, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General en baſſe Normandie, marié avec Eleonor d'Orleans, fille puînée de Leonor d'Orleans, Duc de Longueville; Anne, femme de René Carbonnel, Marquis de Caniſy; & Gilonnes, épouſe de Pierre d'Harcourt, Marquis de Beuvron.

Il portoit. *D'argent au Lion de gueules, couronné & armé d'or.*

BERTRAND DE SALIGNAC, Seigneur de la Mothe-Fenelon, Vicomte de ſaint Julien, Baron de ſaint Loubert, & de Choubuis, Capi-

taine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances de ſa Majeſté, fils de N. de Salignac, Seigneur de la Mothe-Fenelon, & de N. de Segur, n'a point été marié.

Il portoit. *D'or à la bande de trois piéces de Sinople.*

TROISIE'ME CREATION, faite en l'Egliſe de ſaint Sauveur de Blois, le dernier jour de Decembre de l'année 1580.

CHEVALIERS.

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, Duc de Pinay en Champagne, Prince de Tingry, Comte de Roucy, & de Ligny, Baron d'Heugliere, Ambaſſadeur pour le Roy vers Nôtre Saint Pere le Pape, ſecond fils d'Antoine de Luxembourg, ſecond du nom, Comte de Brienne, & de Marguerite de Savoye, eut pour ſes femmes, Diane de Lorraine, fille de Claude de Lorraine,

Duc d'Aumale, Pair & Grand Veneur de France, & de Loüiſe de Brezé, dont il eut Marguerite, femme de René Potier, Duc de Trêmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy; Loüiſe, Abbeſſe de Nôtre-Dame de Troyes; & Henry de Luxembourg, Duc de Pinay, qui épouſa Magdelaine de Montmorency, Dame de Thoré, & d'Angu, fille unique de Guillaume, Seigneur de Thoré; puis il contracta un ſecond mariage avec Marguerite de Lorraine, veuve d'Anne, Duc de Joyeuſe, Pair & Amiral de France, fille de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Jeanne de Savoye, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *D'argent au Lion de gueules, la queuë noüée & paſſée en ſautoir, couronné & armé, ou onglé d'or; au Lambel de gueules en chef; pour Cimier, Meluſine, comme deſſus, page* 50. *& pour ſupports deux Griffons d'or.*

Charles de Birague, Conſeiller d'Eſtat, fils puîné de Ceſar de Birague, Grand Chambellan du Duc de Milan, & de Laure Turriane; épouſa Laure de ſaint Martin, de laquelle il

eut ſix enfans mâles, & entr'autres, Gaſpard de Birague, Prieur de Souvigny en Bourbonnois, & Loüis de Birague, Comte de Viſche, Ambaſſadeur à Rome.

Il portoit. *Comme le Cardinal de Birague, cy-deſſus, page 4.*

JEAN DE LEAUMONT, Seigneur de Puygaillard, Baron de Brou & de Moré, Grand Mareſchal des Camps & Armées du Roy, & Capitaine de cinquante Hommes des Ordonnances de ſa Majeſté; nous ne ſçavons rien de ſa famille.

Il portoit. *D'azur à un Faulcon à vol étendu, perché & lié d'argent. Grilletté de même.*

RENE' DE ROCHECHOÜART, Baron de Mortemar, de Montpipeau, de Tonnecharente, de Vivonne, & de Luſſac, fils de François de Rochechoüart, Baron de Mortemar, & de Renée Taveau, Dame de Luſſac, de Verrieres, & du Boucher en Braine, fille unique & heritiere de Leon Taveau, Baron de Mortemar, & de Jeanne Frotier Preüilly; épouſa Jeanne de Saulx, fille de Gaſpard de Saulx, Seigneur de Tavannes, Mareſchal de Fran-

ce, & de Françoiſe de la Baume Montrevel, de laquelle il eut Gaſpard de Rochechoüart, Marquis de Mortemar; René, Seigneur de Montpipeau; François, mort à Rome; Aimé, Seigneur de Tonnecharente; Jean, Seigneur de ſaint Victurinen, époux de Marie de Neſmond; Iſabelle, mariée à Pierre de Laval, Seigneur de ſaint Lezay; Aimerie, femme de Philippes de Volvire, Marquis de Ruffec; Gabrielle, Abbeſſe de ſaint Laurent de Bourges; & Eleonor, mariée à Guy de Rieux, Comte de Châteauneuf, morte ſans enfans.

Il portoit. *De gueules à trois faces vivrées, ou entées d'argent, la premiere briſée d'une Belete de ſable.*

HENRY SIRE DE LENONCOURT, Seigneur de Coupuray, Mareſchal des Camps & Armées de ſa Majeſté, frere de Philippes de Lenoncourt, Archevêque & Duc de Rheims, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, & ſecond fils d'Henry de Lenoncourt, Seigneur de Nantueil le Hedoüin, Bailly de Vitry, & Gouverneur de Valois: Il épouſa Françoiſe de Laval, fille de René de Laval, Seigneur de Boisdauphin, & de Catherine de Baif, fille de Jean,

Seigneur de Baif, & de Marguerite de Chaſteigner, de laquelle il n'eut qu'une fille, appellée Magdelaine, qui fut femme d'Hercules de Rohan, Duc de Montbazon, Pair & Grand Veneur de France.

Il portoit. *D'argent à la Croix engrêlée de gueules.*

NICOLAS D'ANGENNES, Seigneur de Rambouïllet, Vidame, du Mans, Gouverneur & Lieutenant General pour ſa Majeſté à Mets, Capitaine des Gardes du Roy CHARLES IX. Ambaſſadeur en Allemagne & à Rome, quatriéme fils de Jacques d'Angennes, premier du nom, Seigneur de Rambouïllet, l'un des Favoris du Roy François I. & d'Iſabeau Cottereau, Dame de Maintenon, fille de Jean Cottereau, Seigneur de Maintenon, qu'il acquit, & qui fut Treſorier de France, & de Bonne de Turly : Il épouſa Julienne d'Arquenay, fille de Claude, Seigneur dudit Arquenay au Maine, & de Marguerite de Bourneuf, dont il eut Charles d'Angennes, Marquis de Rambouïllet, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera parlé cy-aprés ; & Magdelaine d'Angennes,

femme en premieres nopces de Pierre du Bellay, Prince d'Yvetot, & en ſecondes, de Loüis de Barbançon, Seigneur de Cany.

Il portoit. *De ſable au ſautoir d'argent.*

QUATRIE'ME CREATION, faite en l'Egliſe des Auguſtins, le dernier jour de l'an 1581.

CHEVALIERS.

CHARLES DE LORRAINE, premier du nom, Duc d'Elbeuf, Pair, Grand Eſcuyer, & Grand Veneur de France, fils de René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, General des Galeres de France, & de Loüiſe de Rieux, fille de Claude, Sire de Rieux en Bretagne, & de Suzanne de Bourbon-Montpenſier : Il épouſa Marguerite Chabot, fille de Leonor Chabot, Comte de Charny, Grand Ecuyer de France, & de Françoiſe de Longuy, de la-

quelle il a eu entr'autres enfans, Charles, & Henry de Lorraine, l'un Duc d'Elbeuf, & l'autre, Comte d'Harcour, desquels il sera fait mention en leur lieu.

Il portoit. *De Lorraine, au Lambel, & bordure de gueules.*

ARMAND DE GONTAULT, Baron de Biron, & depuis Mareschal de France, Lieutenant General pour le Roy en Guyenne, fils de Jean de Gontault, Baron de Biron, de Montault, de Montferrand, & de Puybetou, & d'Anne de Bonneval, Dame de Chefboutonnes : Il épousa Jeanne, Dame d'Ornesan, fille & heritiere de Bernard, Seigneur d'Ornesan, & de saint Blancard, dont il eut Charles de Gontault, Duc de Biron, Pair & Mareschal de France, duquel il sera parlé cy-aprés ; Jean Baron de Biron, qui continua la posterité ; Armand, Seigneur de S. Blancard, marié avec Hypolite de Lauzieres, Dame de la Chapelle prés Moissac, en Quercy, tué au massacre d'Anvers, d'où vint Jean Charles, Baron de saint Blancard ; Phileberte de Gontault, femme de Charles de Pierrebuffiere, Baron de Châteauneuf ; Charlotte, pre-

miere femme de Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Mareſchal de France ; Anne, mariée avec Odet de Laur, Baron de la Roche-Chalais ; Claude, épouſe de Charles, Seigneur de la Rochefoucault & de Roye, Comte de Roucy ; & Loüiſe de Gontault, femme de Brandelis de Gironde, Marquis de Montclar.

Il portoit. *Ecartelé d'or, & de gueules en Banniere.*

GUY DE DAILLON, Comte du Lude & de Pongibault, Baron d'Illiers, du Chêne-doré, & de Magné, Gouverneur de Poictou, & Senéchal d'Anjou, fils de Charles de Daillon, Seigneur du Lude, Chambellan des Rois LOÜIS XII. & FRANÇOIS I. Senéchal d'Anjou, & Gouverneur de Fontarabie, & de Magdelaine d'Illiers, Dame d'Illiers, fille aînée & heritiere de Jean, Seigneur d'Illiers, & de Marguerite de Chourſes : Il épouſa Jacqueline de la Fayette, Dame de Pontgibault, fille & heritiere de Loüis de la Fayette, Seigneur de Pontgibault, dont il eut Anne de Daillon, femme de Jean de Bueil, Comte de Sancerre & de Marans, Grand Eſchanſon de

France; Diane, mariée à Jean de Levis, Comte de Charlus; Antoinette, femme de Philbert de la Guiche, Seigneur de ſaint Chaumont & de la Paliſſe, Grand Maître de l'Artillerie de France; & François de Daillon, Comte du Lude, Marquis d'Illiers, Seigneur de Pontgibault, & de Briançon, Senéchal d'Anjou, qui eut pour femme, Françoiſe de Schomberg, ſœur d'Henry de Schomberg, Comte de Nantueil & Mareſchal de France.

Il portoit. *D'azur à la Croix engrêlée d'argent.*

FRANÇOIS DE LA BAUME, COMTE DE SUSE, Lieutenant General pour le Roy en Provence, fils de Guillaume de la Baume, Seigneur de Suſe, de Pleſſier, & de Ville-franche, & de Catherine d'Albaron, fille de Jacques d'Albaron, Seigneur & Baron de Lers, Rochefort, & Montfin, & de Marguerite de Clermont; ſa femme fut Françoiſe de Levis, fille de Gilbert de Levis, Comte de Ventadour, & de Suſanne de Lers, Dame de Cornillon, de laquelle il eut entr'autres enfans, Roſtang de la Baume, Comte de Suſe, marié en premieres nopces avec Marie

Deſprez, de la Maiſon de Montpezat, de laquelle il laiſſa Jacques Honnorat de la Baume, Comte de Suze & Marquis de Villars en Breſſe, marié avec Françoiſe Apronne des Porcelets, fille de N. Apronne, Seigneur de Meillanne, & d'Iſabelle de Sarnay; & en ſecondes nopces, il épouſa Catherine de Menillon, fille de François de Menillon, Seigneur de Breſſieu, de laquelle il eut Anne de la Baume, Comte de Rochefort, qui a laiſſé de Catherine de la Croix-Chevriere, Loüis François, Comte de Suſe; Gaſpard Joachim; Anne-Triſtan; & Catherine, Religieuſe; Loüis François, Evêque de Viviers; François & Charles, Chevaliers de Malthe; Marguerite, femme de Juſt François de Fay, Baron de Gerlande; Magdelaine, Religieuſe; Marie, épouſe de N. de Montaigu, Baron de Bouzols; Charlotte, Marquiſe de Chambonnes; Anne, Henriette, & Jeanne de la Baume, mariée à Nicolas de Fougaſſes, Seigneur de Taillades.

Il portoit. *D'or à trois Chevrons de ſable, au Chef d'azur, chargé d'un Lion naiſſant d'or.*

ANTOINE DE LEVIS, Comte de

Quailus, Gouverneur & Senéchal de Roüergue, fils de Guillaume de Levis, Baron de Quailus, & de Magdelaine d'Amboiſe, fille de Hugues d'Amboiſe, Seigneur d'Aubijoux, & de Magdelaine d'Armagnac : Il eut deux femmes, la premiere, fut Baltazarde Deſprez, fille d'Antoine Deſprez, Seigneur de Montpezat, Mareſchal de France, & de Lieſſe du Fou, & ſa ſeconde ſe nommoit Suzanne d'Eſtiſſac, fille de Loüis, Seigneur d'Eſtiſſac, & d'Anne de Daillon, ſans enfans ; mais la premiere luy procrea Jacques, Seigneur de Quailus, mort ſans avoir été marié ; Marguerite, femme d'Hector de Cardaillac, Seigneur de Bioule ; Jeanne, Dame de Quailus, femme de Claude, Baron de Peſcails ; & Anne de Levis, femme de Jean de Caſtelpers, Vicomte de Pannat.

Il portoit. *D'or à trois Chevrons de ſable.*

JEAN DE THEVALLE, Seigneur dudit lieu, d'Aviré, de Boüillé, & de Creſans, Gouverneur de Mets, & du pays Meſſin, fils de Jean de Thevalle, Seigneur dudit lieu, premier Chambellan du Duc d'Alençon, & de Françoiſe

de Sepeaux, fille de René de Sepeaux, Seigneur de Vieilleville, & de Marguerite de la Jaille: Il fut conjoint par mariage avec Radegonde de Frêneau, fille de Loüis de Frêneau, Seigneur de Creſans & de Radegonde de Mandor, dont il n'eſt reſté que Jacqueline Thevalle, ſeule & unique heritiere, qui fut mariée à Charles de Maillé, Seigneur de Brezé, pere d'Urban de Maillé, Marquis de Brezé, Mareſchal de France, duquel il ſera parlé dans la ſuite de ce Recueil.

Il portoit. *D'or à trois Annelets de ſable, deux en chef, & un en pointe.*

Loüis d'Angennes, Baron de Mêlé, Seigneur de Maintenon, Grand Mareſchal des Logis de la Maiſon du Roy; Ambaſſadeur en Eſpagne, frere puîné de Nicolas d'Angennes, Seigneur de Ramboüillet, Vidame du Mans, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 56. épouſa Françoiſe d'O, fille de Jean, ſecond du nom, Seigneur d'O & de Manou, Capitaine de la Garde Ecoſſoiſe du Corps du Roy, & de Françoiſe d'Illiers, Dame de Manou, de laquelle il eut Charles d'Angennes, mort ſans lignée; Jacques, Evêque de

Bayeux ; Henry, Seigneur de Monſtiers & de Maintenon, qui eut pour femme Françoiſe Julie, fille de Pierre de Rochefort, Seigneur de Salucet, & de Roze de Linieres ; Jean, Seigneur de Bertoncelles, mort ſans enfans de Catherine de Pommereu ; & Loüiſe Eliſabeth, ſeconde femme d'Antoine d'Aumont, Marquis de Nolay, Chevalier du ſaint Eſprit.

Il portoit. *De ſable, au ſautoir d'argent, au Lambel de gueules en chef.*

CINQUIE'ME CREATION, faite un l'Egliſe des Auguſtins de Paris, le dernier Decembre de l'an 1582.

CHEVALIERS.

CHARLES DE LORRAINE, Duc de Mayenne, Pair, Amiral & Grand Chambellan de France, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur de Bourgogne, ſecond fils de François de Lorraine, Duc de Guiſe, Pair

& Grand Maître de France, & d'Anne d'Eſt, fille d'Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille du Roy Loüis XII. Il épouſa Henriette de Savoye, Marquiſe de Villars, fille unique d'Honnorat de Savoye, ſecond du nom, Mareſchal & Amiral de France, & de Françoiſe de Foix, & de ce mariage ſortirent Henry de Lorraine, Duc de Mayenne & d'Aiguillon, Pair & Grand Chambellan de France, tué au Siege de Montauban, Charles Emanuel, Comte de Sommerive, mort à Naples, revenant de Malthe, âgé de vingt-huit ans; Catherine, mariée avec Charles de Gonzague, Duc de Nevers, & Renée de Lorraine, femme de Mario Sforce, Duc d'Ognano.

Il portoit. *De Lorraine, au Lambel de gueules, écartelé de Ferrare, qui eſt de France, à la bordure danchée d'or, & de gueules, party d'Eſt, qui eſt d'azur à un Aigle d'argent, couronné & onglé d'or, ſoûtenu de France ſans briſure.*

Anne, Duc de Joyeuse, Pair & Amiral de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gou-

verneur de Normandie, fils de Guillaume, Vicomte de Joyeuſe, Mareſchal de France, Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc, & de Marie de Baſtarnay, fille de René de Baſtarnay Comte du Bouchage, & d'Iſabeau de Savoye : Il eut pour femme, Marguerite de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Jeanne de Savoye ſa ſeconde femme, & ſœur puînée de Loüiſe de Lorraine, épouſe du Roy HENRY III. mais il ne laiſſa aucune poſterité.

Il portoit. *De Joyeuſe, qui eſt palé d'or & d'azur de ſix piéces, au Chef de gueules, chargé de trois Hydres, accoſtées d'or, écartelé d'azur au Lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs de Lys d'or, qui eſt de ſaint Didier.*

JEAN LOÜIS DE NOGARET, Duc d'Eſpernon, Pair, Amiral & Colonel General de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Mets, Angoumois, & Xaintonge, fils de Jean de Nogaret, Seigneur de la Valette, Lieutenant General en Guyenne, & de Jeanne de ſaint Lary, fille de Pierre de ſaint La-

ty, Seigneur de Bellegarde, & de Marguerite d'Orbeſſan: Il fut mary de Marguerite de Foix, Comteſſe de Candale, fille d'Henry de Foix, Comte de Candale & de Renanges, & de Marie de Montmorency, dont il eut trois fils, deſquels il ſera cy-aprés parlé.

Il portoit. *D'argent au noyer de Sinople, party de gueules à une demie Croix pommetée d'or; au Chef de gueules chargé d'une Croix potencée d'argent, ſur le tout d'azur à la cloche d'argent, bataillée de ſable; pour Cimier un muſle de Leopard tanné, & pour Tenants, deux Lions tannés, lampaſsés de gueules, & onglés d'argent.*

TANNEQUY LE VENEUR, premier du nom, Seigneur de Carrouges, & Comte de Tillieres, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, fils aîné de Jean le Veneur, Baron de Tillieres, & de Gillonne de Montejan, fille de Loüis, Seigneur de Montejan, & de Jeanne du Châtel: Epouſa Madelaine, fille de François, Seigneur de Pompadour, & d'Iſabeau le Picart, dont il eut Jacques, Comte de Tillieres, Chevalier du ſaint Eſprit, qui ſera mentionné cy-aprés; Charles, Sei-

gneur du Homme ; Marie, femme de Paul, Comte de Salmes, Grand Chambellan de Lorraine, & mere de Chrêtienne de Salmes, femme de François de Lorraine, Comte de Vaudemont, & Diane le Veneur, mariée en premieres nopces à Jacques de Rouville, Seigneur de Grainville, & en ſecondes, avec Eſtienne de la Roque, Seigneur de la Mare-Vernier.

Il portoit. *D'argent à la bande d'azur, chargée de trois ſautoirs d'or.*

JEAN DE MOÜY, Seigneur de la Mailleraye, Vice-Amiral de France, & Lieutenant General au Parlement de Normandie, fils de Charles de Moüy, Seigneur de la Mailleraye, & de Charlotte de Dreux, fille de Jacques de Dreux, Seigneur de Loüye & de Pavilly, & de Marguerite de Hames ; mort ſans avoir été marié.

Il portoit. *De gueules, fretté d'or de ſix piéces, écartelé d'Eſtouteville, qui eſt Burelé d'argent & de gueules, au Lion de ſable, couronné d'or ; & ſur le tout, de Dreux, qui eſt échiqueté d'or & d'azur à la bordure de gueules.*

PHILIPPES DE VOLVIRE, Marquis de Ruffec, Seigneur de ſaint Brice,

Gouverneur d'Angoumois, ſecond fils de René de Volvire, Seigneur de Ruffec, & de Catherine de Montauban, Vicomteſſe du Bois de la Roche, fille de Philippes de Montauban, Seigneur dudit lieu, Chancelier de Bretagne, & d'Anne du Châtelier: Il contracta mariage avec Anne de Daillon, fille de Jean de Daillon, Comte du Lude, & d'Anne de Baſtarnay, dont il eut neuf enfans mâles, qui furent, François, mort au berceau; Philippes, Marquis de Ruffec, marié avec Aimerie, fille de René de Rochechoüart, Seigneur de Mortemar: il fut tué en duel par le ſieur de Fontaines Chalendray, & eut deux enfans, Henry, mort jeune, & Eleonor, Marquiſe de Ruffec, femme de François de l'Aubeſpine, Marquis de Hauterine, Seigneur de Breda; Philippes, mort jeune, Henry, creé Comte du Bois de la Roche en Bretagne, duquel & d'Heleine de Talhoet eſt décendu le Comte du Bois de la Roche; René, Guy, & N. morts en jeuneſſe, & Jacques, Baron de ſaint Brice, qui a laiſſé poſterité.

Il portoit. *Facé d'or, & de gueules de huit piéces; écartelé de gueules à*

neuf Macles d'or, au Lambel de quatre piéces d'argent, & ſur le tout, palé d'or & de gueules de ſix piéces.

FRANÇOIS DE MANDELOT, Seigneur de Paſſy-Lerné & de Vireaux, Vicomte de Châlon, & Gouverneur de Lionnois, Foreſts & Beaujolois, fils de N. de Mandelot, Seigneur dudit lieu, & de N. . . . Epouſa Eleonor Robertet, fille de Claude Robertet, Seigneur d'Alluye, & d'Anne Briçonnet, dont il eut Marguerite de Mandelot, premiere femme de Charles de Neuville, Marquis d'Alincourt, Seigneur de Villeroy, Chevalier du ſaint Eſprit, dont elle eut les Dames de Puiſieux & de Souvré.

Il portoit. *D'argent à une face d'azur.*

TRISTAN DE ROSTAING, Baron de Brou & de la Guerche, Seigneur de Vaux, de Thieux, & de Noiſy le ſec, Maître de la Garderobe de Charles de France, Duc d'Orleans, Lieutenant de Roy en Bourbonnois, & Lieutenant General au Gouvernement de l'Iſle de France, Capitaine de Fontainebleau, & Grand Maître des Eaux & Foreſts de France, fils d'Antoine de

Roſtaing, Seigneur de Vauchette, & de Jeanne de Chartres : épouſa Françoiſe Robertet, fille unique de François Robertet, Baron de Brou & de la Guerche, Seigneur de Vilmonblé, Bailly du Palais à Paris, & de Jacqueline Hurault, Dame de Mincy, de laquelle il eut Charles, Marquis de Roſtaing, marié avec Anne Hurault, fille de Philippes Hurault, Comte de Cheverny, & de Limours, Chancelier de France, duquel mariage ſont iſſus Loüis, Marquis de Roſtaing ; François, Comte de Bury, & Marguerite Renée de Roſtaing, veuve d'Henry de Beaumanoir, ſecond du nom, Marquis de Lavardin ; Marguerite de Roſtaing, femme en premieres nopces de Gilbert de Levis, Baron de Couſan, & en ſecondes de Philbert des Serpens, Seigneur de Gondras, & en troiſiémes, de Pierre, Baron de Flageac ; & Anne Roſtaing, épouſe de René d'Eſcoubleau, Seigneur de Sourdis, & de la Chapelle Bertrand.

Il portoit. *D'azur à une face en deviſe d'or, à une Roüe de huit rais en pointe de même ; pour Cimier, un Lion naiſſant, tanné, & pour ſupports*

deux Sauvages tannés, à leurs Maſſes levées.

JEAN JACQUES DE SUSANNE, Comte de Cerny, fils de Jean de Suſanne, Seigneur dudit lieu, & de Françoiſe de Stavelle : épouſa Françoiſe de la Chambre, fille de Charles de la Chambre, Seigneur de Sermoija, & de N. . . . dont il n'eut qu'une ſeule fille nommée Catherine, qui fut femme de Charles, Marquis de Moüy, dont eſt iſſu Claude, Marquis de Moüy, frere d'Henry de Lorraine, Comte de Chaligny, pere du Marquis de Moüy, mort depuis quelques années.

Il portoit. *De ſable, à trois Annelets d'argent, deux, & un.*

SIXIE'ME CREATION, faite à Paris, en la même Egliſe des Auguſtins, le dernier jour de l'an 1583.

PRELAT.

CHARLES DE LORRAINE, Cardinal de Vaudemont, Evêque & Comte de Toul, frere de la Reine Loüiſe de Lorraine, femme du Roy HENRY III. fut fait Commandeur, & aſſocié à l'Ordre, par le trépas du Cardinal de Birague.

Il portoit. *De Lorraine, au Lambel d'azur, mis en face.*

CHEVALIERS.

HONNORAT DE BUEIL, Seigneur de Fontaines, Vice-Amiral de France, Lieutenant General pour le Roy en Bretagne, fils de Jean de Bueil,

Baron de Fontaines, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Montpenſier, & de Françoiſe de Montalais de Chambellé : épouſa Anne de Bueil, fille de Loüis de Bueil, Comte de Sancerre, & de Jacqueline de la Tremoille, de laquelle il eut François & Honnorat decedés jeunes, & Anne de Bueil, Dame des Fontaines, femme de Roger de ſaint Lary, Duc de Bellegarde, Pair & Grand Eſcuyer de France, morte ſans enfans.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, de Bueil, qui eſt d'azur, au Croiſſant montant d'argent, accompagné de ſix Croiſettes recroiſettées au pied fiché d'or, écartelé de gueules à une Croix ancrée d'or, ſur le tout écartelé de Dauphiné & de Champagne : au deuxiéme & troiſiéme, de gueules à un Aigle d'or, ſur le tout écartelé d'azur à un Lion d'or, & d'or à un Lion d'azur.*

René de Rochefort, Baron de Fiolles, & de la Croiſette ; Gouverneur de Dunois, Bleſois, & du Château d'Amboiſe, fils de Claude de Rochefort, Baron de Pluvaut & de la Croiſette, & de Catherine de la Mag-

delaine de Ragny, fille aînée de Girard, Seigneur de la Magdelaine, & de Claude de Damas : épouſa Jeanne Hurault, fille de Jean Hurault, Chevalier Seigneur de Vueil & du Marais, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & de Jeanne Raguier ſa ſeconde femme, dont il a laiſſé pluſieurs enfans, mentionnés avec leur poſterité, en la page 548. de nôtre Hiſtoire des Chanceliers & Gardes des Seeaux de France.

Il portoit. *D'azur, ſemé de Billettes d'or, au Chef d'argent, chargé d'un Lion paſſant de gueules, à la Bordure componnée d'argent & de gueules.*

JEAN DE VIVONNE, Marquis de Piſany, Seigneur de ſaint Goüard, Senéchal de Xaintonge, Ambaſſadeur à Rome & en Eſpagne, fils puîné d'Artus de Vivonne, Seigneur de ſaint Goüard, & de Catherine de Clermont : épouſa pendant ſon Ambaſſade à Rome, Julie Savelly, Dame Romaine, de laquelle il n'eut que Catherine de Vivonne, Marquiſe de Piſany, femme de Charles d'Angennes, Marquis de Ramboüillet, Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit, duquel il ſera cy-aprés parlé.

Il portoit: *D'Hermines au Chef d'or.*

Loüis Chasteigner, Seigneur d'Abain, de la Rochepoſay, & de Touffou, Baron de Preüilly & de Maleval, Gouverneur de la Haute & Baſſe Marche, ſeptiéme fils de Jean Châteigner, troiſiéme du nom, Seigneur de la Rochepoſay & de ſaint Georges de Rexe, Chambellan des Rois François I. & Henry II. & l'un des Maîtres d'Hôtel ordinaire de leurs Majeſtés, & de Dame Claude de Montleon, fille de Loüis de Montleon, Seigneur de Touffou & d'Abain, & de Sibille Chaperon: eut pour épouſe, par diſpenſe du Saint Siege, Claude Dupuy, fille de Georges Dupuy, Seigneur du Coudray, de Dame, & de Chantemilan, Baron de Belle-faye, & de Jeanne Raffin, de laquelle il eut François, mort au berceau, Henry, Baron de Maleval, tué dans un combat ſans avoir été marié; Jean quatriéme du nom, Seigneur de la Rochepoſay, Lieutenant de Roy du Haut Poictou; Germain, mort jeune, Loüis, Henry Loüis, Evêque de Poictiers, Ferdinand, Abbé de Beauport; Fran-

çoiſe, mariée avec Anne d'Aubieres, Baron de Clairvaux; & Gabrielle, Fondatrice des Religieuſes de la Viſitation de Poictiers.

Il porroit. *D'or, au Lion posé de ſinople, au Lambel de gueules.*

BERNARD DE NOGARET, Seigneur de la Valette, Amiral de France, & Gouverneur de Provence, frere puîné du Duc d'Eſpernon, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 66. auſſi bien que de ſes pere & mere, épouſa Jeanne de Baſtarnay, fille de René de Baſtarnay, Comte du Bouchage, & d'Iſabeau de Savoye, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *De gueules, à la Croix potencée d'argent, ſoûtenuë de Nogaret, party de gueules, à une demie Croix pommetée d'or.*

HENRY DE JOYEUSE, Comte du Bouchage, Maître de la Garderobe du Roy, depuis Mareſchal de France, Gouverneur de Languedoc, frere puîné d'Anne de Joyeuſe, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 65. auſſi bien que de ſes pere & mere: épouſa Catherine de Nogaret, ſœur du Duc d'Eſpernon, & du Seigneur de la Va-

lette, aprés la mort de laquelle il abandonna le Monde, & se fit Capucin sous le nom du Pere Ange de Joyeuse, n'ayant eu de la susdite Anne de Nogaret qu'une seule fille appellée Henriette Catherine de Joyeuse, qui fut Duchesse de Montpensier, puis de Guise.

Il portoit comme son frere l'Amiral. *De joyeuse, écartelé de saint Didier, sur le tout écartelé d'or & d'azur, qui est de Bastarnay.*

NICOLAS DE GRIMOÜILLE, (& non pas de Grimonville, comme l'a dit le Pere Anselme, & les autres) Seigneur de l'Archant, d'Autueil & de la Boulaye, Capitaine des cent Archers de la Garde du Roy, fut conjoint par mariage avec Diane de Vivonne, fille de François de Vivonne, Seigneur d'Ardelay, dit la Chasteigneraye, qui fut tué en un combat singulier par le sieur Chabot de Jarnac, & de Philippes de Beaupoil, de laquelle il ne laissa point d'enfans; ses cendres & celles de ladite Diane de Vivonne reposent en une des Chapelles de l'Eglise des Augustins du grand Convent de Paris, sous un Tombeau de marbre noir, sur lequel sont les effigies de l'un & de

l'autre, repreſentées à genoux, & taillées en marbre blanc.

Il portoit. *De gueules à trois Etoiles d'argent, deux & une, écartelé d'azur au Lion d'or, tenant entre ſes pattes une Maſſe perie en pal de même.*

Loüis d'Amboise, Comte d'Aubijoux, Seigneur & Baron de Châteauneuf, Bonnefons, Caſaubon, Senectere & Grenonville, Senéchal & Gouverneur d'Alby, fils de Jacques d'Amboiſe, premier du nom, Baron d'Aubijoux & de Caſtelnau, Colonel des Legionnaires de Languedoc, & d'Hypolite de Chambes, fille de Jean de Chambes, Seigneur de Montſoreau, & de Marie de Châteaubriant: Il épouſa en premieres nopces, Blanche de Levis, fille de Gilbert de Levis, ſecond du nom, Comte de Ventadour, & de Suſanne d'Alegre, puis en ſecondes nopces, Marie de Chabannes, fille de Charles de Chabannes, Seigneur de la Paliſſe, & de Catherine de la Rochefoucault, dont il n'eut point d'enfans; mais de ſa premiere femme il eut Georges d'Amboiſe, Baron de Caſaubon, mort avant ſon pere, ſans poſterité de Loüiſe de Luxembourg

Brienne ; Jacques d'Amboiſe, ſecond du nom, Comte d'Aubijoux, tué à la bataille de Coutras ; François, premier du nom, Comte d'Aubijoux ; Magdelaine, morte en jeuneſſe ; & Loüiſe femme de Blaiſe de la Roche, Marquis de Fontenelle.

Il portoit. *Palé d'or & de gueules, de ſix piéces.*

FRANÇOIS DE LA VALETTE, Seigneur de Cornuſſon & de Paſchot, Gouverneur & Senéchal de Tholoſe, de la famille duquel perſonne n'a parlé.

Il portoit. *De gueules, au Perroquet d'argent, à la patte droite levée ; party de gueules au Lion d'or.*

FRANÇOIS DE CAZILLAC, Seigneur de Ceſſac, Millehaut, & Noailles, fils d'Antoine de Cazillac, Seigneur de Ceſſac, & d'Anne de Cruſſol, fille de Jacques, Seigneur de Cruſſol, & de Simonne d'Uſez, eut pour femme Claude de Dinteville, fille de Guillaume, Seigneur des Chenets, & de Loüiſe de Rochechoüart, dont il eut Charles de Cazillac, Seigneur de Ceſſac, & Claude de Cazillac, femme de Charles de Choiſeul, Seigneur de Praſlin, Mareſchal de France.

Il portoit. *D'or à deux Lions paſſans de gueules, à la Bordure de ſinople, chargée de huit Beſans d'argent.*

JOACHIM DE DINTEVILLE, Seigneur de Fougeroles, Baron de Mery, Lieutenant General pour ſa Majeſté au Gouvernement de Champagne & Brie, fils de Jean de Dinteville, Seigneur dudit lieu, & de Gabrielle de Stainville, mourut ſans enfans de Marguerite de Dinteville, fille de N. de Dinteville, Seigneur de Vaulay, Capitaine de Barſur-Seine, & de Loüiſe de Coligny.

Il portoit. *De ſable à deux Leopards d'or.*

JOACHIM DE CHASTEAUVIEUX, Seigneur de Verion, Comte de Confolant, Capitaine des cent Archers de la Garde Ecoſſoiſe du Roy, Chevalier d'Honneur de la Garde de la Reine Catherine de Medicis, Capitaine du Château de la Baſtille de Paris, & Bailly de Breſſe & de Beugey, fils de Claude de Châteauvieux, Seigneur dudit lieu, & de Marguerite de Montchenu, decedé ſans alliance: ſes predeceſſeurs ſont rapportés dans l'Hiſtoire de Breſſe du ſieur Guichenon.

Il portoit. *D'azur à trois Faces on-*

dées d'or ; écartelé d'azur à une fleur de Lys d'or.

CHARLES DE BALSAC, Seigneur de Clermont d'Entragues, fut tué à la bataille d'Yvry ; il étoit troiſiéme fils de Guillaume d'Entragues, & de Loüiſe d'Humieres, & fut marié avec Heleine Bon, fille de Pierre Bon, Seigneur de Meſſou, Gouverneur de Marſeille & de Marguerite de Robins de Graveſon, dont il eut Henry de Balſac, Comte de Clermont d'Entragues, pere de Loüiſe, veuve de Claude de Bretagne, Marquis d'Avangour, & de Marie de Balſac, Comteſſe de Graville, femme de Jean Gaſpard Ferdinand, Comte de Marchin, mort au mois d'Aouſt 1673. Charles, Baron de Dunes, Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit, duquel il ſera parlé cy-aprés ; Loüis, Chevalier de Malthe, Jean Abbé d'Evron, nommé à l'Evêché de Grenoble ; Nicolas, Abbé d'Evron & de ſaint Quentin, Coadjuteur d'Autun ; & Loüiſe, morte jeune.

Il portoit. *De Balſac, écartelé d'Humieres, ſur le tout de Milan, qui eſt d'argent à la Givre, ou Biſſe d'azur, liſſante de gueules.*

CHARLES DU PLESSIS, Seigneur de Liancourt, Gentilhomme de la Chambre du Roy, & premier Eſcuyer de ſa petite Eſcurie, depuis Marquis de Guercheville, Comte de Beamont ſur Oiſe, & Gouverneur de Paris, fils de Guillaume du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, & de Sarcelles, Maître d'Hôtel du Roy, & de Françoiſe de Ternay; épouſa Antoinette de Pons, Marquiſe de Guercheville, Dame d'honneur de la Reine Catherine de Medicis, veuve d'Henry de Silly, Comte de la Roche-Guyon, & fille d'Antoine, Sire de Pons, duquel il a été cy-deſſus parlé, page 25. de laquelle il eut Roger du Pleſſis, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés; & Gabrielle du Pleſſis, femme de François, cinquiéme du nom, Duc de la Rochefoucault, auſſi Chevalier du ſaint Eſprit.

Il portoit. *D'argent à la Croix engrêlée de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, au Lambel d'azur.*

FRANÇOIS DE CHABANNES, Marquis de Curton, Comte de Rochefort, Vicomte de la Roche Maſſelin,

& Lieutenant General en Auvergne, fils aîné de Joachim de Chabannes, Baron de Curton & de Saigne, & de Claude de la Rochefoucault, fille de François, Comte de la Rochefoucault, premier du nom, & de Loüiſe de Cruſſol: épouſa Renée Duprat, fille d'Antoine Duprat, Seigneur de Nantoüillet, Garde de la Prevôté de Paris, & d'Anne d'Alegre, de laquelle il eut quatre fils, qui furent Chriſtophe, Marquis de Curton, qui ne laiſſa que des filles de Claude Julien ſa ſeconde femme; Henry, Marquis de Curton aprés ſon frere, qui continua la poſterité; Jean-Charles, Seigneur de ſaint Angiau, qui a laiſſé des enfans; & Antoine, Baron de Nabouſac, mort ſans lignée.

Il portoit. *De gueules au Lion d'Hermines, couronné, lampaſſé, & armé d'or: écartelé de la Tour, qui eſt d'azur ſemé de France à une Tour d'argent, maſſonnée de ſable; & de Bologne, qui eſt d'or au Gonfanon de gueules, frangé de Sinople: ſur le tout de l'Eſcalet, qui eſt d'or à trois Tourteaux de gueules, deux & un, & qui ſont les Armes des premiers Seigneurs &*

Comtes de Bologne ſur la mer, pour ſupports deux Levriers d'argent.

ROBERT DE COMBAULT, Seigneur d'Arcy ſur Aube, premier Maître d'Hôtel du Roy : épouſa Françoiſe de la Beraudiere, fille du Seigneur de l'Iſle-Bouchar, de laquelle il n'eut que deux filles, l'une mariée au Baron de Cleres en Normandie ; & l'autre au Baron de Money en Beauvoiſis.

Il portoit. *D'argent à la Levrette paſſante de ſable.*

FRANÇOIS DE SAINT-NECTAIRE, Seigneur de la Ferté-Nabert, fils de Nectaire de Saint-Nectaire en Auvergne, & de Marguerite d'Eſtampes, Dame de la Ferté-Nabert, fille de Jean d'Eſtampes, Seigneur dudit lieu de la Ferté-Nabert, & de Magdelaine de Huſſon ; eut pour femme Jeanne de Laval, fille puînée de Gilles de Laval, ſecond du nom, Seigneur de Loüé, & de Maillé, & de Loüiſe de ſainte Maure, dont il eut Henry de Senectaire, premier du nom, Marquis de la Ferté-Nabert, Chevalier du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang en ſon lieu ; Loüiſe de Senectaire, morte fort âgée ; Diane, femme de Chriſtophe de Poli-

gnac, Seigneur de Chalancon ; Marie, femme de François, Baron de Joncheres ; Hypolite, mariée avec Antoine Blo, Seigneur de Laval ; & N. . Religieuſe au Prieuré de ſaint Loüis de Poiſſy.

Il portoit. *D'azur à cinq Fuſées d'argent en face*, que d'autres blaſonnent, *à la Face d'argent, fuſelée de cinq piéces.*

SEPTIE'ME CREATION, faite à Paris en la même Egliſe, des Auguſtins, le dernier Decembre, 1584.

CHEVALIERS.

JEAN DE SAINT LARY, Seigneur de Bellegarde, Baron de Termes, Mareſchal de Camp des Armées du Roy, & Gouverneur de Mets, fils de Pierre de ſaint Lary, & de Marguerite d'Orbeſan : épouſa Anne de Villemur, de laquelle il eut Roger, Duc de Bellegarde, Pair & Grand Eſcuyer de

France, dont il ſera fait mention cy-aprés; & N. Baron de Termes.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, d'azur au Lion d'or; au ſecond, Palé d'or & de gueules de ſix piéces: au troiſiéme, de gueules au Vaſe d'or: au quatriéme, d'azur à trois demie Fuſées d'argent: ſur le tout, d'azur à la Cloche d'argent, bataillée de ſable.*

JEAN DE VIENNE, Seigneur & Baron de Ruffé, Gouverneur de Bourbonnois, frere puîné d'Antoine de Vienne, Comte de Commarin, & fils de François de Vienne, Baron de Ruffey, & de Gilberte de Luxembourg, fille de Charles de Luxembourg, Comte de Brienne & de Roucy, & de Charlotte d'Eſtoutteville, ne laiſſa aucuns enfans de Catherine de Montgaſcon de Rochebaron ſa femme.

Il portoit. *De gueules à un Aigle d'or, briſé en l'eſtomach d'un Eſcuſſon de gueules, chargé d'une Coquille d'or.*

LOÜIS ADHEMAR DE MONTEIL, Comte de Grignan, Baron d'Entrechâteaux, Lieutenant General en Provence, fils de Gaſpard de Caſtelane, ſecond du nom, Comte de Grignan, & Seigneur d'Entrechâteaux, qui fut ſubſti-

tué au nom & armes d'Adhemar & de Monteil par Loüis Adhemar de Monteil, Comte de Grignan ſon oncle maternel ; & d'Anne de Tournon ſa premiere femme, fille de Luſté, Seigneur de Tournon, & d'Anne de Viſſac : épouſa Iſabelle de Pontevés, fille de Jean de Pontevés, Comte de Carſes, & de Marguerite de Brancas, de laquelle il eut Loüis François Adhemard de Monteil, Comte de Grignan, duquel & de Jeanne d'Ancezune de Venejan, ſont iſſus, Loüis Gaucher, Comte de Grignan, qui fut marié à Marguerite d'Ornane, fille aînée de François, Seigneur de Mazargues, de laquelle eſt iſſu François, Comte de Grignan, & Lieutenant General pour le Roy en Provence, marié premierement, avec Angelique d'Angennes de Ramboüillet, en ſecondes nopces avec N. Dupuy-du-Fou, & en troiſiémes, avec Marguerite Françoiſe de Sevigné, deſquelles il a des enfans : François, Archevêque d'Arles, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, & Jacques, Evêque d'Uzés.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, d'or à trois Bandes d'azur : au ſecond*,

ſecond, de gueules au Château ſommé de trois Tours d'argent : au troiſiéme, de gueules au Lion d'argent, au Canton de Bretagne : & au quatriéme, de gueules à la Croix couppée d'or, cantonnée de quatre Quinteſeüilles de même.

HUITIE'ME CREATION, faite en la même Egliſe des Auguſtins de Paris, le dernier Decembre 1585.

CHEVALIERS.

CHARLES DE BOURBON, Prince du Sang, Comte de Soiſſons & de Dreux, & depuis Grand Maître de France, Seigneur de Château-Chinon, de Noyers, de Beaugé, & de Blandy, Gouverneur de Dauphiné & de Normandie, fils puîné de Loüis de Bourbon, premier du nom, Prince de Condé, & de Françoiſe d'Orleans ſa ſeconde femme, fille de François d'Or-

leans, Marquis de Rothelin, & de Jacqueline de Rohan : épouſa Anne de Montafié, fille de Loüis, Comte de Montafié en Piedmont, & de Jeanne de Coeſmes, de laquelle il eut des enfans, qui ſont rapportés avec toute leur poſterité, dans l'Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de France, donnée par trois differentes fois au Public, par les ſieurs de ſainte Marthe, freres jumeaux, Hiſtoriographes de France ; & dans celle du Pere Anſelme Auguſtin Deſchauſſé.

Il portoit. *De Bourbon, au Bâton, & Bordure de gueules.*

JEAN GROGNET DE VASSE', Seigneur dudit lieu, de Claſſé, Courfourtin & Eſguilly, Baron de la Roche-Mabile, fils puîné d'Antoine Grognet, Seigneur de Vaſſé, & de la Roche-Mabile, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur de Pignerol, & de Marguerite de Hatuz : épouſa Jeanne le Vavaſſeur, Dame d'Eſguilly, fille unique de Pierre le Vavaſſeur, Seigneur d'Eſguilly, Gouverneur de Chartres, de laquelle il eut Lancelot de Vaſſé, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera parlé cy-aprés, Charles, Prieur de

Montejan ; François, Seigneur de Claſſé ; Honnoré, Seigneur de la Chapelle, puis Religieux Feüillant ; Marie Magdelaine, femme du Seigneur de Feugerais au Perche ; Suſanne, épouſe de René de Curie, Seigneur de Semur, & Marguerite, Religieuſe à Laval.

Il portoit. *D'or à trois Faces d'azur.*

ADRIEN TIERCELIN, Seigneur de Broſſe, Sarcus & Marines, Gouverneur de Mouzon, & depuis Lieutenant General en Champagne, fils d'Adrien Tiercelin, Seigneur de Broſſe, Gouverneur de Giſors, & de N. le jeune de Gourlay, fille de Joſſe de Gourlay, Seigneur de Monſſures, & de Bonne de Sarcus. Ledit Adrien Tiercelin contracta mariage avec Barbe Rouhault, fille de Thibaut Rouhault, Seigneur de Riou, Gouverneur de Heſdin, & de Jeanne de Saveuſe, dont il eut Anne, Seigneur de Sarcus, mort de la bleſſure qu'il receut au Siege de Bologne, & qui ne laiſſa point d'enfans de Jacqueline d'O ſa femme ; Charles, qui perdit la vie avec le ſieur de Calleville ſon frere, & laiſſa de Marguerite d'Audenfort, Geoffroy, Marquis de Broſſe,

pere d'Adrien Pierre, auſſi Marquis de Broſſe; & Charles, Seigneur de Saveuſe, qui a laiſſé poſterité; Antoine Tiercelin, Abbé de Fontaines; & Nicolas, Seigneur de Calleville, tué en un Combat prés Chartres.

Il portoit. *D'argent à deux Tierces d'azur, miſes en Sautoir, cantonnées, & accompagnées de quatre Merlettes de ſable.*

François Chabot, Seigneur de Brion & de Charroux en Berry, Baron de Chaumont, Marquis de Mirebeau, Comte de Charny, Seigneur de Brion, fils de Philippes Chabot, Comte de Buſançois & de Charny, Amiral de France, Chevalier des Ordres de ſaint Michel & de la Jarretiere, Gouverneur de Bourgogne & de Normandie, Ambaſſadeur en Angleterre, où le Roy de la Grande Bretagne l'honnora de ſon Ordre, & de Françoiſe de Longuy, Dame de Pagny & de Mirebeau, fille aînée & heritiere de Jean de Longuy, Seigneur de Livry, & de Jeanne d'Angoulême: épouſa deux femmes, la premiere fut Françoiſe de Lugny, fille de Jean de Lugny, Seigneur dudit lieu, & de Françoiſe de Polignac: &

la ſeconde, Catherine de Silly, fille de Loüis de Silly, Comte de la Roche-Guyon, & d'Anne de Laval du premier lit vint Catherine Chabot, Dame de Lugny, femme de Jean de Saulx, Seigneur de Tavannes, & du ſecond lit ſortirent Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau & Comte de Charny, Baron de Chaumont & de Charroux, Chevalier des Ordres Roy, Lieutenant General du Gouvernement de Bourgogne; Henry Seigneur de Fontaine-Françoiſe, mort ſans alliance; Leonor, Seigneur de Charroux, mary d'Anne de Monteſſus, qui le rendit pere de N. Chabot, Dame de Charroux; femme du Comte de Bonneval en Limoſin; Charles, Seigneur de Beaumont; François, Chevalier de Malthe; & Anne Chabot, femme d'Henry, Baron de Fours.

Il portoit. *Au premier quartier, d'or à trois Chabots de gueules, mis en pal, deux en chef, & un en pointe: au ſecond, de Luxembourg, qui eſt d'argent au Lion de gueules, couronné & armé d'or, à la Queuë paſſée & fourchée en Sautoir: Au troiſiéme, de gueules à une Etoile de ſeize rais d'argent,*

qui eſt des Baux : & au quatriéme, de Long-vy, qui eſt d'azur à une Bande d'or.

GILLES DE SOUVRE', Marquis de Courtenvaux, Gouverneur de Touraine, Grand Maître de la Garderobe du Roy, Capitaine du Château de Vincennes, & depuis Gouverneur de LOÜIS XIII. de tres-auguſte memoire, premier Gentilhomme de ſa Chambre, & enfin Mareſchal de France, fils de Jean de Souvré, Seigneur de Courtenvaux, & de Françoiſe Martel : épouſa Françoiſe de Bailleul, Dame de Renoüart, fille de Jean de Bailleul, Seigneur de Renoüart en Normandie, & de Jeanne d'Aché, de laquelle il eut Jean de Souvré, ſecond du nom, Marquis de Courtenvaux; René, Baron de Renoüart, époux de Marie Courtin; Gilles, Evêque d'Aire, puis d'Auxerre, Treſorier de la Sainte Chapelle de Paris, Abbé de ſaint Florent de Saumur & de ſaint Calais; Jacques, Chevalier de Malthe, Grand Prieur de France, Commandeur de ſaint Jean de Latran à Paris, & Abbé du Mont ſaint Michel, de Treport & de Tonnerre; Françoiſe de Souvré, mariée

avec Artus de ſaint Gelais, & de Luſignan, Seigneur de Lanſac, Gouverneur de Loüis XIII. dans ſon enfance; Magdelaine, femme de Philippes Emanüel de Laval, Marquis de Sablé & Seigneur de Bois-Dauphin, & Anne de Souvré, Abbeſſe de ſaint Amand de Roüen.

Il portoit. *D'azur à une Cotice d'or, de cinq piéces.*

François d'O, Seigneur d'O, de Frênes, & de Maillebois, Maître de la Garderobbe du Roy Henry III. premier Gentilhomme de ſa Chambre, Surintendant des Finances, Gouverneur de Paris, & Iſle de France, fils aîné de Jean d'O, Seigneur d'O, de Maillebois & de Frênes, premier Capitaine de la Garde Ecoſſoiſe du corps du Roy, Grand Mareſchal de Normandie, Senéchal hereditaire du Comté d'Eu, & d'Heleine d'Illiers, Dame de Manou: épouſa Charlotte Catherine de Villeguier, fille de René de Villeguier, Seigneur d'Aubigny, de laquelle il n'eut point d'enfans; mais il laiſſa une fille naturelle, qui fut femme de N. de Caillebot, Seigneur de la Salle.

Il portoit. *D'hermines au Chef endenché de gueules vers la pointe.*

CLAUDE DE LA CHASTRE, Baron de la Maiſon-fort, depuis Gouverneur de Berry & de la Ville d'Orleans, Mareſchal de France, fils de Claude de la Chaſtre, Baron de la Maiſon-fort, & de Claude Robertet: épouſa Jeanne Chabot, veuve de René d'Anglure, Seigneur de Givry, & fille de Guy Chabot, Baron de Jarnac, & de Loüiſe de Piſſeleu, dont il eut Loüis de la Chaſtre, Seigneur de la Maiſonfort, Mareſchal de France; Anne de la Chaſtre, Abbeſſe de Fare-Mouſtier en Brie.

Il portoit. *De gueules à une Croix ancrée de Vair, écartelé de gueules, à trois teſtes de Loup, arrachées d'argent.*

GIRAUD DE MAULEON, Seigneur de Gourdon, Gouverneur de Calais, & Pays reconquis, fils d'Eſpagnolet de Mauleon, Seigneur de Gourdon, & de Jeanne de Sanian, mort ſans avoir été marié.

Il portoit. *De gueules au Lion d'or.*

JACQUES, Sire de Loubens & de Verdales, Gentilhomme Gaſcon de la Province

Province de Narbonne, de la Maiſon duquel nous n'avons autre choſe, ſinon qu'Hugues de Loubens de Verdales, qui fut Cardinal & Grand Maître de Malthe, vivoit au même temps que ce Chevalier, & qu'il pouvoit être ſon frere. Nous parlerons amplement de ce Cardinal dans la ſeconde partie de nôtre Hiſtoire des Cardinaux François.

Il portoit. *De gueules à un Lion rampant d'or.*

Loüis le Breton, Seigneur de Crillon, Baron de ſaint Jean de Varies, Meſtre de Camp du Regiment des Gardes du Roy, n'a point été marié: les noms de ſes pere & mere nous ſont inconnus.

Il portoit. *D'or à une Cotice d'azur de cinq piéces.*

Jean d'Angennes, Seigneur de Poigny, & de Boiſorcan, Ambaſſadeur en Savoye & à Vienne, frere puîné de Nicolas d'Angennes, Marquis de Ramboüillet, & de Loüis d'Angennes, Seigneur de Maintenon: épouſa Magdelaine Thierry, fille de François Thierry, Seigneur de Boiſorcan en Bretagne, Gouverneur de Rennes, & de Françoiſe Dupuy-du-fou, de laquelle il eut

Jacques d'Angennes, Seigneur de Poigny, Ambaſſadeur en Angleterre, qui d'Iſabelle de Broüilly, fille de François de Broüilly, Seigneur de Mezevillers, eut Magdelaine d'Angennes, Dame de de Boiſorcan, femme de Jacques Morais, Comte de Brezoles ſon couſin; &. Charles d'Angennes, Marquis de Poigny, marié à Françoiſe de Faucon de Ris, duquel mariage ſont iſſus, Joſeph, Marquis de Poigny; Jean Loüis, dit le Chevalier de Poigny; Françoiſe, Charlotte, Iſabelle, & Marie-Anne; Le ſuſdit Jean d'Angennes eut encore pour enfans, Françoiſe femme d'Urbain de Morais, Seigneur de Joderais; Marguerite, Abbeſſe de ſaint Sulpice; Julienne, mariée premierement à Guillaume Cozerieu, Seigneur de la Riviere, puis à Jacques de Maillé, Seigneur de la Floceliere; & Catherine, Religieuſe à Fontevraud.

Il portoit. *De ſable, au Sautoir d'argent, à la Bordure d'azur.*

FRANÇOIS DE LA JUGIE DU-PUY, Seigneur & Baron de Rieux, Gouverneur de Narbonne; ſon origine & les noms de ſes pere & mere nous ſont inconnus.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur à deux Lions affrontés d'or : au ſecond & troiſiéme, party d'argent à une Bande d'azur, accompagnée de ſix Roſes de gueules : & au quatriéme, d'azur à une Face d'or : ſur le tout d'or, à un Lion de gueules.*

FRANÇOIS LOÜIS D'AGOUT, & de Montauban, Comte de Sault, Seigneur de Veſcq, la Tour d'Aigues, Montlor & Grimaud, fils de François d'Agout & de Montauban, Comte de Sault, & de Jeanne de Veſcq, fille de Jean de Veſcq, Baron de Grimaud, & de Florie de Montlor, fut conjoint par mariage avec Chreſtienne d'Aguerre, fille de Claude d'Aguerre, Baron de Vienne le Château, & de Jeanne de Hangeſt, & veuve d'Antoine de Blanchefort, dit de Crequy, Seigneur de Crequy, de Janvrin, & de ſaint Severe, de laquelle il eut, Loüis d'Agout, Comte de Sault, mort ſans avoir été marié ; Philippes, Baron de Grimaud, decedé ſans enfans de Marie, Marquiſe de Montlor ſa femme ; & Jeanne, mariée à Claude François de la Baume, Comte de Montrevel, dont eſt iſſu Ferdinand, Comte de Montre-

vel, duquel nous parlerons en ſon rang.

Il portoit. *Ecartelé, au premier quartier, d'or à un Loup armé, & lampaſſé d'azur : au deuxiéme, d'azur à trois Tours d'or, deux & une : au troiſiéme, de gueules à un Pal d'argent de trois piéces, au Chef d'azur : & au quatriéme, d'or à deux Lions d'azur.*

GUILLAUME DE SAULX, Seigneur & Vicomte de Tavannes, Bailly de Dijon, Lieutenant pour le Roy en Bourgogne, fils de Gaſpard de Saulx, Seigneur de Tavannes, Mareſchal de France, Gouverneur de Provence, & de Françoiſe de la Baume, fille de Jean de la Baume, Comte de Montrevel, & de Françoiſe de Vienne : Il eut deux femmes, la premiere fut Catherine Chabot, fille aînée de Leonor Chabot, Comte de Buſançois & de Charny, Grand Eſcuyer de France, & de Claude Gouffier ; & la ſeconde, Jeanne Baptiſte de Pontallier, fille d'Olivier de Pontallier, & d'Anne Contriere : de ſa premiere femme ſortirent Claude de Saulx, Comte de Buſançois, & Vicomte de Tavannes, époux de Françoiſe Bruſlart, fille de Nicolas Bruſlart,

premier Preſident au Parlement de Dijon ; Joachim, Baron d'Arc ſur Til; Jeanne, mariée en premier lit à Joachim, Seigneur de Dinteville, Lieutenant de Roy en Champagne, & en ſecond lit avec Aimé de Rochechoüart, Seigneur de Tonnecharente ; Françoiſe, femme de Joachim de Buſſy, Seigneur de Deria, & de Brion ; Anne & Eleonor, Religieuſes ; & de ſa ſeconde femme ſont auſſi ſortis des enfans, dont les noms ne ſont pas venus à nôtre connoiſſance.

Il portoit. *D'azur au Lion d'or, couronné de même.*

MERY DE BARBESIERS, Seigneur de la Roche-Chemerault, Choiſny, Bois-le-Vicomte, & la Carbiliere, Grand Mareſchal des Logis de la Maiſon du Roy : épouſa Claude de l'Aubeſpine, fille de François de l'Aubeſpine, Seigneur de Bois-le-Vicomte, Preſident au Grand Conſeil, & de Marie Cotton, fille de N. Cotton, & de N. de la Grange, ſans enfans.

Il portoit. *Ecartelé au premier quartier, d'argent à une Face fuſelée de gueules de cinq piéces : au ſecond d'azur à une Croix couppée & danchée*

d'argent : au troiſiéme , d'hermines au Chef de gueules : & au dernier, d'or à un Aigle éploye de gueules , couronné & armé de ſinople.

FRANÇOIS DU PLESSIS, Seigneur de Richelieu, Grand Prevoſt de France, fils de Loüis du Pleſſis Seigneur de Richelieu, & de Françoiſe de Rochechoüart, fille d'Antoine de Rochechoüart, Seigneur de ſaint Amand, Senéchal de Toloſe, & de Catherine de Barbaſan : épouſa Suzanne de la Porte ; fille de N. . . de la Porte, Seigneur de Lunandiere, & de Claude Bochard, de laquelle il eut Henry du Pleſſis, Seigneur de Richelieu, Mareſchal de Camp, tué en duel par le Marquis de Themines, & qui ne laiſſa point d'enfans de N. Guyot, Dame d'Anſac ſa femme; Alphonſe Loüis du Pleſſis de Richelieu, Cardinal Archevêque de Lion, Grand Aumônier de France; Armand Jean du Pleſſis, Cardinal Duc de Richelieu ; Françoiſe du Pleſſis, mariée en premieres nopces à Jean de Beauvau, Seigneur de Pimpean, & en ſecondes, à René de Vignerot, Seigneur du Pont de Courlay en Poitou, dont elle eut Marie de Vignerot,

Ducheſſe d'Aiguillon, mariée au ſieur de Combalet, ſans enfans; & François de Vignerot, Marquis du Pont de Courlay, General des Galeres de France; & Nicole du Pleſſis, femme d'Urbain de Maillé, Duc de Brezé, Mareſchal de France.

Il portoit. *D'argent au Chevron de gueules de trois piéces.*

GABRIEL NOMPAR DE CAUMONT, Comte de Lauzun, Vicomte de Montbas, Baron de Puyguillen, de Verteuil, & de la Croüillie, & Seigneur de Tornabeuf, fils de François Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, & de Charlotte de la Roche-Andry : épouſa Suzanne d'Eſtiffac, fille de Loüis, Seigneur d'Eſtiſſac, & d'Anne de Daillon, de laquelle il eut François de Caumont, Comte de Lauzun, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera cy-aprés parlé; & Charlotte Catherine, femme d'Alexandre, Baron de Caſtelnau, & de Clermont Lodeve.

Il portoit. *Tiercé en Bande, d'or, de gueules, & d'azur.*

HECTOR DE GONDRIN, & de Pardaillan, Seigneur de Monteſpan & de Gondrin, fils d'Antoine de Pardail-

lan, Seigneur de Gondrin, & de Paule d'Eſpagne, Dame de Monteſpan, fille d'Arnaud d'Eſpagne & de Monteſpan, & de Magdelaine d'Auxi : fut marié par diſpenſe avec Jeanne Dantin ſa couſine, de laquelle il eut entr'autres enfans, Antoine de Pardaillan, Marquis de Monteſpan, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *D'or au Château de gueules.*

Loüis de Champagne, Comte de la Suſe, Seigneur de la Chapelle, Rainſoüin au Maine, & Baron de Broüaſſin, fils aîné de Nicolas de Champagne, creé Comte de la Suſe, tué à la bataille de ſaint Denis, & de Françoiſe de Laval, fille de Guy de Laval, & de Claude de Lezay : épouſa Magdelaine de Melum, fille de Charles de Melum, Baron de Morainville, & de Marie de Luze : Il mourut à la bataille de Coutras, & laiſſa pour enfans Catherine de Champagne, femme d'Amaury Goyon, Marquis de la Maiſſaye, & Comte de Plancy; & Loüis, ſecond du nom, Comte de la Suſe, marié avec Charlotte de la Rochefoucault, fille de Charles de la Rochefoucault, Comte

de Roucy, & de Claude de Gontault de Biron, de laquelle il a laiſſé Gaſpard de la Suſe.

Il portoit. *De ſable, fretté d'argent, au Chef d'argent, chargé d'un Lion naiſſant de gueules, armé & lampaſſé d'azur, écartelé de Laval; ſur le tout de Champagne, party d'azur à un Lion d'or.*

RENE' DE BOÜILLE', Comte de Creance, Seigneur de Boüillé, de Châtelvin, de Chanteloup, Cheſſé, & le Rocher, Gouverneur de Perigueux, fils de René de Boüillé, Seigneur dudit lieu au Maine, & de Jacqueline d'Eſtouteville, Comteſſe de Creance, fille & heritiere d'Antoine d'Eſtouteville, Comte de Creance, & d'Iſabelle de Carbonnel : épouſa Renée de Laval-Lezay, fille de Pierre de Laval, Seigneur de Lezay, & de Jacqueline de Clerembaud, de laquelle il eut trois fils & cinq filles: les fils furent Urbain de Boüillé, Comte de Creance, qui d'Anne de Feſchal, Dame de Tucé, eut René de Boüillé, Comte de Creance, & Marquis de Boüillé, qui de Jacqueline de la Guiche de ſaint Geran, a laiſſé une fille unique, nommée Eleonor, femme

d'Henry de Daillon, Comte du Lude, Grand Maître de l'Artillerie de France; François, Seigneur de Bourneuf; & Leonor, Seigneur de Chillé: & les filles furent, Lucrece, femme du Seigneur de la Jouſſeliniere; Anne, mariée au Seigneur d'Eſeguy; Marguerite, Iſabelle, & Marie, Religieuſes.

Il portoit. *D'argent, à la Face de gueules, frettée de ſable, accompagnée de deux Faces de gueules en Deviſe, l'une deſſus, & l'autre deſſous.*

Loüis du Bois, Seigneur des Arpentis, Gouverneur de Touraine, fils de Loüis du Bois, auſſi Seigneur des Arpentis, & de Loüiſe de Surgere, fille de Jacques de Surgere, Seigneur de la Floceliere: épouſa Claude Robertet, fille de Claude Robertet, Sei- d'Alluye, & d'Anne Briçonnet, de laquelle il n'eut que des filles.

Il portoit. *D'or à l'Ecuſſon de gueules en abîme, à l'Orle de ſix Coquilles de ſable.*

Jean d'O, Seigneur de Manou & de Courteilles, Capitaine de cent Archers de la Garde du Corps du Roy; frere puîné de François d'O, Seigneur d'O, duquel nous avons cy-deſſus parlé,

page 95. eut pour femme Charlotte de Clermont Talard, veuve de Claude d'Amoncourt, Seigneur de Montigny ſur Aube, & ſœur d'Anne de Clermont, femme de Jean d'Eſcars, Seigneur de la Vauguion, de laquelle il n'eut qu'une fille, appellée Loüiſe d'O, femme de Gabriel Duqueſnel, Seigneur de Coupigny & de Pinſon, qui ſe faiſoit appeller le Marquis d'Alegre.

Il portoit. *D'hermines, au Chef endanché de gueules, chargé d'un Lambel d'argent.*

HENRY DE SILLY, Comte de la Roche-Guyon, Damoiſeau de Commercy, Baron d'Aquigny & de Crevecœur, fils aîné de Loüis de Silly, Seigneur de la Roche-Guyon, & d'Anne de Laval, fille de Guy ſeiziéme du nom, Comte de Laval, & d'Anne de Montmorency : épouſa Antoinette de Pons, Marquiſe de Guiercheville, fille d'Antoine, Sire de Pons, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 25. dont il eut François de Silly, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier du ſaint Eſprit, & Grand Louvetier de France, mort au Siege de la Rochelle, qui épouſa Catherine Gillonne de Mati-

gnon, de laquelle il n'eut point d'enfans; mais aprés la mort dudit Henry de Silly ſon mary, elle ſe remaria à Charles du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 83.

Il portoit. *D'hermines à la Face ondée ou vivrée de gueules, à trois Tourteaux de gueules en Chef entre les hermines, écartelé de la Roche-Guyon, qui eſt d'or à trois Bandes d'azur, à la bordure de gueules.*

ANTOINE DE BAUFREMONT, dit de Vienne, Marquis d'Arc en Barrois & de Sombernon, Seigneur de Liſtenois, fils aîné de Claude de Baufremont, Seigneur de Sey, & d'Antoinette de Vienne: épouſa Anne de Clermont, fille de René de Clermont, Seigneur de ſaint Georges, & de Françoiſe d'Amboiſe, dont il eut un fils, mort ſans avoir été marié: il avoit pour freres Jean, Seigneur de Clairvaux, & Nicolas, Evêque de Troyes.

Il portoit. *De Baufremont, qui eſt Vairé d'or & de gueules, écartelé de Vienne, qui eſt de gueules à un Aigle éployé d'or: ſur le tout de ſable, à trois teſtes de Leopards d'argent, deux en*

chef, & une en pointe : pour Cimier un Chien naiſſant d'argent, & pour Supports, deux Levriers auſſi d'argent.

JEAN DU CHASTELET, Baron dudit lieu, Souverain Châtelain de Thons, Seigneur de Châtillon en Voſge, & de Champignelles, Gouverneur de Langres, fils puîné de Hugues du Chaſtelet, Seigneur de Düeilly, fut marié deux fois, la premiere avec Marguerite d'Hauſſonville, & la ſeconde fois avec Renée de Choiſeul, veuve de Geofroy de Rochebaron, Seigneur de Berzé, & fille de François de Choiſeul, Baron de Clermont : Il eut de ſa premiere femme Marguerite, épouſe de Claude, Baron de Chauvirey, Jean, Baron de Thons, Gouverneur de Langres, mort ſans poſterité ; & René, Baron de Thons, pere d'Antoine, Marquis du Chaſtelet, qui a laiſſé de Catherine de Priezac ſa femme deux enfans mâles & une fille, & de ſa ſeconde femme il eut Françoiſe, Abbeſſe de ſainte Gloſſinde de Mets ; & Erard, Marquis du Chaſtelet, Mareſchal de Barrois, & Gouverneur de Gray, duquel & de Lucrece d'Orſan, fille de Pierre d'Orſan, Seigneur de Lomont,

ſont iſſus Henry, Marquis du Chaſtelet, qui n'a laiſſé que deux filles de N. de Poüilly; Antoine, Marquis de Trichaſteaux, pere d'Erard, Marquis de Trichaſteaux; Erard du Chaſtelet, Marquis de Thons, Mareſchal de Lorraine, dont il y a des enfans; & Gabrielle du Chaſtelet, mariée en premieres nopces à Charles, Comte d'Eſcars, & en ſecondes, à Georges de Monchy, Seigneur d'Hocquaincourt, Grand Prevoſt de France.

Il portoit. *D'or à la Bande de gueules, chargée de trois fleurs de Lys d'argent.*

FRANÇOIS D'ESCOUBLEAU, Seigneur de Sourdis, & de Joüy, de Launay, & de Montdoubleau, depuis Marquis d'Alluye, Gouverneur de Chartres, & premier Eſcuyer de la Grande Eſcurie, fils aîné de Jean d'Eſcoubleau, Seigneur de Joüy & du Coudray-Montpenſier, Gentil-homme ordinaire de la Maiſon du Roy, & Maître de ſa Garde-robe: épouſa Iſabeau Babou, Dame d'Alluye, ſœur de Georges Babou, Seigneur de la Bourdeſiere, & fille de Jean Babou, Seigneur de la Bourdeſiere, & de Françoiſe Roberter,

Dame d'Alluye, de laquelle il eut François, Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux; Virginal, Marquis d'Alluye, mort ſans poſterité de Catherine Hurault; Charles, Marquis d'Alluye & de Sourdis, Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit, mentionné cy-aprés; Henry, Archevêque de Bordeaux, & Commandeur de l'Ordre; Marie, épouſe en premier lit de Claude du Puy, Seigneur de Vatan, & en ſecond lit, de René de Froullay, Comte de Teſſe; Catherine, mariée avec Henry de Clermont, Comte de Tonnerre, Chevalier des Ordres du Roy; Magdelaine, Abbeſſe de Nôtre-Dame & de ſaint Paul lés Beauvais; & Iſabelle, morte ſans enfans de Loüis Hurault, Baron d'Uriel.

Il portoit. *Party d'azur, & de gueules à la Bande d'or, brochante ſur le tout.*

CHARLES D'ONGNIES, Comte de Chaulnes, Seigneur de la Hergerie, ſecond fils de Philippes d'Ongnies, Seigneur de Chaulnes, & d'Antoinette de Raſſe, Dame de la Hergerie: épouſa Jeanne Juvenel des Urſins, fille de François, Baron de Traiſnel, au-

paravant veuve de Guillaume de Launoy, Seigneur de la Boiſſiere, & ſœur de Chriſtophe Juvenel des Urſins, Seigneur de la Chapelle, Doüe, &c. & d'Anne l'Orphevre, de laquelle il eut Loüis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, qui aura ſon lieu cy-aprés; & Loüiſe d'Ongnies, Comteſſe de Chaulnes, femme d'Emanuel Philbert d'Ailly, Seigneur de Piquigny, Vidame d'Amiens.

Il portoit. *De ſinople à une Face d'hermines, écartelé d'or à trois Chevrons de ſable, qui eſt de Raſſe, à cauſe d'Antoinette de Raſſe ſa mere.*

DAVID BOUCHARD, Vicomte d'Aubeterre, Baron de Paulian, Gouverneur de Perigord, fils de François Bouchard, Vicomte d'Aubeterre, & de Gabrielle de Laurenſans: épouſa Renée de Bourdeilles, fille d'André, Seigneur de Bourdeilles, & de Jacquette de Montberon, de laquelle il n'eut qu'une ſeule fille, appellée Hypolite Bouchard, Vicomteſſe d'Aubeterre, femme de François d'Eſparbés de Luſſan, Mareſchal de France.

Il portoit. *De gueules à trois Leopards d'or, posés l'un ſur l'autre, écartelé*

de Loſanges d'or & d'azur, au Chef de gueules.

OFFICIERS.

JEAN DU GUE', Seigneur dudit lieu, Heraud & Roy d'Armes des deux Ordres du Roy, par la mort de Mathurin Morin.

Il portoit. *D'azur au Cheval délié d'or, au Chef de même, chargé d'un Treffle de gueules.*

NEUVIE'ME ET DERNIERE Creation du Roy HENRY III. *faite en l'Egliſe des Auguſtins de Paris, le trente-un Decembre* 1586.

PRELAT.

FRANÇOIS DE FOIX, Evêque d'Aire, Prelat aſſocié à l'Ordre, fils de Gaſton de Foix, Comte de Candale, & de Marthe d'Eſtrac: Ceux qui

ont mis ce Prelat dans la premiere Creation faite par le Roy HENRY IV. ſe ſont abuſés : car il eſt conſtant qu'il eſt de la derniere du Roy HENRY III. ce qui a été tres-bien remarqué par les ſieurs de ſainte Marthe, dans leur Gaule Chrêtienne, au Cathalogue des Evêques d'Aire.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, de Foix, qui eſt d'or à trois Paulx de gueules : au deuxiéme & troiſiéme, de Bearn, qui eſt auſſi d'or à deux Vaches de gueules, accornées, accolées, & clarinées d'azur.*

CHEVALIERS.

GEORGES, BARON DE VILLEQUIER, & Vicomte de la Guierche, fils unique de Claude, Seigneur & Baron de Villequier, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 33. épouſa Loüiſe Jay, heritiere de Boiſſeguin, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *De Villequier plein, & ſans écart.*

JACQUES DE MOÜY, Seigneur de Pierrecourt, ſecond fils de Charles de Moüy, Seigneur de la Mailleraye,

Vice-Amiral de France, & petit fils de Jacques Sire de Moüy, Maître des Eaux & Foreſts de Normandie & de Picardie, & de Charlotte de Dreux, Dame de Pierrecourt: épouſa Françoiſe de Betheville, Dame dudit lieu, dont il eut Loüis de Moüy, Seigneur de la Mailleraye, qui aura ſon rang cy-aprés; Charles, Seigneur de Betheville; Charles, Seigneur de Pierrecourt; Antoine, Seigneur de Moüy; Charlotte, mariée à Jacques de Gremonville, Seigneur des Mareſts; & Françoiſe de Moüy, épouſe d'Henry d'Anqueretil, Seigneur de ſaint Waſt.

Il portoit. *Au premier & quatriéme quartier, de gueules fretté d'or de ſix piéces, écartelé & burelé d'argent & de gueules de dix piéces, au Lion de ſable, couronné d'or: & le troiſiéme, échiqueté d'or & d'azur à la Bordure de gueules.*

CHARLES DE VIVONNE, ſecond du nom, Seigneur de la Chaſteigneraye, Senéchal de Xaintes, fils de Charles de Vivonne, premier du nom, Seigneur de la Chaſteigneraye, & d'Iſabeau Chabot, fille de Robert Chabot, Baron d'Aſpremont, & d'Antoi-

nette d'Illiers : épouſa Renée de Vivonne, ſa parente en degré éloigné, fille & heritiere de Jean de Vivonne, Seigneur d'Oulmes, & de Jeanne Ratault, de laquelle il eut ſix fils & cinq filles ; ſçavoir, Fabio de Vivonne, tué aux guerres de Portugal ; le ſecond, Claude de Vivonne, decedé en bas âge ; le troiſiéme, Jean de Vivonne, mort à la bataille d'Yvry ; le quatriéme, Loüis de Vivonne, Chevalier Baron de la Chaſteigneraye, d'Ardelay, d'Oulmes, d'Anville, & autres Seigneuries, marié à Eleonor Chabot, fille de Leonor Chabot, Baron de Jarnac, mort ſans enfans ; le cinquiéme, Charles de Vivonne, troiſiéme du nom, Chevalier du ſaint Eſprit, Gouverneur des Ville & Château de Parthenay en Poitou ; & le ſixiéme, André de Vivonne, Seigneur de la Beraudiere, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine des Gardes du Corps de Marie de Medicis, mere du feu Roy Loüis XIII. & Grand Fauconnier de France, mary de Marie Antoinette de Lomenie, fille d'Antoine de Lomenie, Secretaire d'Eſtat, de laquelle il a laiſſé deux filles, Marie de Vivonne, decedée de-

puis luy ; & Andrée de Vivonne , la ſuſdite Antoinette de Lomenie , ſe remaria en 1622. à N. Chabot, Marquis de Mirebeau. Les cinq filles du ſuſdit Charles de Vivonne furent Heliette de Vivonne, épouſe de Loüis de Montberon , Chevalier de l'Ordre du Roy , Seigneur de Fontaines Chalendray , & d'Auſances, qui en a eu des enfans ; la ſeconde, Iſabeau de Vivonne, conjointe par alliance avec Charles, Seigneur de la Tour-landry, Comte de Châteauroux ; la troiſiéme, Marie de Vivonne, femme de Meſſire Gilles de Châtillon, Baron d'Argenton ; la quatriéme , Iſabeau de Vivonne , Abbeſſe de ſaint Jean de Bonneval de Thoüars ; & la cinquiéme & derniere , Suſanne de Vivonne , Religieuſe en l'Abbaye de Joarre.

Il portoit. *Comme cy-deſſus.* page 75.

JACQUES LE VENEUR, Comte de Tillieres & de Carouges , Lieutenant General de la Haute Normandie, & Gouverneur du vieux Palais de Roüen, fils aîné de Tanneguy le Veneur, premier Comte de Tillieres, mentionné cy-deſſus, page 67. eut pour femme Charlotte Chabot, fille de Leonor Chabot, Comte de

Charny, Grand Eſcuyer de France, & ſœur de Catherine Chabot, femme de Guillaume de Saulx, Seigneur de Tavannes, auſſi mentionné cy-deſſus, page 100. qui luy procrea trois fils & deux filles : le premier fils fut Tanneguy le Veneur, ſecond du nom, Comte de Tillieres & de Carouges, Ambaſſadeur ordinaire en Angleterre, mary de Magdelaine de Baſſompierre ſœur de François de Baſſompierre, Mareſchal de France ; le ſecond fut Jacques, Baron de Becan, & Seigneur de Beaumais ; & le troiſiéme, Jean, Abbé de Silly : les filles furent, Anne, mariée à François de Fieſque, Comte de Lavagne & de Breſſevire ; & Leonor, Religieuſe Capucine.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 67.

LE ROY.

HENRY LE GRAND, quatriéme du Nom, Roy de France & de Navarre, nâquit au Château de Pau en Bearn, le treiziéme jour de Decembre 1553. Il fut tenu ſur les Fonds de Baptême par les Rois de France & de Navarre, qui luy donnerent leurs noms, & par Claude de France, depuis Ducheſſe de Lorraine : Il étoit le troiſiéme fils d'Antoine de Bourbon, & de Jeanne de Navarre, fille unique D'HENRY II. Roy de Navarre, Prince de Bearn, Comte de Foix & de Bigorre, Sire d'Albret, & de Marguerite de France, dite de Valois, Ducheſſe de Berry, Doüairiere d'Alençon, & Comteſſe d'Armagnac ; ſes deux freres aînés moururent jeunes, & il eut une ſœur nommée Catherine, mariée à Henry Duc de Bar, & depuis de Lorraine.

Il contracta mariage au mois d'Aouſt 1572. avec Marguerite de France, Ducheſſe de Valois, derniere fille du Roy Henry Second, & de la Reine Catherine de Medicis, de laquelle n'ayant point eu d'enfans, & ce mariage ayant été declaré nul par autorité de l'Egliſe, il épouſa en l'an 1600. Marie de Medicis, fille de François de Medicis, Grand Duc de Toſcane, & de Jeanne Archiducheſſe d'Auſtriche, de laquelle il eut trois fils & trois filles; le premier des fils fut Loüis; duquel il ſera cy-aprés parlé, & qui ſucceda au Royaume de ſon pere en 1610. le ſecond fut N. de France, Duc d'Orleans, né à Fontainebleau, le ſeize Avril de l'année 1607. baptiſé le lendemain par François Cardinal de Sourdis; mais les Ceremonies & l'impoſition du Nom en ayant été differées, il mourut ſans avoir été nommé, à ſaint Germain en Laye, le dix-ſept Novembre 1611. & le troiſiéme, fut Gaſton Jean Baptiſte de France, Duc d'Orleans, &c. qui aura ſon rang cy-aprés. La premiere des filles du ſuſdit HENRY le Grand, fut Eliſabeth de France, née à Fontainebleau le vingt-deuxiéme Novembre de l'an

l'an 1602. baptiſée quatre ans aprés au même lieu, le quatorziéme Septembre 1606. avec LOÜIS ſon frere aîné, pour lors Dauphin : le nom luy fut donné par Diane legitimée de France, Ducheſſe d'Angoulême, repreſentant la marraine, qui fut l'Archiducheſſe d'Autriche, Eliſabeth Infante d'Eſpagne, femme de l'Archiduc Albert, ſans parrein ; ſon mariage fut conclu au Louvre à Paris, le vingt-cinquiéme Aouſt 1612. avec Philippes, alors Prince d'Eſpagne, & depuis Roy quatriéme du nom, fils aîné du Roy Philippes III. & de Marguerite d'Autriche ſon épouſe, & parce que ny la Princeſſe ny le Prince n'étoient en âge competent, la ſolemnité du mariage, & la benediction nuptiale, furent differées juſqu'au dix-huitiéme d'Octobre de l'année 1615. que la Ceremonie en fut faite dans la principale Egliſe de Burgos en Caſtille, & à même jour à Bordeaux par Procureur, dans l'Egliſe de ſaint André, par François Cardinal de Sourdis, Archevêque de la Ville, le Prince d'Eſpagne ayant pour cet effet choiſi Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, Pair de France, qui conduiſit la Prin-

ceſſe juſques ſur les frontieres d'Eſpagne, au mois de Decembre enſuivant.

La ſeconde, fut Chrêtienne ou Criſtine de France, qui nâquit dans le Palais du Louvre à Paris le dixiéme Février 1606. & fut baptiſée à Fontainebleau le quatorziéme Septembre de la même année avec Loüis Dauphin; & Eliſabeth de France ſes frere & ſœur, deſquels nous venons de parler, ſon parrein fut Charles, Duc de Lorraine; & ſa marraine, Chrêtienne de Lorraine, Grande Ducheſſe de Toſcane; Dom Jean de Medicis l'ayant tenuë pour elle ſur les ſaints Fonds de Baptême; & l'onziéme jour de Janvier de l'année 1619. le Contrat de mariage de cette Princeſſe fut paſſé à Paris, avec Victor Amedée de Savoye, lors ſeulement Prince de Piedmont, & depuis Duc de Savoye, & Roy Titulaire de Cypre, fils aîné de Charles Emanuel, premier de ce nom, & de Catherine d'Eſpagne ſa femme.

La troiſiéme, fut Henriette Marie de France, née auſſi à Paris le vingt-ſixiéme Novembre 1609. baptiſée le quinziéme Juin 1614. ayant eu pour

marraine ſa ſœur aînée Eliſabeth, Reine d'Eſpagne, & pour parrein, François Cardinal de la Rochefoucault, Grand Aumônier de France, & le vingtiéme de Novembre 1624. le Traité de ſon mariage fut auſſi arrété à Paris, entre Charles, Prince de Galles, & depuis Roy de la Grande Bretagne & d'Irlande, fils unique du Roy Jacques, & de la Reine Anne de Dannemarc, ſon épouſe: la benediction nuptiale fut celebrée dans l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame de Paris, par le même Cardinal de la Rochefoucault, le onziéme May de l'année ſuivante 1625. Claude de Lorraine, Duc de Chevreuſe, fut Procureur de Charles, Prince de Galles, devenu Roy de la Grande Bretagne, par la mort du Roy Jacques ſon pere, arrivée peu de jours auparavant; & la conduiſit en Angleterre, avec une pompe & un appareil magnifique.

Le ſuſdit HENRY LE GRAND, portoit pour Armes, *Deux Ecuſſons joints & accolés enſemble: le premier, de France, qui eſt d'azur à trois Fleurs de Lys d'or, deux en chef & une en pointe: & le ſecond, de Navarre, qui*

eſt de gueules aux Rais d'Eſcarboucle, accolé & pommeté d'or; Armes que l'on a depuis blaſonnées, de gueules aux Chaînes d'or, paſsées en Orle, en Croix, & en Sautoir : pour Supports deux Anges, revétus de cottes d'Armes, l'un des Armes de France, & l'autre, de celles de Navarre, & pour Cimier, une double Fleur de Lys d'or.

DIXIE'ME CREATION, & la premiere du Regne du ſuſdit HENRY LE GRAND, *faite en l'Egliſe de Mante, le trente-un Decembre* 1592. *par Monſieur le Mareſchal de Biron le pere, ſa Majeſté étant au Camp devant Roüen, & n'ayant point encore abjuré l'Hereſie.*

PRELAT.

REGNAUD DE BEAUNE, Archevêque & Patriarche de Bourges, Primat d'Aquitaine, Grand Aumônier

de France, & depuis Archevêque de Sens, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, par la mort de Jacques Amiot, Prelat aſſocié à l'Ordre, fils de Guillaume de Beaune, Seigneur de la Carte & de Semblançay, Vicomte de Tours, General de France, & de Bonne Cotereau, ſœur d'Iſabeau Cotereau, Dame de Maintenon.

Il portoit *De gueules au Chevron d'argent, accompagné de trois Beſans d'or, deux & un.*

CHEVALIER.

CHARLES DE GONTAULT, Baron de Biron, Mareſchal de Camp, & depuis Duc de Biron, Pair, Amiral, & Mareſchal de France, qui eut la teſte tranchée à Paris, en Juillet 1602. fils d'Armand de Gontault, Seigneur de Biron, Mareſchal de France, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 58. il ne fut point marié, *& portoit comme ſon pere* page 58.

OFFICIER.

MARTIN RUZE', Seigneur de

Beaulieu & de Lonjumeau, Secretaire d'Eſtat & des Commandemens de ſa Majeſté, Surintendant General des Mines & Minieres de France, fils de Guillaume Ruzé, Seigneur de Beaulieu, & de la Briſſonniere, Gouverneur de Touraine, & de Marie Teſtu, Grand Treſorier de l'Ordre, au lieu de Monſieur de Villeroy : épouſa Geneviéve Arabi, de laquelle il n'eut point d'enfans, ce qui luy donna occaſion d'appeller à ſa ſucceſſion feu Monſieur d'Effiat ſon petit neveu, & petit fils d'une de ſes ſœurs, depuis Mareſchal de France, à la charge de porter ſon nom & ſes armes, qui ſont. *De gueules, au Chevron ondé d'argent & d'azur, accompagné de trois Lions d'or, deux en chef & un en pointe.*

ONZIE'ME CREATION, & la ſeconde, du Roy HENRY *quatriéme, ſurnommé* LE GRAND, *faite en l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame de Chartres, le vingt-huitiéme Février* 1594.

LE ROY.

CE Prince ayant été le vingt-ſeptiéme du même mois de Février audit an 1594. qui étoit le premier Dimanche de Carême, ſacré & couronné dans l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame de Chartres, voulut recevoir l'Ordre du ſaint Eſprit le lendemain, par les mains de Nicolas de Thou, ſon Evêque, ce qui fut fait avec tout l'appareil & toute la pompe requiſe & neceſſaire pour une ſi celebre action. Ceux qui deſireront en apprendre la Ceremonie, la trouveront toute entiere, & fidellement rapportée dans le Theâtre d'Honneur & de Chevalerie, donné au public en

1620. par André Favin pariſien, Avocet en Parlement : & comme ce Monarque voulut bien ſe preſenter à l'Autel à genoux, pour faire & ſigner le ſerment de Chef & Souverain de l'Ordre ſur la vrayé Croix, tenuë ſur un Carreau de drap d'or à fonds rouge, par deux Prêtres, & ſur le Livre des ſaints Evangiles, tenu par Philippes Hurault, Comte de Cheverny & de Limours, Chancelier de France, & des deux Ordres du Roy, nous avons eſtimé qu'il étoit à propos de le rapporter icy. Il eſt conceu en ces termes.

Nous HENRY, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre; *Jurons & voüons ſolemnellement en vos mains, à Dieu le Createur, de vivre & mourir en la ſainte Foy & Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, comme à un bon Roy Tres-Chrêtien appartient, & plûtôt mourir que d'y faillir.* De maintenir à jamais l'Ordre du Benoiſt ſaint Eſprit, ſans jamais le laiſſer déchoir, amoindrir, & diminuer, tant qu'il ſera à nôtre pouvoir, obſerver les Statuts & Ordonnances dudit Ordre entierement, ſelon leur forme & teneur, & les faire exactement obſer-

ver par tous ceux qui ſont & ſeront cy-aprés receus audit Ordre, & par exprés ne contrevenir jamais, ny diſpenſer, ny eſſayer de changer ou innover les Statuts irrevocables d'iceluy. Ainſi le jurons, voüons & promettons ſur la ſainte vraye Croix, & le ſaint Evangile. Signé, HENRY.

DOUZIE'ME CREATION, & la troſiéme du Roy HENRY LE GRAND, *faite en l'Egliſe des Auguſtins, le ſeptiéme jour de Janvier* 1595. *auquel jour au Chapitre qui fut tenu le matin, il fut reſolu & arrété que les Chifres que l'on mettoit ordinairement aux grands Colliers, ſeroient changés, & que l'on mettroit des Trophées d'Armes en leur lieu & place; & ſur les trois heures aprés midy, ſa Majeſté vint oüir Vêpres auſdits*

Auguſtins, avec les Ceremonies ordinaires, & en l'Ordre accoûtumé : Aprés le Magnificat chanté, & l'Oraiſon du ſaint Eſprit prononcée, ſadite Majeſté accompagnée du Grand Aumônier, & des Officiers de l'Ordre, vint ſe ſeoir dans un fauteüil joignant le grand Autel, & là furent aſſociés audit Ordre, & faits Chevaliers les cy-aprés nommés ; ſçavoir.

PRELATS.

PHILIPPES DU BEC, ſucceſſivement Evêque de Vennes, & de Nantes, Maître de la Chapelle du Roy, Archevêque & Duc de Rheims, Pair de France, ſecond fils de Charles du Bec, Seigneur de Bourry, & de Vardes, Vice-Amiral de France, & de Magdelaine de Beauvilliers ſaint Agnan, fille d'Eſmery de Beauvilliers, Seigneur de la Ferté-Nabert, & de Loüiſe de Huſſon : il eut pour freres & ſœur, Charles, Baron de Bourry, duquel deſ-

cendent les Marquis de Bourry ; Pierre, Seigneur de Vardes, pere de René, Marquis de Vardes, Chevalier du ſaint Eſprit, mentionné cy-aprés ; & Françoiſe du Bec, femme de Jacques de Mornay, Seigneur de Buhy, de laquelle ſont ſortis les Seigneurs de Buhy, & du Pleſſis Mornay.

Il portoit. *Ecartelé au premier & quatriéme, fuzelé d'argent & de gueules : au deuxiéme & troiſiéme, d'argent à deux Faces de ſinople, à l'Orle de Merlettes de gueules : & ſur le tout, écartelé au premier, de gueules à la Bande d'or : au ſecond, de gueules à la Croix d'argent : au troiſiéme, bandé d'or & d'azur à la Bordure de gueules : & au quatriéme, d'argent à deux Faces de gueules : & ſur le tout du tout, d'azur à ſix Annelets d'argent, trois, deux, & un.*

HENRY D'ESCOUBLEAU, Evêque de Maillezais, frere puîné de François d'Eſcoubleau, Seigneur de Sourdis, de Joüy & d'Alluye Chevalier du ſaint Eſprit ; & de Loüis d'Eſcoubleau, duquel ſont deſcendus les Seigneurs du Couldray Montpenſier.

Il portoit. *Comme cy-deſſus*, pag. 110.

CHEVALIERS.

HENRY DE BOURBON, Prince du Sang, Duc de Montpenſier, Pair de France, auſſi Duc de Chaſteleraud & de ſaint Fargeau, Souverain de Dombes, Prince de la Roche-ſur-Yon, Dauphin d'Auvergne, Marquis de Meſieres, Comte de Mortain, & de Bar-ſur-Seine, Vicomte d'Auge, de Damfront, & de Broſſe, Baron de Beaujolois, de Montgu en Combrailles, & de Mirebeau, Seigneur de Champigny en Touraine, d'Argenton & de ſaint Sever, Gouverneur de Dauphiné & de Normandie, fils de François de Bourbon, Prince Dauphin d'Auvergne, Duc de ſaint Fargeau, &c. duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 46. épouſa Henriette Catherine de Joyeuſe, fille d'Henry de Joyeuſe, Comte du Bouchage, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 77. de laquelle il n'eut qu'une ſeule fille appellée Marie, qui fut conjointe par mariage avec Gaſton Jean Baptiſte de France, Duc d'Orleans, frere unique du feu Roy LOUIS XIII. d'immortelle memoire, de laquelle il

n'a laiſſé qu'Anne Marie-Loüiſe d'Orleans, Ducheſſe de Montpenſier, Souveraine de Dombes, &c. Princeſſe des plus accomplies, & des plus vertueuſes qui ſoit dans l'Europe.

Il portoit. *De France, au bâton de gueules, brizé au haut d'un Dauphin d'argent : pour Cimier une double Fleur de Lys d'or, & pour Tenants, deux Levriers d'argent.*

HENRY D'ORLEANS, premier du nom, Duc de Longueville, Pair de France, Souverain de Neuf-Châtel & de Vallengin en Suiſſe, Marquis de Roitelin, Comte de Dunois, de ſaint Paul, de Tancarville, & de Montgommery, Gouverneur de Picardie, Boulonnois, Arthois, & Pays nouvellement reconquis, Grand Chambelan de France, fils de Leonor d'Orleans, Duc de Longueville & d'Eſtoutteville, Marquis de Rothelin, Comte de Dunois, & de Neuf-Châtel, & de Marie de Bourbon, veuve de Jean de Bourbon, Comte d'Enguien, fille & heritiere de François de Bourbon, Comte de ſaint Paul, & d'Adriane d'Eſtoutteville : épouſa Catherine de Gonſague, fille aînée de Ludovic de Gonſa-

gue, Prince de Mantoüe, Duc de Nevers, & d'Henriette de Cleves, Ducheſſe de Nevers & de Rethel, dont deux fils, nommés Charles, morts en bas âge.

Il portoit. *De France, au Bâton & Lambel d'argent.*

FRANÇOIS D'ORLEANS, Comte de ſaint Paul, depuis Duc de Fronſac & de Château-Thierry, Pair de France, Gouverneur d'Orleans, de Blois, & de Tours, frere puîné du ſuſdit Henry: eut pour femme, Anne de Caumont, veuve de Claude d'Eſcars, Prince de Carency, & fille unique de Geofroy, Baron de Caumont, & de Marguerite de Luſtrac, Marquiſe de Fronſac, de laquelle il eut Leonor d'Orleans, Duc de Fronſac, tué au Siége de Montpellier le trois Septembre 1622. ſans avoir été marié.

Il portoit. *De Longueville, écartelé de Bourbon.*

ANTOINE DE BRICHANTEAU, Marquis de Nangis, Colonel du Regiment des Gardes Françoiſes, fils de Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais Nangis, & de Jeanne d'Aquerre, fille de René d'Aquerre, Baron

de Vienne, & de N. épouſa Antoinette de la Rochefoucault, Dame de Livieres, fille puînée & heritiere de Charles de la Rochefoucault, Seigneur de Barbezieux, & de Françoiſe Chabot, de laquelle il eut Nicolas, Marquis de Nangis, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera fait mention cy-aprés; Benjamin, Evêque & Duc de Laon, Abbé de ſainte Geneviéve de Paris & de Barbeaux; Philippes, Baron de Linieres, pere de Françoiſe Marie, morte ſans avoir été mariée; François, Seigneur de Gurcy (duquel eſt iſſu N. de Brichanteau, Seigneur de Gurcy) Philbert, Evêque & Duc de Laon, Abbé de ſaint Vincent; Charles & Alphonſe, Chevaliers de Malthe, tués au ſervice de la Religion; Antoine, Abbé de Barbeaux; Antoinette, femme de Renaud de la Roche-Aimon; & Lucie de Brichanteau, femme de Claude Renier, Baron de Guerchy.

Il portoit. *D'azur à ſix Beſans d'argent, trois, deux & un.*

JEAN DE BEAUMANOIR, troiſiéme du nom, Marquis de Lavardin, Comte de Negrepliſſe, Baron de Tu-

cé, & de Milleſſe, Seigneur de Malicorne, Gouverneur des Pays & Comté du Maine, Laval & le Perche, Mareſchal de Camp dans les Armées de ſa Majeſté, & depuis Mareſchal de France, fils de Charles de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin, & de Marguerite de Chourſes, ſœur de Jean de Chourſes, Seigneur de Malicorne, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 29. Il épouſa Catherine de Carmain, Comteſſe de Negrepliſſe, Baronne de Launac, &c. fille unique & heritiere de Loüis de Carmain, Comte de Negrepliſſe, & de Marguerite de Foix Candale, de laquelle il eut Catherine de Beaumanoir, femme de René du Pleſſis, Marquis de Jarzé; Henry, premier du nom, Marquis de Lavardin, Comte de Beaufort en Vallée, Seigneur de Malicorne, marié à Marguerite de la Baume, fille de Roſtaing de la Baume, Comte de Suze, & de Magdelaine Deſprez Montpezat; Jean, Seigneur de Tucé, mort ſans avoir laiſſé aucuns enfans de Catherine de Longueval ſon épouſe; Charles, Evêque du Mans, Abbé de Beaulieu, & de ſaint Ligaire, mort de la pierre; Claude,

Claude, Vicomte de ſaint Jean, qui a laiſſé poſterité ; Claude, Seigneur de Launac, tué au Siege de ſaint Antonin ; Martin, Baron de Milleſſe, tué au Siege de ſaint Jean d'Angely ; Emanuel, Seigneur de Meſongeres, mort jeune ; & Jean Baptiſte Loüis, Comte d'Antoigné, & Lieutenant de Roy des Comtés du Maine & du Perche, marié avec Marguerite de la Chevriere, dont il a eu Charles d'Antoigné, Lieutenant de Roy és pays du Maine & du Perche ; & Marguerite, & N. de Beaumanoir.

Il portoit. *D'azur à onze Billettes d'argent, quatre, trois & quatre.*

François d'Espinay, Seigneur de ſaint Luc, Baron de Crevecœur & d'Arvert, Pair & Châtelain de Cambrezis, Gouverneur de Xaintonge & de Broüage, Lieutenant General au Gouvernement de Bretagne, & Grand Maître de l'Artillerie de France, tué au Siege d'Amiens d'une mouſquetade qu'il receut à la tête : étoit fils de Valeran d'Eſpinay, Seigneur de ſaint Luc & de Bezaucourt, Capitaine de Louviers, & de Marguerite de Grouches Gribouval, fille de Char-

les de Grouches, Seigneur de Gribouval: il fut conjoint par mariage avec Jeanne de Coſſé, fille de Charles de Coſſé, premier du nom, Comte de Briſſac, Mareſchal de France, & de Charlotte d'Eſguetot, fille & heritiere de Jean, Seigneur d'Eſguetot, & de Magdelaine le Picart, Dame d'Eſtelan, de laquelle il eut Timoleon d'Eſpinay, Seigneur de ſaint Luc, Mareſchal de France; Artus, Evêque de Marſeille, Abbé de Rhedon, & Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit; Charles, Chevalier de Malthe, & Commandeur d'Harleux, tué par les Turcs; & François, Seigneur de Sepoix, mort ſans poſterité.

Il portoit *Ecartelé au premier, d'argent au Chevron d'azur, chargé d'onze Beſans d'or: au deuxiéme, écartelé au premier de gueules à la Face d'or, au Chef échiqueté de trois Traits d'argent, & d'azur: au ſecond, d'hermines à la Croix de gueules, chargée de cinq Quintefeüilles d'or: au troiſiéme, de gueules, à deux Bars, adoſſés d'or, ſemé de Treffles de même: & au quatriéme, d'or à une Croix de gueules: au troiſiéme, grand quartier de gueules à trois Faces d'or: & au qua-*

triéme & dernier grand Quartier, d'azur, fretté d'or ; pour cimier une teſte de More de ſable, liée d'argent : & pour Tenants, deux Licornes d'argent.

ROGER DE SAINT LARY, & de Bellegarde, Marquis de Verſoy, Seigneur & Baron de Thermes, Grand Eſcuyer de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & depuis Duc de Bellegarde, Pair de France, & Gouverneur de Bourgogne, fils de Jean de ſaint Lary, & de Bellegarde, Seigneur & Baron de Thermes, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 86. eut pour femme Anne de Bueil, fille d'Honnorat de Bueil, Baron de Fontaines, duquel nous avons auſſi parlé cy-deſſus, page 73. & de laquelle il ne laiſſa point d'enfans.

Il portoit. *Comme cy-devant*, page 73.

HENRY D'ALBRET, premier du nom, Comte de Marennes, Baron de Mioſſans, & de Coraze en Bearn, & de l'Iſle d'Oleron, fils de Jean d'Albret, Comte de Mioſſans, & de Suſanne de Bourbon ; fille de Pierre bâtard de Bourbon, Seigneur de Buſſel, fils naturel de Loüis de Bourbon, Evêque

de Liege, & de Marguerite d'Alegre : épouſa Antoinette de Pons, ſœur aînée d'Antoinette de Pons, Marquiſe de Guiercheville, Comteſſe de la Roche-Guyon, puis Dame de Liancourt, & fille aînée d'Antoine, Sire de Pons, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 25. cette Antoinette de Pons luy procrea Apollon, Eccleſiaſtique, & Henry d'Albret, ſecond du nom, Baron de Mioſſans ; & Sire de Pons, Mareſchal de France, marié avec Anne de Gondrin, fille aînée d'Antoine Arnaud, Sire de Gondrin, & de Monteſpan, Chevalier du ſaint Eſprit, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, Gouverneur de Navarre, & de Marie du Maine.

Il portoit. *Ecartelé au premier, de France, écartelé d'Albret, qui eſt de gueules ſans briſure : au deuxiéme, d'azur à deux Leopards d'or : au troiſiéme, de Bourbon : & au dernier, écartelé de Foix & de Bearn.*

ANTOINE, Seigneur DE ROQUELAURE, en Armagnac, de Gaudoux, de ſainte Creſtie, de Mirepoix, de Montbert, & du Longart, Baron de Lanerdenk, & de Biran, Grand Maître

de la Garde-robe du Roy, Senéchal, & Gouverneur de Roüergue, & de Foix, Lieutenant General de la Haute Auvergne, & du Gouvernement de Guyenne, Maire perpetuel de la Ville de Bordeaux, depuis Mareſchal de France, fils puîné de Geraud, Seigneur de Roquelaure, & de Catherine de Beſoles : épouſa en premieres nopces, Catherine d'Orneſan, veuve de Gilles de Montal, Baron de Roquebrou, & de Carbonnieres, & fille de Jean Claude d'Orneſan, Seigneur d'Aurade, & de Noillan, Gouverneur de Mets, & de Roſe d'Eſpagne : & en ſecondes nopces, Suſanne de Baſſapat, fille de Beraud de Baſſapat, Baron de Pordeac, Gouverneur de Verdun, & de Catherine d'Hebrail, dite des Fontaines, Dame de Capenda. Il eut du premier lit Jean Loüis, Baron de Biran, Grand Maître de la Garde-robe du Roy, mort jeune, & ſans alliance ; Loüiſe, premiere femme d'Antoine, Comte, puis Duc de Gramont, & mere d'Antoine de Gramont, Pair & Mareſchal de France ; Roze, femme de François de Noailles, Comte d'Ayen, Chevalier des Ordres Roy, & mere d'Anne de Noailles, Pair de France,

auſſi Chevalier des Ordres du Roy, & Capitaine de ſes Gardes du Corps, Gouverneur de Perpignan; Catherine, Abbeſſe de Rhodes, morte au Calvaire à Paris; & Marie de Roquelaure, femme de Jacques Eſthuer, Comte de la Vauguion, auſſi Chevalier des Ordres du Roy, & mere de Jacques Eſthuer, Marquis de ſaint Maingrin, Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde du Roy, tué au Combat du Fauxbourg ſaint Antoine, pendant les derniers troubles. Du ſecond lit du ſuſdit Antoine de Roquelaure, ſont iſſus, Loüis, Marquis de Roquelaure, mort en Lorraine au ſervice du Roy, ſans avoir été marié; Gaſton, Duc de Roquelaure; Jean Loüis, Comte de Roquelaure, decedé ſans alliance; Antoine, Chevalier de Malthe, mort à la fleur de ſon âge; Jacques, Marquis de Lavardenx, Armand, Baron de Biran, tué en duel; Loüiſe de Roquelaure, femme d'Alexandre de Levis, Marquis de Mirepoix, marié à Marie de Puy-du-Fou, mort au Siege de Leucate; Catherine Henriette, morte ſans enfans, d'Alphonſe de Montluc, Marquis de Balagny; Angelique, femme de N.

de Narbonne, Marquis de Firmacon; & Suſanne, morte ſans alliance.

Il portoit. *D'azur à trois Rocs d'argent, deux, & un, écartelé d'argent à deux Vaches de gueules, accolées, accornées, & clarinées d'azur, au chef d'azur, chargé de trois Etoiles d'or; & ſur le tout, d'azur à un Lion d'or.*

CHARLES, SIRE D'HUMIERES, Marquis d'Ancre, Lieutenant General en Picardie, dernier mâle de ſa Maiſon, fut tué à la repriſe de Ham. Il étoit fils de Jacques, Sire d'Humieres, Marquis d'Ancre, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 26. il ne laiſſa point d'enfans de Magdelaine d'Ongnies ſa femme, fille de Charles d'Ongnies, Comte de Chaulnes, duquel nous avons auſſi parlé cy-deſſus, page 111.

Il portoit comme ſon pere. *D'argent fretté de ſable.*

GUILLAUME DE HAUTEMER, Seigneur de Fervaques, Comte de Grançay, & Baron de Mauny, l'un des Lieutenans Generaux pour ſa Majeſté au Gouvernement de Normandie, & depuis Mareſchal de France, fils de Jean de Hautemer, Seigneur de Fervaques, & d'Anne de la Baume, fille de

Marc de la Baume, Comte de Montrevel, & d'Anne de Châteauvilain : fut marié deux fois, la premiere, avec Renée Levêque, fille de François Levêque, Seigneur de Marconay & de Rambaut en Poitou, & de Jacqueline Gillier, dont il eut trois filles ; ſçavoir, Loüiſe de Hautemer, Dame de Fervaques & de Planes, mariée en premieres nopces à Jacques d'Hellenvillier, Seigneur d'Aurilly, & en ſecondes à Aymar de Prie, Baron de Toucy ; Charlotte, Comteſſe de Grancey, alliée à Pierre Rouxel, Baron de Medavy ; & Jeanne de Hautemer, Dame de Mauny, épouſe de Claude d'Eſtampes, Seigneur de la Ferté Imbaud, Capitaine des Gardes du Corps de François de France, Duc d'Alençon : la ſeconde femme du ſuſdit Guillaume de Hautemer, fut Anne d'Alegre, fille de Chriſtophe, Marquis d'Alegre, & d'Antoinette Duprat.

Il portoit. *Ecartelé au premier, d'or, à trois Faces ondées d'azur : au ſecond, d'or à la Bande vivrée d'azur : au troiſiéme, de gueules à trois Bandes d'argent : & au quatriéme, d'azur au Lion d'or, ſemé de Billettes de même.*

FRANÇOIS

FRANÇOIS DE CUGNAC, Seigneur de Dampierre, Lieutenant General au Gouvernement d'Orleanois, & Mareſchal de Camp des Armées du Roy, fils unique de François de Cugnac, Seigneur de Dampierre, & de Jeanne Avy, Dame de ſaint Pere-Avy: épouſa deux femmes, la premiere ſe nommoit Gaſparde de Boucart Blancafort, fille de François de Boucart, Seigneur dudit lieu en Berry, & de Marie de Martigny, dont un fils, François de Cugnac, Seigneur de Boucart, qui de Gabrielle Popillon du Viau, n'a eu qu'une fille, Françoiſe de Cugnac, femme d'Edme de la Chaſtre, Comte de Nancey, Grand Maître de la Garderobe du Roy, & Colonel General des Suiſſes & Griſons: la ſeconde femme du ſuſdit François de Cugnac, s'appeloit Jeanne le Loup, fille de Chriſtophe le Loup, Seigneur de Pierrebrune, & de Claude de Malain, de laquelle il eut Paul de Cugnac, Baron d'Imonville, marié avec Anne Hurault, fille de Jean Hurault, Seigneur de Boiſtaillé, de laquelle il eut entr'autres enfans, François de Cugnac, Baron d'Imonville, qui de Loüiſe Pa-

viot, fille de Charles Paviot, Seigneur de Boiſſy le ſec, a laiſſé François de Cugnac, Marquis de Dampierre, & deux filles.

Il portoit *Gironné d'argent & de gueules de huit piéces; pour Cimier, un col d'Auſtruche d'argent, & pour Tenants, deux Sauvages auſſi d'argent.*

ANTOINE DE SILLY, Comte de la Rochepot, Damoiſeau de Commercy, Seigneur Souverain d'Anville, & Baron de Montmiral, Gouverneur d'Anjou, frere puîné d'Henry de Silly, Comte de la Roche-Guyon, duquel nous avons cy-devant parlé, page 107. fut marié deux fois, la premiere, avec Marie de Lannoy, fille de Loüis de Lannoy, Seigneur de Morvillis, & d'Anne de la Vieuville: la ſeconde, avec Jeanne de Coſſé Gonor, veuve de Gilbert Gouffier, Duc de Roannois, & fille d'Artus de Coſſé, Seigneur de Gonnor, dont il a été cy-devant parlé, page 14. Il eut du premier lit, Françoiſe Marguerite de Silly, femme de Philippes Emanuel de Gondy, Comte de Joigny, General des Galeres, & Magdelaine de Silly, femme de Charles d'Angennes, Seigneur du Fargis;

mais en ſecond lit, il n'eut aucuns enfans.

Il portoit. *Écartelé au premier & quatriéme de Silly, & de la Roche-Guyon : au deuxiéme & troiſiéme, écartelé de Laval & d'Evreux : & ſur le tout, de Sarrebruche, qui eſt d'azur au Lion d'argent, ſemé de Croix recroiſettées au pied fiché de même.*

ODET DE MATIGNON, Comte de Thorigny, Lieutenant General pour le Roy en la baſſe Normandie, fils de Jacques de Matignon, Seigneur dudit lieu, auſſi Comte de Thorigny, duquel a été fait mention cy-deſſus, page 50. épouſa Loüiſe de Maure, fille & heritiere de Charles, Comte de Maure, & de Diane d'Eſcars, de laquelle il n'eut point d'enfans, mais aprés la mort de ſon mary, elle convola en ſecondes nopces avec Gaſpard de Rochechoüart, Seigneur de Mortemar.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 50.

FRANÇOIS DE LA GRANGE, II. du nom, Seigneur de Montigny & de Sery, Baron des Ays d'Ampgillon, Lieutenant General pour le Roy és pays de Dunois & Vendômois, de-

puis Mareſchal de France, fils de Charles de la Grange, Seigneur de Montigny & d'Arquien, Gouverneur de la Charité, & de Loüiſe de Rochechoüart, fille de Guillaume de Rochechoüart, Seigneur de Jars, & de Loüiſe d'Autry : épouſa Gabrielle de Crevant, fille de Claude de Crevant, Baron de ſaint Remy, & de Beauvais en Touraine, & de Marguerite de Halwin, de laquelle il eut un fils & une fille ; ſçavoir, Henry Antoine de la Grange, Seigneur de Montigny, Gouverneur de Verdun, époux de Marie le Cirier, Dame de Neuf-chelles, qui le rendit pere de Gabrielle, premiere femme de Loüis Chalon du Blé, Marquis d'Uxelles, morte ſans enfans ; & Jacqueline de la Grange, qui fut mariée à Honorat de Beauvilliers, Comte de ſaint Aignan, Baron de la Ferté Hubert, Meſtre de Camp de la Cavalerie Legere de France, & Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Berry.

Il portoit. *D'azur à trois Ranchets d'or, écartelé de Rochechoüart.*

CHARLES DE BALSAC, Seigneur & Baron de Dunes, Gouverneur

d'Orleans, fils puîné de Charles de Balſac, Seigneur de Clermont d'Entragues, & frere de François & Charles de Balſac, Seigneurs d'Entragues, deſquels nous avons parlé cy-deſſus, pages 37. & 82. épouſa Catherine Hennequin, de laquelle il n'eut point de mâles, mais ſeulement quatre filles, qui furent, Jeanne de Balſac, femme de Loüis Hurault, Seigneur des Marais; Alphonſe, mariée à Charles Martel, Seigneur de Montpinſon; Marie, non mariée; & Iſabelle de Balſac, femme de Gaſton de Renty, Seigneur des Landels.

Il portoit. *Comme cy-deſſus*, page 82. *& ſur le tout de Graville, qui eſt de gueules à trois Fermaults d'or, party de Milan.*

CHARLES DE COSSE', II. du nom, Grand Pannetier de France, & depuis Duc de Briſſac, Pair & Mareſchal de France, fils de Charles de Coſſé, I. du nom, Comte de Briſſac, auſſi Mareſchal de France, & de Charlotte d'Eſquetot : épouſa en premieres nopces Judith d'Acigné, fille de Jean, Baron d'Acigné en Bretagne, & de Jeanne du Pleſſis, de laquelle il eut Fran-

çois de Coſſé, Duc de Briſſac, qui aura ſon rang cy-aprés ; & en ſecondes nopces, Loüiſe d'Ongnies, ſœur de Charles d'Ongnies, Comte de Chaulnes, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 111. ſans avoir eu aucuns enfans d'elle.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 14.

PIERRE DE MORNAY, Seigneur de Buhy, Mareſchal de Camp, Gouverneur de Paris, & Iſle de France, frere de Philippes, Seigneur du Pleſſis Marly, dit Mornay, Gouverneur de Saumur, fils aîné de Jacques de Mornay, Seigneur de Buhy & de Boiſemont, & de Françoiſe du Bec, Dame du Pleſſis Marly : Il eut pour femme Anne d'Anlezy, qui luy procrea Pierre de Mornay, Seigneur de Buhy, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Roy, qui ne laiſſa que des filles de Catherine de Saveuſes, Dame de Boucquainville ſa femme.

Il portoit. *Facé d'argent & de gueules de huit piéces, au Lion morné de ſable, brochant ſur le tout.*

FRANÇOIS DE LA MAGDELAINE, Marquis de Ragny, Gouverneur de Nivernois, fils aîné de Gerard de la Mag-

delaine, Seigneur de Ragny, Bailly d'Auxois, & de Claude de Damas, Dame de Ragny, fille de Charles de Damas, Seigneur de Brennes, & de Philippes de Damas: contracta mariage avec Catherine de Marcilly, Dame de Cipierre, ſœur d'Humbert de Marcilly, Seigneur de Cipierre, duquel il ſera cy-aprés parlé, dont il eut Leonor, Marquis de Ragny, duquel il ſera auſſi fait mention cy-aprés; Claude, Evêque d'Autun; Françoiſe, femme de Jacques de Vienne, Comte de Commarin; & Marie, femme de François Rabutin, Seigneur de Crû, & Baron d'Epiry, morte ſans enfans.

Il portoit. *Ecartelé au premier d'hermines à trois Bandes de gueules, chargées de onze Coquilles d'or: Au ſecond, d'or à une Croix ancrée de gueules: au troiſiéme, de gueules à trois Bandes d'argent: & au quatriéme, de Bourgogne ancien.*

GLAUDE DE L'ISLE, Seigneur de Marivault, Gouverneur de Laon, & Lieutenant General pour ſa Majeſté en l'Iſle de France, fils de Jean de l'Iſle, Seigneur de Marivault, auſſi Lieutenant General de l'Iſle de France, Bailly

de Mantes & de Meulan, & d'Heleine d'Aſpremont, Dame de Traſſereux, eut pour freres Jean de l'Iſle Marivault, Capitaine des Gardes du Corps du Roy HENRY III. tué dans un combat ſingulier par le ſieur de Maroles; N. de l'Iſle, Seigneur de Pontillant, mort en la fleur de ſon âge; & François de l'Iſle, Seigneur de Trigny & de Marivault par acquiſition, Gouverneur des Ville & Citadelle d'Amiens, qui laiſſa d'Anne de Balſac, Dame de Montagu, Loüiſe, Dame de Vieux-Maiſons; Roger, mort ſans alliance; Henry, dit l'Abbé de Marivault, qui ſe noya à Paris; & François de l'Iſle, Marquis de Marivault, qui mourut ſubitement au même lieu, & laiſſa de N. de Caillebot la Salle, deux enfans mâles, & la Marquiſe de Cauviſſon: le ſuſdit Claude de l'Iſle épouſa Catherine Beatrix du Mouſtier, fille de N. du Mouſtier, Seigneur de Sarragoce, & de N. de laquelle il n'a laiſſé que des filles.

Il portoit. *De gueules à la Face d'argent, accompagnée de ſept Merlettes de même, quatre en chef, & trois en pointe.*

CHALES DE CHOISEUL, Marquis de Praſlin, Comte de Chavignon, Lieutenant General en Champagne, Bailly de Troyes, Gouverneur de Xaintonge & du pays d'Aulnis, Mareſchal de France, fils aîné de Ferry de Choiſeul I. du nom, Seigneur de Praſlin & du Pleſſis, ſaint Jean de Villiers, Barbery, ſaint Suplix, & Baron de Chitry, mort d'une bleſſure qu'il receut à la bataille de Jarnac, & d'Anne de Bethune, Dame d'Hôtel, & Vicomteſſe de Chavignon : Il épouſa Claude de Cazillac, fille de François de Cazillac, Seigneur Baron dudit lieu, & Seigneur de Ceſſac, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 80. & de Claude de Dinteville, Dame des Chenets & de Poliſy, dont il eut Roger de Choiſeul, Marquis de Praſlin, Mareſchal de France, & Lieutenant General au Gouvernement de Champagne, tué à la bataille de la Marfée prés Sedan, ſans avoir été marié ; François de Choiſeul, Marquis de Praſlin, Lieutenant General au Gouvernement de Champagne, époux de Charlotte de Hautefort, fille de Charles, Seigneur de Hautefort, & de Renée du Bellay-la-Flotte, dont eſt

iſſuë Marie Françoiſe de Choiſeul ; Catherine Blanche de Choiſeul, premiere Dame d'honneur de feuë Marguerite de Lorraine, fille aînée du Mareſchal de Praſlin, & femme de Jacques d'Eſtampes, Marquis de la Ferté-Imbaud, Mareſchal de France ; Claude, Abbeſſe de Nôtre-Dame de Troyes ; Anne, Abbeſſe de la même Abbaye ; Françoiſe, mariée avec Alexandre de Canonville, Baron de Raffetot ; & Eliſabeth de Choiſeul, femme d'Henry de Guenegaud, Marquis de Plancy, Comte de Montbriſon, Vicomte de Semoine, Seigneur du Pleſſis Belleville, & de ſaint Juſt, Secretaire d'Eſtat, Commandeur & Garde des Sceaux des Ordres de ſa Majeſté.

Il portoit. *D'azur à la Croix d'or, accompagnée de dix-huit Billettes de même, cinq à chaque quartier d'enhaut, & quatre à chaque quartier de deſſous, écartelé de gueules au Lion d'or, couronné de même, & ſur le tout, de ſable à deux Faces d'argent, écartelé, d'argent au Lion de ſable.*

Humbert de Marcilly, Seigneur de Cipierre, Bailly de Semur, Mareſchal des Camps & Armées du

Roy, fils de Philbert de Marcilly, Seigneur de Cipierre, Gouverneur d'Orleans, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & de Loüiſe de Halwin, ſœur de Charles de Halwin, Seigneur de Piennes, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 18. épouſa Antoinette de Gondy, fille d'Antoine de Gondy, Seigneur du Perron, frere aîné du Mareſchal de Rais, & d'Heleine Bonne, de laquelle il eut un fils, qui deceda ſans poſterité.

Il portoit. *De ſable ; à trois Faces d'or, à la Bordure de gueules, écartelé d'argent, à trois Lions de ſable, armés & couronnés d'or, deux & un.*

GILBERT DE CHAZERON, Seigneur dudit lieu, Seneſchal, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Bourbonnois, fils d'Antoine, Seigneur de Chazeron, & de Claude Mareſchal, Dame de Fourchart : épouſa Gabrielle de Senectaire, dont il eut un fils, qui mourut ſans enfans, & trois filles mariées.

Il portoit. *D'or, au Chef emmenché de trois pieces d'azur.*

RENÉ VIAU, Seigneur de Chanlivaut, Gouverneur des Villes d'Au-

xerre, & de Montereau, Lieutenant General audit Pays d'Auxerrois : épouſa Anne de Barbançon, fille de François de Barbançon, Seigneur de Canny en Picardie, & d'Antoinette de Vaſieres.

Il portoit. *De gueules à la Bande d'or, accompagnée de ſix Merlettes de même, trois en chef, & trois en pointe.*

Claude de Gruel, Seigneur de la Frette, la Ventrouſe, Cherencey, & Feüillet, fils de Claude de Gruel, Seigneur de la Frette, & de Marguerite Auvé, Dame de la Ventrouſe : épouſa Loüiſe de Faudoüas, fille unique de Jean François de Faudoüas, Seigneur de Belin, duquel il ſera fait mention cy-aprés, & de Françoiſe de Warty ſa premiere femme, de laquelle il a laiſſé entr'autres enfans, Pierre de Gruel, Seigneur de la Frette, Capitaine des Gardes du Corps de feu Gaſton Jean Baptiſte de France, Duc d'Orleans, & Gouverneur de Chartres, Lieutenant General au Pays Chartrain, & Gouverneur du Pont ſaint Eſprit : il eut pour femme Barbe Servien, fille de Nicolas Servien, Seigneur de Montigny, & de N. Groulart.

Il portoit. *D'argent, à trois Faces de ſable.*

GEORGES BABOU, Seigneur de la Bourdeſiere, Comte de Sagonne, Capitaine des cent Gentilhommes de la Maiſon du Roy, fils de Jean Babou, Seigneur de la Bourdeſiere, Maître de la Garde-robe du Roy, & de Françoiſe Robertet, fille de Florimond Robertet, Seigneur d'Alluye, Secretaire d'Etat, & de Michelle Gaillart de Lonjumeau : épouſa Marie du Bellay, fille aînée de René II. du nom, Seigneur du Bellay & de la Lande, & de Marie du Bellay, Princeſſe d'Yvetot ſa couſine, de laquelle il laiſſa un fils & deux filles, le fils nommé Georges Babou II. du nom, Seigneur de la Bourdeſiere, tué en duel, fut marié à Marie Hennequin, de laquelle il eut une fille morte jeune : & les filles furent Anne Babou, Abbeſſe de Beaumont ; & Marie Babou, alliée à Charles Saladin de Savigny, dit d'Anglure, Vicomte d'Eſtoges, & Baron de Rône, fils de Chrêtien de Savigny, Seigneur de Rône, Mareſchal de France, mort au Siege de Hulſt.

Il portoit. *D'argent, au Bras de gueules, ſortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de Veſſe en Rameau*

de trois piéces de ſinople ; écartelé de ſinople au Pal d'argent, party de gueules auſſi au Pal d'argent.

OFFICIERS.

GUILLAUME POT, II. du nom, Grand Maître des Ceremonies, Prevoſt de l'Ordre par la mort de Guillaume Pot, Seigneur de Rhodes ſon pere : épouſa Anne de Broüilly, fille de François de Broüilly, Seigneur de Meſvilliers, & de Loüiſe de Halwin, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *Comme ſon pere*, page 41.

MATHURIN LAMBERT, Huiſſier de l'Ordre, par la reſignation de Philippes de Nambu.

Il portoit. *D'argent au Chevron d'azur, chargé de cinq Etoiles d'or, accompagnées de trois Roſes de gueules, ſoûtenuës de ſinople.*

Ces deux Officiers ont été oubliés dans les Catalogues de ceux qui ont parlé des Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit.

TREIZIE'ME CREATION, & la quatriéme du Roy HENRY IV. *faite en l'Egliſe de l'Abbaye de ſaint Oüen de Roüen le cinquiéme Janvier de l'année* 1597.

CHEVALIERS.

HENRY I. DU NOM, DUC DE MONTMORENCY, Pair & Conneſtable de France, Gouverneur de Languedoc, Comte de Dammartin, & d'Alets, Baron de Châteaubriant, & de Damville, Seigneur de Chantilly & d'Eſcoüan, ſecond fils d'Anne, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable de France, & de Marguerite de Savoye, fille aînée de René, bâtard de Savoye, Comte de Villars, Grand Maître de France, & d'Anne de Laſcaris, Comteſſe de Tende : fut marié trois fois, la premiere avec Antoinette de la Marck, fille aînée de Robert de la Marck, IV.

du nom, Duc de Boüillon, Prince de Sedan, Mareſchal de France, & de Françoiſe de Brezé ; la ſeconde fois avec Loüiſe de Budos, veuve de Jacques de Gramont, Seigneur de Vacheres, fille de Jacques de Budos, Seigneur & Vicomte de Portes : & en troiſiéme nopces, avec Laurence de Clermont, fille de Claude de Clermont, Baron de Montoiſon, & de Loüiſe de Rouvroy ſaint Simon. Du premier lit il eut Hercules, Comte d'Offemont, mort ſans alliance : Charlotte, premiere femme de Charles de Valois, Duc d'Angouleſme ; & Marguerite, mariée avec Anne de Levis, Duc de Ventadour : du ſecond lit ſortirent Henry II. du nom, Duc de Montmorency, Pair, Amiral, & Mareſchal de France, duquel il ſera parlé en ſon lieu ; Charles, mort en bas âge ; & Charlotte Marguerite de Montmorency, épouſe d'Henry de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé.

Il portoit. *D'or à la Croix de gueules, cantonnée de ſeize Alerions d'azur, pour Cimier un Chien, & pour Tenants deux Anges pour enquerre.*

HERCULES DE ROHAN, Duc de Montbaſon, Pair de France, Comte de

de Rochefort en Yveline, & depuis Grand Veneur de France, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy de la Ville de Paris, & Iſle de France, Chevalier d'Honneur de la Reine Marie de Medicis, Mere du feu Roy Loüis XIII. du nom, d'éternelle memoire, fils de Loüis de Rohan, Prince de Guemené, Comte de Montbazon, Senéchal d'Anjou, & de Leonor de Rohan, fille de François de Rohan, Seigneur de Gié, & de Catherine de Silly, eut deux femmes; la premiere, Magdelaine de Lenoncourt, Dame de Coupuray, fille unique d'Henry de Lenoncourt, Seigneur de Coupuray, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 55. & la ſeconde, Marie de Bretagne, fille de Claude de Bretagne, Comte de Vertus, & de Catherine Foucquet de la Varenne : du premier lit ſortit Loüis VII. du nom, Prince de Guemené, Duc de Montbazon, Pair & Grand Veneur de France, mary d'Anne de Rohan, Princeſſe de Guemené, ſa couſine germaine, fille unique de Pierre de Rohan, Prince de Guemené, Seigneur du Verger, & de Magdelaine de Rieux Châteauneuf ſa premiere fem-

me ; Marie de Rohan, mariée à Charles d'Albert, Duc de Luynes, Pair & Conneſtable de France, & depuis avec Claude de Lorraine Duc de Chevreuſe, Pair & Grand Chambellan de France : Du ſecond lit ſont ſortis François de Rohan, Prince de Soubiſe, Lieutenant Capitaine des Gendarmes du Roy, marié premierement avec N. veuve du Marquis de Nonan, & ſecondement avec Anne Chabot de Rohan, de laquelle il a un fils & une fille, Marie Eleonor, Abbeſſe de Mancloüe, & cy-devant de la Trinité de Caën ; & Anne de Rohan, ſeconde femme de Loüis Charles d'Albert, Duc de Luynes, Pair de France, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Ecartelé au premier & quatriéme, de Rohan, qui eſt de gueules à neuf Macles d'or, trois, trois, & trois : au deuxiéme, de Navarre : & au troiſiéme, d'Evreux, qui eſt de France, au bâton componné de gueules, & d'argent : & ſur le tout, de Milan.*

CHARLES DE MONTMORENCY, Baron, puis Duc d'Amville, Pair & Amiral de France en Bretagne, frere puîné d'Henry de Montmorency, duquel nous avons parlé cy-deſſus, pag. 159.

épouſa Renée de Coſſé, Comteſſe de Secondigny, fille d'Artus de Coſſé, Seigneur de Gonnor, duquel nous avons auſſi cy-deſſus parlé, & de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *De Montmorency, & pour briſure une Croix d'argent, en abyſme ou en cœur, ſur celle de gueules.*

ALPHONSE D'ORNANE, Lieutenant General pour le Roy en Dauphiné, & en Guyenne, depuis Mareſchal de France, fils unique de feu Sanpetro d'Ornano, Corſe, Colonel des Corſes, & de Vanina, Dame d'Ornano, fille de Franciſco d'Ornano, & de Francheta d'Iſtria; épouſa Marguerite de Pontevés-Flaſſan, Dame de Mazargues, qui le rendit pere de Magdelaine d'Ornano, femme de Pierre d'Eſparbés, Seigneur de Luſſan en partie; de Jean Baptiſte d'Ornano, Mareſchal de France, mentionné cy-aprés; d'Henry François Alphonſe, Seigneur de Mazargues, premier Eſcuyer de Gaſton de France, Duc d'Orleans, marié avec Marguerite de Raymond Montlor, Dame de Sarpeze; de Pierre d'Ornane, dit Monſieur de ſainte Croix, époux de N. de Sanſac de Loſſe, qui le rendit pere de Jac-

ques d'Ornanc, Marquis de ſaint Martin, & de N. mariée à Jacques de Marmieſſe, Baron de Luſſan, Preſident au Parlement de Tholoſe, & de Joſeph Charles, dit Monſieur d'Ornane, Maître de la Garde-robe de Gaſton de France, Duc d'Orleans, qui épouſa Charlotte Perdriel, Dame de Baubigny.

Il portoit. *De gueules à la Tour donjonnée & crenelée d'or, maçonnée de ſable, écartelé d'or au Lion de gueules, au Chef d'azur, chargé d'une fleur de Lys d'or, pour Cimier, un Aigle éployé d'or; & pour Supports, deux Aigles de même.*

URBAIN DE LA VAL, Marquis de Sablé, Comte de Breſteau, Seigneur de Precigny de Boisdauphin, d'Aunay, & de ſaint Aubin, depuis Mareſchal de France, & Gouverneur d'Anjou, fils de René de Laval, ſecond du nom, Seigneur de Boisdauphin, Vicomte de Breſteau, & de Jeanne de Lenoncourt Nanteüil, ſa deuxiéme femme, & ſœur d'Henry de Lenoncourt, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 55. épouſa Magdelaine de Monteclerc, Dame de Bourgon, & d'Airon, fille aînée & heritiere de René de Monteclerc, Seigneur de Bourgon, & de Claude des Hayes,

Dame de Fontenailles; dont il eut Philippes Emanuel de Laval, Marquis de Sablé, Seigneur de Boisdauphin, qui épouſa Magdelaine de Souvré, fille puînée de Gilles de Souvré, Seigneur de Courtenvaux, Mareſchal de France.

Il portoit. *De Montmorency, la Croix chargée de cinq Coquilles d'argent pour briſure.* L'ancienne Maiſon de Laval portoit auparavant qu'elle fût fonduë en celle de Montmorency. *De gueules, à cinq Coquilles d'argent, trois & deux.*

CHARLES DE LUXEMBOURG, II. du nom, Comte de Brienne & de Roucy, Gouverneur de Mets, & du Pays Meſſin, fils de Jean de Luxembourg, Comte de Brienne, & de Guillemette de la Marck, ſœur d'Antoinette de la Marck, Ducheſſe de Montmorency: épouſa Anne de Nogaret, ſœur du Duc d'Eſpernon, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 66. mais il n'en eut aucuns enfans.

Il portoit. *D'argent au Lion de gueules, couronné d'or, la queuë noüée & paſſée en Sautoir, pour Cimier Melluſine, & pour Tenants, deux Griffons d'or.*

GILBERT DE LA TREMOILLE, Marquis de Royan, Comte de Benon, & d'Olonne, Baron d'Elbonne & d'Aſpremont, Capitaine de l'ancienne Bande des cent Gentilhommes de la Maiſon du Roy, & Senéchal de Poitou, fils de Georges de la Tremoille, Baron de Royan, & de Marguerite de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, & de Charlotte de Bretagne : épouſa Anne Hurault, fille de Philippes Hurault, Comte de Cheverny, Chancelier de France, duquel nous avons cy-deſſus parlé, pag. 40. de laquelle il eut Philippes de la Tremoille, Marquis de Royan, Comte d'Olonne, & Senéchal de Poitou, marié en premieres nopces avec Magdelaine de Champront, fille de Michel de Champront, Conſeiller & Preſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, & en ſecondes, avec Judith Martin; Gilbert, Abbé de Chambon; Georges, Chevalier de Malthe; Catherine, Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers; & Marie Marguerite, Abbeſſe du Lys, puis de Joüarre : la ſuſdite Anne Hurault aprés la mort dudit Gilbert de la Tremoille ſon mary, convola en ſe-

condes nopces avec Charles, Marquis de Roſtaing.

Il portoit. *Couppé de huit piéces, quatre en Chef, ſoûtenuës de pareil nombre en pointe, le premier, d'Orleans, ſecondé de Milan, tiercé de Bourbon, & le quart de Bretagne, à la Bordure de gueules : le cinquiéme, qui eſt le premier du ſoûtenu eſt d'Aſpremont : le ſixiéme, de Luſignan : le ſeptiéme, de Coitivy : & le huitiéme de Montmorency Laval : & ſur le tout de la Tremoille, qui eſt d'or au Chevron de gueules, accompagné de trois Aigles d'azur, deux en chef & un en pointe.*

JACQUES CHABOT, Marquis de Mirebeau, Comte de Charny, Meſtre de Camp du Regiment de Champagne, & Lieutenant de Roy en Bourgogne, fils de François Chabot, Seigneur de Brion, duquel il a été fait mention cy-deſſus, pag. 92. épouſa deux femmes, la premiere, fut Anne de Coligny, fille de François de Coligny, Seigneur d'Andelot, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, & d'Anne de Salin, aprés la mort de laquelle il prit une ſeconde alliance avec Antoinette de Lomenie, fille d'Antoine de Lomenie,

Seigneur de la Ville-aux-clercs, Secretaire d'Eſtat, & auparavant veuve d'André de Vivonne, Seigneur de la Chaſteigneraye, & d'Anne d'Aubourg, fille de Charles d'Aubourg, Chevalier Seigneur de Porcheux, & d'Anne de Clery : il eut du premier lit Charles Chabot, Comte de Charny, mort ſans enfans de Charlotte de Caſtille ſa femme ; & Catherine Chabot, femme de Ceſar-Auguſte de ſaint Lary, dit de Bellegarde, Baron de Termes, Grand Eſcuyer de France ; mais du ſecond lit, il ne laiſſa point de poſterité.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 92.

JEAN IV. du nom, Sire de Bueil, Comte de Sancerre & de Marans, Grand Eſchanſon de France, fils de Loüis, Sire de Bueil, Baron de Châteaux en Anjou, Capitaine des cent Gentilhommes de la Maiſon du Roy, auſſi Grand Eſchanſon de France, & de Jacqueline de la Tremoille, fille de François, Seigneur de la Tremoille, & d'Anne de Laval : épouſa Anne de Daillon, ſœur de Guy de Daillon, Comte du Lude, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 59. & de laquelle il eut un fils qui porta le titre de Comte de Marans.

Il

Il portoit. *D'azur, au Croiſſant montant d'argent, à ſix Croix recroiſettées au pied fiché de même, écartelé de gueules, à la Croix ancrée d'or : & ſur le tout, de Dauphiné, écartelé de Champagne, comme deſſus.*

GUILLAUME DE GADAIGNE, Seigneur de Boteon, Baron de Verdum, Lieutenant pour ſa Majeſté au Pays de Lionnois, & Senéchal de Lion : épouſa Françoiſe de Jugny, de laquelle il n'a laiſſé que des filles.

Il portoit. *De gueules, à la Croix engreſlée d'or.*

LOÜIS DE L'HÔPITAL Marquis de Vitry, Capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, Lieutenant General en Brie, & Gouverneur de Meaux, fils de François de l'Hôpital, Seigneur de Vitry & de Coubelle en Brie, & d'Anne de la Chaſtre, ſœur puînée de Claude de la Chaſtre, Seigneur de la Maiſonfort, Mareſchal de France : épouſa Françoiſe de Brichanteau, fille de Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis, & de Jeanne d'Aguerre, qui le rendit pere de Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitry, Mareſchal de France, marié à Lucrece-Marie Bou-

hier, veuve de Loüis de la Tremoille, Marquis de Noirmonſtier, & fille aînée de Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Treſorier de l'Eſpargne, & de Marie Hotman; de François de l'Hôpital, Comte de Roſnay, Seigneur du Hallier, Mareſchal de France, dont il ſera fait mention cy-aprés; de Loüiſe de l'Hôpital, femme d'Henry de Vaudetar, Marquis de Perſan; d'Antoinette de l'Hôpital, mariée à Charles de Levis, Comte de Charlus, Capitaine des Gardes du Corps du Roy; & de Loüiſe de l'Hôpital, Abbeſſe de Montivilliers.

Il portoit. *Ecartelé, au premier de Naples & de Sicile: au ſecond, d'Arragon: au troiſiéme, de ſable à trois Leopards d'or: au quatriéme, couppé au premier, facé d'or & de gueules de huit piéces: au deuxiéme, de Rohan: ſur le tout, de gueules au Cocq d'argent, creſté, barbé, becqué, & membré d'or, tenant de ſon pied un Ecuſſon d'azur.* Elles ſont ainſi blaſonnées dans l'Egliſe des Religieux Minimes de la Place Royale à Paris, où il a été inhumé.

PONS DE LAUZIERES, Baron de Themines & de Cardaillac, Sené-

chal & Gouverneur de Quercy, & depuis Mareſchal de France, fils de Jean de Themines, Seigneur de Lauzieres, & de Jeanne de Puymiſſon : Il épouſa en premieres nopces, Catherine Ebrard de ſaint Sulpice, & en ſecondes, Marie de la Noüe Bras-de-fer, fille aînée d'Odet, Seigneur de la Noüe : du premier lit ſortirent Antoine, Marquis de Themines, tué au Siege de Montauban, qui fut marié à Suzanne de Montluc, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée Suſanne, qui fut femme de Charles de Levis, Duc de Ventadour, ſans enfans : & du ſecond lit il eut Charles, Seigneur de Lauzieres, qui épouſa Anne Habert, fille de Jean Habert, Seigneur de Montmort, Treſorier de l'Eſpargne, & Gloriande de Themines, premiere femme de Loüis, Duc d'Arpajon Chevalier des Ordres du Roy.

Il portoit. *Ecartelé au premier, d'argent à un Oſier de ſinople : au deuxiéme, de gueules à deux Chévres paſſantes d'argent : au troiſiéme, de gueules, au Lion d'argent, à l'Orle de Beſans de même : & au quatriéme, facé d'or & de ſable de ſix piéces, au Chef d'hermines.*

Loüis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, Baron de Brion, Gouverneur de Montdidier, Peronne, & Roye, fils de Charles d'Ongnies, Comte de Chaulnes, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 111. deceda ſans enfans d'Anne d'Humieres ſon épouſe, ſœur de Jacques d'Humieres, dont nous avons auſſi fait mention cy-deſſus, page 26.

Il portoit. *Comme cy-devant*, p. 111.

Edme de Malain, Baron de Lux, Lieutenant de Roy en Bourgogne, fils de Joachim de Malain, Baron de Lux, & de Marguerite d'Eſpinac, fille de Pierre, Seigneur d'Eſpinac, & de Guizarde d'Albon : épouſa Angelique de Malain ſa couſine, de laquelle il ne laiſſa que des filles : il fut tué en un rencontre à Paris, par le Chevalier de Guiſe.

Il portoit. *D'azur, à un Sauvage, tenant ſa Maſſe levée d'or, party d'argent, au Lion de gueules.*

Antoine d'Aumont, Comte de Chaſteauroux, Marquis de Nolay, Baron de Boulignon, & d'Eſtrabonne, Gouverneur de Bologne & du Bolonnois, fils du Mareſchal d'Aumont, du-

quel il a été parlé cy-deſſus, page 27. mourut ſans avoir eu aucune lignée de Catherine Hurault ſa premiere femme, non plus que de ſa ſeconde, Iſabelle d'Angennes, fille du Seigneur de Maintenon, duquel il a auſſi été parlé cy-deſſus, page 97.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 27.

LOÜIS DE LA CHASTRE, Baron de Maiſon-fort, fils du Mareſchal de la Chaſtre, dont il a été fait mention cy-deſſus, page 96. eut deux femmes; la premiere, Urbaine de Montafié, ſœur de Madame la Comteſſe de Soiſſons, morte ſans enfans: & la ſeconde, Iſabelle d'Eſtampes, ſœur de Monſieur de Valençay, duquel il ſera parlé cy-aprés; de laquelle il n'eut qu'une ſeule fille, mariée à feu Monſieur le Comte d'Alais, ſans enfans.

Il portoit. *Comme le Mareſchal de la Chaſtre ſon pere*, page 96.

JEAN DE DUREFORT, Seigneur de Born, Lieutenant General de l'Artillerie de France: épouſa Françoiſe de Polignac, fille de N. de Polignac, Seigneur d'Eſcrieux, dont il eut Armand Leon de Durefort, Seigneur de Born & de Bel-abre, auſſi Lieutenant Gene-

ral de l'Artillerie de France, qui laiſſa des enfans de Lucrece de Bethune ſa femme, fille de Floreſtain de Bethune, Seigneur de Congy, & de Lucrece de Coſſe.

Il portoit. *De gueules, à la Bande & Bordure d'or.*

Loüis de Bueil, Seigneur de Racan, frere d'Honorat de Bueil, Baron de Fontaines, dont nous avons cy-devant parlé, page 73. épouſa Marguerite de Vendômois, dont ſortit Honorat de Bueil, Seigneur de Racan, l'un des excellens Poëtes de nôtre temps.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, écartelé de Bueil, qui eſt, comme nous avons déja dit cy-devant* page 73. *d'azur au Croiſſant montant d'argent, accompagné de ſix Croix recroiſettées, au pied fiché de même, écartelé de gueules à la Croix ancrée d'or : au deuxiéme, d'azur à un Aigle d'or : au troiſiéme, d'argent à trois Chevrons de gueules, à la face d'azur : & au quatriéme, d'azur, ſemé de France, au Lion d'argent, couronné d'or.*

Claude de Harville, Seigneur de Paloiſeau, Baron de Nain-

ville, Gouverneur de Compiegne & de Calais, fils d'Eſprit de Harville, Seigneur de Paloiſeau, Colonnel des Legionnaires de Normandie, & de Catherine de Levis, fille de Jean de Levis, Comte de Charlus, & de Françoiſe de Poitiers : épouſa Catherine Juvenel des Urſins, fille de Chriſtophe Juvenel des Urſins, Marquis de Trainel, Chevalier du ſaint Eſprit, & Gouverneur de Paris, de laquelle il eut Chriſtophe & Loüis, morts jeunes, & Antoine de Harville, Marquis de Paloiſeau, Gouverneur de Calais, qui de ſon mariage avec Iſabelle du Boulay-Favier, a laiſſé François, Marquis de Paloiſeau, Gouverneur de Charleville, marié deux fois : la premiere, avec Iſabelle Blondel, dite de Joigny : & la ſeconde, avec Iſabelle de Comant; N. Seigneur de la Selles, dit le Comte de Harville ; Iſabelle, mariée à François de Montmorency, Marquis de Foſſeux, & Anne de Harville, ſeconde femme de François de Bethune, Comte, puis Duc d'Orval, Chevalier du ſaint Eſprit.

Il portoit. *De gueules, à la Croix d'argent, chargée de cinq Coquilles de ſable.*

EUSTACHE DE CONFLANS, Vicomte d'Auchy, Seigneur de Brecy-le-Buiſſon, Gouverneur de ſaint Quentin, & Lieutenant General des Armées du Roy, fils d'Euſtache de Conflans, Vicomte d'Auchy, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, & de Marie de Sepoix; épouſa Charlotte des Urſins, fille de Gilles des Urſins, Seigneur d'Armentieres, & de Charlotte d'Arces, dont il a eu Mercure de Conflans, Seigneur de Sepoix; & Henry de Conflans, Vicomte d'Auchy, Seigneur d'Armentieres; qui épouſa en premieres nopces Charlotte Pinart, & en ſecondes, Antoinette d'Herbin : Il eut du premier lit, Henry, Marquis d'Armentieres, mort ſans enfans; & Euſtache, Seigneur d'Armentieres & de Cramailles, marié avec Anne de Francinne : & du ſecond lit, ſont iſſus, François, Vicomte d'Auchy; & Henriette de Conflans, ſeconde femme d'Henry Auguſte d'Orleans, Marquis de Rothelin.

Il portoit. *D'azur, ſemé de Billettes d'or, au Lion de même.*

LOÜIS DE GRIMOÜILLE, Seigneur de l'Archant, Gouverneur d'Evreux, frere de Nicolas de Grimoüille,

Seigneur de l'Archant, d'Auteüil, & de la Boulaye, duquel nous avons cy-devant parlé, page 78.

Il portoit. *Comme ſon frere*, pag. 78.

CHARLES DE NEUVILLE, Baron, puis Marquis d'Alincourt, Grand Mareſchal des Logis de la Maiſon du Roy, Gouverneur de Pontoiſe, fils unique de Nicolas de Neuville, Seigneur de Villeroy, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 42. fut marié en premieres nopces avec Marguerite de Mandelot, Dame de Pacy, fille unique de François de Mandelot, duquel nous avons pareillement parlé cy-deſſus, page 70. & d'Eleonor Robertet: & en ſecondes nopces, avec Jacqueline de Harlay, fille de Nicolas de Harlay, Seigneur de Sancy, & de Marie Moreau: du premier lit il eut un fils, mort en bas âge; Magdelaine, premiere femme de Pierre Brûlart, Marquis de Sillery, & de Puiſieux, Secretaire d'Eſtat, morte ſans enfans, & Catherine de Neuville, Dame de Pacy, Dame d'Atour de la Reine Anne-Maurice d'Autriche, femme de Jean de Souvré, II. du nom, Marquis de Courtenvaux, Chevalier des Ordres du Roy:

Du ſecond lit ſont ſortis Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy; Charles, Comte de Bury, mort au retour du Siege de la Rochelle, ſans avoir laiſſé aucuns enfans de Françoiſe Phelippeaux d'Arbaut ſa femme; Camille de Neuville, Archevêque & Comte de Lion, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, Abbé d'Aiſnay, de l'Iſlebarbe, & de Foigny, Lieutenant General au Gouvernement de Lionnois, Foreſts, & Beaujolois; Ferdinand de Neuville, Evêque de Chartres, Abbé de ſaint Vandrille, de Belleville, de Mauzac, & de ſaint Meen de Gael en Bretagne, cy-devant Evêque de ſaint Malo; Lyon François de Neuville, Chevalier de Malthe, Commandeur de ſaint Jean de l'Iſle, & Meſtre de Camp du Regiment Lionnois, tué au Siege de Turin; & Marie de Neuville, femme en premieres nopces d'Alexandre de Bonne, Comte de Talard, & en ſecondes, de Loüis de Champlaix, Marquis de Courcelles, Lieutenant General de l'Artillerie de France.

Il portoit. *Comme ſon pere Nicolas de Neuville, Grand Treſorier de l'Ordre, duquel nous avons parlé au-*

commencement de cet Ouvrage, page 42.

QUATORZIE'ME CREATION ; & la cinquiéme du Roy HENRY IV. *faite en l'Egliſe des Auguſtins de Paris, le troiſiéme jour de Janvier de l'année* 1598.

FAVIN s'eſt trompé dans ſon Theâtre d'Honneur & de Chevalerie, quand il a dit que cette Creation fut faite le dernier Decembre de l'année 1596. en l'Egliſe des Auguſtins de Roüen, où ſe tenoit, dit-il, pour lors une Aſſemblée de Notables, des Etats du Royaume, & que ce fut dans le temps de cette Creation, que le Roy HENRY IV. de glorieuſe Memoire, fit oſter des grands Colliers de l'Ordre, les Chiffres du feu Roy HENRY III. ſon devancier, & fit mettre des Trophées d'Armes en leurs places, entremêlées d'H couronnées : puiſqu'il eſt conſtant que ladite Creation ne fut faite que le

troiſiéme jour de l'année 1598 en l'Egliſe des Auguſtins de Paris, & que ce Prince avoit reſolu dés ſa troiſiéme Creation, qui fut la douziéme de toutes, que les Chiffres des Grands Colliers, ſeroient changés en Trophées d'Armes, comme on les voit encore à preſent.

CHEVALIERS.

ANNE DE LEVIS, Duc de Ventadour, Pair de France, Gouverneur de Limoges, & Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc, fils de Gilbert de Levis III. du nom, premier Duc de Ventadour, Pair de France, Gouverneur de Lionnois, Foreſts & Beaujolois, & de Catherine de Montmorency, fille d'Anne de Montmorency, Conneſtable de France : épouſa Marguerite de Montmorency ſa couſine, ſeconde fille d'Henry I. du nom, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable de France, de laquelle il eut Henry de Levis, Duc de Ventadour, époux de Marie-Lieſſe de Luxembourg, de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il embraſſa l'Eſtat Eccleſiaſtique, & fut Chanoine

de Nôtre-Dame de Paris ; Charles, Duc de Ventadour, Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés ; François, Comte de Vauvert, tué au combat Naval, donné contre les Rocheiois ; François Chriſtophe, Duc de Damville, Gouverneur de Limoſin, & Capitaine du Château de Fontainebleau, qui ne laiſſa point d'enfans d'Anne le Camus ſa femme. Anne, Archevêque de Bourges ; Loüis Charles, Jeſuite, puis Evêque de Mirepoix ; Catherine de Levis, premiere femme de Juſt-Henry, Comte de Tournon, Chevalier du ſaint Eſprit ; & Marie de Levis, Abbeſſe de ſaint Pierre de Lyon.

Il portoit. *Ecartelé, au premier de gueules à trois Bandes d'or*, que quelques-uns blaſonnent, *d'or à la bande de gueules de trois piéces : au ſecond, de Levis ; qui eſt d'or à trois Chevrons, ou à un Chevron de trois piéces de ſable : au troiſiéme, de gueules à trois Etoiles d'or, deux & une : Au quatriéme, d'argent au Lion de gueules : & ſur le tout, échiqueté d'or & de gueules.*

Jacques Mitte, Comte de Miolans, Seigneur de Chevrieres & de

ſaint Chaumont, Lieutenant General au Gouvernement de Lionnois, fils aîné de Jean Mitte de Miolans, Seigneur de Chevrieres, & de Françoiſe Mareſchal, fille de Jacques Mareſchal, Seigneur du Parc ſaint Martin, & de Françoiſe Laurence de Lurieu : épouſa en premieres nopces Gabrielle de ſaint Chaumont, fille & heritiere de Chriſtophe de ſaint Chaumont, & de N. dont il eut Melchior Mitte de Miolans, Marquis de ſaint Chaumont, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera fait mention en ſon rang ; & Gaſparde Mitte, mariée en premier lit à Jean Timoleon de Beaufort, Marquis de Canillac : & en ſecond lit à Guillaume de l'Aubeſpine, Marquis de Châteauneuf : & en troiſiéme lit avec Henry de la Chaſtre, Comte de Nancey : le ſuſdit Jacques Mitte épouſa en ſecondes nopces Gabrielle de Gadaigne, fille de Guillaume de Gadagne, Seigneur de Boteon, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel nous avons déja parlé, page 169. & de laquelle il eut Jean François Mitte, mort jeune.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, d'argent au Sautoir de gueules, à l'Orle*

de ſable, chargée de huit Fleurs de Lys d'or : au deuxiéme, bandé d'or, & de gueules de ſix piéces, écartelé de gueules à un Aigle d'argent : au troiſiéme, d'or à la Bande de gueules, écartelé d'or au Chevron de ſable ; & ſur le tout, d'argent à la face de gueules, party d'azur.

JEAN FRANÇOIS DE FAUDOÜAS, Seigneur d'Averton, de Bellin & de Serillac, Baron de Milly, Gouverneur de Ham, fils d'Olivier de Faudoüas, Seigneur de la Motte ſaint Eſteffe, & de Marguerite du Mede-Serillac : épouſa en premieres nopces Françoiſe de Warty, fille de Joachim de Warty, Seigneur dudit lieu, prés Clermont en Beauvoiſis, & de Magdelaine de Suſe, de laquelle il n'eut qu'une ſeule fille, qui fut femme de Claude de Gruel, Seigneur de la Frette, duquel nous avons cy-devant parlé, page 156. & en ſecondes nopces il épouſa Renée d'Averton, veuve de Jacques, Seigneur d'Humieres, mentionné cy-deſſus, page 26. de laquelle il procrea un fils & deux filles.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, de gueules à trois Jumelles d'argent : au ſecond & troiſiéme, d'a-*

zur à la Croix d'or ; party d'argent au Lion de gueules.

BERTRAND DE BAYLENS, Seigneur & Baron de Poyanne, Gouverneur de la Ville & Chaſteau d'Acqs, & Senéchal des Landes de Bordeaux : épouſa Loüiſe de Caſſagnet, fille du Seigneur de Tilladet, de laquelle il eut Bernard de Baylens, Seigneur de Poyanne, qui ſera mentionné cy-aprés.

Il portoit. *D'or, au Levrier rampant de gueules, accolé d'argent, écartelé d'azur à trois Cannettes d'argent, becquées & onglées de même.*

RENE' DE RIEUX, Seigneur de Sourdeac, Marquis d'Oixant, Gouverneur de Breſt, & Lieutenant General pour le Roy en la Baſſe Bretagne, ſecond fils de Jean de Rieux, Seigneur de Chaſteauneuf, & Vicomte de Donget, & de Beatrix de Jonchere : épouſa Suzanne de ſainte Melaine, Dame de Buoleneſque, fille de René de ſainte Melaine, Seigneur du Buoleneſque, & de Renée d'Audigné, de laquelle il eut Guy, Marquis de Sourdeac, premier Eſcuyer de la Reine Marie de Medicis, qui eut pour femme Loüiſe de Vieuxpont, Dame de Neubourg, fille aînée

&

& heritiere d'Alexandre de Vieuxpont, Seigneur de Neubourg, & de Renée Lucrece de Tournemine Coëtmur, dont il eut Alexandre, Marquis de Sourdeac & de Neubourg, marié à Heleine de Clere, de laquelle il a eu Hercules, Marquis de Rieux; René, Loüiſe, N. & N. filles: Les autres enfans du ſuſdit René de Rieux, furent René, Evêque de Leon, & Maître de l'Oratoire du Roy; Anne, femme de Sebaſtien, Marquis de Pleve; & Marie, Religieuſe Benedictine, & Superieure Generale de l'Ordre du Calvaire.

Il portoit. *De Rieux, qui eſt d'azur à dix Beſans d'or, trois, trois, trois, un, écartelé de Bretagne; ſur le tout d'Harcourt, qui eſt de gueules à deux Faces d'or, ou à une Face d'or de deux piéces.*

BRANDELIS DE CHAMPAGNE, Marquis de Villaines, ſecond fils de Nicolas de Champagne, Comte de la Suſe, & frere puîné de Nicolas de Champagne, dont il a été fait mention, page 104. épouſa Anne de Feſchal, Dame de Tucé, fille de Jean de Feſchal, Seigneur de Tucé au Maine, & de Charlotte Anger de Crapado, de laquelle il

eut Humbert, Marquis de Villaines, premierement marié à Loüiſe d'Arconna, puis à Catherine Fouquet la Varenne, de laquelle il a eu pluſieurs enfans.

Il portoit. *Fretté, d'argent & de ſable au Chef d'argent, chargé d'un Lion naiſſant de gueules, écartelé de Laval, ſur le tout de Champagne, party d'azur, ſemé de France au Lion d'or.*

JACQUES DE L'HÔPITAL, Comte, puis Marquis de Choiſy, Baron de Montigny, Chevalier d'Honneur de la Reine Marguerite, Ducheſſe de Valois, Gouverneur & Senéchal d'Auvergne, fils de Jean de l'Hôpital, Comte de Choiſy, Chambellan du Roy, Gouverneur de la perſonne de François de France, Duc d'Anjou, & d'Eleonor Stuart, fille naturelle de Jean Stuart, Duc d'Albanie : fut marié deux fois : la premiere avec Magdelaine de Coſſé, fille d'Artus de Coſſé, Seigneur de Gonnor, Mareſchal de France, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 14. dont il eut Charles de l'Hôpital, Marquis de Choiſy, mary de Renée de Beauvau, fille de Jacques, Seigneur du Rivau, & de Françoiſe le Picard, de laquelle il eut René de l'Hôpital, Mar-

quis de Choiſy, pere de Gabriel, chef du Nom & des Armes de la Maiſon de l'Hôpital; Charles, Comte de l'Hôpital, pere de François; Jacqueline, Françoiſe, & Henriette mortes ſans avoir été mariées; Renée & Francienne, Religieuſes à l'Hôtel-Dieu de Corbie : le ſecond fils du ſuſdit Jacques de l'Hôpital fut Artus, Capucin; & les autres enfans, Achilles, Baron de Cordoux, mort ſans poſterité de Catherine de Bruges, Dame de la Grutuſe; Henry & François, morts ſans alliance; Loüiſe, femme de Jean de la Croix, Seigneur & Baron de Caſtres; Magdelaine, & Jacqueline, Religieuſes à Montivilliers; Francienne, femme de Jacques le Roy, Seigneur de la Grange-Quincy; & Geneviéve, Religieuſe & Prieure de l'Hôtel-Dieu de Corbie.

Ce même Jacques de l'Hôpital épouſa en ſecondes nopces, Françoiſe le Picard, veuve de Jacques de Beauvau, Seigneur du Rivau, & fille de Joachim le Picard, Seigneur du Boiche au Perche.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, de Naples : au deuxiéme, d'Ecoſſe : au troiſiéme, de Hongrie, party d'Arragon : au*

quatriéme, écartelé de la Tour, & de Bologne: & ſur le tout, de l'Hôpital.

ROBERT DE LA VIEUVILLE, Seigneur & Baron de Rugles, Seigneur d'Arſeilliers, Grand Fauconnier de France, Vicomte de Farbus en Arthois, Seigneur de Challenet, Royaucourt, de la Ferté, & Novion, Gouverneur de Meſieres, & de Rheims, Pays & Duché de Rhetelois, fils de Pierre de la Vieuville, Seigneur de Farbus, de Royaucourt, & de Challenet, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Meſieres, & de Catherine de la Taſſe, dite de Montferron: épouſa en premieres nopces Guillemette le Boſſut, fille de Claude le Boſſut, Seigneur de Longueval, & d'Anne de Linanges, & en ſecondes nopces Catherine d'Olan: il n'eut de ſon premier lit qu'une fille; qui fut nommée Henriette de la Vieuville, & mariée à Antoine de Joyeuſe, Seigneur de ſaint Lambert, d'où ſont deſcendus les Seigneurs de ſaint Lambert, & les Comtes de Grandpré: & de ſon ſecond lit, ſortit Charles de la Vieuville, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *D'argent, à ſix feüilles de Houx d'azur, trois, deux, & une.*

CHARLES DE MATIGNON, Comte de Thorigny, Lieutenant General pour ſa Majeſté en baſſe Normandie, fils d'Odet de Matignon, Comte de Thorigny, qui a eu ſon rang cy-deſſus, page 147. épouſa Eleonor d'Orleans, fille puînée de Leonor d'Orleans, Duc de Longueville, duquel nous avons auſſi fait mention, page 133. de laquelle il eut Henry, mort à douze ans; Jacques, Comte de Thorigny, marié avec Henriette de la Guiche, depuis Comteſſe d'Angoulême, tué en duel par le Comte de Boutteville; Eleonor de Matignon, Evêque & Comte de Liſieux, Abbé de Leſſay, & de Thorigny, nommé à l'Evêché de Couſtances auparavant qu'il fut Evêque de Liſieux; François, Comte de Thorigny, duquel il ſera parlé en ſon lieu; Françoiſe, Religieuſe; & Catherine Gilonne, femme de François de Silly, Duc de la Roche-Guyon.

Il portoit. *Comme Odet de Matignon ſon pere*, page 147.

FRANÇOIS JUVENEL DES URSINS, II. du nom, Marquis de Traiſnel, Seigneur de la Chapelle, & de Doüe, fils de Chriſtophe Juvenel des Urſins, cy-

deſſus mentionné, page 21. épouſa Guillemette d'Orgemont, fille de Claude d'Orgemont, Seigneur de Mery, & de Magdelaine d'Avaugour, de laquelle il ne laiſſa point d'enfans vivans, & en luy a pris fin la Maiſon des Urſins en France.

Il portoit *Comme deſſus*, page 21.

QUINZIE'ME CREATION, qui fut la ſixiéme & derniere du Roy HENRY LE GRAND, *faite à Paris, en l'année* 1608. *dans le Cabinet de ſa Majeſté, ſans aucunes Ceremonies.*

PRELAT.

JACQUES DAVY DU PERRON, Cardinal, Archevêque de Sens, & Grand Aumônier de France, par le trépas de Regnault de Beaune.

Il portoit. *D'azur, au Chevron d'argent, à trois Harpes d'or, deux en chef & une en pointe.*

CHEVALIERS.

JEAN ANTOINE URSIN, Duc de Santo Gemini, Prince de Scandriglia, & Comte d'Ercole, fils de Virginio Urſin, Comte de Mevilla, & de Jeanne Caëtan, fut nommé Chevalier par ſa Majeſté, quoy qu'abſent, & en receut l'Ordre la même année, dans l'Egliſe de ſaint Loüis à Rome, par les mains du ſieur d'Alincourt, lors Ambaſſadeur pour le Roy, vers la perſonne de Nôtre ſaint Pere le Pape.

Il portoit. *Des Urſins comme deſſus*, page 21.

ALEXANDRE SFORZZA CONTI, Duc de Segni, Prince de Valmontane, Comte de Santa Fiora, & Marquis de Proceno, fils de Mario Sforzza, Comte de Valmontane, & de Segny, General de l'Infanterie du Duc de Florence, & de Fulvia Conti, Comteſſe de Segni: épouſa Eleonora Urſina, fille de Paul Jourdain Urſin, Duc de Bracciano, & d'Iſabelle de Medicis, de laquelle il eut entr'autres enfans, Mario Sforzza, Duc d'Ognano, marié à Renée de Lorraine, fille de Charles de Lorraine, Duc de

Mayenne, Amiral & Grand Chambellan de France, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 12. dont eſt iſſu N. Sforzza, Duc d'Ognano.

Il étoit auſſi abſent lors de ſa nomination à l'Ordre, qu'il receut auſſi à Rome dans l'Egliſe de ſaint Loüis, au même temps que le receut Jean Antoine Urſin, & par les mêmes mains du ſieur d'Alincourt.

Il portoit. *D'argent, au Lion de gueules, tenant entre ſes pattes, une fleur de Soucy d'or, feüillée de ſinople.*

OFFICIERS.

CHARLES DE BOURBON, fils naturel d'Antoine de Bourbon, Roy de Navarre, Evêque de Comminges, puis de Lectoure, & enfin Archevêque de Roüen, & Abbé de Marmontier, fut fait Chancelier de l'Ordre, par la mort de Philippes Hurault, Comte de Cheverny, duquel il a été fait mention cy-deſſus. Cet Officier a été oublié par tous ceux qui ont écrit des Chevaliers & Officiers de l'Ordre du ſaint Eſprit; auſſi s'en deffit-il auſſi-tôt, comme nous l'allons faire voir; il n'y a que le Pere Anſelme

Anſelme qui a parlé de luy, dans ſon Catalogue des Chevaliers du ſaint Eſprit ; mais il l'a mal mis au rang des Prelats aſſociés à l'Ordre, puiſqu'il n'en étoit qu'Officier.

Il portoit. *De Bourbon, au Bâton de gueules, pery en Bande, traverſant l'Ecu à gauche.*

GUILLAUME DE L'AUBESPINE, Seigneur de Châteauneuf ſur-Cher, Chancelier de l'Ordre, par la démiſſion de Charles de Bourbon, Archevêque de Roüen, duquel nous venons de parler, page 192. fils de Claude de l'Aubeſpine, Seigneur de Châteauneuf, Secretaire d'Etat, & des Commandemens de ſa Majeſté, & de Jeanne Bochetel : épouſa Marie de la Chaſtre, ſœur de Claude de la Chaſtre, Mareſchal de France, de laquelle il eut Charles de l'Aubeſpine, Seigneur des Preaux, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 43.

PIERRE BRULART, Marquis de Sillery, & de Puiſieux, Secretaire d'Etat, & Grand Treſorier de l'Ordre, par la démiſſion du ſieur de Beaulieu Ruzé, fils de Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, Chancelier de France, & de

Claude Prud'homme, fille puînée de Loüis Prud'homme, Seigneur de Fontenay en Brie, Treſorier de France à Roüen, & de Marie l'Huillier de Boulancourt, n'eut aucuns enfans de ſa premiere femme, Magdelaine de Neuville, fille de Charles de Neuville, Seigneur d'Alincourt, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 177. mais de ſa ſeconde, qui fut Charlotte d'Eſtampes, fille de Jean d'Eſtampes, Seigneur de Valençay & de Sara d'Haplaincourt: il laiſſa Loüis Brulart, Marquis de Sillery, qui ſuit. Nicolas, Abbé de l'Eſpau; Claude-Charles, Chevalier de Malthe; Leonor, dit l'Abbé de Puiſieux; Charlotte, veuve de François d'Eſtampes, Marquis de Mauny; Marie, Abbeſſe d'Avenay; & Françoiſe, Religieuſe à Avenay: Le ſuſdit Loüis Brulart, Marquis de Sillery, & de Puiſieux, a épouſé Catherine de la Rochefoucault, fille aînée de François V. du nom, Duc de la Rochefoucault, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de Gabrielle du Pleſſis Liancourt, dont il a eu Roger Brulart, Marquis de Puiſieux, Lieutenant Colonel du Regiment de Turénne, époux de Claude, Dame de

Renneville, de laquelle il a une fille; Loüis, Chevalier de Malthe, mort en Portugal; François, Abbé de ſaint Baſle; Charles, Comte de Briançon, tué au combat de ſaint Godart en Hongrie; Fabius, Abbé de ſaint Baſle; Achilles Carloman; Philogene, dit le Chevalier de Sillery; Marie Catherine, femme de Jean Baptiſte de Rochefort-d'Ailly, Comte de ſaint Point; Jeanne Andrée; Charlotte, mariée à Gabriel Langan, Seigneur de Boisfévrier en Bretagne; Françoiſe Gabrielle; & Marie Françoiſe.

Il portoit *De gueules, à la Bande d'or, chargée d'une Traînée, & de cinq Bariques de ſable.*

ANTOINE POTIER, Seigneur de Sceaux, Secretaire d'Etat, & Greffier des Ordres du Roy, par la reſignation du ſieur de Verderonne, troiſiéme fils de Loüis Potier, Seigneur de Geſvres, auſſi Secretaire d'Etat, & de Charlotte Baillet, ſœur puînée d'Iſabeau Baillet, femme de Monſieur de Blanc-meſnil: épouſa Anne d'Aumont, fille de Jacques d'Aumont, Seigneur de Chappes, Prevoſt de Paris, & de Charlotte de Villequier, de laquelle il n'eut point

d'enfans ; mais aprés la mort dudit Antoine Potier, cette Dame ſe remaria à Charles, Comte de Lannoy, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Monſtreüil, dont elle eut une fille unique, mariée en premier lit à Henry du Pleſſis, Comte de la Roche-Guyon, duquel elle n'a auſſi laiſſé qu'une fille unique, femme du Prince de Marcillac ſon couſin ; mais en ſecondes nopces elle épouſa Charles de Lorraine, Prince d'Harcourt, depuis Duc d'Elbeuf, dont il y a des enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur à deux Dextres d'or, au Franc quartier échiqueté d'argent, & d'azur, qui eſt Potier : au deux & troiſiéme, d'azur à la Bande d'argent, accompagnée de deux Amphiſteres d'or, qui eſt de Baillet.*

MATHURIN MARTINEAU, Seigneur du Pont, Roy d'Armes, & Heraut de l'Ordre, par la reſignation de Jean du Gué.

Il portoit. *D'azur, au demy Vol d'argent, au Chef d'or, chargé d'un Croiſſant montant de ſable, coſtoyé de deux Etoiles de même.*

MATHURIN LAMBERT, ſieur

de Cheny, Pré-le-fort, & Longuevaux, derechef Huiſſier de l'Ordre, par la reſignation de Philippes de Nambu.

Il portoit. *D'argent, au Chevron d'azur, chargé de cinq Etoiles d'or, accompagné de trois Roſes de gueules, ſoûtenuës de ſinople:* Son gendre luy ſucceda en cet Office, & ſe nommoit

PIERRE DE HANICQUE, dit Benjamin, Baron de Cheny, & du Pré.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, échiquetté d'argent & d'azur, couppé de gueules, au Rameau couché d'or: au deuxiéme & troiſiéme, d'argent facé en Deviſe de Sable, ſoûtenant un Lion paſſant de même.*

SEIZIE'ME CREATION, & la premiere du feu Roy LOÜIS XIII. *faite en l'Egliſe de ſaint Remy de Rheims, le dix-huitiéme jour d'Octobre de l'année* 1610.

LE ROY.

LOUIS XIII. du nom, ſurnommé le Juſte, Roy de France & de Navarre, fils aîné de HENRY IV. auſſi Roy de France & de Navarre, & de Marie de Medicis, nâquit dans le Château de Fontainebleau l'an 1601. le 27. Septembre, Fête de ſaint Coſme, nom de ſon biſayeul maternel, Grand Duc de Toſcane. A peine ce Prince fut venu au monde, que le Roy ſon pere luy donnant ſa benediction, mit l'Epée en ſa tendre main, eſperant qu'il s'en ſerviroit un jour (comme il a fait) pour l'avancement de la gloire de Dieu,

& de la Religion Catholique, & pour la deffense de ses Estats, & la protection de ses Alliés. Ce grand Roy fit choix du Souverain Pontife Paul V. pour luy imposer le nom de Loüis : les Ceremonies de son Baptême furent faites dans le même Château de Fontainebleau, le 14. Septembre, Fête de l'Exaltation de la sainte Croix de Nôtre Sauveur, l'an 1606. François Cardinal de Joyeuse, Archevêque de Roüen, pour cela nommé Legat, y tint la place du Saint Pere, pour en être le Parrein : & Eleonor de Medicis, Duchesse de Mantoüe & de Montferrat, sa tante maternelle, en fut la Marreine. Il épousa Anne Infante d'Espagne, en l'année 1615. & envoya pour cet effet sur la frontiere du Royaume du Roy son pere, Charles de Lorraine, Duc de Guise, afin de la recevoir au nom de sa Majesté : elle étoit fille aînée du Roy Catholique Philippes III. & de Marguerite d'Autriche son épouse ; comme aussi pour conduire & délivrer aux Ambassadeurs d'Espagne la Princesse Elisabeth de France, sœur de sa Majesté, promise au Prince Philippes IV. aussi depuis Roy d'Espagne : l'é-

change de ces deux grandes Reines se fit sur un Pont élevé au milieu de la Riviere de Bidasso ou d'Endaye, qui separe les deux Royaumes : Et quoy que l'Archevêque de Burgos en Castille en eût celebré le mariage le 18. Octobre de ladite année 1615. sa Majesté ayant été representée en cette grande Ceremonie par le Duc de Lerme ; neanmoins la Tres-Chrêtienne Reine étant arrivée à Bordeaux, on y paracheva les solemnités de la benediction Nuptiale dans l'Eglise de saint André, par l'Evêque de Xaintes : il n'a eu de son mariage que deux enfans, Loüis & Philippes, qui auront leur rang cy-aprés. Loüis le Juste ayant été Sacré & Couronné à Rheims, le Dimanche 17. Octobre de l'année 1610. receut le lendemain en la même Eglise, le Collier de l'Ordre du saint Esprit, par les mains de François de Joyeuse, Evêque d'Ostie, Cardinal & Doyen du Sacré College, Duc, Pair, & Protecteur de France, Archevêque de Roüen & de Tolose, Legat du saint Siege Apostolique ; aprés quoy ce Monarque ne fit qu'un seul Chevalier, qui fut

HENRY DE BOURBON, II. du

nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang, Pair de France, & depuis Duc d'Enguien & de Châteauroux, Comte de Clermont en Beauvoiſis, & de Soiſſons, Gouverneur de Berry, puis de Bourgogne, fils d'Henry de Bourbon, I. du nom, Prince de Condé, Seigneur d'Enguien, Gouverneur de Picardie, & de Charlotte Catherine de la Tremoille, fille de Loüis, Seigneur de la Tremoille, Duc de Thoüars, & de Jeanne de Montmorency, fille de Henry, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable de France, & de Loüiſe de Budos ſa ſeconde femme, de laquelle il eut deux fils & une fille.

Il portoit. *De France, au Bâton de gueules, pery en Bande.*

DIX-SEPTIE'ME CREATION, & la ſeconde du Roy LOÜIS XIII. *faite ſur la fin de l'année* 1618. *ſans Ceremonie.*

PRELAT.

FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT, Cardinal Evêque de Senlis, Grand Aumônier de France, fut aſſocié à l'Ordre par le trépas du Cardinal du Perron: Il étoit fils de Charles de la Rochefoucault, Comte de Randan, & de Fulvia Pica de la Mirandole, fille de Galliot Pic, Prince de la Mirande, & d'Hypolite de Gonzague.

Il portoit. *Burelé, d'azur & d'argent de dix piéces, à un Chevron de gueules de trois piéces, brochant ou portant ſur le tout.*

DIX-HUITIE'ME CREATION, qui fut la troiſiéme du feu Roy LOÜIS XIII. *faite en l'Egliſe des Auguſtins de Paris, avec la Pompe & les Ceremonies ordinaires, le trente-uniéme de Decembre de l'année* 1619. *Quand ce Prince fit les Chevaliers ſuivans, il n'avoit pas la Couronne en teſte, mais la Tocque de velours noir, avec une Aigrette & le Cordon de Diamans, aſſis dans une chaiſe, élevée au deſſus de ſix marches, revêtu des habits & ornemens de l'Ordre, ainſi qu'il eſt repreſenté dans la figure qui eſt au devant des Armes de ces Chevaliers, données au public par Macé Morin, ſieur de la Maſſerie, duquel nous avons parlé dans l'Avis qui ſert de Preface au preſent Ouvrage.*

PRELATS.

HENRY DE GONDY, Cardinal de Rais, Evêque de Paris, Maître de l'Oratoire du Roy, fils d'Albert de Gondy, Duc de Rais, duquel nous avons cy-dessus parlé, page 29.

Il portoit. *Comme son pere*, p. 29.

BERTRAND D'ESCHAUX, Archevêque de Tours, premier Aumônier du Roy, Abbé de saint Maxence en Poitou, Evêque de Bayonne, fils du Comte de Begarry, autrement dit d'Eschaux aux Monts Pirennées dans la Navarre.

Il portoit. *D'azur, à la Face d'or de trois piéces.*

CHRISTOPHE DE L'ESTANG, natif de Brive, dite la Gaillarde, en Limosin, Maître de la Chapelle du Roy, frere de Jacques de l'Estang, Président au Parlement de Toloſe, & oncle maternel d'Estienne de Polveret, Evêque d'Alet, Abbé de Montsolin, & de saint Pierre d'Uſerche, succeſſivement Evêque de Lodeve, d'Alet, & de Carcaſſonne.

Il portoit. *Au premier & quatriéme*,

d'azur à deux Poiſſons d'argent, posés en Face, qui eſt de l'Eſtang : au deuxiéme & troiſiéme, de ſable au Rochet d'or, qui eſt de Jayé : & ſur le tout, d'or à la Face de gueules, accompagnée de trois Treffles de ſinople.

GABRIEL DE L'AUBESPINE, Evêque d'Orleans, frere de Charles de l'Aubeſpine, Abbé de Preaux, dont il a été parlé cy-deſſus, page 193.

Il portoit. *Au premier & quatriéme d'azur au Sautoir d'or, cantonné de quatre Billettes de même, qui eſt de l'Aubeſpin : au deux & troiſiéme, de gueules à la Croix ancrée de Vair, qui eſt de la Chaſtre.*

ARTUS D'ESPINAY de ſaint Luc, Evêque de Marſeille, Abbé de ſaint Sauveur de Redon en Bretagne, fils de François d'Eſpinay, Seigneur de ſaint Luc, Grand Maître de l'Artillerie de France, & de Jeannette de Coſſé, fille de Charles de Coſſé I. du nom, Comte de Briſſac, Mareſchal de France, & de Catherine d'Eſquetot.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'argent au Chevron d'azur, chargé d'onze Beſans d'or, qui eſt d'Eſpinay : au deuxiéme Quartier,*

écartelé : au premier, de gueules à la Face d'or, au Chef échiqueté d'argent & d'azur de trois Traits, qui eſt de Sains : au ſecond, de Flavy, qui eſt d'Hermines à la Croix de gueules, chargée de cinq Quintefeüilles d'or : au troiſiéme, de gueules, ſemé de Treffles d'or à deux Bars adoſſés de même, qui eſt de Neſle : au quatriéme, d'argent à la Croix de gueules chargée de cinq Coquilles d'or, qui eſt d'Hangeſt : au troiſiéme grand Quartier, de gueules à trois Faces d'or, qui eſt de Grouches Riboüa, party de Coſſé, qui eſt de ſable à trois Faces danchées d'or par le bas.

CHEVALIERS.

GASTON JEAN BAPTISTE DE FRANCE, frere Unique du Roy, Duc d'Anjou, puis d'Orleans, de Chartres, de Valois, & d'Alençon, Comte de Blois, de Montlery, & de Limours, Seigneur de Montargis, Pair de France, Gouverneur de Languedoc, Lieutenant General pour ſa Majeſté dans toutes les Provinces du Royaume, Chef de ſes Conſeils ſous la Reine Regente, & Generaliſſime des Armées, fils puî-

né d'Henry le Grand, Roy de France & de Navarre, & de Marie de Medicis, receut la lumiere du jour au Château de Fontainebleau, le 25. Avril de l'année 1608. & fut baptiſé en 1614. la Reine Marguerite ſa belle-mere, & le Cardinal François de Joyeuſe, luy donnerent le nom de Gaſton, ſuivant la volonté du feu Roy ſon pere, qui avoit deſiré que ce nom luy fût impoſé, en memoire du Genereux Gaſton, Duc de Nemours, qui avoit eu pour ayeul maternel, un Duc d'Orleans, auquel nom on ajoûta celuy de Jean Baptiſte, lors que ce Prince receut le Sacrement de Confirmation. Il fut marié deux fois, & épouſa en premieres nopces le 26. Aouſt de l'année 1626. la Princeſſe Marie de Bourbon, Ducheſſe de Montpenſier, Souveraine de Dombes, Dauphine d'Auvergne, fille unique & ſeule heritiere d'Henry de Bourbon, Duc de Montpenſier, & d'Henriette Catherine de Joyeuſe, épouſe en ſecond lit du Duc de Guiſe : Il n'a laiſſé de ce mariage qu'une ſeule fille, qui eſt encore vivante en la preſente année 1687. appellée Anne Marie-Loüiſe d'Orleans, Souveraine de Dombes, Prin-

ceſſe de la Roche-ſur-Yon, Dauphine d'Auvergne, Ducheſſe de Montpenſier, de ſaint Fargeau, & de Châtelleraud, Comteſſe d'Eu & de Mortaing, Vicomteſſe d'Auge & de Dampfront, Barone de Beaujolois, non mariée, à qui toute l'Europe ſouhaite de longues & heureuſes années, comme à une Princeſſe des plus accomplies qui ſoit ſur la terre, & qui nâquit à Paris le 29. May de l'année 1627. & fut levée ſur les fonds de Baptême, par la Reine Anne Maurice d'Autriche, & par Jean Armand du Pleſſis, Cardinal Duc de Richelieu, dont la Ceremonie fut faite en la même Ville, le 17. Juillet de l'année 1636. par Dominique Seguier, lors Evêque d'Auxerre, puis de Meaux, premier Aumônier du Roy, & nommée Anne Marie, par la ſuſdite Reine ſa Marreine; & quelques années aprés, lors qu'elle receut le Sacrement de Confirmation, par les mains de Denis Cohon, Evêque de Niſmes, le Roy Loüis le Juſte, ſon oncle paternel, luy donna celuy de Loüiſe.

Le ſuſdit Gaſton, fils de France, Duc d'Orleans, &c. épouſa en ſecondes nopces Marguerite de Lorraine, fille puînée

puînée de François de Lorraine, Comte de Vaudemont, ſœur de Charles III. du nom, Duc de Lorraine, & de Chrêtienne de Salmes; elle étoit née au mois de Juillet de l'an 1613. & fut Coadjutrice de Remiremont. Les Ceremonies de ce mariage furent faites en la Ville de Nancy, en l'année 1632. & cinq enfans en ſont ſortis; ſçavoir trois filles de ſuite, puis un mâle, & une fille: il mourut à Blois le 2. Février 1660.

La premiere des filles eſt encore vivante, & ſe nomme Marguerite Loüiſe d'Orleans, née le 28. Juillet de l'année 1645. entre les ſix & ſept heures du matin, tenuë ſur les fonds par Mademoiſelle d'Orleans, Ducheſſe de Montpenſier, ſa ſœur de pere, & Monſieur le Prince; & mariée le 19. Avril 1661. à Coſme de Medicis III. du nom, Prince de Toſcane, fils aîné de Ferdinand II. Grand Duc de Toſcane, & de Victoire de la Roüere: de ce mariage ſont iſſus, Ferdinand III. du nom, Prince de Toſcane; Jean Gaſton; & Marie Magdelaine de Medicis.

La ſeconde, qui eſt auſſi vivante, nâquit le 26. Decembre de l'année 1647. entre quatre & cinq heures du matin,

Condé ; mais du depuis elle épouſa Charles Emanuel II. du nom, Duc de Savoye, & eſt morte ſans enfans.

Le fils, fut N. d'Orleans, Duc de Valois, né le 13. Aouſt de l'année 1650. entre cinq & ſix heures du matin, & mourut le 10. Aouſt de l'année 1652. ſans avoir été nommé.

La quatriéme fille, & qui fut le dernier des enfans du ſuſdit Gaſton, nâquit à Paris le Samedy 9. Novembre de l'année 1652. environ les huit heures & demie du matin, & receut les noms d'Anne Marie ſur les Fonds de Baptême : elle eſt morte jeune & ſans alliance.

Il portoit, *non d'Anjou*, comme l'a dit le ſieur Morin de la Maſſerie, *qui eſt d'azur, à trois Fleurs de Lys d'or, à la Bordure de gueules*, mais *de France, au Lambel d'argent de trois piéces, qui eſt d'Orleans.*

Loüis de Bourbon, Prince du Sang, Comte de Soiſſons, de Clermont, & de Dreux, Pair & Grand Maître de France, Gouverneur de Dauphiné, fils unique de Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 89. fut tué à la Bataille

de la Marfée, dite de Sedan, le 6. Juillet 1641. ſans avoir été marié ; mais il laiſſa un fils naturel, appellé Loüis Henry de Soiſſons, Chevalier de Malthe, Abbé de la Coûture du Mans, legitimé par le Roy Loüis XIV. en Decembre 1643.

Il portoit *De France, à la Bordure de gueules, au Bâton de même, pery en Bande.*

Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, Pair de France, Prince de Joinville, Comte d'Eu, Gouverneur de Provence, & Amiral des Mers du Levant, fils d'Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 47. eut pour femme Henriette Catherine de Joyeuſe, fille unique d'Henry de Joyeuſe, Comte du Bouchage, duquel il a auſſi été parlé cy-deſſus, page 77. & de Catherine de la Vallette, de laquelle il laiſſa ſept fils, & trois filles ; ſçavoir, François de Lorraine, Prince de Joinville, mort ſans avoir été marié ; N. & N. jumeaux, morts quinze jours aprés leur naiſſance ; Henry de Lorraine, II. du nom, Duc de Guiſe, Pair & Grand Chambellan de France, duquel il ſera fait

mention en ſon rang ; Charles Loüis Duc de Joyeuſe, mort ſans alliance ; Loüis, Duc de Joyeuſe, Pair & Grand Chambellan de France ; & Roger, Chevalier de Malthe : & les filles furent, Marie, Damoiſelle de Guiſe, encore vivante, & non mariée ; N. Damoiſelle de Joinville, morte en bas âge, ſans avoir été nommée ; & Françoiſe Renée de Lorraine, Abbeſſe de ſaint Pierre de Rheims, puis de Montmartre.

Il portoit. *De Lorraine, au Lambel de gueules.*

HENRY DE LORRAINE, Duc de Mayenne & d'Eſguillon, Pair & Grand Chambellan de France, Gouverneur & Lieutenant General en Guyenne, fils de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, duquel il a été cy-deſſus parlé, page 64. épouſa Henriette de Gonſague, fille de Ludovic de Gonſague, Duc de Nevers, duquel il a auſſi été parlé cy-deſſus, page 7. & de laquelle il ne laiſſa point de poſterité.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & dernier, de Lorraine, comme cy-deſſus : & au deux & troiſiéme, de Ferrare, qui eſt d'azur, à l'Aigle éployé d'argent, armé & couronné d'or, couppé de France, ſans briſure.*

CLAUDE DE LORRAINE, Duc de Chevreuſe, Pair de France, Gouverneur de la Haute & Baſſe Marche, & depuis Grand Chambellan & Grand Fauconnier de France, fils puîné d'Henry de Lorraine, I. du nom, Duc de Guiſe, & de Catherine de Cleves, Comteſſe d'Eu : épouſa Marie de Rohan, veuve de Charles d'Albert, Duc de Luynes, Conneſtable de France, qui aura ſon rang cy-aprés, & fille aînée d'Hercules de Rohan, Duc de Montbazon, Pair & Grand Veneur de France, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 160. & de laquelle il eut Anne Marie de Lorraine, Abbeſſe du Pont-aux-Dames ; Charlotte Marie de Lorraine, Damoiſelle de Chevreuſe, née en Angleterre, & morte ſans alliance ; & Henriette de Lorraine, Abbeſſe du Pont-aux-Dames, & de Joüars.

Il portoit. *Au premier & dernier Quartier, de Lorraine : au ſecond & troiſiéme, de Nevers, qui eſt écartelé : au premier & quatriéme, de gueules à l'Eſcarboucle fleuronnée, & pommetée d'or, qui eſt de Cleves, party de la Marck, qui eſt d'or à la Face échiquetée d'argent, & de gueules de trois*

Traits : au ſecond & troiſiéme, de Bourgogne Moderne, qui eſt de France, à la Bordure componnée d'argent, & de gueules.

CESAR, DUC DE VENDÔME, de Beaufort, d'Eſtampes, & de Penthieure, Prince de Martigues, Gouverneur de Bretagne, depuis Grand Maître, Chef, & Surintendant General de la Navigation, & Commerce de France, fils naturel du feu Roy HENRY LE GRAND, & de Gabrielle d'Eſtrées, Ducheſſe de Beaufort, fille d'Antoine d'Eſtrées, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 34. épouſa Françoiſe de Lorraine, Ducheſſe de Mercœur, d'Eſtampes, & de Penthieure, Princeſſe de Martigues, fille unique & heritiere de Philippes Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & de Marie de Luxembourg, Ducheſſe d'Eſtampes, & de Penthieure, Vicomteſſe de Martigues, de laquelle il eut Loüis de Vendôme, Viceroy en Catalogne, marié avec Laure Mancini, fille aînée de Michel Laurent Mancini, Gentilhomme Romain, & de Hieronyme Mazarini, ſœur puînée de Jules Mazarini, Cardinal & premier Miniſtre d'Etat en Franee, du-

quel mariage ſont ſortis trois fils ; ſçavoir, Loüis Joſeph, Duc de Vendôme, non marié ; Philippes de Vendôme, Chevalier de Malthe, Grand Prieur de France ; & Jules Ceſar de Vendôme, mort jeune. Le ſuſdit Loüis de Vendôme fut fait Cardinal aprés la mort de la Dame ſa femme ; François de Vendôme, Duc de Beaufort, frere du ſuſdit Loüis de Vendôme, fut Grand Maître, Chef, & Surintendant de la Navigation de France, & tué en Candie, en une Bataille donnée contre les Turcs ; & Eliſabeth, Damoiſelle de Vendôme ſa ſœur, épouſa Charles Amedée de Savoye, Duc de Nemours, tué en duel par ledit François de Vendôme, Duc de Beaufort, ſon beau-frere, laiſſant de ſon mariage, Marie Jeanne Baptiſte de Savoye, Damoiſelle de Nemours, femme de Charles Emanuel, II. du nom, Duc de Savoye ; & Marie Françoiſe Eliſabeth de Savoye, Damoiſelle d'Aumale, mariée avec Alphonſe Henry, Roy de Portugal, duquel ayant été ſeparée, elle a épouſé Pierre, Prince de Portugal, Regent du Royaume, dont elle a eu Eliſabeth Marie Loüiſe Joſephe, Princeſſe de Portugal, non encore mariée.

Il

Il portoit. *De France, au Bâton de gueules, pery en Bande à gauche, chargé de trois Lionceaux d'argent.*

CHARLES DE VALOIS, Duc d'Angoulême, Pair de France, Comte d'Auvergne, de Ponthieu, de Lauraguais, & d'Alets, Colonel General de la Cavalerie Legere de France, fils naturel de CHARLES IX. du nom, Roy de France, & de Marie Touchet Dame de Belleville : épouſa en premieres nopces, Charlotte de Montmorency, fille aînée d'Henry I. du nom, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable de France, & d'Antoinette de la Marck Boüillon, de laquelle il eut trois fils, ſçavoir, Henry de Valois, Comte de Lauraguais, mort ſans avoir été marié ; Loüis Emanuel de Valois, Duc d'Angoulême, & Comte d'Alets, Gouverneur de Provence, qui eut pour femme Henriette de la Guiche, Dame de Chaumont, fille aînée & heritiere de Philebert, Seigneur de la Guiche & de Chaumont, Grand Maître de l'Artillerie de France, Gouverneur du Lionnois, & d'Antoinette de Daillon du Lude, dont trois fils morts jeunes, & une fille appellée Françoiſe Marie de

Valois, Ducheſſe d'Angoulême, mariée avec Loüis de Lorraine, Duc de Joyeuſe, Pair & Grand Chambellan de France, dont elle a eu Loüis Joſeph, Duc de Guiſe ; & Henriette Catherine de Lorraine, morte à l'âge de quatre ans ; & François de Valois, Comte d'Alets, Colonel General de la Cavalerie Legere de France, qui contracta mariage avec Loüiſe Henriette de la Chaſtre, fille unique & heritiere de Loüis de la Chaſtre, Baron de Maiſon-fort, Mareſchal de France, & d'Eliſabeth d'Eſtampes Valançay, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Le ſuſdit Charles de Valois, épouſa en ſecondes nopces Françoiſe de Nargonne, fille de Charles de Nargonne, Baron de Marüeil, & d'Eleonor de la Riviere.

Il portoit. *De France, au Bâton d'or, posé en Barre, à gauche.*

CHARLES DE LORRAINE, II. du nom, Duc d'Elbeuf, Pair de France, fils de Charles de Lorraine, auſſi Duc d'Elbeuf, duquel nous avons cy-deſſus parlé, p. 12. épouſa Catherine Henriette de Vendôme, fille naturelle d'HENRY LE GRAND, & de Gabrielle d'Eſtrées,

Ducheſſe de Beaufort, dont il eut Charles de Lorraine, III. du nom, Duc d'Elbeuf ; Henry, Abbé de Hombieres ; François, Comte d'Harcourt, nommé Jules par quelques-uns ; François Marie, Comte de Liſbonne ; Catherine, Religieuſe au Port-Royal ; & Marie Marguerite, Damoiſelle d'Elbeuf.

Il portoit. *De Lorraine, comme cy-deſſus*, p. 57. *à la Bordure de gueules.*

HENRY II. du nom, Duc de Montmorency, Pair & Amiral de France, Gouverneur de Languedoc, & depuis Mareſchal de France, fils d'Henry, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable de France, & de Loüiſe de Budos, ſa ſeconde femme, eut la tête tranchée à Toloſe, en l'année 1632. & ne laiſſa point d'enfans de Marie Felice Urſin ſon épouſe, fille de Virginio Urſin, Duc de Bracciano & de Flavia Peretti, niepce du Pape Sixte V. laquelle aprés la mort de ſon mary, ſe retira dans les Urſulines de la Ville de Moulins, où elle eſt decedée.

Il portoit. *D'or, à la Croix de gueules, cantonnée de ſeize Alerions d'azur.*

EMANUEL DE CRUSSOL, Duc d'Uſez, Pair de France, Prince de Soyon,

Chevalier d'Honneur de la Reine Anne-Maurice d'Autriche, mere de nôtre incomparable Monarque, fils de Jacques de Cruſſol, Duc d'Uſez, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 11. épouſa en premieres nopces Claude d'Hebrard, fille de Bertrand d'Hebrard, Seigneur de ſaint Sulpice, Lieutenant de Roy en Quercy, & de Françoiſe Loüiſe Balaguier, Dame de Monſalés, & en ſecondes nopces, Marguerite Chaſeron, fille de Pierre Chaſeron, Marquis de Flageac.

Il eut de ſon premier lit cinq fils, & une fille; ſçavoir, François, Duc d'Uſez, duquel il ſera parlé cy-aprés; Jacques Chriſtophe, Marquis de ſaint Sulpice, marié avec Loüiſe d'Amboiſe, ſœur aînée & heritiere de François-Jacques d'Amboiſe, Comte d'Aubijoux, dernier mâle de ſa Maiſon, mort ſans alliance, de laquelle il a eu ſix fils, qui furent, Loüis, Abbé de Figeac, & de Conques, & depuis nommé le Marquis de Cruſſol, mary de Charlotte de Vernou, dont il a un fils appellé Emanuel Charles; Alexandre Galiot, Marquis de Montſalés, quatriéme fils du Duc Emanuel, a épouſé N. d'Eſcars de Mer-

ville, de laquelle il a eu deux fils, & quelques filles; Anne Gaſton, Seigneur de Florenſac, tué au Siege de Thurin, d'une mouſquetade, l'an 1640. & Loüiſe de Cruſſol, mariée en premieres nopces avec Antoine Hercules de Budos, Marquis de Portes, Chevalier des Ordres du Roy, & Vice-Amiral de France, & en ſecondes, avec Charles, Marquis de ſaint Simon, auſſi Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur de Senlis.

Du ſecond lit d'Emanuel, Duc d'Uſez, vint Armand de Cruſſol, Comte d'Uſez, qui a laiſſé d'Iſabeau de Veyrat de Paulian, Dame de Cuyſieux un fils & deux filles; François de Cruſſol, Duc d'Uſez, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Chevalier d'Honneur de la feuë Reine Anne-Maurice d'Autriche, qui épouſa premierement Loüiſe Henriette de la Chaſtre, d'avec laquelle il fut ſeparé, & remarié depuis avec Marguerite d'Apcher, fille unique de Jean II. du nom, Baron d'Apcher, & de Marguerite de Chaſeron, dont ſont iſſus, Emanuel II. du nom, Comte de Cruſſol, époux de Marie Julie de ſainte Maure, fille

nnique & heritiere de Charles de ſainte Maure, Duc de Montauſier, & de Julie Lucine d'Angennes, Marquiſe de Ramboüillet, de laquelle il a eu Loüis de Cruſſol, Marquis de Ramboüillet, & deux filles; Loüis, Marquis de Florenſac; Galiot, dit l'Abbé d'Uſez; Marguerite, Religieuſe Carmelite; Anne Loüiſe, Religieuſe à la Ville-l'Evêque à Paris; Roſe, veuve de Monſieur de Laudun, & Suſanne de Cruſſol, Damoiſelle d'Uſez.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 11.

HENRY DE GONDY, Duc de Rais & de Beaupreau, Pair de France, fils de Charles de Gondy, Marquis de Belle-iſle, & d'Antoinette d'Orleans, ſœur d'Henry d'Orleans, Duc de Longueville, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 133. épouſa Jeanne de Scepeaux, fille de Guy de Scepeaux, Comte de Chemillé, & de Marie de Rieux, de laquelle il n'eut que deux filles.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'or à deux Maſſes d'Armes de ſable, paſſées en ſautoir, liées de gueules, qui eſt de Gondy: au ſecond & troiſiéme, d'Orleans Longue-*

ville, écartelé de Bourbon, pour Cimier, une teſte de Sauvage de carnation; & pour Tenants, deux Sauvages de même.

CHARLES D'ALBERT, Duc de Luynes, Pair & Grand Fauconnier de France, Gouverneur de Picardie, Boulonnois & Pays reconquis, des Villes & Châteaux d'Amiens, Ham, la Fere, & Amboiſe, & depuis Conneſtable, & Garde des Sceaux de France, fils de Honoré d'Albert, Seigneur de Lugny, & d'Anne Rodulphe : épouſa Marie de Rohan, filles d'Hercules de Rohan, Duc de Montbaſon, & de Magdelaine de Lenoncourt, dont il eut N. d'Albert, morte ſans avoir été mariée; & Loüis Charles d'Albert, Duc de Luynes, qui aura ſon rang cy-aprés, & dont la Genealogie & Poſterité ſont rapportées dans les pages 733. & 734. de nôtre Hiſtoire des Chanceliers & Gardes des Sceaux de France.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & dernier, d'or au Lion de gueules, couronné d'or, qui eſt d'Albert : au deux & troiſiéme, d'azur à deux Louves affrontées d'argent, qui eſt de Luynes : ſur le tout, de gueules à la Maſſe d'Armes d'or, cloüée d'argent, au Chef d'ar-*

gent, chargé d'un Gonfanon de gueules; pour Cimier, une Maſſe d'Armes d'or; & pour Supports, deux Sauvages de carnation, la teſte armée d'un Morion d'azur.

Loüis de Rohan, Comte de Rochefort, Gouverneur des Ville & Château de Nantes, depuis Prince de Guemené, fils d'Hercules de Rohan, Duc de Montbaſon, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 160. épouſa par diſpenſe de Noſtre Saint Pere le Pape, Anne de Rohan, ſa couſine germaine, fille unique & heritiere de Pierre de Rohan, Prince de Guemené, Seigneur du Verger, & de Magdelaine de Rieux-Châteauneuf, ſa premiere femme, de laquelle il a laiſſé des enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, de Rohan, qui eſt de gueules à neuf Macles d'or, poſées en pal, trois, trois, & trois: au deuxiéme, de Navarre, qui eſt de gueules, à l'Eſcarboucle de Chaînes d'or, miſes en Chef, Faces, Pals, Sautoirs, Croix, & Orles: au troiſiéme, d'azur à trois Fleurs de Lys d'or, à la Bande componnée d'argent & de gueules, qui eſt d'Evreux:*

Digitized by Google

ſur le tout, de Milan, qui eſt d'argent à la Vivre d'azur, iſſante de gueules; pour Cimier, un muſle de Lion d'or; & pour Tenants, deux Lions d'or de même.

JOACHIM DE BERANGEVILLE, Seigneur de Neuville, Gouverneur de la Ville & Fort de Meullent, Grand Prevoſt de France, & de l'Hôtel du Roy: épouſa Claude de Maricourt, veuve de Nicolas Rouhault, Seigneur de Gamaches, fille de Jean de Maricourt, Seigneur & Baron de Mouchy-le-Châtel, & de Renée du Queſnel, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *D'azur, à la Croix d'or, cantonnée de quatre Molettes d'eſperon de même.*

MARTIN DU BELLAY, Seigneur dudit lieu, Prince d'Yvetot, Marquis de Thoüarcé, & de Commequiers, Lieutenant General en Anjou, & Mareſchal des Camps & Armées du Roy, fils de René du Bellay, II. du nom, Seigneur dudit lieu, Baron de la Lande & de Commequiers, & de Marie du Bellay, fille de Martin du Bellay, Prince d'Yvetot, & d'Iſabeau Chenu: épouſa en premieres nopces, Loüiſe de Sa-

vonnieres, veuve de René de Villequier, Seigneur d'Aubigny, Baron de Clervaut, Chevalier des Ordres du Roy, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 31. dont il eut René, Marquis de Thoüarcé, marié avec Antoinette de Bretagne-Avaugour, ſans enfans; & Charles, Marquis de Thoüarcé, Prince d'Yvetot, dit le Marquis du Bellay, mort ſans avoir laiſſé lignée, de Claude Heleine de Rieux-Aſſerac; & en ſecondes nopces il épouſa Loüiſe de la Chaſtre, veuve de Loüis de Voiſins, Baron d'Ambres, & fille puînée de Gaſpard de la Chaſtre, Comte de Nancey, & de Gabrielle de Baſtarnay, ſans enfans.

Il portoit. *D'argent, à la Bande fuſelée de gueules, accompagnée de ſix Fleurs de Lys d'azur, miſes en Orle, trois en chef, & trois en pointe: pour Cimier, une teſte de Taureau de gueules: & pour Supports; deux Griffons d'or.*

CHARLES, SIRE DE CREQUY, & de Canaples, Prince de Poix, Comte de Sault, Meſtre de Camp du Regiment des Gardes Françoiſes du Roy, & Lieutenant General au Gouvernement de Dauphiné, Mareſchal de France, &

depuis Duc de l'Eſdiguieres, fils d'Antoine de Blanchefort, dit de Crequy, Seigneur de Crequy & de Canaples, & de Catherine d'Aquerre, fille de Claude d'Aquerre, Seigneur de Vienne, & de Jeanne d'Hangeſt de Moyencourt, qui ſe remaria depuis avec François Loüis d'Agoult, Comte de Sault, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 99. épouſa en premieres nopces Magdelaine de Bonne, fille de François de Bonne, Duc de l'Eſdiguieres, Conneſtable de France, & de Claudine de Berenger de Giia, dont il eut deux fils & deux filles: & en ſecondes nopces, Françoiſe de Bonne, ſa belle ſœur, fille du Conneſtable, & de Marie Vignon ſa ſeconde femme, qui avoit été mariée au Marquis de Montbrun, de laquelle il ne laiſſa point d'enfans: du premier lit ſont iſſus, François, Duc de l'Eſdiguieres, cy-aprés; Charles de Crequy, Seigneur de Canaples, duquel il ſera fait mention en ſon lieu; Françoiſe de Crequy, mariée à Maximilian de Bethune, II. du nom, Marquis de Roſny, Grand Maître de l'Artillerie de France; & Magdelaine de Crequy, épouſe de Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy,

Pair & Mareſchal de France.

Il portoit. *D'or, au Crequier de gueules.*

FRANÇOIS DE BONNE, de Crequy, d'Agoult, de Veſc, de Montlaur & de Montauban, Duc de l'Eſdiguieres, Pair de France, Comte de Sault, & Marquis de Ragny, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Dauphiné, fut ſubſtitué au Nom & Armes de Bonne, & fut marié par diſpenſe de la ſainte Egliſe Romaine, avec Catherine de Bonne la jeune, ſa tante, fille puînée du Conneſtable de l'Eſdiguieres, & de Marie Vignon, ſa ſeconde femme, & reprit une ſeconde alliance à Charlus, prés Nevers, avec Anne de la Magdelaine, Marquiſe de Ragny, fille unique de Leonor de la Magdelaine, Marquis de Ragny, & d'Hypolite de Gondy, de laquelle il a eu deux fils; François Emanuel de Bonne de Crequy, d'Agoult, de Veſc, Montlaur, & de Montauban, Comte de Sault; & Charles Nicolas, Marquis de Ragny. Charles, Sire de Crequy & de Canaples, ſecond fils du premier lit de Charles de Crequy cy-deſſus, fut Meſtre de Camp du Regiment des Gardes, & marié avec Anne du Roure, fille de Claude du Roure, Sei-

gneur de Bonneval, & de Combalet, & de Marie d'Albert de Luynes, mort de la bleſſure qu'il receut devant Chambery, la nuit du 14. au 15. May de l'année 1630. laiſſant pour enfans, Charles, Duc de Crequy, Pair de France, Prince de Poix, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur & Grand Bailly de Heſdin, cy-devant Ambaſſadeur extraordinaire à Rome, époux d'Armande de ſaint Gelais & de Luſignan, fille puînée & heritiere de Gilles de ſaint Gelais & de Luſignan, Seigneur de Lanſac, & Marquis de Balon, de laquelle il eut Magdelaine, Damoiſelle de Crequy; Alphonſe, Comte de Canaples, non marié, & François de Crequy, Marquis de Marines, Mareſchal de France, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Couppé, au premier Chef d'or à deux Lions Leopardés de gueules, qui eſt de Blanchefort, party d'or au Loup raviſſant & rampant d'azur, armé de gueules, qui eſt d'Agoult: la pointe de l'Ecu tiercée: le premier, d'azur à trois Tours d'or, deux & une, qui eſt de Montauban: le ſecond, d'azur à un Pal de trois piéces d'or, au Chef*

de même, qui eſt de Vaiſe : le troiſiéme & dernier, d'or à deux Lions Leopardés d'azur, qui eſt de Montlor : & ſur le tout, de Crequy, qui eſt d'or au Crequier de gueules : pour Cimier, deux Cygnes affrontés d'argent, tenans en leur bec un anneau d'or : & pour ſupports, deux Sauvages de carnation.

GILBERT FILHET, Seigneur de la Curée & de la Roche-Turpin, Mareſchal des Camps & Armées de ſa Majeſté, Lieutenant pour le Roy en Vendômois, fils de Gilbert Filhet, Seigneur de la Curée & de la Roche-Turpin, & de Charlotte Errault, fille de François Errault, Seigneur de Chemans, Garde des Sceaux de France, & de Marie de Luynes, de laquelle il eut une fille mariée à N. Gouffier, Seigneur de Bonnivet & de Crevecœur : épouſa deux femmes, la premiere fut Marie Spifame, fille de Jean Spifame, Seigneur de Biſſeaux, & de Marguerite de Lyon : la ſeconde ſe nommoit Jeanne Hennequin, veuve de Georges Babou, Seigneur de la Bourdeſiere, & fille de Nicolas Hennequin, Preſident au Grand Conſeil, & de Renée Hennequin ; mais il ne laiſſa aucune poſterité de toutes les deux.

Il portoit. *De gueules, à cinq Fuſées d'argent, peries en bande : pour Cimier, une teſte de Lion d'or : & pour Tenants, deux Lions de même.*

PHILIPPES DE BETHUNE, Baron, puis Comte de Selles en Berry, & de Charoſt, Bailly de Mantes & de Meulent, frere puîné de Maximilian de Bethune, premier du nom, Duc de Suilly, Pair, Mareſchal & Grand Maître de l'Artillerie de France, & fils de François de Bethune, Baron de Roſny, & de Charlotte Dauvet, fille de Robert Dauvet, Seigneur de Rieux, Conſeiller en la Cour, puis Preſident en la Chambre des Comptes, & d'Anne Briçonnet, niepce du Cardinal de ſaint Malo, fut marié deux fois, la premiere, avec Catherine le Bouteillier de Senlis, fille de Philippes le Bouteillier de Senlis, Seigneur de Moucy, & de Marie Briçonnet, dont trois fils, & une fille, qui furent, Hypolite, Comte de Selles, qui aura cy-aprés ſon rang; Henry, Archevêque de Bordeaux; Loüis, Duc de Bethune, & Comte de Charoſt, duquel il ſera auſſi parlé cy-aprés; & Marie de Bethune, premiere femme de François-Annibal, Duc d'Eſtrées, Pair,

& Mareſchal de France : & la ſeconde fois avec Marie d'Alegre, fille de Chriſtophe d'Alegre, Seigneur de ſaint Juſt, & d'Antoinette Duprat, ſans enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur à ſept Beſans d'or, trois, trois, & un, au Chef de même, qui eſt de Melum: au ſecond & troiſiéme, des Urſins, qui eſt Bandé d'argent, & de gueules de ſix piéces, chargé d'une Roſe de gueules, ſoûtenuë d'or: & ſur le tout, d'argent à la Face de gueules, qui eſt de Bethune : pour Cimier, une teſte d'Aigle d'argent : & pour Supports, deux Sauvages de carnation.*

CHARLES DE COLIGNY, Marquis d'Andelot, Lieutenant General au Gouvernement de Champagne, fils puîné de Gaſpard de Coligny, Seigneur de Chaſtillon, Amiral de France, & de Charlotte de Laval, fille de Guy de Laval, ſeiziéme du nom, Comte de Laval, & d'Antoinette de Daillon du Lude : épouſa Huberte de Chaſtenay, Dame de Dinteville, & de Lanty, fille de Joachim de Chaſtenay, Seigneur de Lanty & de Mauvilly, & d'Anne de Dinteville, de laquelle il eut François

de

de Coligny, Marquis d'Andelot, Pere de l'Oratoire; Bernard, Marquis d'Andelot, qui ne laiſſa point d'enfans de Gabrielle de Poüilly ſa femme, fille puînée de Simon de Poüilly, Baron d'Eſne, & Marguerite de Coligny, femme de Pierre Erneſt, Comte de Creange.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & dernier, de Coligny, qui eſt de gueules à l'Aigle éployé d'argent, couronné & membré d'or : au ſecond & troiſiéme, de Laval, qui eſt d'or à la Croix de gueules, chargée de cinq Coquilles d'argent, accompagnée de ſeize Alerions d'azur, au franc Quartier de Beaumont-le-Vicomte, qui eſt d'azur au Lion d'or, ſemé de Fleurs de Lys de même : pour Cimier, un Aigle naiſſant d'argent : & pour Tenants, deux Aigles de même.*

Jean François de la Guiche, Seigneur de ſaint Geran, Mareſchal de France, Gouverneur du Bourbonnois, fils de Claude de la Guiche, Seigneur de ſaint Geran, & de Suſanne des Serpens, fille de Loüis des Serpens, Seigneur de Chettelin, & de Jacqueline de Chaugy, Dame de Lalliere; fut marié deux fois: la premiere, avec Anne

de Tournon, fille de Juſte III. du nom, Seigneur de Tournon, & d'Eleonor de Chabannes, Dame de la Paliſſe: & la ſeconde fois, avec Suſanne Aux-Eſpaules, fille aînée & heritiere d'Henry Robert Aux-Eſpaules, Seigneur de ſainte Marie du Mont, Lieutenant de Roy en Normandie, & de Jeanne de Boury: du premier lit il eut Claude Maximilien, Comte de ſaint Geran, de la Paliſſe, & de Jaligny, Gouverneur, Senéchal, & Mareſchal de Bourbonnois, qui fut époux de Suſanne de Longaunay, fille unique & heritiere de Jean de Longaunay, Seigneur d'Amigny, & de Suſanne Aux-Eſpaules, dont ſortit Bernard de la Guiche, Comte de ſaint Geran, de la Paliſſe, & de Jaligny, qui fut reconnu depuis par ſes pere & mere, & par Arreſt du Parlement de Paris, rendu en ſa faveur, le 19. Février 1663. & qui a épouſé Marie Magdelaine-Jourdaine Carbonnel, fille unique du Marquis de Mont-ferville, dont il a des enfans; Marie Gabrielle, mariée en premieres nopces à Gilbert, Baron de Chaſeron: & en ſecondes, à Timoleon d'Eſpinay; Marquis de ſaint Luc, Mareſchal de France; Jacqueline, femme

de René, Marquis de Boüillé; Diane, Abbeſſe de Cuſſet; N. N. & N. Religieuſes à Marcigny. Du ſecond lit, vinrent Marie de la Guiche, femme de Charles de Levis, Duc de Ventadour, Pair de France, & Gouverneur de Limoſin; & Suſanne de la Guiche, morte à l'âge de vingt-un an, ſans avoir été mariée.

Il portoit. *De ſinople, au Sautoir d'or : pour Cimier, une teſte de Lion d'or, & pour Supports, deux Lions de même.*

RENE' DU BEC, Marquis de Vardes, & de la Boſſe, Gouverneur de la Capelle, & du Pays de Thierarche, fils de Pierre du Bec, Seigneur de Vardes, & de Loüiſe de Chanteloup, Dame de la Boſſe : fut conjoint par mariage en premieres nopces avec Heleine d'O, veuve de François de Roncherolles, Seigneur de Mainneville, fille de Charles d'O, Seigneur de Baillet & de Franconville, & de Magdelaine de l'Hôpital : & en ſecondes nopces avec Iſabelle de Coucy, Marquiſe de Vervins, veuve de Roger de Cominges, Seigneur de Saubolle, & fille de Jacques de Coucy, Seigneur de Vervins, & d'An-

toinette d'Ongnies, ſans enfans; mais de ſon premier lit il eut Jean, tué en Italie par des Bandits; René du Bec, Marquis de Vardes, Gouverneur de la Capelle, époux de Jacqueline de Bueil, Comteſſe de Moret, fille de Claude de Bueil, Seigneur de Courcillon & de Marchere, & de Catherine de Monteclerc, de laquelle il a eu François René du Bec, Marquis de Vardes, Chevalier du ſaint Eſprit, dont il ſera fait mention cy-aprés, & Antoine du Bec, Comte de Moret, Lieutenant General des Armées du Roy, tué d'un coup du Canon au Siege de Gravelines, & qui a laiſſé un fils naturel, appellé le Chevalier de Moret; Claude, Marquis de la Boſſe, mort ſans poſterité; & Renée du Bec, deſignée Dame d'Honneur de la Reine Marie-Thereſe d'Auſtriche, morte à Perigueux, ſans alliance.

Il portoit. *Fuſelé d'argent & de gueules : pour Cimier & pour Supports, deux Sireines d'argent, dont la premiere tient un Guidon, aux Armes de Bourgogne l'ancien : & la ſeconde, un autre Guidon aux Armes du Comté de Champagne, tous deux paſſés en Sautoir.*

ANTOINE-ARNAULT DE PARDAILLAN,

Seigneur de Gondrin, de Montespan, & d'Antin, Capitaine des Gardes du Corps de sa Majesté, Mareschal de Camp en ses Armées, & Lieutenant General au Gouvernement de Guyenne, fils d'Hector de Gondrin, de Pardaillan, & de Montespan, duquel nous avons parlé cy-dessus: page 103. épousa en premieres nopces, Marie du Maine. fille de Jean du Maine, Seigneur d'Escandillac: & en secondes nopces, Paule de saint Lary, sœur de Roger de saint Lary, Duc de Bellegarde, Pair & Grand Escuyer de France: Il eut de sa premiere femme, Anne, femme d'Henry d'Albret, II. du nom, Baron de Miossans; & Anne mariée à Henry de Foix, Comte de Rabat: & de sa seconde femme sont sortis, Jean Antoine, Marquis de Montespan, & Duc de Bellegarde, cy-devant Maître de la Garde-robe du Roy, marié avec Anne-Marie de saint Lary, sa cousine, de laquelle il n'a point d'enfans; Roger-Hector, Marquis d'Antin, pere de Loüis Henry, Marquis de Montespan; Cesar Auguste, Marquis de Termes: Jean-Loüis, Seigneur de Savignac; Loüis Henry, Archevêque de Sens, Marie-Claire; Loüise Octavie; Anne

Coriſande ; & Angelique de Gondrin Pardaillan.

Il portoit *Ecartelé, au premier Quartier, d'or au Château de gueules, ſommé de trois teſtes de More de ſable, tortillées d'argent, qui eſt d'Eſpagne Monteſpan : au ſecond & troiſiéme : de Montbas, qui eſt d'argent à trois Faces ondées d'azur : au dernier, d'or à trois Tourteaux de gueules, deux, & un, ſeneſtrés d'une Clef de même, perie en Pal, qui eſt du Vicomté d'Antin : ſur le tout, d'argent au Lion de gueules, à ſept Eſcuſſons de ſinople, mis en Orle, qui eſt de Pardaillan : pour Cimier, une teſte de More de ſable, tortillée d'argent, & pour Tenants, deux Mores de même.*

Henry de Schomberg, Comte de Nantueil & de Duretal, Marquis d'Eſpinay en Bretagne, Surintendant des Finances, Gouverneur de la Haute & Baſſe Marche, & Pays de Limoſin, Xaintonge & Angoumois, depuis Mareſchal de France, & Gouverneur de Languedoc, Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, fils aîné de Gaſpard de Schomberg Allemand, Comte de Nantueil, & de Jeanne Chaſteigner,

veuve d'Henry Clutin, Seigneur d'Oiſel, Ambaſſadeur à Rome, & fille de Jean Chaſteigner, Seigneur de la Roche-Poſay : épouſa en premieres nopces, Françoiſe d'Eſpinay, fille de Claude, Sire & Marquis d'Eſpinay & de Barbeſieux, & de Françoiſe de la Rochefoucault, de laquelle il eut Charles de Schomberg, Duc d'Halwin, Pair, & Mareſchal de France, duquel nous ferons mention cy-aprés ; & Jeanne de Schomberg, mariée à Roger du Pleſſis, Duc de la Roche-Guyon, Pair de France, Marquis de Liancourt & de Guercheville, Comte de Dureral, dont un fils, nommé Henry, tué au Siege de Mardick en la fleur de ſon âge : en ſecondes nopces, il épouſa Anne de la Guiche, ſeconde fille & heritiere de Philbert, Seigneur de la Guiche & de Chaumont, Chevalier des Ordres du Roy, & Grand Maître de l'Artillerie de France, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 38. dont il eut une fille poſthume, appellée Jeanne Armande de Schomberg, qui fut mariée à Charles de Rohan, Duc de Montbaſon, Pair de France, Prince de Guemené, Comte de Montauban, dont

elle a deux fils & trois filles.

Il portoit. *D'or, au Lion couppé de gueules & de ſinople : pour Cimier, une teſte de Lion de gueules : & pour Tenants, deux Lions de même.*

FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE, Colonel General des Suiſſes & Griſons, Lieutenant General des Armées du Roy en Italie, Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, en Suiſſe, & en Angleterre, Mareſchal de France, ſecond fils de Chriſtophe de Baſſompierre, II. du nom, Baron d'Haroüel en Lorraine, & de Loüiſe le Picard, fille de Georges le Picard, Seigneur de Radeval, & de Françoiſe de la Mothe : il laiſſa de Marie de Balſac, un fils naturel, nommé Loüis de Baſſompierre, Evêque de Xainte, Abbé de Chery, & de ſaint Georges.

Il portoit. *D'argent, au Chevron de gueules de trois piéces : pour Cimier, un Ecuſſon de ſes Armes, ſupporté d'un Vol d'argent : & pour Tenants, deux Cygnes d'argent, couronnés d'or, membrés, & becqués de ſable.*

HENRY DE BOURDEILLE, Vicomte & Baron dudit lieu, Marquis d'Archiac, Senéchal & Gouverneur de Perigord,

Perigord, fils d'André, Vicomte & Baron de Bordeille, & de Jacquette de Montbron, fille de René de Montbron, Seigneur & Baron d'Archiac & de Mata, & de Jeanne de Montpezat, fille d'Adrian, Seigneur de Montbron, & de Marguerite d'Archiac : épouſa Magdelaine de la Chaſtre, fille aînée de Gaſpard de la Chaſtre, Seigneur de Nancey, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, de laquelle il eut, François Sicaire de Bordeille, Marquis d'Archiac ; & Claude de Bordeille, Comte de Monthreſor.

Il portoit. *D'or, à deux pattes de Griffon de gueules, onglées d'azur, & poſées en Contrebande : pour Cimier, une teſte de Griffon de gueules : & pour Tenants, deux Griffons de même.*

JEAN BAPTISTE D'ORNANE, Marquis de Montlor, Colonel General des Corſes, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, Mareſchal de France, Gouverneur de la perſonne de Gaſton Jean Baptiſte de France, Duc d'Orleans, frere unique du feu Roy LOÜIS XIII. de glorieuſe Memoire, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 206. Il étoit fils d'Alphonſe d'Ornane, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 163. &

épouſa Marie de Montlor, fille de Loüis, Comte de Montlor, & de Marie de Maugiron, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il portoit. *comme ci-deſſus*, p. 163.

TIMOLEON D'ESPINAY, Seigneur de ſaint Luc, Comte d'Eſtelan, Gouverneur de Broüage, & Iſles de Xaintonge, Mareſchal des Camps & Armées du Roy, Vice-Amiral, Mareſchal de France, & Lieutenant General en Guyenne, fils de François d'Eſpinay, Seigneur de ſaint Luc, duquel il eſt fait mention cy-deſſus, page 137. épouſa en premieres nopces, Henriette de Baſſompierre, ſœur de François de Baſſompierre, duquel nous venons de parler, page 240. & en ſecondes nopces, il eut pour femme, Marie Gabrielle de la Guiche, fille aînée de Jean François de la Guiche, Seigneur de ſaint Geran, Mareſchal de France, de laquelle il n'a point eu d'enfans; mais de la premiere femme il en a laiſſé quatre; ſçavoir, Loüis d'Eſpinay, Abbé de Chaſtris, nommé à l'Archevêché de Bordeaux, mort ſans avoir joüy de cette Dignité; François, Marquis de ſaint Luc, Comte d'Eſtelan, Chevalier des Ordres du Roy, Lieu-

Perigord, fils d'André, Vicomte & Baron de Bordeille, & de Jacquette de Montberon, fille d'Adrian, Seigneur de Montberon, & de Marguerite d'Archiac : épouſa Magdelaine de la Chaſtre, fille aînée de Gaſpard de la Chaſtre, Seigneur de Nancey, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, de laquelle il eut, François Sicaire de Bordeille, Marquis d'Archiac ; & Claude de Bordeille, Comte de Monthreſor.

Il portoit. *D'or, à deux pattes de Griffon de gueules, onglées d'azur, & poſées en Contrebande : pour Cimier, une teſte de Griffon de gueules : & pour Tenants, deux Griffons de même.*

JEAN BAPTISTE D'ORNANE, Marquis de Montlor, Colonel General des Corſes, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, & depuis Mareſchal de France, Gouverneur de la perſonne de Gaſton Jean Baptiſte de France, Duc d'Orleans, frere unique du feu Roy LOÜIS XIII. de glorieuſe Memoire, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 206. fils d'Alphonſe d'Ornane, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 163. épouſa Marie de Montlor, fille de Loüis, Comte

de Montlor, & de Marie de Maugiron, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit *Comme cy-deſſus*, p. 163.

TIMOLEON D'ESPINAY, Seigneur de ſaint Luc, Comte d'Eſtelan, Gouverneur de Broüage, & Iſles de Xaintonge, Mareſchal des Camps & Armées du Roy, Vice-Amiral, & depuis Mareſchal de France, & Lieutenant General en Guyenne, fils de François d'Eſpinay, Seigneur de ſaint Luc, duquel il eſt fait mention cy-deſſus, page 137. épouſa en premieres nopces, Henriette de Baſſompierre, ſœur de François de Baſſompierre, duquel nous venons de parler, page 240. & en ſecondes nopces, il eut pour femme, Marie Gabrielle de la Guiche, fille aînée de Jean François de la Guiche, Seigneur de ſaint Geran, Mareſchal de France, de laquelle il n'a point eu d'enfans; mais de la premiere femme il en a laiſſé quatre; ſçavoir, Loüis d'Eſpinay, Abbé de Chaſtris; nommé à l'Archevêché de Bordeaux, mort ſans avoir joüy de cette Dignité; François, Marquis de ſaint Luc, & Comte d'Eſtelan, Chevalier des Ordres du Roy, Lieu-

tenant General en Guyenne, & Gouverneur de Perigord, marié avec Anne de Buade, fille d'Henry de Buade, Comte de Palluau, de laquelle ſont iſſus, François, Marquis de ſaint Luc; Loüis, Comte d'Eſtelan; & N. Damoiſelle de ſaint Luc; Renée d'Eſpinay, mariée à François d'Harcourt, II. du nom, Marquis de Bevaron, morte d'apoplexie; & Antoinette d'Eſpinay, Religieuſe & Abbeſſe de ſaint Pierre de Rheims, qui quitta cette Abbaye par humilité, dés auſſi-tôt qu'elle en fut pourveuë.

Il portoit. *Comme cy-deſſus*, page 137. *& pour Supports, deux Licornes d'argent.*

RENE' POTIER, Comte, puis Duc de Tsrême, Pair de France, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de ſa Majeſté, Lieutenant General au Gouvernement de Champagne, Gouverneur de Châlons ſur Marne, & depuis Gouverneur du Maine, fils aîné de Loüis Potier, Seigneur de Geſvres, Secretaire d'Etat, & de Charlotte Baillet, fille de René Baillet, Seigneur de Treſmes, & d'Iſabeau Guillart: épouſa Marguerite de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, Duc de Pi-

ney, Chevalier du ſaint Eſprit, & de Diane de Lorraine ſa premiere femme; de laquelle il eut Loüis, Marquis de Geſvres, Mareſchal de Camp, Bailly de Valois & de Caën, tué au Siege de Thionville, de la ruïne d'une Mine, ſans avoir été marié; François, Marquis de Geſvres, tué d'une Mouſquetade, au Siege de Lerida; Leon, Duc de Geſvres, qui ſuit; Loüiſe Henriette, mariée premierement à François d'Averton, Comte de Belin, & ſecondement à Jacques de Saulx, Comte de Buzançois & de Tavannes; Marguerite, femme d'Henry de Saulx, Vicomte de Lugny; Loüiſe, Abbeſſe de la Barre, à Château-Thierry; & Marie, Damoiſelle de Geſvres. Ce Leon Potier fut premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur du Ponteau-de-Mer & du Château Royal de Monceaux, & marié à Marie Françoiſe du Val, fille unique & heritiere de François du Val, Marquis de Fontenay-Marueil, & Ambaſſadeur à Rome, & de Suſanne de Monteeaux d'Auxi, de laquelle il a eu Bernard François, Marquis de Geſvres; Leon, Abbé de Bernay; Loüis, Marquis de Gandelus; Jules-Auguſte, Chevalier de

Malthe ; François, Marquis de Fontenay, mort en jeuneſſe ; Charles, Comte d'Annebaud ; Marie Thereſe, morte jeune ; Jeanne Felix, Damoiſelle de Geſvres ; Suſanne-Angelique, Damoiſelle d'Annebaud ; N. Damoiſelle de Gandelus ; & Charlotte-Julie.

Il portoit. *D'azur, à deux Mains dextres d'or : au Franc Quartier, échiqueté d'or & d'azur, à la Bordure engrêlée de gueules : pour Cimier, un Serpent aîlé d'or : & pour Tenants, deux Serpens de même.*

HENRY DE BAUFREMONT, Marquis de Senecey, Lieutenant pour le Roy au Comté de Maſcon, Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne, Bailly & Capitaine de Châlons ſur Saone, mort au Siege de Montpellier, fils de Claude de Baufremont, Baron de Senecey, Bailly de Châlons, Gouverneur d'Auxonne, & de Marie de Brichanteau, ſœur d'Antoine de Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis, duquel nous avons cy-devant parlé, page 134. épouſa Marie Catherine de la Rochefoucault, Comteſſe, puis Ducheſſe de Randan, premiere Dame d'Honneur de la feuë Reine Anne-Maurice

d'Autriche, & Gouvernante de la perſonne de LOÜIS XIV. durant ſon bas âge, fille de Jean-Loüis de la Rochefoucault, Comte de Randan, & d'Iſabelle de la Rochefoucault, fille puînée de François III. du nom, Comte de la Rochefoucault, & de Charlotte de Roye, Comteſſe de Rouçy, ſa ſeconde femme : il eut pour enfans, Henry de Baufremont, Marquis de Senecey, mort ſans alliance ; & Loüis de Baufremont, Comte de Randan, auſſi decedé ſans hoirs, n'ayant point été marié, mais tué de ſang froid par un Allemand, aprés avoir été pris à la Bataille de Sedan ; & Marie-Claire de Baufremont, Marquiſe de Senecey, premiere Dame d'Honneur de la feuë Reine Mere du Roy, à preſent Regnant, qui eut pour mary, Jean Baptiſte Gaſton de Foix, Comte de Fleix ; Gouverneur de Maſcon, tué au Siege du Fort de Mardik, duquel elle a eu Jean Baptiſte Gaſton, Duc de Foix, mort jeune ; Henry François, Duc de Foix ; & Henry-Charles de Foix, Abbé de Rebets, auſſi mort jeune.

Il portoit. *Vairé d'or & de gueules : & pour Supports, deux Griffons d'argent.*

PHILIPPES EMANUEL DE GONDY, Comte de Joigny, Baron de Villepreux, Lieutenant General pour le Roy és Mers du Levant, General des Galeres de France, & depuis Pere de l'Oratoire, fils puîné d'Albert de Gondy, Duc de Rais ; épouſa Catherine de Silly, fille aînée d'Antoine de Silly, Comte de la Roche-Guyon, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur d'Anjou, de laquelle il eut Pierre de Gondy, Duc de Rais ; & Jean François Paul de Gondy, Cardinal de Rais, Coadjuteur, puis Archevêque de Paris, Abbé de ſaint Denis, de Buzay, & de Kemperlé, Damoiſeau de Commercy.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & dernier, de Gondy, comme cy-deſſus*, page 5. *au ſecond & troiſiéme, d'Hermines au Chef de gueules, qui eſt de Vivonne, le chef chargé de deux Clefs d'argent, qui eſt de Clermont-Talart : pour Cimier, une teſte de Sauvage de carnation : & pour Tenants, deux Sauvages de même.*

CHARLES D'ANGENNES, Marquis de Ramboüillet, & de Piſany, Vidame du Mans, Seigneur d'Arqueray, cy-devant Grand Maître de la Garde-ro-

be du Roy, Capitaine des cent Gentilhommes de ſa Maiſon, Mareſchal de Camp, Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, fils de Nicolas d'Angennes, Seigneur de Ramboüillet, Vidame du Mans, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 56. eut pour femme Catherine de Vivonne, Marquiſe de Piſany, fille unique & heritiere de Jean de Vivonne, Marquis de Piſany, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel nous avons fait cy-deſſus mention, page 75. de laquelle il eut Leon, Marquis de Piſany, tué à la Bataille de Nortlingue, ſans avoir été marié; N. mort de peſte ſans avoir auſſi été marié; Jules-Lucine Marquiſe de Ramboüillet & de Piſany, Gouvernante de Monſeigneur le Dauphin, & depuis premiere Dame d'Honneur de la Reine Marie-Thereſe d'Autriche, mariée à Charles de ſainte Maure, Duc de Montauſier, Pair de France, Chevalier du ſaint Eſprit; Diane, Abbeſſe d'Hierre; Loüiſe-Iſabelle, Abbeſſe de ſaint Eſtienne de Rheims; Catherine-Charlotte, Abbeſſe d'Hierre aprés ſa ſœur; & Angelique d'Angennes, premiere femme de François Adhemar de Monteil, Comte de Grignan, Lieute-

nant General pour le Roy en Provence.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 56. *pour Cimier, un Sauvage de carnation: & pour Tenants, deux Sauvages de même.*

LOÜIS DE CREVANT, Vicomte de Brigueil, Marquis d'Humieres, Capitaine des cent Gentilhommes de la Maiſon du Roy, Gouverneur de Compiegne & de Ham, fils aîné de Loüis de Crevant I. du nom, Seigneur de Cingé, & de Jacquette de Reillac, Vicomteſſe de Brigueil, & d'Anne de Mortemer : fut conjoint par mariage avec Jacqueline d'Humieres, fille de Jacques Marquis d'Humieres, Chevalier du ſaint Eſprit, Gouverneur de Peronne, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 26. dont il eut Hercules de Crevant, Marquis d'Humieres, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, tué au Siege de Royan, ſans aucuns enfans ; & Loüis de Crevant, Marquis d'Humieres, Gouverneur de Compiegne, & Capitaine des cent Gentilhommes de la Maiſon du Roy, mary d'Iſabelle Phelippeaux, fille de Raymond Phelippeaux, Seigneur d'Herbaut, Treſorier de l'Eſ-

pargne, puis Secretaire d'Etat, & de Claude Gobelin, fille de Baltazard Gobelin, Treſorier de l'Eſpargne, & depuis Preſident en la Chambre des Comptes à Paris, & d'Anne de Raconnis : de ſon mariage ſont iſſus, Loüis de Crevant, Duc d'Humieres, Pair & Mareſchal de France, cinq fils & trois filles Religieuſes.

Il portoit. *Ecartelé, d'argent & d'azur : pour Cimier, une Salemandre d'argent, iſſante de flammes de gueules : & pour Tenants, deux Lions d'argent.*

BERTRAND DE VIGNOLES, dit la Hire, Seigneur & Baron de Vignoles, Mareſchal de Camp, fils de François de Vignoles, dit la Hire, Seigneur de Vignoles, & de Marie de la Rochebeaucourt : épouſa Marguerite de Balaguier, fille de Jacques de Balaguier, Seigneur de Montſalés, & de Suſanne d'Eſtiſſac, de laquelle il n'eut qu'une fille unique, qui fut conjointe par mariage avec Hector de Gelas, & de Voiſins, Marquis d'Ambres, Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Ecartelé, au premier &*

quatriéme, d'azur au Paon d'or, qui eſt de la Maiſon de ſaint Paul de Ricault : au ſecond & troiſiéme, de ſable au Sep de Vignes d'argent, ſoûtenu d'un échalas de même, qui eſt de Vignoles : pour Cimier, un Sauvage de carnation : & pour Supports, deux Sauvages de même.

ANTOINE DE GRAMONT TOULONJON, II. du nom, Souverain de Bidache, Comte de Guiche, & de Louvigny, Viceroy de Navarre & de Bearn, Gouverneur de Bayonne, & Pays adjacents, fils de Philbert de Gramont & de Toulonjon, Comte de Gramont, Vicomte d'Aſter, & de Coriſante d'Andoins, Vicomteſſe de Louvigny, & Dame de l'Eſcun, fille unique de Paul d'Andoins, Vicomte de Louvigny, & Seigneur de l'Eſcun, & de Marguerite de Caunan ſa premiere femme, & mourut au Siege de la Fere en 1580. âgé d'environ vingt-huit ans : De cette alliance vinrent, Catherine de Gramont, femme de François de Caumont, Comte de Lauzun, Chevalier des Ordres du Roy ; & Antoine, II. du nom, Comte de Gramont, de Guiche & de Louvigny, Souverain de Bidache, Vicomte d'Aſter,

Chevalier des Ordres du Roy, Viceroy de Navarre, & Gouverneur de Bayonne, qui épouſa en premieres nopces, Loüiſe de Roquelaure, fille aînée d'Antoine de Roquelaure, Mareſchal de France: & en ſecondes nopces, Claude de Montmorency, fille aînée de Loüis de Montmorency, Seigneur de Bouteville, & de Charlotte-Catherine, Comteſſe de Luſſe. Du premier lit vinrent Antoine, III. du nom, Duc de Gramont, qui ſuit; & Roger, Comte de Louvigny, mort ſans alliance: & du ſecond lit ſont iſſus, Henry Comte de Toulonjon; Philebert, Comte de Gramont, mary d'Iſabelle Hamilton, Damoiſelle Ecoſſoiſe, dont il a trois filles; Suſanne-Charlotte de Gramont, veuve d'Henry Mitte, Marquis de ſaint Chaumont; Anne-Loüiſe, femme d'Iſaac de Pas, Marquis de Feuquieres, Gouverneur de Verdun; & Françoiſe-Margueritte, femme de Philippes, Marquis de Lons en Bearn; Antoine de Gramont, III. du nom, Duc de Gramont, Pair & Mareſchal de France, Chevalier de l'Ordre d'Angleterre: épouſa Françoiſe Marguerite de Chivré, fille d'Hector de Chivré, Seigneur du Pleſſis, de Frazé, & de Ra-

beſtan, & de Marie de Conan, de laquelle il a eu deux fils & deux filles; ſçavoir Armand de Gramont & de Thoulojon, Comte de Guiche, Lieutenant General des Armées du Roy, qui fut marié avec Marguerite-Loüiſe de Bethune, fille de Maximilian François de Bethune, III. du nom, Duc de Suilly, & de Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, Comte de Gien, Chancelier de France, & de Magdelaine Fabry, de laquelle il n'a point eu d'enfans, & eſt mort avant ſon pere; Antoine-Charles de Gramont, Comte de Louvigny, Gouverneur de la Ville & Château de Bayonne en ſurvivance: a eu pour femme Marie-Charlotte de Caſtelnau, fille de Jacques, Marquis de Caſtelnau, Mareſchal de France, dont il a des enfans; Catherine-Henriette de Gramont, épouſe de Loüis Grimaldi, Prince de Monaco, dont eſt iſſu Antoine Grimaldi, Duc de Valentinois, & quatre filles; & Henriette Catherine de Gramont, femme d'Alexandre de Canonville, Marquis de Raffetot en Normandie.

Il portoit. *Au premier & quatriéme, de gueules à trois Faces ondées*

d'argent, qui eſt de Thoulonjon : au ſecond & troiſiéme, de gueules à trois Jumelles d'argent, qui eſt de ſaint Cheron : & ſur le tout, écartelé, au premier d'or, au Lion de gueules, qui eſt de Gramont : au deuxiéme, de gueules à trois Dards d'or, peris en pal, qui eſt d'Aſter : au troiſiéme, d'argent au Chef emmenché de trois piéces d'azur, qui eſt de Mucidan : & au dernier, d'argent au Levrier rampant de ſable, qui eſt d'Aure.

François Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, fils de Gabriel Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 103. épouſa Catherine de Gramont, fille de Philebert de Gramont, Comte de Gramont, de laquelle il eut Gabriel, Comte de Lauzun, qui ſuit ; Elie, & Charlotte mariée à Jean Frederic de Foix, Comte de Gurſon ; Gabriel de Caumont, Comte de Lauzun, épouſa Charlotte, fille d'Henry de Caumont-la-Force, Marquis de Caſtelnau, de laquelle il eut Jacques Comte de Lauzun, non marié ; Antoine, Marquis de Pequilhen, dit le Comte de Lauzun, cy-devant Colonel Gene-

ral des Dragons de France, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, & Gouverneur de Berry; N. Vicomte de Lauzun; N. Chevalier de Lauzun, Guidon des Gendarmes de Monſeigneur le Dauphin; Diane-Charlotte, mariée avec Armand de Bautru, Comte de Nogent, Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, & Lieutenant General au Gouvernement d'Auvergne, qui ſe noya au paſſage du Rhin, prés du Fort de Tholuys; N. Dame de Belleſeins; & N. Religieuſe en l'Abbaye de Nôtre-Dame de Xaintes.

Il portoit. *Tiercé en Bande d'or, de gueules, & d'azur: pour Cimier, une teſte de Griffon d'or: & pour Tenants, deux Griffons de même.*

LEONOR DE LA MAGDELAINE, Marquis de Ragny; Lieutenant pour le Roy au Comté de Charolois, Païs de Breſſe, Beugey, & Geix, fils aîné de François de la Magdelaine, Marquis de Ragny, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 150. épouſa Hypolite de Gondy, fille puînée d'Albert de Gondy, Duc de Rais, Pair, & Mareſchal de France, duquel nous avons auſſi parlé cy-deſſus,

page 29. de laquelle il eut, Anne de la Magdelaine, Marquiſe de Ragny, ſeconde femme de François de Crequy, Duc de l'Eſdiguieres, Pair de France.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, de la Magdelaine, qui eſt d'Hermines à la Bande de trois piéces de gueules, chargé d'onze Coquilles d'or: au ſecond, d'or à la Croix ancrée de gueules, qui eſt de Damas: au troiſiéme, de gueules, à trois Bandes d'argent, qui eſt de Clugny: au quatriéme & dernier, de Bourgogne l'ancien, qui eſt Bandé d'or & d'azur de ſix piéces, à la Bordure de gueules: pour Cimier, un Griffon d'or, & pour Tenants, deux Griffons de même.*

Melchior Mitte de Miolans, Marquis de ſaint Chaumont, Seigneur de Chevrieres, premier Baron de Lionnois, Ambaſſadeur extraordinaire à Rome, fils de Jacques Mitte de Miolans, Seigneur de Chevrieres, Chevalier du ſaint Eſprit, & de Gabrielle, Dame de ſaint Chaumont: épouſa Iſabelle de Tournon, fille de Juſt Loüis Joſeph de Tournon: Seigneur dudit lieu, Comte de Rouſſillon, & de Magdelaine de la Rochefoucault, dont il eut Loüis,

Marquis

Marquis de ſaint Chaumont, mort ſans avoir été marié ; Lion François, Abbé de Soraiſe ; Henry Mitte, mort ſans enfans de Suſanne-Charlotte de Gramont ; François, Chanoine & Comte de ſaint Jean de Lion ; Armand, Seigneur de Chevrieres ; Françoiſe, Religieuſe aux Filles de ſainte Marie de Lion ; & Marie-Iſabelle, femme de Loüis de Cardaillac, Comte de Bioule, Chevalier du ſaint Eſprit, Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc, duquel elle n'a point eu d'enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'argent au ſautoir de gueules, à la Bordure de ſable, chargée de huit Fleurs de Lys d'or, qui eſt de Mitte : au ſecond, de Miolans, qui eſt Bandé d'argent & de gueules de ſix piéces : au troiſiéme, de gueules à l'Aigle éployé d'argent, qui eſt de Rouſſillon: ſur le tout, d'argent à la Face de gueules, party d'azur, qui eſt de ſaint Chaumont, pour Cimier, un Aigle d'or, & pour Supports, deux Aigles de même.*

HONORE' D'ALBERT, Seigneur de Cadenet, Mareſchal de France, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Picardie, depuis Duc

de Chaulnes, Pair de France, Vidame d'Amiens, Seigneur de Piquigny & de Raineval, frere du Duc de Luynes, duquel il a été fait cy-deſſus mention, p. 223. épouſa Charlotte d'Ailly, fille & unique heritiere de Philebert Emanuel d'Ailly, Vidame d'Amiens, & de Loüiſe d'Ongnies, Dame de Chaulnes & de Magny, de laquelle il eut quatre enfans mâles, qui furent obligés de porter le nom & les Armes d'Ailly, & quatre filles; ſçavoir, Henry-Loüis d'Ailly, Duc de Chaulnes, qui ſuit; Charles, Marquis de Raineval, mort ſans alliance; Charles d'Ailly, Duc de Chaulnes, Pair de France, & Gouverneur de Bretagne, cy-devant Ambaſſadeur à Rome, mary d'Eliſabeth le Feron, veuve de Jacques Eſthüers, Marquis de ſaint Maigrin, & fille unique de Jerôme, dit Dreux le Feron, Conſeiller au Parlement de Paris, & Preſident aux Enquêtes, Prevoſt des Marchands, & de N. de Servient, de laquelle il n'a point d'enfans; Armand, dit l'Abbé de Chaulnes, mort à l'âge de vingt-un an; Anne, Abbeſſe de ſaint Pierre de Lion; Magdelaine-Urbine-Thereſe, Coadjutrice de l'Abbaye aux Bois; Charlotte, nommée

Prieure perpetuelle de ſaint Loüis de Poiſſy de l'Ordre de ſaint Dominique ; & Antoinette, nommée Abbeſſe de S. Pierre de Lion aprés la mort de ſa ſœur.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & dernier, d'or, au Lion de gueules, couronné de même : au ſecond & troiſiéme, d'azur à deux Louves affrontées d'argent : ſur le tout, de gueules à la Maſſe d'Armes d'or, cloüée d'argent au Gonfanon de gueules, mis en Chef à la Bordure engrêlée d'azur ; & depuis ayant épouſé l'heritiere d'Ailly, il a pris pour Armes, d'or au Lion de gueules, couronné de même, qui eſt d'Albert, écartelé d'Ailly, qui eſt de gueules au Chef échiqueté de trois Traits d'argent & d'azur : pour Cimier, un Levrier d'argent : & pour Tenants, deux Levriers de même.*

JEAN DE VARINIERES, Seigneur de Blainville, Enſeigne de la Compagnie du Roy, Lieutenant pour ſa Majeſté au Bailliage de Caën, & Maître de ſa Garde-robe, fils de N. de Varinieres, Seigneur de Blainville, & de Martel-Bacqueville, deceda ſans avoir laiſſé aucuns enfans, d'une femme de mediocre condition, de la Ville de Roüen, appellée Voiſin.

Il portoit. *De gueules, au Chevron d'argent de trois piéces, à la Bordure engrêlée d'azur: pour Cimier, un Aigle d'or: & pour Supports, deux Aigles de même.*

LEON D'ALBERT, Seigneur de Brantes, Lieutenant de la Compagnie des deux cent Chevaux Legers de la Garde du Roy, Duc de Luxembourg & de Piney, Pair de France, frere puîné d'Honoré d'Albert, Duc de Chaulnes, Pair, & Mareſchal de France, duquel nous venons de parler, page 257. épouſa Marguerite-Charlotte, Ducheſſe de Luxembourg, fille d'Henry de Luxembourg, Prince de Tingry, & de Magdelaine de Montmorency, de laquelle il laiſſa Henry Leon d'Albert, Eccleſiaſtique; & Marie, Religieuſe Profeſſe de l'Abbaye aux Bois.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 257. *à la Bordure engrêlée de gueules*, & depuis ſon mariage il quitta ſes Armes, pour prendre le nom & les Armes pleines de Luxembourg, qui ſont, *d'argent au Lion de gueules, la queuë paſſée & noüée en Sautoir, couronné & armé d'or: pour Cimier, un muſle de Lion d'or; & pour Tenants, deux Lions de même.*

NICOLAS DE BRICHANTEAU,

Marquis de Nangis, fils aîné d'Antoine, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 134. épouſa en premieres nopces Aymée-Françoiſe de Rochefort, fille d'Anne de Rochefort, Seigneur de Croiſette, Baron de Frolois, & de Charlotte de Sautour; & en ſecondes nopces, il eut pour femme Catherine Hennequin d'Aſſy, veuve de Ceſar de Balſac, Seigneur de Gié, & fille d'Antoine Hennequin, Seigneur d'Aſſy, & de Jeanne Hennequin, ſans enfans; mais en premier lit il eut Antoinette, femme du Marquis d'Eſco; François, Marquis de Nangis, Mareſchal de Camp, tué au Siege de Gravelines, laiſſant une fille de Marie de Bailleul ſa femme, fille de Nicolas de Bailleul, Chevalier Seigneur de Soiſſy-ſur-Seine, & de Vatetot-ſur-Mer, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, Chancelier de la Reine Anne-Maurice d'Autriche, & Surintendant des Finances de France, & de N. Mallié; Charles, Marquis de Nangis, Meſtre de Camp du Regiment de Picardie, mort des bleſſures qu'il receut au Siege de Bergues-ſaint-Vinox, laiſſant un fils poſthume d'Anne-Angelique d'Alogny, ſon épouſe.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 134.

CHARLES DE VIVONNE, III. du nom, Seigneur de la Chaſteigneraye, Gouverneur des Ville & Château de Parthenay, fils de Charles de Vivonne, Seigneur de la Chaſteigneraye, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 115. il n'a point été marié.

Il portoit. *Comme ſon pere*, p. 115.

ANDRE' DE COCHEFILET, Comte de Vauvieux, Baron de Vaucelas, Ambaſſadeur en Eſpagne, fils de Jacques de Cochefilet, Seigneur de Vaucelas, & de Marie Arbaleſte : épouſa Eliſabeth de l'Aubeſpine, fille de Claude de l'Aubeſpine, Seigneur de Châteauneuf, duquel nous avons cy-devant parlé, page 43. de laquelle il eut N. de Cochefilet, Comte de Vaucelas, mort ſans poſterité; N. de Cochefilet, Comte de Vauvieux; & N. de Cochefilet, Abbeſſe de Beaumont lés Tours, puis de ſaint Corantin, prés Mantes.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, de Bailleul, qui eſt de gueules, party d'Hermines : au ſecond & troiſiéme, d'argent à la Croix de gueules, qui eſt d'Hangeſt : ſur le tout, de Cochefilet, qui eſt d'argent à deux Leo-*

pards de gueules, armés, lampaſſés & couronnés d'or : pour Cimier, un Aigle éployé d'or : & pour Supports, deux Aigles de même.

GASPARD DAUVET, Seigneur des Marets, Gouverneur de Beauvais & Pays de Beauvoiſis, fils de Pierre Dauvet, Seigneur des Marets & de Bernueil, & de Marthe de Saint-Simon, fille de Jean de Saint-Simon, Seigneur de Sandricourt, & de Loüiſe de Montmorency : épouſa Iſabelle Brulart, fille de Nicolas Brulart, Chevalier Seigneur de Sillery, Chancelier de France, de laquelle il eut Nicolas Dauvet, Comte des Mareſts, Grand Fauconnier de France ; François Dauvet, Abbé de Longuet ; Gabriel-Loüis Dauvet, Chevalier de Malthe : Pierre, Seigneur de ſaint Trigny : & Marie Dauvet, femme de Jacques le Comte, Marquis de Nonant.

Il portoit. *Ecartelé, au premier de Vermandois, qui eſt échiqueté d'or & d'azur, au Chef d'azur, chargé de trois Fleurs de Lys d'or, party de Saint-Simon, qui eſt de ſable à la Croix d'argent, chargée de cinq Coquilles de gueules : au ſecond, de la Tremoille d'Ours, qui eſt d'or au Chevron de gueules,*

chargé ſur la pointe d'une Fleur de Lys d'argent, accompagnée de trois Alerions d'azur, deux en chef, & un en pointe: au troiſiéme, de Montmorency: au quatriéme, de Sarrebruche, qui eſt d'azur, ſemé de Croix recroiſettées au pied fiché d'or, au Lion d'argent brochant ſur l'Ecuſſon: & ſur le tout, de Dauvet, qui eſt Bandé de gueules & d'argent de ſix piéces, la premiere bande d'argent, chargée d'un Lion de ſable: pour Cimier, un Lion d'or: & pour Supports, deux Sauvages de carnation.

LANCELOT GROGNET de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabile, Seigneur de Vaſſé, d'Eſguilly, de Claſſé, la Chapelle, &c. fils aîné de Jean Grognet de Vaſſé, mentionné cy-deſſus, page 90. épouſa Françoiſe de Gondy, fille d'Albert de Gondy, Duc de Rais, Pair & Mareſchal de France, duquel il a auſſi été parlé cy-deſſus, page 29. de laquelle il eut Henry, Seigneur de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabile, marié avec Renée le Cornu, de laquelle il a laiſſé Henry-François, Marquis de Vaſſé, mary de N. de ſaint Gelais, & de Leſignen, fille aînée & heritiere de Gilles, Seigneur de Lanſac, Marquis de Balon,

Balon, dont trois fils; René, Seigneur d'Eſguilly; Catherine, Abbeſſe de Perrey prés Angers; Anne, femme de Jacques Hurault, Seigneur de Vibraye: & Marguerite, femme de Charles, Baron de Sevigné.

Il portoit. *D'or, à la Face de trois piéces d'azur: pour Cimier, un Lion d'or: & pour Tenants, deux Lions de même.*

CHARLES, SIRE DE RAMBURES, Mareſchal de Camp, Gouverneur des Ville & Château de Dourlens, fils de Jean IV. du nom, Sire de Rambures, Maître des Eaux & Foreſts de Picardie, & de Claude de Vendôme, Dame de Ligny & de Lambercourt: épouſa en premieres nopces, Marie de Montluc, fille de Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, Mareſchal de France, & de Renée de Clermont d'Amboiſe, dont un fils, nommé Jean V. du nom, Sire de Rambures, Meſtre de Camp du Regiment des Gardes, & Gouverneur de Dourlens, mort ſans avoir été marié, des bleſſures qu'il receut en une ſortie durant le Siege de la Capelle en 1637. & en ſecondes nopces, il épouſa Renée de Boullainvillier, Dame de Courtenay

& Châtelaine du Vaudrueil, fille unique d'Antoine de Boullainvillier, Seigneur de Courtenay, & de Jeanne Catherine de Vieuxpont, dont il eut François, Sire de Rambures, Meſtre de Camp du Regiment de Rambures, & qui fut tué à la teſte de ſon Regiment, combattant vaillamment prés de Hommecourt, l'an 1642. René, Marquis de Rambures, qui ſuit ; & Charlotte de Rambures, femme de N. Marquis de Fontenilles : ledit René de Rambures, Seigneur de Courtenay, épouſa Marie de Bautru, fille de Nicolas de Bautru, Comte de Nogent, & Capitaine de la Porte de la Maiſon du Roy, & de Marie Coulon, qui mourut à Calais le 11. May de l'année 1671. laiſſant pour enfans, N. Marquis de Rambures, & quatre filles : le ſuſdit Charles de Rambures mourut à Paris le 13. Janvier de l'année 1633. aprés avoir été obligé de ſe faire couper le bras droit, pour deux vieilles bleſſures qu'il y avoit receuës, & qui s'étoient rouvertes, l'une en la Bataille d'Yvry, & l'autre, au Siege d'Amiens.

Il portoit. *D'or, à la Face de gueules de trois piéces : pour Cimier, un Lion d'or : & pour Tenants, deux Lions de même.*

ANTOINE DE BUADE, Seigneur de Frontenac, Baron de Palluau, Capitaine des Châteaux de ſaint Germain en Laye, & premier Maître d'Hôtel du Roy, fils de Geofroy de Buade, Seigneur de Frontenac, & d'Anne de Carbonnier : épouſa Jeanne de Secondat, fille de Jean de Secondat, Seigneur de Rocques, Maître d'Hôtel du Roy de Navarre, & de Leonor Grignieu, dont il eut, Roger Abbé d'Obaſine ; & Henry de Buade, Comte de Palluau & de Frontenac, qui d'Anne Phelippeaux, fille de Raymond Phelippeaux, Seigneur d'Herbaud, Treſorier de l'Eſpargne, puis Secretaire d'Etat, & de Claude Gobelin, a laiſſé Loüis de Buade, Comte de Frontenac ; Anne, veuve de François d'Eſpinay, Marquis de ſaint Luc, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General au Gouvernement de Guyenne ; & Henriette de Buade, femme d'Henry-Loüis Habert, Seigneur de Montmor, decedé Doyen de Meſſieurs les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy.

Il portoit. *D'azur, à trois Pattes de Griffon d'or, deux, & une : pour Cimier, un Griffon auſſi d'or : & pour*

Supports, deux Griffons de même.

NICOLAS DE L'HÔPITAL, Marquis, puis Duc de Vitry, & d'Arc, Mareſchal de France, Comte de Châteauvilain, Seigneur de Coubert, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, Lieutenant General au Gouvernement de Brie, puis à celuy de Provence, fils aîné de Loüis de l'Hôpital, Seigneur de Vitry, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 169. épouſa Lucrece-Marie Bouhier, veuve de Loüis de la Tremoille, Marquis de Noir-Monſtier, & fille aînée de Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Treſorier de l'Eſpargne, & de Marie Hotman, de laquelle il eut François Marie, Duc de Vitry, qui ſuit; Nicolas, Marquis de Vitry, époux de Marie Brulart du Boulay; & Loüiſe de l'Hôpital, Abbeſſe de Montivilliers: ledit François-Marie de l'Hôpital, Duc de Vitry, Châteauvilain, &c. fut marié avec Marie-Loüiſe-Eliſabeth-Aymée Pot, fille de Charles Pot, Seigneur de Rhodes, Grand Maître des Ceremonies de France, premier Eſcuyer Trenchant, & Cornette du Roy, & de Loüiſe-Henriette de la Chaſtre, Dame de la Maiſon-Fort, qui luy a donné

Digitized by Google

pour enfans, François-Marie de l'Hôpital, Comte de Châteauvilain; Nicolas-Jean, Chevalier de Vitry, & Marie-Françoiſe-Eliſabeth, Damoiſelle de Vitry.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, de Naples : au ſecond, d'Arragon : au troiſiéme, de la Chaſtre, qui eſt de gueules à la Croix ancrée de Vair : au quatriéme, de ſable à deux Leopards d'or, qui eſt de Rouhault, party de Facé d'or & de gueules de dix piéces, qui eſt de Volvire Ruffec, ſoûtenuë de Montbaſon : ſur le tout de l'Hôpital, qui eſt de gueules au Cocq d'argent, crêté, membré & becqué d'or, ſoûtenant un Ecuſſon d'azur, chargé d'une Fleur de Lys d'or : pour Cimier, une teſte de Cocq arrachée d'argent : & pour Supports, deux Anges.*

Jean de Souvré, Marquis de Courtenvaux, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Touraine, & Capitaine du Château de Fontainebleau, fils de Gilles de Souvré, Mareſchal de France, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 94. épouſa Catherine de Neuville, Dame de Pacy, fille de Charles de Neuville, Baron d'Alincourt, & de Mar-

guerite de Mandelot ſa premiere femme, dont il eut, Loüis de Souvré Marquis de Courtenvaux, tué à l'attaque des Lignes d'Arras, le 2. Juin 1640. Charles, Marquis de Courtenvaux, cy-aprés, Eleonor, Abbeſſe de ſaint Amand de Roüen; & Magdelaine, Abbeſſe de la même Abbaye aprés ſa ſœur. Charles de Souvré cy-deſſus, Marquis de Courtenvaux, épouſa Marguerite Barentin, dont eſt iſſuë, Anne de Souvré, Marquiſe de Courtenvaux, Dame de Pacy, née Poſthume, & mariée avec François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Chancelier des Ordres du Roy, Secretaire d'Etat, Surintendant General des Poſtes & des Bâtimens de ſa Majeſté, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 94.

FRANÇOIS DE L'HÔPITAL, Comte de Roſnay, Seigneur du Hallier & de Beine, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Roy, Capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, & du Château de Fontainebleau, depuis Mareſchal de France, Gouverneur de Paris, & ſeul Lieutenant en Champagne & Brie, frere puîné de Nicolas de l'Hôpital, Duc de

Vitry, Mareſchal de France, duquel nous venons de parler: il embraſſa dans les premieres années de ſa vie, l'Etat Eccleſiaſtique, ayant été pourveu de l'Abbaye de ſainte Geneviéve de Paris, & nommé à l'Evêché de Meaux par le Roy HENRY IV. mais ayant quitté cette profeſſion pour ſuivre les Armes, il épouſa en premieres nopces, Charlotte des Eſſarts Sautour, de laquelle il n'eut point d'enfans: & en ſecondes, Françoiſe Mignot, de laquelle il eut un fils, qui deceda peu de jours aprés ſa naiſſance.

Il portoit. *Comme cy-deſſus*, page 268.

LOÜIS DE LA MARCK, Marquis de Moſny, premier Eſcuyer de la Reine Anne-Maurice d'Autriche, fils de Charles-Robert de la Marck, Comte de Maulevrier, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 35. épouſa Charlotte Juvenel des Urſins, ſœur de François Juvenel des Urſins, Marquis de Trainel, duquel nous avons auſſi parlé cy-deſſus, page 189. & de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, de la Marck, qui eſt d'or, à*

la Face échiquetée de trois Traits d'argent & de gueules : au ſecond d'Auvergne, qui eſt d'or au Gonfanon à trois pantes de gueules : & au dernier, de la Tour, qui eſt de France à la Tour d'argent.

CHARLES, Marquis, puis Duc de la Vieuville, Baron de Regles, Lieutenant en Champagne & Rethelois, Capitaine de la Garde Ecoſſoiſe du Corps de ſa Majeſté, deux fois Surintendant General des Finances, & Grand Fauconnier de France, fils de Robert de la Vieuville, Baron de Regles, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 188. épouſa Marie Bouhier, ſœur puînée de Lucrece Bouhier, Dame de Vitry, de laquelle nous venons auſſi de parler, page 268. de laquelle il a eu Charles II. du nom, Duc de la Vieuville, qui ſuit; Charles-François, Evêque de Rennes; N. Chevalier de la Vieuville, mort de la bleſſure qu'il receut au Siege d'Eſtampes au mois de Juin 1652. N. Abbeſſe de Nôtre-Dame de Meaux; & Lucrece-Françoiſe de la Vieuville, mariée avec Ambroiſe, Duc de Bournonville, cy-devant Chevalier d'Honneur de la Reine, & Gouverneur de Paris, dont eſt ſortie Marie-Françoiſe de Bournon-

ville, épouſe de Loüis Jules, Comte de Noailles, premier Capitaine des Gardes du Corps du Roy en ſurvivance. Le ſuſdit Charles, II. du nom, Duc de la Vieuville, Chevalier d'Honneur de la Reine, & Gouverneur de Poitou, a eu pour femme, Françoiſe-Marie de Vienne, Comteſſe de Châteauvieux, fille de N. de Vienne, Comte de Châteauvieux, & de Marie de la Gueſle, de laquelle il a eu René-François, Marquis de la Vieuville; Charles-Emanuel, Comte de la Vieuville; N. dit l'Abbé de la Vieuville; N. dit le Chevalier de la Vieuville; N. Damoiſelle de la Vieuville; N. Damoiſelle de Vienne: & N. Damoiſelle d'Abloys.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, Facé d'or & d'azur de huit piéces, à trois Annelets de gueules brochants ſur la premiere & ſeconde Face, qui eſt de la Vieuville des Pays-bas: au deuxiéme & troiſiéme, d'O, qui eſt d'Hermines au Chef endenté de gueules: ſur le tout, d'argent à ſept feüilles de Houx d'azur, trois, trois, une: pour Cimier, une hure de Sanglier de ſable: & pour Supports, deux Sauvages de carnation.*

Loüis d'Alogny, Marquis de Rochefort, Baron de Craon, Bailly de Berry, Chambellan d'Henry II. Prince de Condé, & Lieutenant de ſa Compagnie de Chevaux Legers, fils d'Antoine d'Alogny, Seigneur de Rochefort & de Vaux, & de Lucrece de Perion : épouſa Marie Habert, fille de Jean Habert, Seigneur de Montmor, Treſorier de l'Eſpargne, & d'Anne Hués, qui le rendit pere de Loüis, mort à l'âge de vingt ans, d'Henry-Loüis, Marquis de Rochefort, qui ſuit : d'Antoine, dit l'Abbé de Rochefort : de Pierre, mort jeune : de Marie, mariée en premieres nopces à Jean de Pontevés, Comte de Carces, Senéchal & Lieutenant General au Gouvernement de Provence : & en ſecondes, à Jacques le Cogneux, Preſident à Mortier au Parlement de Paris : d'Anne Angelique, veuve d'Alphonſe de Brichanteau, Marquis de Nangis, Meſtre de Camp du Regiment de Picardie, & de Marguerite & Charlotte, Urſulines. Le ſuſdit Henry-Loüis d'Alogny, Marquis de Rochefort, & Baron de Craon, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, & Lieutenant General de ſes Armées, a épouſé Magdelaine de

Laval Bois-Dauphin, de laquelle il a pluſieurs enfans.

Il portoit. *De gueules, à trois Fleurs de Lys d'argent, deux, & une : pour Cimier, une teſte de Lion d'or : & pour Tenants, deux Lions de même.*

CESAR AUGUSTE DE SAINT LARY, Baron de Termes, fut premierement Chevalier de Malthe, & Grand Prieur d'Auvergne, puis Grand Eſcuyer de France, par la démiſſion du Duc de Bellegarde ſon frere, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 139. épouſa Catherine Chabot, fille de Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 167. de laquelle il eut un fils mort jeune; & Anne Marie de ſaint Lary, femme de Jean Antoine de Gondrin, & de Pardaillan, Marquis de Monteſpan, & Duc de Bellegarde.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, d'azur au Lion couronné d'or, qui eſt de ſaint Lary : au ſecond, d'or à quatre pals de gueules, qui eſt d'Arragon : au troiſiéme de gueules, au Vaſe d'or, qui eſt d'Orbeſſan : au quatriéme, d'azur à trois demy Pals flamboyans d'argent partans du pied de l'Ecu, qui eſt de*

Termes : ſur le tout, d'azur à la Cloche d'argent, qui eſt de Bellegarde, au Lambel de gueules, posé en chef : & pour Supports, deux Lions d'or.

ALEXANDRE DE ROHAN, Marquis de Marigny, frere puîné d'Hercules de Rohan, Duc de Montbaſon, Pair & Grand Veneur de France : épouſa Lucrece Tarneau, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *Comme Loüis de Rohan, Comte de Rochefort*, cy-deſſus, p. 224.

FRANÇOIS DE SILLY, Comte, puis Duc de la Roche-Guyon, Damoiſeau de Commercy, Marquis de Guiercheville, Grand Louvetier de France, fils d'Henry de Silly, Comte de la Roche-Guyon, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 107. épouſa Catherine de Matignon, fille de Charles Seigneur de Matignon, duquel il a auſſi été fait mention cy-deſſus, page 159. dont il n'eut aucuns enfans.

Il portoit. *Ecartelé & contreſcartelé : au premier & ſecond grand Quartier, écartelé au premier & ſecond d'hermines, à trois Tourteaux mis en chef, & une Vivre de gueules miſe en face, qui eſt de Silly : au deux & troiſiéme,*

d'or à la Bande de trois piéces d'azur, à la Bordure de gueules, qui eſt de la Roche-Guyon : ſur le tout de Sarebruche, cy-deſſus blaſſonné page 264. *au ſecond & troiſiéme grand Quartier, écartelé au premier & quatriéme, de Laval : au deuxiéme & troiſiéme, d'Evreux : ſur le tout, de Vitré, qui eſt de gueules au Lion d'argent : & ſur le tout des grands Quartiers, d'argent à la Face bandée d'or, & de gueules de ſix piéces, qui eſt de Pons : & pour Supports, deux Griffons d'argent.*

ANTOINE HERCULES DE BUDOS, Marquis de Portes, Vice-Amiral de France, Lieutenant General pour le Roy au Pays de Givaudan, & des Cevenès, fils de Jacques de Budos, Baron de Portes, & de Catherine de Clermont Montoiſon : & eut pour freres & ſœurs Henry de Budos, Comte de ſaint Prix ; Baltazard, Evêque d'Agde ; Loüiſe Budos, mariée en premieres nopces à Jacques de Grandmont, Seigneur de Vacheres, & en ſecondes, avec Henry, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable de France ; Marie de Budos, femme du Baron de Tournel ; Marguerite de Budos, femme de Ceſar, Comte Diſi-

mieux ; & Laurence, Abbeſſe de la Trinité de Caën : Il épouſa Loüiſe de Cruſſol d'Uſez, fille d'Emanuel de Cruſſol, Duc d'Uſez, duquel il a été parlé cy-deſſus, page 219. de laquelle il eut Diane Henriette de Budos, Marquiſe de Portes, premiere femme de Claude, Duc de Saint-Simon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy.

Il portoit. *D'azur, à la Bande de trois piéces d'or : pour Cimier, un Lion d'or : & pour Supports, deux Lions de même.*

FRANÇOIS V. du nom, Comte de la Rochefoucault, Prince de Marcillac, Gouverneur de Poitou, fils de François, Comte de la Rochefoucault, & de Claude d'Eſtiſſac, fille de Loüis, Seigneur d'Eſtiſſac, & de Loüiſe de la Beraudiere : il épouſa Gabrielle du Pleſſis, fille de Charles du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, Chevalier du ſaint Eſprit, & d'Antoinette de Pons, Marquiſe de Guiercheville, de laquelle il a eu François VI. du nom, Duc de la Rochefoucault, Pair de France, Chevalier du ſaint Eſprit ; Loüis, Evêque de Lectour, & Abbé de ſaint Jean d'Angely ; Marie-Catherine, femme de Loüis-Ro-

ger Brulart, Marquis de Sillery, & de Puiſieux; Marie-Eliſabeth, Abbeſſe de ſaint Sauveur d'Evreux; Gabrielle, Abbeſſe du Paraclet; & Antoinette Jeanne de la Rochefoucault.

Il portoit. *Burelé d'argent & d'azur de dix piéces, au Chevron de trois piéces de gueules brochant ſur le tout: pour Cimier, une Meluſine ou Sireine nuë, qui d'une main tient un Miroir, & de l'autre, un Peigne: & pour Tenants, deux Sauvages de carnation.*

JACQUES D'ESTAMPES, Seigneur de Valençay & d'Haplaincourt, Grand Mareſchal des Logis de la Maiſon du Roy, Lieutenant Colonel de la Cavalerie legere de France, depuis Gouverneur de Montpellier & de Calais, fils aîné de Jean d'Eſtampes Seigneur de Valençay, & de Sara d'Haplaincourt, fille de Jean, Seigneur d'Haplaincourt, & de Barbe d'Ongnies: eut pour freres & ſœurs, Leonor, Archevêque & Duc de Rheims, Abbé de Bourgueil, & de ſaint Martin de Pontoiſe; Loüis, Marquis d'Eſtiau, tué au Service des Eſtats d'Hollande, devant Maëſtrick, ſans avoir été marié; Achilles, creé Cardinal du Titre de

ſaint Adrien, mort à Rome; Jean, Conſeiller au Parlement de Paris, puis Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, & Preſident au Grand Conſeil, Conſeiller ordinaire de ſa Majeſté en ſes Conſeils, Ambaſſadeur aux Griſons, & chez les Etats d'Hollande, marié à Marie Gruet, dont il n'a laiſſé que les Marquiſes de Roüillac, & de Valençay; Claude, Seigneur d'Eſtiau, Lieutenant Colonel du Duc de Candale, mort au Siege de Montauban: Eliſabeth, femme de Loüis de la Chaſtre, Baron de la Maiſon-fort, Mareſchal de France; Charlotte, ſeconde femme de Pierre Brulart, Marquis de Sillery & de Puiſieux, Secretaire d'Etat; & Marguerite, femme de Michel de Beauclerc, Baron d'Acheres, Prevoſt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roy. Le ſuſdit Jacques d'Eſtampes épouſa Loüiſe Blondel, dite de Joigny, fille d'Oudart Blondel, dit de Joigny, Seigneur de Bellebrune, & de Jeanne de Morainvillier, de laquelle ſont ſortis, Jean d'Eſtampes, Baron de Bellebrune, Lieutenant Colonel de la Cavalerie Legere de France, tué au Siege de Privas; Dominique, Marquis de Valençay, qui ſuit;

ſuit ; Henry , Chevalier de Malthe Grand Croix, & Bailly de ſon Ordre, Grand Prieur de France, Abbé de Bourgueil, & cy-devant Ambaſſadeur à Rome ; Sarra morte jeune ; Charlotte, Religieuſe à Fare-Monſtier ; & Leonor, veuve de Charles de Monchy, Marquis d'Hoquincourt, Mareſchal de France : Le ſuſdit Dominique d'Eſtampes a épouſé Marguerite de Montmorency, fille aînée de François de Montmorency, Seigneur de Boutteville & de Precy, & d'Iſabelle de Vienne, dont il a eu pluſieurs enfans

Il portoit. *D'azur, à deux Girons d'or, mis en Chevron, chargé ſur la pointe, d'un Croiſſant montant de gueules, au Chef d'argent, chargé de trois Couronnes de gueules : pour Cimier, une teſte de Griffon arrachée d'or : & pour Tenants deux Lions d'or.*

DIX-NEUVIE'ME CREATION, qui fut la cinquiéme du Roy LOÜIS XIII. *faite en Juillet de l'année* 1622.

CHEVALIER.

FRANÇOIS DE BONNE, Duc de l'Eſdiguieres, Pair, Mareſchal & Conneſtable de France, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Dauphiné, fils de Jean de Bonne, Seigneur de l'Eſdiguieres, & de Françoiſe de Caſtelanne : épouſa Claudine de Berenger de Güa, quatriéme fille de Georges de Güa, Seigneur de Morges, & de N. de Berenger, dont il eut Henry-Emanuel de Bonne, tenu ſur les Fonds de Baptême, par le Roy de Navarre & le Duc de Savoye, & qui mourut à l'âge de dix ans & quelque mois ; & Magdelaine de Bonne, femme de Charles de Crequy, Mareſchal de France : mais il eut deux filles naturelles de Ma-

rie Vignon, Marquiſe de Trefort, qu'il épouſa du depuis ; ſçavoir, Françoiſe de Bonne, femme de Jean du Puy, Marquis de Montbrun en Dauphiné, d'avec lequel elle fut ſeparée de ſon conſentement, aprés la mort de ſa ſœur puînée, & fut ſeconde femme de Charles, Sire de Crequy, Duc de l'Eſdiguieres, Pair, & Mareſchal de France ; & Catherine de Bonne, qui fut conjointe par mariage par diſpenſe du Saint Siege, avec François de Bonne, d'Agoult, de Veſc, de Montlaur, & de Montauban, Comte de Sault, puis Duc de l'Eſdiguieres ſon neveu, de laquelle il n'eut point d'enfans. Le ſuſdit François de Bonne receut aprés ſon abjuration, l'Ordre du ſaint Eſprit, dans l'Egliſe Cathedrale de Grenoble, le 25. Juillet de l'année 1622. Le Mareſchal de Crequy luy donna le Collier de la part du Roy, aſſiſté des ſieurs d'Alincourt, & de ſaint Chamond, tous trois auſſi Chevaliers de l'Ordre, & du ſieur de Lomenie, Prevoſt & Grand Maître des Ceremonies du même Ordre. La ſolemnité de cette Reception eſt amplement décrite dans la Vie de ce grand Homme de Guerre, compoſée par Loüis

Videl, ſon Secretaire, & par luy donnée au public, & imprimée chez Pierre Rocolet en l'année 1638.

Il portoit. *De gueules, au Lion d'or : au Chef couſu d'azur, chargé de trois Roſes d'argent.*

VINGTIE'ME CREATION, qui fut la ſixiéme faite par le Roy Loüis XIII.

CHEVALIER.

ANTOINE COIFFIER, dit Ruſé, Marquis d'Effiat, Seigneur de Chilly & de Lonjumeau, Baron de Macy, fut inſtitué heritier par ſon grand Oncle, Martin Ruſé, Seigneur de Beaulieu, Chilly & Lonjumeau, Secretaire d'Etat, & Treſorier des Ordres du Roy, ainſi que nous l'avons déja dit cy-deſſus, page 125. fut Surintendant des Finances, Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, & depuis Mareſchal de France, Senéchal de Bourbonnois & d'Au-

vergne, & pourveu des Gouvernemens d'Anjou, d'Auvergne, & de Bourbonnois, avec la Lieutenance Generale de l'Armée du Roy en Allemagne, mourut à Lutſenſtein prés Tréves : Il étoit fils de Gilbert Coiffier, Seigneur d'Effiat, & de Charlotte Gauthier, & petit fils de Gilbert Coiffier, Seigneur d'Effiat, Conſeiller & Maître d'Hôtel du Roy, & de Madame Marguerite de France, & de Bonne Ruſé : Il épouſa Marie de Fourcy, fille de Jean de Fourcy, Seigneur de Cheſſy, Intendant des Bâtimens du Roy, & de Renée Moreau, de laquelle il eut, Martin Ruſé, Marquis d'Effiat, qui ſuit; Henry, Marquis de Cinq-Mars, Grand Eſcuyer de France; Jean, Abbé de ſaint Sorlin; & Marie Ruſé, premiere femme de Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Pair, & Mareſchal de France : le ſuſdit Martin Ruſé épouſa Iſabelle d'Eſcoubleau, fille aînée de Charles d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis, Chevalier des Ordres du Roy, & de Jeanne de Montluc & de Foix, Comteſſe de Carman, dont il a laiſſé, Antoine Ruſé, Marquis d'Effiat, premier Eſcuyer de Monſieur le Duc d'Orleans, époux de Ma-

rie-Anne Olivier, fille de Loüis Olivier, Marquis de Leuville, de laquelle il n'a point d'enfans. Le Roy étant à Carcaſſonne, le ſuſdit Antoine Coiffier fut fait Chevalier des Ordres, le 23. Juillet 1623. en conſideration de ce qu'il avoit negocié le mariage d'entre le Roy d'Angleterre, & Henriette de France, l'Ordre luy fut envoyé à Londres, où il le receut, avec les Ceremonies en tel cas requiſes, au mois d'Aouſt de la même année.

Il portoit. *De gueules, au Chevron ondé d'argent & d'azur de ſix piéces, accompagné de trois Lionceaux affrontés d'or, deux en chef, & un en pointe.*

OFFICIERS.

CHARLES DE L'AUBESPINE, Seigneur de Preaux, Commandeur & Chancelier de l'Ordre, par la démiſſion de Guillaume de l'Aubeſpine, Marquis de Châteauneuf ſon pere, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 193. fut Ambaſſadeur extraordinaire vers l'Empereur, & le Prince de Tranſylvanie, auſſi Ambaſſadeur extraordinaire à Veni-

ſe, & en Angleterre, depuis Garde des Sceaux de France, & Marquis de Châteauneuf, Seigneur de Beauvais, & de Roſſoy, Abbé de Maçay, de Preaux, & de Noirlac, Gouverneur de Touraine.

Il portoit. *D'azur, au Sautoir alisé d'or, accompagné de quatre Billettes de même, écartelé de la Chaſtre, qui eſt de gueules à la Croix ancrée de Vair: pour Cimier, un Lion naiſſant d'or, tenant une Hache de gueules: & pour Supports, deux Autruches au naturel.*

Henry Auguste de Lomenie, Seigneur de la Ville-aux-Clers, Secretaire d'Etat, Prevoſt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roy, depuis Comte de Brienne, & de Montberon, fils d'Antoine de Lomenie, Seigneur de la Ville-aux-Clercs, auſſi Secretaire d'Etat, & d'Anne d'Aubourg de Porcheux: épouſa Loüiſe de Beon, fille de Bernard de Beon, Seigneur du Maſſez, Gouverneur de Xaintonge, Angoumois, & Pays d'Aunis, & de Loüiſe de Luxembourg-Brienne, de laquelle il eut Loüis-Henry, Comte de Brienne, receu en ſurvivance de la Charge de ſon pere,

puis Secretaire d'Etat aprés ſon deceds ; qui fut marié à Henriette Boutillier, fille puînée de Leon Boutillier, Comte de Chavigny, Treſorier des Ordres du Roy, aprés la mort de laquelle, il ſe retira aux Peres de l'Oratoire, & dont il avoit eu Henry-Loüis, Comte de Montberon, Anne-Marie-Thereſe ; & Loüiſe-Magdelaine de Lomenie ; Charles-François, Evêque de Courſtances, Abbé de ſaint Germain d'Auxerre, de ſaint Eloy de Noyon, & de ſaint Cyprien de Poitiers ; Alexandre-Bernard, Chevalier de Malthe ; Marie-Antoinette, femme de Nicolas-Joachim Roüault, Marquis de Gamaches, Chevalier des Ordres du Roy : & N. N. de Lomenie, mortes en même jour.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'or à l'Arbre de ſinople, au Racines de même, ſupporté d'un Tourteau de ſable, au Chef d'azur, chargé de trois Loſanges d'argent : au ſecond, & troiſiéme, d'Aubourg Porcheux, qui eſt d'azur à une Face d'or de trois piéces : pour Cimier, un Lion naiſſant d'or : & pour Tenants, deux Lions de même.*

CHARLES DE LOMENIE, Secretaire

cretaire du Cabinet, Prevoſt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roy, par la démiſſion du ſieur de la Ville-aux-Clercs, ſon couſin.

Il portoit. *D'or, à l'Arbre de ſinople, aux Racines de même : au Chef, d'azur, chargé de trois Mondes d'argent, à la Bordure engrélée de gueules : pour Cimier & Supports, comme deſſus*, page 287.

PIERRE BRULARD, Seigneur & Vicomte de Puiſieux, Secretaire d'Etat, & des Commandemens de ſa Majeſté, Grand Treſorier de ſes Ordres, par la démiſſion du ſieur de Beaulieu Ruſé.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 193.

THOMAS MORANT, Baron du Meſnil-Garnier, Treſorier de l'Eſpargne & des Ordres du Roy, par la démiſſion du ſieur de Puiſieux, fils de Thomas Morant, auſſi Treſorier de l'Eſpargne, fut marié deux fois, la premiere, avec Jeanne Cauchon, fille de Laurent Cauchon, Seigneur de Treſlon, Preſident de Rheims, dont un fils & une fille, & la ſeconde fois, avec Françoiſe de Vieuxpont, fille de Jean, Baron de Vieuxpont, & de Catherine

de Baufremont, de laquelle il a auſſi laiſſé des enfans.

Il portoit. *D'azur, à trois Cormorans d'argent, deux, & un, écartelé de gueules, au Griffon d'or, armé, & membré de même, qui eſt de Treſlon-Cauchon.*

ANTOINE POTIER, Seigneur de Sceaux, Secretaire d'Etat, & des Commandemens de ſa Majeſté, & Greffier de ſes Ordres, étoit troiſiéme fils de Loüis Potier, Seigneur de Geſvres, auſſi Secretaire d'Etat, & de Charlotte Baillet.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur à deux Mains dextres d'or, au Franc Quartier, échiqueté d'argent & d'azur: au ſecond & troiſiéme, d'azur à la Cotice de pourpre, accompagnée de deux Amphiſteres ou Serpens ailés d'or, qui eſt de Baillet, pour Cimier, un Amphiſtere d'or: & pour Supports, deux Serpens de même.*

CHARLES DURET, Seigneur de Chevry, Preſident en la Chambre des Comptes de Paris, Intendant des Finances, & Greffier des Ordres du Roy, par la démiſſion du ſieur de Sceaux.

Il portoit. *D'azur, à trois Diamants d'argent, taillés en Loſange, enchaſſés d'or, deux & un, au ſoucy d'or mis en cœur, feüillé de même : pour Cimier, un Lion naiſſant d'or : & pour Tenants, deux Lions de même.*

MATHURIN MARTINEAU, Seigneur du Pont, Heraut & Roy d'Armes des Ordres de ſa Majeſté, par la mort de Jean du Gué.

Il portoit. *D'azur, au demy Vol d'argent, au chef d'or, chargé d'un Croiſſant montant de ſable, accoſté de deux Etoiles de même.*

PIERRE DE HANICQUE, dit Boisjamin, Baron de Chery & du Pré, Huiſſier des Ordres de ſa Majeſté, par la mort de Mathurin Lambert ſon beaupere.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & dernier, échiqueté d'argent & d'azur, couppé de gueules au Rameau d'or, poſé en Bande : au ſecond & troiſiéme, d'argent à la Face de ſable, ſupportant un Lion Leopardé de même.*

En 1626. le même Roy LOÜIS XIII. fit Prevoſt & Maître des Ceremonies de ſes Ordres, par la démiſſion du ſieur de Lomenie, Michel de Beauclerc, Ba-

ron d'Acheres & de Rougemont, fils de Charles de Beauclerc, Secretaire d'Etat & des Commandemens de ſa Majeſté, & de Gabrielle Robin : Il fut marié avec Marguerite d'Eſtampes, ſœur de Jacques d'Eſtampes, Seigneur de Valançay, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 279. dont il eut trois fils & une fille.

Il portoit *De gueules, au Chevron d'or, accompagné de deux teſtes de Loups en chef, & d'un Loup entier paſſant en pointe, auſſi d'or, au Chef d'azur, chargé d'un Croiſſant montant d'or.*

Ce Roy fit auſſi Paul Aubin, Seigneur de Bourneuf, Huiſſier de ſes Ordres, par la démiſſion du ſieur de Boisjamin.

Il portoit *D'azur, au Chevron d'or, accompagné de trois Gerbes de Bled de même, deux en chef, & une en pointe.*

En 1632. le 24. Mars, le même Roy Loüis XIII. crea Commandeur de ſes Ordres, Alphonſe du Pleſſis, Cardinal, Archevêque de Lion, Grand Aumônier de France, par la démiſſion de Monſieur le Cardinal de la Rochefoucault, de laquelle Charge, il preſta le ſerment à ſaint Germain en Laye,

entre les mains de ſa Majeſté.

Il portoit. *Comme le Cardinal de Richelieu ſon frere, duquel il ſera parlé cy-aprés.*

VINGT-UNIE'ME CREATION, qui fut la ſeptiéme du feu Roy LOÜIS XIII. *faite à Fontainebleau, le quatorziéme jour de May, veille de la Pentecôte, en l'année* 1633.

CEux qui deſireront ſçavoir les Ceremonies qui furent obſervées à la Creation des Chevaliers cy-deſſous nommés, & tout ce qui s'y paſſa, les trouveront bien décrites, dans ce qu'en a donné le ſieur d'Hoſier, nous diront ſeulement qu'à la marche, ſa Majeſté avoit la Fraize au col, & la Tocque de Velours noir en teſte, avec un Cordon de diamants, & une Aigrette, le Cordon de l'Ordre pendu au Col avec la Croix, revêtu des Ornemens dudit Ordre, mais que lors qu'elle receut

leurs ſermens dans la belle Chapelle de Fontainebleau, elle étoit aſſiſe dans un fauteüil, poſé ſur une Eſtrade, couverte d'un grand Tapis de Velours bleu, ſemé de Fleurs de Lys d'or, un Chappeau de Caſtor noir en teſte, avec des Plumes blanches, de la même façon qu'elle eſt repreſentée en un grand Tableau, attaché contre la muraille de la Chapelle de l'Ordre, en l'Egliſe des Grands Auguſtins, & que le Duc d'Elbeuf, & le Marquis de la Vieuville furent dégradés dans le temps de la Ceremonie. Peu de jours auparavant cette Creation, le Roy avoit admis au nombre des Chevaliers de ſes Ordres, Jean de ſaint Bonnet de Toiras du Caylart, Gentilhomme de Languedoc, Gouverneur d'Auvergne & Mareſchal de France, étant lors en Italie, dont ſa Majeſté luy en fit expedier le Brevet : ſes preuves furent receuës, & ſon information faite par le Cardinal de Lion, en vertu d'une Commiſſion à luy adreſſée pour ce ſujet, ſcellée du Sceau de l'Ordre, en datte du 12. Avril audit an 1633. ſignée Duret : mais les Statuts de l'Ordre, qui défendoient pour lors d'envoyer le Cordon bleu, & le Collier aux

abſents, priverent ce grand Capitaine de la Reception de là les Monts, de cette belle marque de ſon merite & de ſa valeur: Il étoit fils d'Aymard de ſaint Bonnet, dit du Caylard, Chevalier Seigneur de Thoiras, de Montferrier, & de Reſtenclaires, & de Françoiſe de Claret de ſaint Felix, Dame de Palieres, fille de Jean de Claret de ſaint Felix, & de Philippes Pellet, fille de Jacques Pellet, Baron de Combas, & de Françoiſe de Bermont: il eut pour freres & ſœurs, Jacques de ſaint Bonnet de Thoiras, Seigneur de Reſtenclaires, qui ſuit; Simon de ſaint Bonnet de Thoiras, Seigneur de la Foreſt, Gouverneur de la Ville & Château de Foix; Claude de ſaint Bonnet de Thoiras, Evêque de Niſmes, Abbé de ſaint Gilles, & de Long-villiers, Prieur de Long-pont, & de Perſi; Paul de ſaint Bonnet de Thoiras, Seigneur de Montferrier, Lieutenant de Roy és Gouvernemens d'Amboiſe, Fort-Loiiis, & Iſle de Ré, tué d'un coup de Canon dans le Fort de ſaint Martin de Ré en 1627. défendant la place contre les Anglois, Rolin de ſaint Bonnet, Seigneur de Reſtenclaires, Capitaine au Regiment des

Gardes, tué au premier Combat de Ré, audit an 1627. Françoiſe de ſaint Bonnet, femme de Paul de Montgros, Seigneur de Benezet, morte ſans lignée; Iſabelle, mariée à Pierre de Leſignan, duquel elle eut Jean, Seigneur de Leſignan; & Claire de Leſignan, femme de N. de Barry, Baron de ſaint Aunez, Gouverneur de Leucate; & Marguerite de ſaint Bonnet, mariée en premier lit à N. Seigneur de Brinon, & en ſecond lit à N. Seigneur de Cabrieres, duquel elle a laiſſé des enfans; Jacques de ſaint Bonnet de Thoiras, Seigneur de Reſtenclaires, Meſtre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, Gouverneur de Clermont, de Lodeve, de Lunel, & Senéchal de Montpellier, épouſa Loüiſe de Gardieſe : de ſon mariage ſont iſſus, Loüis de Bermond du Caylard, Marquis de Thoiras, & Seigneur de ſaint Bonnet, marié avec Iſabelle d'Amboiſe, Comteſſe d'Aubijoux, ſœur puînée, & heritiere de François-Jacques d'Amboiſe, Comte d'Aubijoux; Françoiſe de ſaint Bonnet, veuve de Jean-Loüis de Louver de Murat de Nogaret, Baron de Cauviſſon, dont elle a eu pluſieurs enfans; Claudine, Ab-

beſſe de Vignogou, Tiſſaine, Religieuſe aux Filles de Sainte-Marie; & Loüiſe de ſaint Bonnet : quant au Mareſchal, il mourut ſans alliance.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'or à trois fers de Cheval renversés de gueules, cloüés d'or, deux en chef & un en pointe, qui eſt de Mont-ferrier : au ſecond & troiſiéme, de gueules au Lion d'or, qui eſt de ſaint Bonnet : pour Supports, deux Lions de ſable regardans derriere : & pour Cimier, un Lion naiſſant de même.*

PRELATS.

ARMAND JEAN DU PLESSIS, Cardinal, Duc de Richelieu, & de Fronſac, Pair de France, Grand Maître, Chef, & Surintendant General de la Navigation & Commerce de France, Gouverneur de Bretagne, premier Miniſtre d'Etat, & Chef des Conſeils du Roy, troiſiéme fils de François du Pleſſis, premier du nom, Seigneur de Richelieu, de Beçay, & de la Vervolliere, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, & de Suſanne de la Porte,

Cette Eminence conſerva lors de cette promotion, auſſi-bien que le Cardinal de la Valette, le Privilege de recevoir debout le Cordon bleu, au lieu que tous les autres, & même les Commandeurs Prelats, le receurent à genoux : Elle receut auſſi du Roy deux faveurs particulieres, la premiere fut, que ſa Majeſté envoya ſçavoir d'Elle, ſi Elle deſiroit être promeuë devant, ou aprés Vêpres, & l'autre, qu'au Feſtin du jour de la Pentecôte, auquel furent regalés tous les nouveaux Chevaliers, elle luy envoya deux ou trois plats de chaque Service de ſa Table, & à la fin, un Rocher de Confitures, d'où jalliſſoit une Fontaine d'eau de Naphe.

Il portoit. D'argent, à trois Chevrons de gueules, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres, *d'argent, à un Chevron de trois piéces de gueules, l'Ecu decoré d'un Ancre qui les ſoûtenoit, pour marque de ſa Dignité de Surintendant General de la Navigation, & Commerce de France.*

Loüis, Cardinal de la Vallette, Archevêque de Toloſe, fils de Jean-Loüis de Nogaret, & de la Vallette, Duc d'Eſpernon, Pair de France, Che-

valier des Ordres du Roy, Gouverneur de Guyenne, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 66. & de Marguerite de Foix de Candale.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, party, & couppé en chef, le premier, party d'argent, à l'Arbre de ſinople, qui eſt de Nogaret : le ſecond, party de gueules, à la Croix vuidée & pommettée d'or, qui eſt Toloſe, le chef de gueules à la Croix potencée d'argent : au deuxiéme & troiſiéme Quartier, écartelé : le premier & quatriéme, d'or à trois Pals de gueules, qui eſt de Foix : le deuxiéme & troiſiéme d'or, à deux Vaches, paſſantes de gueules, poſées l'une ſur l'autre, accornées, accollées, & clarinées d'azur, qui eſt de Bearn.*

Claude de Rebé, Archevêque & Primat de Narbonne, Preſident né des Etats Generaux de la Province de Languedoc, fils de Claude de Rebé, Chevalier Seigneur de Tiſy, Baron d'Amplepuis & de Chavaigny le Lombard, & de Jeanne de Mezé.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'or à trois Merlettes de ſable, deux en chef, & une en pointe,*

qui eſt de Rebé : au ſecond & troiſiéme, d'or à la Face ondée de gueules, qui eſt de la Liegue : ſur le tout de gueules, à trois Chevrons d'argent, qui eſt de Faverges.

JEAN FRANÇOIS DE GONDY, premier Archevêque de Paris, Maître de la Chapelle de ſa Majeſté, fils d'Albert de Gondy, Duc de Rais, Pair & Mareſchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de Catherine de Clermont.

Il portoit. *Comme ſon pere*, p. 29.

HENRY D'ESCOUBLEAU, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine, fils de François d'Eſcoubleau, Seigneur de Sourdis & de Joüy, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, premier Eſcuyer de la Grande Eſcurie de ſa Majeſté, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 110. & d'Iſabeau Babou de la Bourdaiſiere.

Il portoit. *Comme ſon pere*, p. 110.

CHEVALIERS.

HENRY D'ORLEANS, II. du nom, Duc de Longueville, & d'Eſtouteville, Pair de France, Souverain de

Neuf-Chaſtel en Suiſſe, Comte de Dunois, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Normandie, fils d'Henry d'Orleans, I. du nom, Duc de Longueville, & d'Eſtoutteville, Souverain de Neuf-Chaſtel, Comte de Dunois & de Tancarville, Prince de Chaſtelaillon, Baron de Parthenay, Vouvart, Mervant, & Seigneur de Monſtreüil-Bellay, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Picardie & Pays reconquis, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 133. & de Catherine de Gonzague & de Cleves, épouſa en premieres nopces, Loüiſe de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, & d'Anne de Montafié, dont une ſeule fille: & en ſecondes nopces, Anne de Bourbon, fille d'Henry de Bourbon, Prince de Condé, & de Charlotte de Montmorency, de laquelle il a laiſſé pluſieurs enfans.

Il portoit. *Comme cy-deſſus*, page 133.

HENRY DE LORRAINE, Comte d'Harcourt, depuis Grand Eſcuyer de France, Senéchal de Bourgogne, & Gouverneur d'Anjou, ſecond fils de Charles de Lorraine, I. du nom, Duc

d'Elbeuf, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Pair & Grand Eſcuyer de France, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 57. & de Marguerite Chabot, épouſa Marguerite du Cambout, veuve d'Antoine de l'Aage, Duc de Puylaurens, fille puînée de Charles du Cambout, Baron de Pontchâteau, & de Philippes de Burges ſa premiere femme, duquel mariage ſont iſſus, Loüis de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand Eſcuyer de France, qui aura ſon rang cy-aprés; Philippes, Chevalier de Malthe, dit le Chevalier de Lorraine; Alphonſe-Loüis, auſſi Chevalier de Malthe, Abbé de Royaumont, General des Galeres de la Religion de Malthe; Raymond Berenger, Abbé de ſaint Pharon de Meaux, de ſaint Benoiſt ſur Loire, & de ſaint Pere de Chartres; Charles, Comte de Marſan; & Armande-Henriette de Lorraine, Abbeſſe de Nôtre-Dame de Soiſſons: Loüis de Lorraine, Comte d'Armagnac & de Brioſne, Vicomte de Marſan, Grand Eſcuyer de France, Senéchal de Bourbonnois, & Gouverneur d'Anjou, a épouſé Catherine de Neuville, fille puî-

née de Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy, Pair & Mareſchal de France, & de Marguerite de Crequy, & de ce mariage ſont iſſus, Henry, Comte de Brioſne; François-Armand; Camille; Marguerite Damoiſelle d'Harcourt; Françoiſe; Armande; & N. mortes au Berceau.

Il portoit. *De Lorraine, le grand Ecu brisé en chef d'un Lambel à trois pendans de gueules, ſousbriſé d'une Bordure de gueules, chargée de huit Beſans d'or : pour Supports, deux Aigles de ſable, chargés en l'eſtomach, d'une Croix recroiſettée d'or, qu'on appelle vulgairement, Croix de Lorraine : & pour Cimier, une demie Aigle de même.*

LOÜIS EMANUEL DE VALOIS, Comte d'Alais, Colonel General de la Cavalerie Legere de France, depuis Duc d'Angoulême, & Gouverneur de Provence, fils de Charles de Valois, Duc d'Angoulême, Pair de France, & Comte d'Auvergne, auſſi Colonel General de la Cavalerie Legere, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 217. & de Charlotte de Montmorency, épouſa Henriette de la Guiche, fille de Philebert, Seigneur de la Guiche, duquel

nous avons auſſi parlé cy-deſſus, page 38.

Il portoit. *Comme ſon pere*, page 217.

HENRY, Seigneur de la Tremoille, Duc de Thoüars, Pair de France, Prince de Talmont, Comte de Laval, fils de Claude, auſſi Seigneur de la Tremoille, Duc de Thoüars, Pair de France, Comte de Guines, & de Taillebourg, Baron de Sully, l'Iſle-bouchard, Berrie, & Mont-leon, & de Charlotte Brabantine de Naſſau, fille de Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, & de Charlotte de Bourbon, eut pour femme Marie de la Tour, fille aînée d'Henry de la Tour, Duc de Boüillon, Prince Souverain de Sedan, & de Rocourt, Mareſchal de France, & d'Iſabelle de Naſſau Orange, de laquelle il a laiſſé Henry-Charles de la Tremoille, Prince de Tarente, Pair de France, par la démiſſion de ſon pere, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Prince de Talmont, Gouverneur de Boſleduc, General de la Cavalerie des Etats des Provinces Unies, qui a épouſé Emilie de Heſſe, ſœur du Prince Guillaume Landgrave de Heſſe-Caſſel,

&

& fille du Prince Guillaume Landgrave de Heſſe, & d'Emilie-Eliſabeth, Comteſſe de Hannaw-Munteberg, dont il a eu pluſieurs enfans, & entr'autres, Charles Belgique-Holland de la Tremoille, nommé le Duc de Thoüars; le ſecond, appellé le Prince de Talmond; Charlotte-Emilie, dite Mademoiſelle de la Tremoille, & deux ou trois autres enfans; Loüis Maurice de la Tremoille, Comte de la Val, Abbé de Charroux, & de Talmont, frere du Prince de Tarente; Marie de la Tremoille, a épouſé Bernard, Duc de Saxe-Veymard, fils du Duc Guillaume, & d'Eleonor Dorothée d'Anhuet, ſon épouſe : De cette Maiſon ſont ſortis les Marquis de Royan, & les Ducs de Noirmonſtier, qui forment la troiſiéme branche.

Il portoit. *Ecartelé, au premier d'or, au Chevron de gueules, accompagné de trois Aigles d'azur, deux en chef, & un en pointe, qui eſt la Tremoille : au ſecond, d'azur à trois Lis d'or, qui eſt de France, deux, & un : au troiſiéme, d'azur à trois Fleurs de Lys, auſſi d'or, au Bâton de gueules, pery en Bande, qui eſt de Bourbon : au quatriéme, d'or à la Croix de gueules,*

chargée de cinq Coquilles, & accompagnée de ſeize Alerions d'azur, qui eſt de Laval : pour Cimier, une teſte d'Aigle d'azur, becquée d'or : & pour Tenants, deux Aigles d'or.

CHARLES DE LEVIS, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc, & depuis Gouverneur de Limoſin, ſecond fils d'Anne de Levis, auſſi Duc de Ventadour, Pair de France, Comte de la Voute, Baron de Donzenas, de Bouſſac, Roche en Renier, Annonay, Corvillon, & Vauvert, Chevalier des Ordres du Roy, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 180. & de Marguerite de Montmorency, épouſa en premieres nopces, Suſanne de Lauſieres, Marquiſe de Themines, fille d'Antoine de Lauſieres, Marquis de Themines, & de Suſanne de Mont-luc, de laquelle il n'eut point d'enfans : & en ſecondes nopces il eut pour femme, Marie de la Guiche, fille puînée de Jean François de la Guiche, Comte de ſaint Geran, Mareſchal de France, qui le rendit pere de Loüis-Charles de Levis, Duc de Ventadour, Pair de France, époux de Charlotte-Eleonor-Mag-

delaine, ſeconde fille de Philippes de la Motte-Houdancour, Duc de Cardonne, Mareſchal de France; Marguerite-Felice de Levis, mariée à Jacques-Henry de Durefort, Duc de Duras, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, & de Marie-Henriette de Levis, Religieuſe à la Viſitation à Moulins.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, Bandé d'or, & de gueules de ſix piéces, qui eſt de Villars en Breſſe: au deuxiéme, d'or à trois Chevrons de ſable, qui eſt de Levis: au troiſiéme, de gueules à trois Etoiles d'or, deux en chef, & une en pointe, qui eſt d'Anduſe: au quatriéme & dernier, d'argent au Lion de gueules, qui eſt de Leyre: ſur le tout, échiqueté d'or & de gueules, qui eſt de Ventadour.*

Henry de Foix de la Vallette, Duc de Candale, Pair de France, Prince de Buck, frere aîné du Cardinal de la Vallette, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 298. eſt decedé ſans poſterité,

Il portoit. *Ecartelé, contrécartelé: au premier grand Quartier, écartelé de gueules, au Château d'or, qui eſt de Caſtille, & d'argent au Lion de gueu-*

les, qui eſt de Leon : le ſecond grand Quartier, écartelé de gueules aux Armes de Navarre, blaſonnées cy-devant, & d'or à quatre Pals de gueules, flanché d'argent à deux Aigles de ſable, qui eſt d'Arragon Sicile : au troiſiéme grand Quartier, écartelé d'azur à trois Fleurs de Lys d'or, deux, & une, & de gueules tout plein, qui eſt d'Albret : au quatriéme & dernier grand Quartier, party, le premier ſemé de France, au Bâton mis en Bande, componné d'argent & de gueules de huit piéces, qui eſt d'Evreux, contreparty de Nogaret & de Toloſe, blaſonnées cy-devant, au chef de gueules, à la Croix potencée d'argent : & ſur le tout deſdits grands Quartiers, écartelé des Armes de Foix, & de Bearn, auſſi blaſonnées cy-devant : pour Cimier, une teſte d'Aigle naturelle : & pour Tenants, deux Griffons d'or.

CHARLES DE SCHOMBERG, Duc de Halwin, Colonel des Reiſtres, Mareſchal des Trouppes Alemandes, & Gouverneur du Languedoc, depuis Mareſchal de France, fils d'Henry de Schomberg, Comte de Nanteüil, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la Marche, Lieutenant General pour

le Roy en Limoſin, Colonel des quinze cens Chevaux Reiſtres, Mareſchal de Camp General des Alemands ſervans en France, Mareſchal de Camp és Armées de France, Surintendant des Finances, Mareſchal de France, Gouverneur de Languedoc, duquel nous avons parlé en ſon lieu, page 238. & de Françoiſe d'Eſpinay, heritiere dudit lieu en Bretagne; épouſa Anne d'Halwin, fille de Florimond d'Hallwin, Marquis de Pienne, & de Marguerite de Gondy, ſans enfans.

Il portoit. *Comme ſon pere*, page 238. *pour Supports, deux Lions des Armes de la Maiſon: & pour Cimier, un Lion naiſſant de même.*

FRANÇOIS DE COSSE', Duc de Briſſac, Pair & Grand Pannetier de France, Lieutenant General pour le Roy en Bretagne, & Gouverneur du Port ſaint Loüis, fils de Charles de Coſſé, Duc de Briſſac, duquel nous avons fait cy-devant mention, page 149. épouſa Guyonne de Ruelan, fille de Gilles de Ruelan, Seigneur de Roche-Portail en Bretagne, & de Françoiſe de Miolais, de laquelle il a laiſſé Loüis de Coſſé, Duc de Briſſac, cy-

aprés ; Timoleon, Comte de Coſſé & de Châteaugiron, Chevalier des Ordres du Roy, Grand Pannetier de France, Gouverneur des Ville & Citadelle de Mezieres, mary de N. Charron de Dormeille, dont il a deux fils & une fille ; Charles, Jeſuite ; François, dit l'Abbé de Briſſac ; Jean-Armand, Chevalier de Malthe, mort jeune ; Marie de Coſſé, femme de Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Pair & Mareſchal de France, Gouverneur de Bretagne ; Anne-Urſule, premierement femme de Charles de la Porte, Marquis de Vezins, puis à N. Petit, Marquis de Chauſſeraye ; Eliſabeth, épouſe de François de Gontault, Marquis de Biron ; & Marguerite Guyonne de Coſſé, nommée Abbeſſe de Chelles. Loüis de Coſſé cy-deſſus, Duc de Briſſac, Pair de France, épouſa Catherine de Gondy, fille puînée & heritiere d'Henry de Gondy, Duc de Rais, & de ſon mariage ſont ſortis ; Marie-Marguerite de Coſſé, conjointe par mariage avec François de Neuville, Marquis de Villeroy ; & Henry Albert de Coſſé, Duc de Briſſac, Pair de France, mary de Gabrielle-Loüiſe de Saint-Simon, fille & he-

ritiere de Claude, Duc de Saint-Simon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de Diane-Henriette de Budos, Marquiſe de Portes, de laquelle il n'a point d'enfans.

Il portoit. *Comme deſſus*, pag. 149.

BERNARD, DUC DE LA VALLETTE, Pair & Colonel General, Comte de Senlis, Gouverneur pour le Roy, en ſes Ville, Citadelle, Pays & Evêché de Mets, & frere du Duc de Candalle, cy-deſſus, page 307. fut marié en premieres nopces, avec Gabrielle-Angelique legitimée de France, fille naturelle du feu Roy HENRY le Grand, & d'Henriette de Balſac, de laquelle il eut Loüis-Charles Gaſton de la Valette, & de Foix, Duc de Candale, Pair de France, & Gouverneur d'Auvergne, mort ſans alliance; & Anne-Chriſtine-Loüiſe de la Vallette, & de Foix, appellée Sœur Anne-Marie de Jeſus, Religieuſe Profeſſe aux Carmelites du Fauxbourg ſaint Jacques à Paris : & en ſecondes nopces, avec Marie du Cambout, fille aînée de Charles du Cambout, Baron de Pont-Château, ſans enfans.

Il portoit. *Ecartelé, le premier grand*

Quartier, écartelé des Armes de Caſtille, & de Leon, blaſonnées cy-deſſus, & party de celles d'Arragon, auſſi blaſonnées cy-deſſus : le ſecond grand Quartier, party des Armes de Navarre, & de celles d'Arragon Sicile : le troiſiéme grand Quartier, auſſi party : le premier, Facé d'or & de ſable de huit piéces, à la demie couronne, ou Crancelin de ſinople, posé en Bande, qu'aucuns blaſonnent une Echarpe de ruë, brochant ſur le tout, qui eſt de Saxe : le deuxiéme, party d'or plein, qui eſt de Bordeaux Puypaulin : le quatriéme grand Quartier, écartelé d'azur à la Face d'or, accompagnée de trois teſtes de Lion de même, deux en chef, & une en pointe, qui eſt de Polle en Angleterre, & d'azur à la Bande d'argent, chargée de trois Vols de ſable, qui eſt de Suffolc-Candale au même Royaume, contrécartelé de Foix & de Bearn : ſur le tout des grands Quartiers, les Armes de Nogaret, parties & couppées en chef, cy-deſſus blaſonnées : pour Tenants, deux Lions naturels, & pour Cimier, une tête d'Aigle naturelle.

CHARLES HENEY, Comte de Clermont & de Tonnerre, Marquis de

de Cruſy, Baron d'Ancy-le-Franc, premier Baron, Conneſtable & Grand Maître Hereditaire du Dauphiné, fils d'Henry, Baron de Clermont en Viennois, Vicomte de Clermont en Trienes, & de Talart, premier Baron de Dauphiné, Lieutenant General pour le Roy en Bourgogne, Bailly d'Auxerre, & de Diane de la Marck, fille puînée de Robert de la Marck, I V. du nom, Duc de Boüillon, Prince de Sedan, & de Françoiſe de Brezé, eut pour femme, Catherine-Marie d'Eſcoubleau Sourdis, fille de François d'Eſcoubleau, Seigneur de Sourdis, & d'Iſabelle Babou de la Bourdeſiere, & ſœur du Marquis de Sourdis, duquel il ſera parlé cy-aprés: de ſon mariage ſont ſortis, François, Comte de Tonnerre, qui ſuit; Roger, Marquis de Cruſy, mentionné cy-aprés; Charles-Henry, Duc de Luxembourg, mary de Marguerite-Charlotte, Ducheſſe de Luxembourg, & pere de Magdelaine-Charlotte-Bonne-Thereſe de Clermont, Ducheſſe de Luxembourg, épouſe de François-Henry de Montmorency, Duc de Luxembourg, Pair de France, Comte de Bouteville & de Luſſé, Capitaine des Gardes du Corps du

Roy, & Lieutenant General en ſes Armées ; Henry, Chevalier de Malthe, tué au Siege de Jonvelle ; Antoine, Abbé de ſaint Martin ; Catherine, morte en jeuneſſe ; Iſabelle, femme de Jacques de Beauvau, Marquis du Rivau, mort ; Magdelaine, Abbeſſe de ſaint Paul lés Beauvais ; & Marie, morte jeune : Le ſuſdit François de Clermont, Comte de Tonnerre, &c. a épouſé Marie Vignier, fille de Jacques Vignier, Seigneur de ſaint Liebaud, & de Marie de Meſgrigny, de laquelle il a eu Charles, Comte de Clermont, tué ſans alliance au Siege de la Baſſée ; Jacques, Comte de Clermont, époux de Charlotte-Virginie de Flehard, fille & heritiere de François de Flehard, Baron de Preſin, & de Charlotte Alemand, Vicomteſſe de Trienes & de Paſquiers, de laquelle il a deux fils & une fille ; ſçavoir. François de Clermont, Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, Abbé de ſaint Martin de Laon ; Loüis, Chevalier de Malthe ; & Magdelaine, Religieuſe ; Roger de Clermont, Marquis de Cruſy, ſecond fils de Charles-Henry, Comte de Clermont, & de Tonnerre, a épouſé Iſabelle de Pernes, fille de Loüis, Com-

te de Pernes, & de Claudine d'Eſpinac, Comteſſe d'Eſpinac, d'où ſont iſſus, Charles, Marquis de Cruſy; Henry-Roger, Marquis de Clermont; Loüis, Chevalier de Malthe; Sebaſtien, auſſi Chevalier de Malthe; Antoine, Abbé de Clermont; François, Chevalier de Malthe; Catherine-Marie, femme de Pierre de Muſſy, Seigneur de la Tour-Du-Pin; Marie, Religieuſe en l'Abbaye de ſaint Paul lés Beauvais; Gabrielle, Religieuſe en l'Abbaye de Rougemont; Magdelaine-Scholaſtique, morte jeune; Magdelaine-Scholaſtique, Religieuſe en l'Abbaye de ſaint Paul lés Beauvais; Marie-Anne-Chriſtine, morte jeune; & Charlotte, morte en bas âge.

Il portoit. *De gueules, à deux Clefs d'argent, paſſées en Sautoir : pour Supports, deux Lions d'or, l'un tenant un Guidon des Armes de France, & l'autre un de celles de Dauphiné : & pour Cimier, une Thiarre Papale d'or.*

FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRE'ES, Marquis de Cœuvres, Mareſchal de France, & depuis Duc & Pair, ſecond fils d'Antoine, Seigneur d'Eſtrées, & de Cœuvres, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel nous avons cy-deſſus parlé,

page 34. & de Françoiſe Babou de la Bourdeſiere, épouſa en premieres nopces, Marie de Bethune, fille de Philippes de Bethune, Comte de Selles, & de Charoſt, duquel nous avons auſſi parlé cy-deſſus, page 231. & en ſecondes nopces, Anne Habert, fille de Jean Habert, Seigneur de Montmor, Treſorier de l'Eſpargne, & en troiſiémes nopces, Gabrielle de Longueval, fille d'Achilles de Longueval, Seigneur de Manicamp, de laquelle il n'eut point d'enfans; mais il en eut de ſa premiere & ſeconde femme: Du premier lit ſont iſſus; François-Annibal, Duc d'Eſtrées qui ſuit; Jean, Comte d'Eſtrées, mentionné cy-aprés; & Ceſar, Cardinal d'Eſtrées, Evêque de Laon, Abbé de Long-pont, & de ſaint Nicolas au Bois, Ambaſſadeur à Rome: & du ſecond lit, ſont ſortis, Loüis, Marquis d'Eſtrées, tué à la levée du Siege de Valenciennes; & Chriſtine d'Eſtrées, premiere femme de François-Marie, dit Jules de Lorraine, Comte de Liſlebonne; François Annibal, II. du nom, Duc d'Eſtrées, Pair de France, Gouverneur de l'Iſle de France, & des Villes de Soiſſons & de Laon, Ambaſſa-

deur à Rome, a épousé Catherine de Lauzieres Themines, fille de Charles, Seigneur de Lauzieres, & d'Anne Habert, dont il a eu François-Annibal III. du nom, Marquis de Cœuvres, & Comte de Nanteüil, marié à Magdelaine de Lionne, fille de Hugues de Lionne, Marquis de Berny, Ministre & Secretaire d'Etat; Charles, Marquis de Themines; & Jean, Abbé d'Estrées; Jean, Comte d'Estrées, Vice-Amiral de France, second fils du Mareschal d'Estrées, a eu pour femme Marie-Marguerite Morin, dont il a eu N. Marquis d'Estrées; Jean-Cesar, mort en bas âge; Marie; & Marie-Anne-Catherine d'Estrées.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'argent, fretté de sable de six piéces, au chef d'or, chargé de trois Merlettes de sable, qui est d'Estrées: au second & troisiéme, d'or au Lion d'azur, couronné & lampassé de gueules, qui est de la Cauchie, ou Chaussée en Boulonnois.*

JEAN DE NETTENCOURT, Seigneur de Vaubecourt, Baron d'Orne & de Choiseul, Mareschal de Camp, & Gouverneur de Châlons, fils de Jean

de Nettencourt, auſſi Seigneur de Vaubecourt, & d'Urſule de Hauſſonville, épouſa Catherine de Savigny, de laquelle il a eu Nicolas de Nettencourt Baron dudit Hauſſonville, Gouverneur de Perpignan, marié avec Charlotte le Vergeur, fille de Charles, Baron de Vergeur, Comte de ſaint Soupplet, Bailly & Senéchal de Vermandois, & de Jeanne de Fleurigny.

Il portoit. *De gueules, au Chevron d'or : pour Tenants, deux Griffons auſſi d'or : & pour Cimier, une teſte de Chien d'or, colletée de gueules.*

HENRY DE SAINT-NECTAIRE, I. du nom, Marquis de la Ferté-Nabert, Lieutenant de Roy en Champagne, Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, fils de François de Saint-Nectaire & de la Ferté-Nabert, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 85. & de Jeanne de Laval-Loüé, épouſa premierement Marguerite de la Chaſtre, fille puînée de Claude de la Chaſtre, Seigneur de la Maiſon-fort, Mareſchal de France, & de Jeanne Chabot-Jarnac, puis il ſe remaria avec Anne de Bethune, fille naturelle de Maximilian de Bethune,

II. du nom, Marquis de Roſny, Grand Maître de l'Artillerie de France, de laquelle il n'eut point d'enfans; mais de ſa premiere, il eut Henry II. du nom, Duc de la Ferté-Senettere, Pair & Mareſchal de France; Charles, Marquis de Châteauneuf, qui ſuit; & Gabriel, dit le Chevalier de Senetterre, tué au premier Siege de la Mothe en Lorraine; Charles de Senetterre, Marquis de Châteauneuf, Vicomte de l'Eſtrange, & de Cheylane, épouſa Marie, Vicomteſſe de l'Eſtrange, fille aînée & heritiere de Claude de Hautefort, Vicomte de l'Eſtrange, & de Marie de Chambaud: & de ſon mariage ſont iſſus, Henry, Marquis de Châteauneuf, Vicomte de l'Eſtrange, Lieutenant de Roy du Haut Poitou, marié à Anne de Longueval, fille d'Honneur de la Reine, & mort des bleſſures qu'il receut en un differend qu'il eut avec ſa mere en Languedoc, Jean-Gabriel, Chevalier de Malthe; Henry, deſtiné à l'Egliſe; Marie-Loüiſe, Damoiſelle de Châteauneuf; Henriette-Bibiane, Damoiſelle de l'Eſtrange; & N. Damoiſelle de Boulogne.

Il portoit. *Comme deſſus*, page 85.

pour Tenants, deux Lions naturels : & pour Cimier, une teſte de Cerf au naturel, brisée d'une Gerbe de Bled d'or.

PHILIBERT, VICOMTE DE POMPADOUR, Lieutenant General pour le Roy en Limoſin, fils aîné de Loüis de Pompadour, Vicomte de Comborn, & de Peronne de la Guiche, tante du Mareſchal de ſaint Geran, fut marié trois fois : la premiere, avec Marguerite de Montgommery, fille de Jacques, Comte de Montgommery, & d'Aldonce de Bernoüy de Carmain, & de Foix, ſans enfans : la ſeconde fois, il eut pour femme, Marguerite de Rohan, ſœur de Monſieur le Duc de Montbaſon, duquel nous avons parlé cy-deſſus, page 160. auſſi ſans enfans : & la troiſiéme fois, il épouſa Marie Fabry, fille de Jean Fabry, Conſeiller du Roy ordinaire en ſes Conſeils, & ſœur de Magdelaine Fabry, épouſe de Monſieur le Chancelier Seguier, & de Françoiſe Büatier. De cette derniere alliance ſont ſortis, Jean, Marquis de Pompadour, Chevalier du ſaint Eſprit, duquel il ſera cy-aprés parlé ; & Marie de Pompadour, femme de François d'Eſparbés de Luſſan, Marquis d'Aubeterre.

Il portoit. *D'azur, à trois Tours d'argent, maçonnées de ſable, deux en chef, & une en pointe : pour Cimier, une teſte d'Amazonne au naturel, pannachée d'argent & d'azur : & pour Supports, deux Griffons d'or.*

RENE' DE LAVAL, DIT AUX-ESPAULES, Marquis de Neelle, Mareſchal des Camps & Armées de France, Gouverneur des Ville, Château, & Citadelle de la Fere, fils de François Aux-Eſpaules, Chevalier Seigneur de Piſy, & de Preſle, & de Marguerite de Laval, Marquiſe de Neelle, épouſa Marguerite de Morlac, ſœur de Madame de Rambure, de laquelle il n'a eu que deux filles.

Il portoit. *D'or, à la Croix de gueules, chargée de quatre Coquilles d'argent, & d'une Fleur de Lys d'or en cœur, cantonnée de ſeize Alerions d'azur, qui ſont les Armes de la Maiſon de Laval, & la Fleur de Lys, celles de la Maiſon des Aux-Eſpaules, de laquelle étoit le feu Seigneur de Sainte-Marie du Mont en Normandie : pour Cimier, une demie Aigle d'or, & pour Tenants, deux Aigles auſſi d'or.*

GUILLAUME DE SIMIANE,

Marquis de Gordes, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, & Gouverneur du Pont ſaint Eſprit, fils de Baltazard de Simiane, Baron de Gordes, tué pour le Service du Roy à l'âge de vingt-quatre ans, & d'Anne de ſaint Marcel d'Avançon, ſœur de Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Embrun, épouſa Gabrielle de Pontevés, fille de Gaſpard de Pontevés, Comte de Carces, Sénéchal, & Lieutenant General pour le Roy en Provence, & d'Eleonor Deſprez de Montpezat, de laquelle il eut Joſeph, mort jeune; Loüis, Seigneur de Bayard, mort auſſi jeune; François de Simiane & de Pontevés, Marquis de Gordes, Chevalier du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés; Loüis-Marie-Armand, Evêque & Duc de Langres, Pair de France, premier Aumônier de la Reine; Eleonor, morte en jeuneſſe; Anne-Gabrielle-Renée; & Anne-Suſanne, Religieuſes; & Marguerite, mariée en premier lit avec Gaſpard de Forbin, Marquis de Mannes, & en ſecond lit, avec le Marquis de Caderouſſe au Comtat d'Avignon.

Il portoit. *D'or, ſemé de Tours & de Fleurs de Lys d'azur.*

CHARLES, COMTE DE LANNOY, Seigneur de la Boiſſiere, premier Maître d'Hôtel du Roy, & Gouverneur de Montreüil, fils aîné de Chriſtophe de Lannoy, Seigneur de la Boiſſiere & de Brunay, Gouverneur d'Amiens, & de Charlotte de Villiers ſaint Pol, épouſa Anne d'Aumont, fille de Jacques d'Aumont, Baron de Chappes, Prevoſt de Paris, & veuve d'Antoine Potier, Seigneur de Sceaux, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 195. & de Charlotte-Catherine de Villequier, dont il n'a eu qu'une fille, appellée Anne-Eliſabeth, Comteſſe de Lannoy, mariée à Henry du Pleſſis, Comte de la Roche-Guyon, fils unique de Monſieur de Liancourt, puis à Charles de Lorraine III. du nom, Duc d'Elbeuf.

Il portoit. *D'argent, à trois Lions de ſinople, couronnés d'or, armés, & lampaſſés de gueules, deux en chef, & un en pointe : pour Supports, deux Licornes d'argent : & pour Cimier, une teſte de Licorne auſſi d'argent.*

FRANÇOIS DE NAGU, Marquis de Varennes, Baron de Merzé, Chevalier de la Cour de Parlement de Bourgogne, & Gouverneur d'Aigues-mor-

tes, fils de Jean de Nagu, Seigneur de Varennes, Baron de Lurcy, Chevalier de l'Ordre du Roy, & du même Parlement de Bourgogne, Lieutenant d'une Compagnie de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances de ſa Majeſté, Gouverneur de la Ville de Maſcon, & Pays Maſconnois, & de Philiberte de Loges, a été marié avec Eleonor du Blé, fille d'Antoine du Blé, Seigneur de Cormatin, & Baron d'Uxelles, & de Catherine Aymée de Baufremont, de laquelle il a un fils, & quelques filles.

Il portoit. *D'azur, à trois Fuſées d'argent, poſées en Face : pour Tenants, deux Lions d'or : & pour Cimier, un Muffle de Lion, auſſi d'or preſentant les deux pattes, & étranglant un Renard.*

URBAN DE MAILLE', Marquis de Brezé, Mareſchal de France, Capitaine des Gardes du Corps de la Reine Marie de Medicis, & enſuite de ceux du Roy, Gouverneur de Calais & de Saumur, & depuis d'Anjou, fils de Charles de Maillé, Seigneur de Brezé, & de Jacqueline de Thevalle, fille de Jean de Thevalle, Seigneur dudit lieu,

duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 62. épouſa Nicole du Pleſſis-Richelieu, ſœur puînée de Jean-Armand du Pleſſis, Cardinal Duc de Richelieu, dont il eut Armand de Maillé Brezé, Duc de Fronſac, & de Caumont, Grand Maître, Chef, & Surintendant General de la Navigation & Commerce de France, tué d'un coup de Canon en Italie, ſans avoir été marié; & Claire-Clemence de Maillé Brezé, femme de Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, duquel elle a eu, Henry-Jules de Bourbon, Duc d'Enguien, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *D'or, à trois Faces ondées de gueules*, quelques-uns les blaſonnent *antées : pour Supports, un Lion d'or à dextre, & un Levrier à ſenextre, colleté de gueules, cloüé d'or: pour Cimier, une teſte de Leopard d'or entre deux aiſles de même.*

JEAN DE GALLARD DE BEARN, Comte de Braſſac, Capitaine de cent Hommes d'Armes, Gouverneur de Xaintonge, & Angoumois, fils de René de Gallard de Bearn, Seigneur de Braſſac, & de Marie de la Roche-Beaucourt, eut pour femme, Catherine de Sainte Mau-

re, fille de François de Sainte Maure, Seigneur de Montauſier, & de Loüiſe Gillier, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, d'or à trois Corneilles de ſable, membrées & becquées de gueules, deux en chef, & une en pointe, qui eſt de Gallard : au ſecond, d'Azur à l'Aigle éployé à deux teſtes d'or, qui eſt de la Roche-Beaucourt : au troiſiéme, Loſangé d'argent & de gueules, chaque Loſange d'argent chargée de deux Faces d'azur, qui eſt de la Roche-Andry : au quatriéme, d'or à deux Vaches paſſantes de gueules, accollées, accornées, & clarinées d'azur, qui eſt de Bearn : pour Cimier, une teſte de Lion d'argent, & pour Supports, deux Licornes de même.*

François, Seigneur de Noailles, Comte d'Ayen, Mareſchal de Camp, & Lieutenant General en Auvergne & Roüergue, fils aîné d'Henry, Seigneur de Noailles, Baron de Chabres, & de Carbonniere, & de Jeanne-Germaine d'Eſpagne, a eu pour femme, Roſe de Roquelaure, fille d'Antoine, Seigneur de Roquelaure Mareſchal de France,

duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 141. & de Catherine d'Ornézan, de laquelle il a eu Henry, Comte d'Ayen, tué à la Bataille de Rocroy; Antoine, mort ſans alliance; Charles, mort au Siege de Maëſtrich; & Anne, Duc de Noailles, Pair de France, Chevalier du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Comme ſon pere*, page 141. *pour Supports, deux Lions d'or: & pour Cimier, un Lion naiſſant de même.*

BERNARD DE BAYLENS, Seigneur & Baron de Poyanne, Lieutenant General pour le Roy au Royaume de Navarre, & Pays de Bearn, Gouverneur de Navarrins, & d'Acqs, fils de Bertrand de Baylens, Seigneur de Poyanne, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Ville & Château d'Acqs, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 184. & de Loüiſe de Caſſagnet de Tilladet: épouſa Anne de Baſabat, fille du Comte de Pordeac, de laquelle il eut Henry de Baylens, Marquis de Poyanne, Chevalier du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'or au Levrier rampant de gueules colleté d'argent, qui eſt de Baylens : au ſecond & troiſiéme, d'azur à trois Cannettes d'argent, deux en chef & une en pointe, qui eſt de Poyanne.*

GABRIEL DE LA VALLE'E FOSSE'S, Marquis d'Everly, Mareſchal des Camps & Armées du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Verdun, fils de Guy de Foſſés, Chevalier Seigneur dudit lieu, Croiſilles, Epone, Mezieres en partie, & Baron du Puyſet en Beauſſe, Enſeigne d'une Compagnie de cent Hommes d'Armes des Ordonnances de ſa Majeſté, ſous la Charge de Monſieur le Duc d'Aumale, & d'Helene de Fontaines, fut marié avec Marguerite du Val, fille de René du Val, Seigneur de Marueil, dont il n'eſt reſté qu'une fille, femme en premieres nopces, de Gilles de ſaint Gelais, dit de Leſignen, Seigneur de Lanſac, & en ſecondes nopces, avec Henry de Meſmes, Preſident à Mortier au Parlement de Paris.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, de gueules à trois Boucles*

ou

Fermeaux d'argent, deux en chef, & une en pointe, qui eſt de la Vallée, qu'il portoit par adoption : au ſecond & troiſiéme, écartelé d'un Filet en Croix de gueules, écartelé au premier & quatriéme d'azur au Château d'argent : au ſecond & troiſiéme, d'Hermines, qui eſt de Foſſés : pour Supports deux Lions d'or : & pour Cimier, un Lion naiſſant de même.

CHARLES DE LIVRON, Marquis de Bourbonne, Lieutenant de Roy au Gouvernement de Champagne, Mareſchal de Camp, Gouverneur de Coiffy & de Montigny-le-Roy, fils d'Erard de Livron, Baron de Bourbonne, Souverain de Vauvillars, de Frêne & de Reaux, Seigneur de Parnol, Cheſeaux, Ortis, Vart, Obiac, la Riviere & Conjoury, & de Gabrielle de Baſſompierre, Dame de Ville, épouſa Anne de Savigny, dite d'Anglure, fille aînée de Charles Saladin de Savigny d'Anglure, Vicomte d'Eſtoges, & de Marie Babou de la Bourdeſiere, de laquelle il a eu François, Abbé d'Ambronay, mort ; Erard-Chrêtien, decedé jeune ; Henry-Charles, mort Chevalier de Malthe ; Charles, Seigneur de Torcenay,

qui ſuit ; Henry, mort à l'Academie ; Nicolas, Marquis de Bourbonne, Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Champagne, marié avec Anne Galland ; & Catherine-Marie, Abbeſſe de Juvigny. Le ſuſdit Charles, Seigneur de Torcenay, à preſent Abbé d'Ambronay, & auparavant époux de Claude de Sallenove, Dame de Cuiſſe & du Bricot, de laquelle il a eu Joſeph Remy, Seigneur de Cuiſſe, dit le Marquis de Livron ; & Loüiſe-Gabrielle de Livron.

Il portoit. *D'argent, à trois Faces de gueules, au franc Canton auſſi d'argent, chargé d'un Roc d'Eſchiquier de gueules : pour Supports, un homme & une femme Sauvages, au naturel : & pour Cimier, une teſte de Licorne d'argent.*

GASPARD-ARMAND, Vicomte de Polignac, Marquis de Chalançon, Seigneur & Baron des Baronnies de Randon & Randonnet, Capitaine de cent Hommes d'Armes des Ordonnances de ſa Majeſté, & Gouverneur de la Ville Du-Puy en Velay, fils de Loüis-Armand, auſſi Vicomte de Polignac, & de Françoiſe de Montmorin, fille

de Gaſpard de Montmorin, Seigneur de ſaint Heran, & de Loüiſe d'Urfé, épouſa Claude-Françoiſe de Tournon, fille aînée de Juſt-Loüis de Tournon, Comte de Rouſſillon, & de Magdelaine de la Rochefoucault, dont il eut, Loüis-Armand, Vicomte de Polignac, Marquis de Chalançon, Chevalier du ſaint Eſprit, qui aura ſon rang cy-aprés; Melchior, Seigneur de Beaumont, Abbé de Montebourg; Phileberte, femme de Chiſtophe-Melchior de Baufremont, Comte de Cruſilles; & Iſabeau de Polignac, mariée en premieres nopces à Gaſpard d'Eſpinchal, Seigneur de Dunieres, & en ſecondes, au Comte de Quailus.

Il portoit. *Facé d'argent & de gueules de ſix piéces : pour Supports, deux Griffons d'or : pour Cimier, un Griffon naiſſant de même.*

Loüis d'Arpajon, Vicomte, puis Duc dudit lieu, Marquis de Severac, cy-devant Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc, Mareſchal de Camp des Armées du Roy, Ambaſſadeur extraordinaire en Pologne, fils de Jean, Baron d'Arpajon, & de Severac, & de Jacquette de Caſtelnau, fille de Guy de Caſtelnau, Seigneur de

Clermont-Lodeve, & d'Aldonce de Bernoüy de Carmain, épouſa en premieres nopces, Gloriande de Lauſieres, fille de Pons de Lauſieres, Seigneur de Themines, Mareſchal de France, & de Catherine d'Ebrard de ſaint Sulpice : en ſecondes nopces, il s'allia avec Marie de Simiane, fille de Bertrand de Simiane, Comte de Moncha, ſans enfans : & en troiſiéme nopces, il eut pour femme, Catherine-Henriette d'Harcourt, fille de François d'Harcourt, II. du nom, Marquis de Beuvron, & de Renée d'Eſpinay, Dame d'Ectot, fille aînée de Timoleon d'Eſpinay, Seigneur de ſaint Luc, & d'Henriette de Baſſompierre : de ſa premiere femme il a eu Jean-François d'Arpajon, Marquis de Severac, mort ſans alliance ; Jeanne-Loüiſe, Abbeſſe de Villemur ; & Jacquette, Carmelite au Fauxbourg ſaint Jacques à Paris : & de ſa troiſiéme femme eſt iſſuë Catherine, Damoiſelle d'Arpajon.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, d'or à la Croix de Toloſe de gueules : au ſecond, d'argent à quatre pals de gueules, qui eſt de Severac : au troiſiéme, de gueules, à la Harpe d'or, cor-*

dée de même : au quatriéme, d'azur à trois Fleurs de Lys d'or, au Bâton de gueules pery en Bande : pour Supports, deux Lions d'or : & pour Cimier, un demy Lion de même.

CHARLES D'ESCOUBLEAU, Marquis de Sourdis, & d'Alluye, Meſtre de Camp de la Cavalerie Legere de France, Mareſchal des Camps & Armées du Roy, & depuis Gouverneur des Pays Orleanois, Chartrain, & Bleſois, fils puîné de François d'Eſcoubleau, Seigneur de Sourdis, & d'Iſabeau Babou, & frere de Monſieur l'Archevêque de Bordeaux, deſquels nous avons fait mention cy-deſſus, page 110. & 111. épouſa Jeanne de Montluc, fille d'Adrien de Montluc, Seigneur de Monteſquiou, Comte de Carmain, & de Jeanne de Foix, & de Carmain, fille unique d'Odet de Foix, Comte de Carmain, & de Jeanne d'Orbeſſan, dont il eut, N. Marquis d'Alluye, tué au Siege de Renty, d'une mouſquetade à travers les rheins; Paul, Marquis d'Alluye, &c. marié à N. Damoiſelle du Foüilloux, dont des enfans; Henry, Comte de Montluc; N. dit l'Abbé de Sourdis, mort; François, dit le Cheva-

lier de Sourdis; Iſabelle, femme d'Antoine Ruzé, Marquis d'Effiat, morte; N. Coadjutrice de l'Abbaye de Mont-Martre, morte; & N. Abbeſſe d'Origny.

Il portoit. *Comme deſſus*: page 110. *pour Supports, deux Levriers d'argent, colletés de gueules, cloüés d'or: & pour Cimier, un demy Levrier de même.*

François de Bonne de Crequy, d'Agoult, de Veſc, de Montlor, & de Montauban, Comte de Sault, & depuis Duc de l'Eſdiguieres, Gouverneur de Dauphiné, & premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, fils de Charles, Sire de Crequy, Prince de Poix, Duc d'Eſdiguieres, Pair & Mareſchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General pour ſa Majeſté en Dauphiné, duquel il a été fait mention cy-deſſus, page 226. & de Magdelaine de Bonne, épouſa Anne de la Magdelaine, heritiere de Ragny, fille de Leonor de la Magdelaine, Marquis de Ragny, duquel nous avons auſſi parlé cy-deſſus, page 255. & dont il n'a eu que quatre filles, toutes quatre decedées jeunes.

Il portoit. *Party de deux, & coupé*

d'un, qu'on dit écartelé de ſix Quartiers : au premier d'or, au Crequier de gueules, qui eſt de Crequy : au ſecond, d'or à deux Lions Leopardés, paſſans de gueules, poſés l'un ſur l'autre, qui eſt de Blanchefort : au troiſiéme, d'or au Loup rampant d'azur, langué & armé de gueules, qui eſt d'Agoult : au quatriéme & premier de la pointe, d'azur à trois Tours d'or, deux & une, qui eſt de Montauban : au cinquiéme, d'azur à trois Pals d'or : au chef de même, qui eſt de Veſc : au ſixiéme, d'or à deux Leopards paſſans d'azur, qui eſt de Maubec : ſur le tout, de gueules au Lion d'or : au chef d'azur, chargé de trois Roſes d'argent, qui eſt de Bonne : pour Supports, deux Sauvages au naturel, feüillés de Sinople : pour Cimier, deux teſtes & cols de Cignes, affrontés d'argent, becqués de gueules, tenans enſemble un Anneau d'or, enrichy d'un Diamant.

FRANÇOIS DE BETHUNE, Comte d'Orval, premier Eſcuyer de la Reine Anne d'Autriche, & depuis Duc de Bethune, Mareſchal des Camps & Armées du Roy, fils de Maximilian de Bethune, Duc de Sully, Pair & Ma-

reſchal de France, Souverain d'Henrichemont, Marquis de Roſny, Seigneur de Nogent-le-Rotrou, de Muret, & de Villebon, Grand Maître, & Capitaine General de l'Artillerie de France, & de Rachel de Cochefilet, ſa ſeconde femme, fille de Jacques de Cochefilet, Seigneur de Vaucelas, épouſa en premieres nopces, Jacqueline de Caumont, fille de Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Mareſchal de France; & en ſecondes nopces il prit pour femme, Anne de Harville, ſeconde fille d'Antoine de Harville, Marquis de Paloiſeau : du premier lit ſont iſſus, Maximilien-Leonor, Marquis de Bethune, tué à la priſe de Piombino; Maximilien-Alpin, Marquis de Bethune, qui ſuit; Philippes, Vicomte de Meaux, marié à Geneviéve de Mié, dite de Guepré, dont une fille; Marguerite-Angelique, Abbeſſe de ſaint Pierre de Rheims; Françoiſe; & Anne, Religieuſes Profeſſes de l'Abbaye du Pont-aux-Dames : du ſecond lit il a eu Loüis de Bethune, deux fils nommés Armand; & Anne Eleonor, Damoiſelle d'Orval; Maximilien-Alpin, Marquis de Bethune, a épouſé Catherine de

de la Porte, fille de N. de la Porte, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, de laquelle il eu, François, Anne, & N. de Bethune Damoiſelle de Courville.

Il portoit. *D'argent, à la Face de gueules, au Lambel de trois pendans, auſſi de gueules, poſé en chef: pour Supports, deux Sauvages au naturel: & pour Cimier, un Paon aux Armes de Bethune, gorgé de France.*

CLAUDE DE SAINT-SIMON, Seigneur de Vaux, premier Eſcuyer de la petite Eſcurie du Roy, Grand Louvetier de France, Gouverneur du Château, Ville, & Comté de Blaye, & depuis Duc de Saint-Simon, fils puîné de Loüis de Saint-Simon, Seigneur de Raſſe, Gouverneur de Senlis, & de Deniſe de Fontaines, favory du feu Roy LOÜIS XIII. épouſa premierement, Diane-Henriette de Budos, Marquiſe de Portes, fille unique & heritiere d'Antoine-Hercules de Budos, Marquis de Portes, Chevalier des Ordres du Roy, & Vice-Amiral de France, duquel nous avons fait mention cy-deſſus, page 277. puis il prit pour ſeconde femme, Charlotte de l'Aubeſpine, fille aînée de François de l'Aubeſ-

pine, Marquis de Haulterive, & de Ruffec, Gouverneur de Breda, & d'Eleonor de Volvire, fille unique de Philippes de Volvire, Chevalier, Marquis de Ruffec en Angoumois, & d'Aymerie de Rochechoüart Mortemar : Il a eu de ſon premier mariage N. Marquis de Portes, mort âgé ſeulement de quinze mois ; N. Religieuſe ; & Gabrielle-Loüiſe de Saint-Simon, Marquiſe de Portes, mariée avec Henry-Albert de Coſſé, Duc de Briſſac, Pair de France, duquel elle n'a point d'enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, party d'Eſchiqueté d'or & d'azur, au chef d'azur, chargé de trois Fleurs de Lys d'or, qui eſt de Vermandois Saint-Simon, & de ſable à la Croix d'argent, chargée de cinq Coquilles de gueules, qui eſt de Rouvroy : au ſecond & troiſiéme, d'or à la Face de gueules, qui eſt d'Haveſquerque Raſſe : ſur le tout, Loſangé d'argent, & de gueules au chef d'or, qui eſt de Precy : pour Supports, un homme & une femme Sauvages au naturel, de ſinople, tenans chacun un Guidon, l'un des Armes de Vermandois, & l'autre de celles d'Haveſquerque de Raſſe : pour Cimier, un San-*

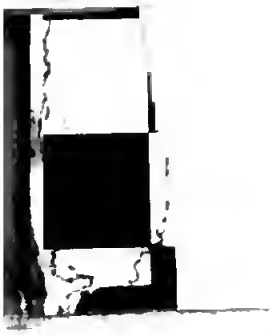

vage de même : tenant du bras droit une Maſſe levée, & de l'autre, un Bouclier.

CHARLES DU CAMBOUT, Baron de Pont-Château & de la Roche-Bernard, Marquis de Coiſlin, Gouverneur des Ville & Forteresſe de Breſt, & Lieutenant General pour le Roy en baſſe Bretagne, fils aîné de François Seigneur du Cambout, & de Coiſlin, Baron du Pont-Château, Gouverneur des Ville & Château de Nantes, & de Loüiſe du Pleſſis de Richelieu, ſœur aînée de François, Seigneur de Richelieu, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 102. épouſa en premieres nopces, Philippes de Bruges, fille de Charles de Bruges, Seigneur de Sevry en Lorraine : & en ſecondes nopces, Lucrece, fille d'Henry de Quinquempoix, Comte de Vignory : du premier lit, ſont iſſus, Ceſar, Marquis de Coiſlin, qui ſuit ; François, Marquis du Pont-Château, mort ; Sebaſtien-Joſeph, Abbé de ſaint Gildas-des-Bois, la Vieuville, & Geneſton ; Marie, veuve de Bernard de la Valette, & de Foix, Duc d'Eſpernon, Pair & Colonel General de France ; & Marie du Cambout, mariée premierement avec Antoine de l'Aage,

Duc de Puylaurent, & ſecondement, avec Henry de Lorraine, Comte d'Harcourt, Grand Eſcuyer de France; Ceſar du Cambout, Marquis de Coiſlin, Colonnel General des Suiſſes & Griſons, & Mareſchal des Camps & Armées du Roy, époux de Magdelaine Seguier, fille aînée de Pierre Seguier, Duc de Villemor, Pair & Chancelier de France, il mourut en la fleur de ſon âge, de la bleſſure qu'il receut au Siege d'Aire, laiſſant trois fils de ſon mariage; ſçavoir, Armand, Duc de Coiſlin, qui ſuit; Pierre, Evêque d'Orleans, Abbé de ſaint Victor de Paris, & de ſaint Jean d'Amiens, Prieur d'Argenteüil, & premier Aumônier du Roy; & Charles, Chevalier de Malthe. Armand du Cambout, Duc de Coiſlin, Pair de France, Comte de Crecy, Baron du Pont-Château & de la Roche-Bernard, Meſtre de Camp de la Cavalerie Legere, a épouſé Magdelaine du Halgoët, fille unique de Philippes du Halgoët, Seigneur de Kaergreck, de laquelle il a eu Pierre, Marquis du Pont-Château; Armand-Jerôme, mort en jeuneſſe; Dominique, Chevalier de Malthe; Ceſar-François, Abbé; Henry-

Charles, Chevalier de Malthe; & N. Damoiſelle de Coiſlin.

Il portoit. *De gueules, à trois Faces échiquetées d'argent & d'azur de deux Traits : pour Supports, deux Hermines naturelles : & pour Cimier, une Hermine de même.*

FRANÇOIS DE VIGNEROT, Baron de Glenay, & du Pont de Courlay, puis Marquis dudit Pont de Courlay, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Havre de Grace, & Pays de Caux, General des Galeres de France, fils de René de Vignerot, Seigneur du Pont de Courlay, & de Françoiſe du Pleſſis, ſœur aînée d'Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal Duc de Richelieu : épouſa par Contrat du 29. Juin 1626. Françoiſe de Guemadeuc, fille unique de Thomas, Baron de Guemadeuc, & de Jeanne de Ruellan, ſœur de Madame la Ducheſſe de Briſſac, dont il a été fait mention cy-deſſus, page 309. Il eut pour ſœur Marie-Magdelaine de Vignerot, Dame d'Atour de la Reine Mere du Roy, & veuve d'Antoine du Roure, vivant Chevalier Seigneur de Combalet en 1626. ſans lignée, puis Ducheſſe d'Aiguillon. Le ſuſdit Fran-

çois de Vignerot mourut à Paris le 26. Janvier 1645. & fut inhumé dans l'Egliſe de Sorbonne, laiſſant de ſon mariage trois fils, & deux filles; ſçavoir, Armand de Vignerot du Pleſſis, Duc de Richelieu, Pair de France, Prince de Mortagne, Marquis du Pont de Courlay, Comte de Coſnac, Baron de Barbeſieux, de Coze de Saugeon, & General des Galeres de France en 1643. ſubſtitué au Nom & Armes du Pleſſis-Richelieu, par le Cardinal de Richelieu ſon Oncle: Il épouſa le 26. Decembre 1649. Anne Pouſſart du Vigean, fille de François Pouſſart, Marquis de Fors, & Baron du Vigean, & d'Anne de Neufbourg, ſans enfans, puis il a eu pour ſeconde femme, Anne-Marguerite d'Acigné, fille de N. Marquis d'Acigné, & de N. d'Acigné, ſa couſine germaine, dont une fille. Le ſecond, fut Amador-Jean Baptiſte de Vignerot du Pleſſis, Marquis de Richelieu, Baron de Quebriac, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de ſaint Germain en Laye & de Verſailles, qui a épouſé par Contrat du ſix Novembre 1652. Anne-Jeanne Baptiſte de Beauvais, fille de Meſſire Pierre de

Beauvais, Conſeiller du Roy ordinaire en ſes Conſeils, & de Dame Catherine-Henriette de Bellier, de laquelle il a eu Loüis de Vignerot du Pleſſis, Marquis de Richelieu, qui a eu pour femme, Marie-Charlotte de la Porte de Mazarin, fille d'Armand-Charles de la Porte, Duc de Mazarin, de la Meilleraye, & de Mayenne, Pair de France, Gouverneur d'Alſace, & de Bretagne, Grand Maître de l'Artillerie de France, & d'Hortence de Mancini, niéce du Cardinal Mazarini; Loüis-Armand, mort jeune en 1668. N. Damoiſelle de Richelieu; & N. & N. le troiſiéme fils du ſuſdit François de Vignerot, fut Emanuel Joſeph de Vignerot du Pleſſis, Comte de Richelieu, Abbé de Marmonſtier, & de ſaint Oüen de Roüen, Prieur de ſaint Martin des Champs lés Paris, mort à Veniſe le 9. Janvier 1665. les deux filles furent, Marie-Marthe de Richelieu, morte ſans alliance; & Marie-Magdelaine, Dame d'Agenois, à preſent Ducheſſe d'Aiguillon, aprés la mort de ſa Tante, non mariée.

Il portoit. *Ecartelé, au premier d'or à trois Hures de Sanglier de ſable, deux en chef, & une en pointe, qui eſt*

de Vignerot : au ſecond d'argent à trois Chevrons de gueules, qui eſt du Pleſſis : au troiſiéme, d'azur à la Croix d'or, cantonnée de quatre Oyſeaux d'argent : au quatriéme, d'or au Lion de gueules : pour Supports, deux Leopards d'or : & pour Cimier, un demy Leopard de même.

CHARLES DE LA PORTE, Marquis, puis Duc de la Meilleraye, Gouverneur de la Ville & Château de Nantes, Grand Maître de l'Artillerie, & Mareſchal de France, Gouverneur de Bretagne, Surintendant des Finances, fils de Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye, & de Claude de Champlais de Courcelle au Maine : épouſa en premieres nopces, Marie Ruſé, fille d'Antoine Ruſé, Marquis d'Effiat, Mareſchal de France, duquel nous avons cy-deſſus parlé, page 284. dont il eut un fils unique, appellé Armand-Charles de la Porte, Duc de Mazarin, Rhetelois, Mayenne & de la Meilleraye, Grand Bailly Clangfots d'Hagueneau, Comte de Ferrette, Tannes, Beffort, Marle, & Secondigny, Baron d'Alkircq, de Partenay, & de ſaint Maixant, Marquis de Montcornet,

Prince de Château-Porcien, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en la haute & baſſe Alſace, & en particulier des Villes & Forteresſes de Briſac, Philiſbourg, Port-Loüis, la Fere, & Vincennes, Lieutenant General pour ſa Majeſté au Duché de Bretagne, Pair & Grand Maître de l'Artillerie de France, & Surintendant General des Poudres & Salpêtres : il changea ſon Nom & ſes Armes, pour prendre celuy de Mazarini, en épouſant Hortenſe Mancini, fille de Laurent Mancini, Chevalier Romain, & de Hieronime Mazarini, niéce de Jules, Cardinal Mazarin, de laquelle il a Marie-Charlotte Mazarini ; Marie-Anne Mazarini, Damoiſelle de la Meilleraye ; Marie-Olympe, Damoiſelle de Mayenne, & un fils, N. Mazarini. Le ſuſdit Charles de la Porte épouſa en ſecondes nopces, Marie de Coſſé, fille de François de Coſſé, Duc de Briſſac, de laquelle il n'a point eu d'enfans.

Il portoit. *De gueules, au Croiſſant montant d'argent, chargé de cinq Hermines de ſable : pour Tenants, deux Leopards d'or : & pour Cimier, un demy Leopard de même.*

Gabriel de Rochechoüart, Marquis, puis Duc de Mortemar, Pair de France, Prince de Tonnecharente, Comte de Maure, & de Vivonne, Marquis de Luſſac, & ſaint Victurnien, Baron de Loehac, & de Breac, Seigneur de Verrieres, Clavieres, Bellefontaine, & autres lieux, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, puis Gouverneur de Paris; fils de Gaſpard de Rochechoüart, Marquis de Mortemar, Prince de Tonnecharente, & de Loüiſe, Comteſſe de Maure, veuve d'Odet de Matignon, Comte de Thorigny, & fille de Charles, Comte de Maure, & de Diane d'Eſcars, Princeſſe de Carency, épouſa Diane de Granſaigne, fille de Jean de Granſaigne, Chevalier Seigneur de Marcillac, & de Catherine de la Beraudiere, de laquelle il eut Gabrielle de Rochechoüart, Princeſſe de Tonnecharente, femme de Claude Leonor de Damas, Comte de Thianges, Comte Palatin de Diou, Seigneur de Chalançay; Marie-Emanuelle de Rochechoüart, Religieuſe de ſainte Marie de Chaillot; Loüis-Victor de Rochechoüart, Comte de Vivonne, Marquis de Moigneville, & d'Everly, Ba-

ron de Bray-ſur-Seine, Seigneur de Roiſſy, General des Galeres de France, époux d'Antoinette-Loüiſe de Meſmes, fille unique & heritiere de deffunt Henry de Meſmes, Seigneur de Roiſſy, & de Bray-ſur-Seine, Marquis de Moigneville, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, & de Marie de la Vallée-Foſſés, Marquiſe d'Everly, dont il a un fils & quatre filles; & Françoiſe-Athenaiſte, qui a épouſé Henry-Loüis de Pardaillan de Gondrin, Marquis de Monteſpan, duquel mariage il y a des enfans; & Marie-Magdelaine-Gabrielle, Abbeſſe de Fontevraud.

Il portoit. *Party de trois Traits, coupé d'un*, qu'on dit *écartelé de huit Quartiers : Au premier, de gueules, au Croiſſant montant de Vair, qui eſt de Maure : au ſecond, d'azur à trois Fleurs de Lys d'or, deux, & une, au Bâton de gueules, pery en Bande, qui eſt de Bourbon : au troiſiéme, de gueules à neuf Macles d'or, qui eſt de Rohan : au quatriéme, Burelé d'argent & d'azur de dix piéces, à trois Chevrons de gueules, brochant ſur le tout, qui eſt de la Rochefoucault : au cinquiéme & premier, de la pointe, d'argent à la Gi-*

vre ou Couleuvre d'azur de trois tours en pal, couronnée d'or, aliſſant de gueules, qui eſt de Milan : au ſixiéme, de Navarre : au ſeptiéme, de gueules au pal de Vair, qui eſt d'Eſcars : & au huitiéme & dernier, de Bretagne : ſur le tout, anté en face de ſix piéces de gueules & d'argent, qui eſt de Rochechoüart : pour Supports, deux Sauvages au naturel : & pour Cimier, un demy Sauvage de même.

ANTOINE D'AUMONT, ET DE ROCHEBARON, Comte de Berzé, Baron de Chappes, Seigneur de Villequier, Capitaine des Gardes du Roy, depuis Duc, Pair, & Mareſchal de France, Gouverneur de Bologne, & du Pays Bolonnois, ſecond fils de Jacques d'Aumont, Baron de Chappes, & Prevoſt de Paris, & de Charlotte-Catherine de Villequier, heritiere de ſa Maiſon ; épouſa Catherine Scaron de Vaures, fille de Michel-Antoine Scaron, Seigneur de Vaures, & de Vaujours, & de Catherine Taddei, de laquelle il a eu Loüis-Marie d'Aumont qui ſuit ; Charles, Abbé d'Uſerche, & de Longvillier ; Armand-Jean, mort jeune ; Anne-Loüiſe, mariée à Charles, Comte de Broglio, Gouverneur d'A-

veſnes, duquel elle a eu deux filles; & Catherine-Marie d'Aumont, Religieuſe en l'Abbaye-aux-Bois à Paris; Loüis-Marie d'Aumont de Rochebaron, cy-deſſus, Duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier, d'Iſles, & de Nolay, Comte de Berzé, Baron d'Eſtrabonnes, de Chappes, de Roche-taillée, Joncy, Cenués, Molinot, Seigneur de Lis, la Mothe, la Foreſt-Grailly, & la Tour-Brillebaud, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Bologne, & du Pays Bolonnois, Capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, a épouſé en premier lit, Magdelaine Fare le Tellier, fille de Michel le Tellier, Chevalier Marquis de Barbeſieux, Seigneur de Chaville, Vilacoublaye, Virofley, & la Ferté-Gaucher, Treſorier des Ordres du Roy, Chancelier de France, & d'Eliſabeth Turpin: & en ſecond lit, il a eu pour femme, Françoiſe-Angelique de la Mothe-Houdancourt, fille aînée & heritiere de Philippes de la Mothe-Houdancourt, Duc de Cardonne, Mareſchal de France, & de Loüiſe de Prie, Gouvernante des enfans de France: de ſa premiere femme ſont iſſus, N. Mar-

quis de Villequier ; N. Chevalier, mort jeune ; Magdelaine-Eliſabeth Fare ; & Anne-Charlotte d'Aumont : & de ſa ſeconde, il a un fils.

Il porte. *Au premier & quatriéme, d'argent au Chevron de gueules, accompagné de ſept Merlettes de même, quatre en chef, & trois en pointe, qui eſt d'Aumont : au ſecond, de gueules, à la Croix fleurdeliſée d'or, cantonnée de douze Billettes de même, qui eſt de Villequier : au troiſiéme, écartelé le premier & quatriéme, d'or à trois Chabots de gueules, posés en pal, deux, & un, qui eſt de Chabot : au ſecond, de Luxembourg : au troiſiéme, de gueules à l'Etoile de ſeize Rais d'argent, qui eſt des Baux : & ſur le tout des grands Quartiers, de gueules au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux Traits, qui eſt de Rochebaron de Bourgogne.*

Just-Henry de Tournon, Comte de Rouſſillon, Grand Senéchal d'Auvergne, Bailly de Vivarés, Mareſchal des Camps & Armées du Roy, fils de Juſt-Loüis de Tournon, Comte de Rouſſillon, Bailly de Vivarés, & Senéchal d'Auvergne, & de Magdelaine de la Rochefoucault, fut marié deux fois,

la premiere, avec Catherine de Levis, fille d'Anne de Levis, Duc de Ventadour, de laquelle il n'eut que Juſt-Loüis, Comte de Tournon & de Rouſſillon, tué au Siege de Philiſbourg, qui eut pour femme, Françoiſe de Neuville, fille aînée de Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy, Pair & Mareſchal de France, ſans enfans : & la ſeconde fois, il épouſa Loüiſe de Montmorency Bouteville.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur, ſemé de Fleurs de Lys d'or & de gueules, au Lion d'or, qui eſt de Tournon : au ſecond, & troiſiéme, échiqueté d'argent & d'azur, à la Bordure de gueules, qui eſt de Rouſſillon : & ſur le tout, de gueules à trois pals d'Hermines, qui eſt de Viſſac.*

Loüis de Moy, Seigneur de la Mailleraye, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, & Gouverneur du Château du Vieux Palais de Roüen, fils de Jacques de Moy, Seigneur de Pierrecourt, cy-deſſus, page 114. & de Françoiſe de Betheville, fut marié en premieres nopces avec Catherine de Harlay, fille de Nicolas de

Harlay, Seigneur de Sancy, & de Marie Moreau, ſans enfans : & en ſecondes nopces, avec Gabrielle Reſtaut, fille de Laurens Reſtaut, Seigneur de Fonmanville, & de Geneviéve Jubert, auſſi ſans enfans.

Il portoit. *De gueules, fretté d'or de ſix piéces : pour Supports, deux Levriers naturels : & pour Cimier, un demy Levrier de même, colleté de gueules, cloüé d'argent.*

CHARLES DE DAMAS, Comte de Thianges, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Bourgogne, Comté de Charrolois, & Pays de haute & baſſe Breſſe, Bugey, Valromey, & Gex, Mareſchal de Camp és Armées de ſa Majeſté, fils de François de Damas, Chevalier, Baron de Thianges, Seigneur du Vaulx, de Choiſeul, Fleury, la Tour du Deffend, & de Charencé, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Monſieur le Duc de Mayenne, & de Françoiſe de Dio Montperoux ; épouſa Jeanne de la Chambre, fille de Jean de la Chambre, Comte de Savigny, & de Montfort, Baron de Ruffey, & de Claude de Nanton, ſa ſeconde femme, de laquelle il a laiſſé

Jacques

Jacques de Damas, Comte de Chalencé, Mareſchal de Camp, tué à la Bataille de Sedan, ſans avoir été marié; & Claude Leonor de Damas, Marquis de Thianges, mary de Gabrielle de Rochechoüart, fille du Duc de Mortemart, dont il a eu Claude Philebert de Damas, Comte de Chalencé; Diane-Gabrielle de Damas, femme de Philippes Mancini Mazarini, Duc de Nevers, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy; & Loüiſe Adelaide, Damoiſelle de Thianges.

Il portoit. *D'or, à la Croix ancrée de gueules: pour Tenants, deux Lions d'or: & pour Cimier, un Lion naiſſant de même.*

Hector de Gelas et de Voisins, Marquis de Leberon, & d'Ambres, Vicomte de Lautrec, Senéchal & Gouverneur de Lauraguais, fils de Lyſander de Gelas, Seigneur de Leberon, & d'Ambroiſe de Voiſins, épouſa Suſanne de Vignoles, fille unique de Bertrand de Vignoles-la-Hire, Seigneur dudit Vignoles, Chevalier des Ordres du Roy, & de Marguerite de Balaguier, de laquelle il a laiſſé des enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier*;

d'azur au Levrier rampant d'argent, qui eſt de Gelas : au ſecond, d'or à la Croix de Toloſe de gueules : au troiſiéme, d'or à trois Pals de gueules : au quatriéme, de gueules au Lion d'or : ſur le tout, d'azur à un demy Monde d'or, party d'or à une Loſange & demie de gueules, qui eſt de Voiſins : pour Supports, deux Ours naturels, muſelés & colletés de gueules : & pour Cimier un demy Ours de même.

HENRY DE BAUDEAN, Comte de Parabere, Marquis de la Mothe ſainte Heraye, & de Noaillan, Lieutenant de Roy au Gouvernement du haut & bas Poitou, fils de Jean de Baudean, Seigneur de Parabere, Baron de la Mothe ſainte Heraye, & de Noaillan, Lieutenant au Gouvernement de Poitou, & de Loüiſe Gillier de Salles; épouſa Catherine de Pardaillan, fille de Jean-François, Baron de Pardaillan, & de Panias, de laquelle il a laiſſé Jean de Baudean, Marquis de Parabere, époux d'Henriette de Voiſins, fille de François de Voiſins, Baron de Montault; Alexandre de Baudean, Marquis de la Mothe ſainte Heraye, Lieutenant General pour le Roy en Poitou; Phi-

lippes, Chevalier de Malthe, mort en Candie ; Ceſar, Abbé de la Reole ; Charles-Achilles, Chevalier de Malthe ; Henry ; Loüiſe de Baudean, femme de Loüis de Soüillac, Seigneur d'Azerac ; Loüiſe-Charlotte, Religieuſe à Coignac ; Catherine, mariée à Loüis de Lopernais, dit d'Eſparbes-d'Auberterre, Seigneur de ſaint Martin ; & Dorothée de Baudean.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, d'or au Chevron d'azur, accompagné de trois Macles de gueules, deux en chef, & une en pointe, qui eſt des Gilliers-Villedieu, & Puygarreau : au ſecond, d'argent à cinq Bandes coticées d'azur : au chef de gueules, chargé d'un Cerf paſſant d'or : au troiſiéme, d'argent à deux Faces d'azur, couppé de gueules plein : au quatriéme, d'or au Lion de ſable : ſur le tout, écartelé d'or à l'Arbre de ſinople, qui eſt de Baudean, & d'argent à deux Ours de ſable en pied.*

JEAN DE MONCHY, Marquis de Montcaurel, Baron de Sempy & de Rubempré, Gouverneur de la Ville d'Ardres, fils aîné d'Antoine de Monchy, Seigneur de Montcaurel, & d'Anne

de Balſac, fille de Thomas de Balſac, Seigneur de Montagu; & d'Anne Gaillard de Lonjumeau, épouſa Marguerite de Bourbon, Dame de Rubempré, fille aînée d'André, Seigneur de Rubempré, & d'Anne de Roncherolles, de laquelle il eut François-Charles, Marquis de Montcaurel, mort ſans alliance; Bertrand André, Marquis de Montcaurel, cy-aprés; Anne, femme de Marc-Henry-Alphonſe Gouffier, Marquis de Bonnivet, & de Crevecœur; Magdelaine, Abbeſſe de ſainte Auſtreberte de Montreüil; Charlotte Cecile, Abbeſſe de la même Abbaye aprés ſa ſœur; & Marie-Marguerite, femme de René, Baron de Mailly, Gouverneur de Corbie. Bertrand-André de Monchy, Marquis de Montcaurel, épouſa Magdelaine Aux-Epaules, dite de Laval, fille & heritiere de René Aux-Epaules, dit de Laval, Marquis de Neelle, Chevalier du ſaint Eſprit, & de Marguerite de Montluc, de laquelle il a eu entr'autres enfans, Jean Baptiſte de Monchy, Marquis de Montcaurel; & N. Marquiſe de Mailly.

Il portoit. *De gueules, à trois Mail-*

lets d'or, deux en chef, & un en pointe : pour Supports, deux Lions d'or : & pour Cimier, une teſte de More, bandée d'argent.

ROGER DU PLESSIS, Seigneur de Liancourt, Marquis de Guercheville, Comte de la Roche-Guyon, & de Beaumont, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & depuis Duc & Pair de France, fils de Charles du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, Comte de Beaumont, Baron de Mont-loüet & de Galardon, premier Eſcuyer de ſa Majeſté, Gouverneur de Mets, & Pays Meſſin, Gouverneur de la Ville, Prevoſté, & Vicomté de Paris, Chevalier d'Honneur de la Reine Mere, & des Ordres du Roy, & d'Antoinette de Pons, Marquiſe de Guercheville, épouſa Jeanne de Schomberg, fille aînée d'Henry de Schomberg, Comte de Nanteüil, & de Dureſtal, Mareſchal de France, & de Françoiſe d'Eſpinay, de laquelle il a eu Henry, dit Roger du Pleſſis, Comte de la Roche-Guyon, tué au Siege de Mardick en la fleur de ſon âge, laiſſant d'Anne-Eliſabeth, Comteſſe de Lannoy ſon épouſe, Jeanne-Charlotte du Pleſſis, mariée à Fran-

çois de la Rochefoucault, Prince de Marcillac, depuis Grand Maître de la Garde-robbe du Roy, Gouverneur de Berry, duquel elle a laissé des enfans.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme Quartier, d'argent à la Croix engrêlée de gueules, chargée de cinq Coquilles d'or, qui est du Plessis : au deuxiéme & troisiéme, d'argent à la Face bandée d'or & de gueules de six piéces, qui est de Pons.*

CHARLES DE SAINT-SIMON, Mestre de Camp du Regiment de Navarre, & depuis Marquis de Saint-Simon, Gouverneur de Senlis, frere aîné de Monsieur le Duc de Saint-Simon cy-dessus, page 337. a épousé Loüise de Crussol, veuve du Marquis de Portes; de laquelle il n'a point d'enfans.

Il porte. *Comme son frere*, page 337. *sans difference : Supports & Cimier de même.*

OFFICIERS.

CLAUDE DE BULLION, Marquis de Galardon, Seigneur de Bonnelles, &c. fut successivement Conseil-

ler au Parlement de Paris, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis Conſeiller d'Etat, Surintendant des Finances, & Preſident à Mortier au même Parlement, Commandeur & Garde des Sceaux des Ordres du Roy, fils de Jean de Bullion, Seigneur d'Argny, Maître des Requêtes, & de Charlotte de Lamoignon : épouſa Angelique Favre, fille de Guichard Favre, Conſeiller & Secretaire du Roy, & de Magdelaine Brulart de Sillery, de laquelle il eut Noel, Seigneur de Bonnelles cy-aprés; François, Marquis de Montloüet, premier Eſcuyer de la Grande Eſcurie du Roy, & qui eſt mort laiſſant des enfans de Loüiſe Roüault, Dame de Thiembrune; Pierre, Abbé de ſaint Pharon de Meaux, auſſi mort; Claude, Seigneur de Longcheſne, dont des enfans; & Marie de Bullion, femme de Pomponne de Bellievre, II. du nom, Seigneur de Grignon, Premier Preſident au Parlement de Paris, morte ſans lignée; Noël de Bullion, cy-deſſus, Marquis de Galardon, Seigneur de Bonnelles, &c. Conſeiller d'Honneur au Parlement de Paris, épouſa Charlotte de Prie, fille aînée de Loüis

de Prie, Marquis de Toucy, & de Françoiſe de ſaint Gelais, & de Luſignan, de laquelle il a eu Armand-Claude, Marquis de Galardon, Seigneur de Bonnelles, premier Eſcuyer de la Grande Eſcurie du Roy, mort ſans alliance; Alphonſe-Noël, Marquis de Fervaques, Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers de la Reine; & Claude Denis, Marquis de Galardon.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur, coupé de face, ondé d'argent & d'azur de ſix piéces au Lion naiſſant d'or, ſur le premier coupé: au deuxiéme & troiſiéme, d'argent à la Bande de gueules, accompagnée de ſix Coquilles de même, trois en chef, & trois en pointe, autrement mis en Orle.*

MICHEL DE BEAUCLERC, Baron d'Acheres & de Rougemont, Commandeur, Prevoſt, & Maître des Ceremonies des Ordres de ſa Majeſté, mort vers l'an 1644.

Il portoit. *Comme cy-deſſus*, page 291.

CLAUDE BOUTHILLIER, Seigneur de Pons, Secretaire d'Etat & des Commandemens de ſa Majeſté, Surintendant

tendant des Finances, & Grand Trésorier des Ordres, fils de Denis Bouthillier, Avocat au Parlement de Paris, & de Claude de Machecou, épousa Anne de Bragelonne, & eut pour freres & sœurs, Sebastien, Evêque d'Aire; Victor, Archevêque de Tours; Marie, Abbesse de saint Antoine des Champs de Paris; & N. Bouthillier, mere de l'Abbé de la Trape: il eut de sa femme entr'autres enfans, Leon Bouthillier, Comte de Chavigny, qui suit.

Il portoit. *D'azur, à trois Fusées d'or posées en Face.*

LEON BOUTHILLIER, Comte de Chavigny, Secretaire d'Etat & des Commandemens de sa Majesté, Capitaine & Gouverneur pour le Roy du Château & Bois de Vincennes, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roy, en la survivance du sieur Bouthillier son pere, épousa Anne Phelippeaux, fille & unique heritiere de Jean Phelippeaux, Seigneur de Villesavin, & d'Isabeau Blondeau, de laquelle il a laissé, Armand-Jean, Seigneur de Chavigny, qui suit; Gaston-Jean Baptiste, Colonel du Regiment de Piedmont; Jacob-Leon, Conseiller au Par-

lement de Paris, puis Maître des Requêtes; François, Conſeiller & Aumônier ordinaire du Roy, Abbé de Nôtre-Dame d'Ogny, & de Nôtre-Dame de Selliere, Evêque de Troyes; Loüis, Chevalier de Malthe; Gilbert; Antoine; Loüiſe-Françoiſe, veuve de Philippes de Clerembaud, Comte de Palluau, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Berry, Mareſchal de France; Anne, Religieuſe en l'Abbaye de ſaint Antoine des Champs à Paris; Henriette, femme de Loüis-Henry de Lomenie, Comte de Brienne, morte; Julie, Religieuſe Profeſſe en la ſuſdite Abbaye de ſant Antoine de Paris; Renée, femme de Jean Buſſelin, Seigneur de Roſmelet, Preſident au Parlement de Roüen; Marie, & Eliſabeth, Religieuſes au Convent de la Croix au Fauxbourg ſaint Antoine; Armand-Leon Bouthillier, cy-deſſus, Seigneur de Chavigny, a épouſé Eliſabeth Boſſuet, de laquelle il a eu, Armand-Victor; Claude-François; Loüis, & Denis Bouthillier.

Il portoit. *D'azur, à trois Fuſées d'or, poſées en Face.*

CHARLES DURET, Seigneur de

Chevry, & de la Grange du Millieu, Preſident en la Chambre des Comptes de Paris, Intendant, puis Contrôlleur General des Finances de France, Secretaire des Ordres du Roy, duquel il a déja été parlé cy-deſſus, page 290. fils de Jean Duret, Seigneur de Chevry, & de Renée l'Huillier, fille de Nicolas l'Huillier, Seigneur de Boulancourt, & de ſaint Meſmin, Lieutenant Civil, puis Preſident des Comptes, & de Charlotte de Livre, épouſa Eliſabeth Dolu, veuve de deux maris; ſçavoir, de Claude Guyot, Seigneur de Charmeaux, Preſident des Comptes, & de Jean de Vienne, Intendant des Finances: elle étoit fille de François Dolu, Preſident des Comptes, & de Françoiſe le Picart. Il fut envoyé à Mantes en 1591. par le Cardinal de Bourbon, vers le Roy HENRY IV. pour le perſuader d'abjurer l'Hereſie de Calvin, ce qu'il obtint de ſa Majeſté, qui y eſtoit déja diſpoſée: il mourut de la pierre à Paris en 1636. & fut inhumé à ſaint Paul ſa Paroiſſe, laiſſant de ſa femme, Charles Duret ſon fils aîné, Preſident des Comptes, auſſi Secretaire des Ordres du Roy, qui

épouſa Magdelaine Gobelin, fille de Baltazard Gobelin, auſſi Preſident des Comptes, & de Magdelaine de l'Aubeſpine, d'où ſont ſortis, Charles Duret, Conſeiller au Parlement de Mets; Charles-François Duret, Seigneur de Ville-franche, Meſtre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, entretenu pour le Service du Roy de Portugal; & Marguerite; Loüiſe; & Marie-Catherine Duret, Religieuſes.

Il portoit. *D'azur, à trois Tables de Diamans, taillés en Loſanges, enchaſsés d'or, deux en chef, & un en pointe.*

MATHURIN MARTINEAU, Sieur du Pont, Heraut & Roy d'Armes des Ordres du Roy, par la mort de Bernard Martineau, ſon pere.

Il portoit. *D'azur, au demy Vol d'argent au chef d'or, chargé d'un Croiſſant montant de ſable, coſtoyé de deux Etoiles de même.*

PAUL AUBIN, Seigneur de Bourneuf, Huiſſier des Ordres du Roy.

Il portoit. *D'azur, au Chevron d'or, accompagné de trois Gerbes de Bled, de même, deux en chef, & une en pointe.*

Du depuis le même Roy Loüis XIII. *crea en differens temps, mais ſans obſervation des Ceremonies accoûtumées, divers Officiers de ſes Ordres, que nous rangerons icy ſelon leur reception: Le premier Officier fut,*

NICOLAS LE JAY, Baron de Tilly, Seigneur de Fargeau, Maiſon-Rouge, Saintoy, & Conflans prés Charenton, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, puis Chef de cette illuſtre Compagnie, fut receu Commandeur & Garde des Sceaux des Ordres, par la démiſſion de Monſieur de Bullion en l'année 1636. Il étoit fils de Nicolas le Jay, Correcteur des Comptes, & de Magdelaine Gron, fille de Denis Gron, Seigneur de la Maiſon-Rouge, & de Marie Riviere, & mourut ſans laiſſer enfans de Marie Marchand ſa femme.

Il portoit. *D'azur, à l'Aigle, & trois Alerions d'or, regardans un Soleil, auſſi d'or, placé au Canton dextre du chef.*

JEAN ANTOINE DE MESMES, Seigneur d'Avaux, Surintendant des Finances, Ambaſſadeur pour le Roy vers les Princes Confederés d'Allemagne, fut fait Greffier des Ordres du Roy en l'année 1637. par la mort du Preſident de Chevry : Il étoit fils de Jean-Jacques de Meſmes, Seigneur de Roiſſy, Conſeiller du Roy ordinaire en ſes Conſeils, & d'Antoinette Groſſenne, & deceda ſans avoir été marié.

Il portoit. *Ecartelé, au premier, d'or au Croiſſant montant de ſable : au ſecond & troiſiéme, d'argent à deux Lions Leopardés de gueules, posés l'un ſur l'autre : au quatriéme, d'or à une Etoile de ſable, coupé en pointe, ondé d'azur au chef de gueules.*

PIERRE SEGUIER, Comte de Gien, Chancelier de France, fut fait Commandeur & Garde des Sceaux des Ordres, par la mort de Monſieur de Bullion, en l'année 1640. il étoit fils de Jean Seguier, Seigneur d'Autry, & de Marie Tuclerf : il épouſa Marie Fa-

bry, dont deux filles : Voyés l'Hiſtoire des Chanceliers de France, par nous donnée au Public en l'année 1680. où la Genealogie & poſterité de ce grand perſonnage, ſont exactement & fidelement rapportées.

Il portoit. *D'azur, au Chevron d'or, accompagné en chef de deux Etoiles de même, & en pointe d'un Mouton paſſant d'argent.*

BERNARD MARTINEAU, Seigneur du Pont, fut fait Heraut d'Armes, par la mort de Mathurin Martineau ſon pere.

Il portoit. *Comme luy*, page 363.

HONORE' GRIMALDI, II. du nom, Prince de Monaco, fut fait Duc de Valentinois, & creé Chevalier des Ordres du Roy, ſa Majeſté étant au Camp devant Perpignan, le 22. May de l'année 1642. aprés que ce Seigneur eut renvoyé au Roy d'Eſpagne, l'Ordre de la Toiſon, que ſa Majeſté Catholique luy avoit donné : il étoit fils d'Hercules, Grimaldi, Prince & Seigneur de Monaco, & de Marie Landy, Dame de Valdetaro : Il épouſa Hypolite Trivulſe, dont eut Hercules Grimaldi, Marquis de Baux, marié avec

Aurelie Spinola, & qui fut tué par accident vers l'an 1652. ayant laiſſé Loüis, Prince de Monaco, qui ſuit ; Jeanne-Marie, femme de Charles-Emanuel ; Philebert de Simiane, Marquis de Livorno, Chevalier des Ordres de Savoye ; Marie-Hypolite, mariée à N. Imperiale, neveu du Cardinal Imperiale ; Devote-Marie-Renée, Religieuſe ; N. Grimaldi. Le ſuſdit Loüis, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, Marquis de Baux, a épouſé le 30. Mars 1660. Charlotte-Catherine de Gramont, de laquelle il a été parlé cy-deſſus, page 253.

Il portoit. *Loſangé, d'argent & de gueules : pour Supports, deux Moines Auguſtins de carnation, veſtus de ſable ſans Chapperon, chacun le bras levé, tenant une épée d'argent, garnis d'or : & pour Cimier, une Fleur de Lys d'or, ſupportée & accoſtée de deux branches de Laurier de ſinople.*

Loüis Phelippeaux, Seigneur de la Vrilliere, Comte de ſaint Florentin, Baron d'Hervy, & de Châteauneuf ſur Loire, Secretaire d'Etat & des Commandemens de ſa Majeſté, fut fait Prevoſt & Maître des Ceremo-

nies des Ordres, par la démiſſion du Baron d'Acheres, auſſi Secretaire d'Etat, & des Commandemens de ſadite Majeſté, & en receut le Cordon, le premier Avril de l'année 1643. Il étoit ſecond fils de Raymond Phelippeaux, Seigneur d'Herbaut, Treſorier de l'Eſpargne, puis auſſi Secretaire d'Etat, & de Claude Gobelin : il eut pour femme, Marie Particelly, fille de Michel Particelly, Seigneur d'Hemery, & de Thoré, Contrôlleur General, puis Surintendant des Finances de France, & de Marie Camus, de laquelle il a eu Loüis Phelippeaux, receu Secretaire d'Etat, en ſurvivance de ſon pere, qui aura ſon rang cy-aprés; Baltazard Phelippeaux, Conſeiller & Aumônier ordinaire du Roy, Abbé de l'Abſcye en Poitou, & de Quincy en Tonnerrois, Conſeiller au Parlement de Paris; Michel Phelippeaux, Conſeiller au Parlement, depuis Archeveſque de Bourges & Abbé de ſaint Lo & de Niſil; Auguſtin Phelippeaux, Chevalier de Malthe; Raymond Phelippeaux, Comte de ſaint Florentin, Cornette blanche du Regiment Royal; Victor Phelippeaux, mort jeune; Pierre Phelippeaux, Baron d'Her-

vy, auſſi Chevalier de Malthe; Marie Phelippeaux, femme de Jean-Claude de Rochechoüart, Seigneur de Tonnay-charente; & Agnés Phelippeaux, morte en bas âge.

Il portoit. *Ecartelé, au premier & quatriéme, d'azur ſemé de Bacinets d'or au franc Quartier d'Hermines: au ſecond & troiſiéme, d'argent, à trois Leſards de ſinople, mis en pal.*

FIN.

LES STATUTS ET ORDONNANCES DE L'ORDRE DU BENOIST SAINT ESPRIT.

Eſtably par le Tres-Chrétien Roy de France & de Pologne HENRY III. de ce nom.

A PARIS,
Chez JEAN JOMBERT, prés des Auguſtins, à l'Image Noſtre-Dame.

M. DC. LXXXIX.
Avec Privilege du Roy.

TABLE
DES CHAPITRES DUDIT ORDRE.

ARTICLE PREMIER.

QU'il y aura en cet Ordre un Souverain Chef & grand Maiſtre, qui aura toute autorité ſur les Confreres, Commandeurs & Officiers d'iceluy.

2. Que le Roy ſera à jamais Chef & Souverain grand Maiſtre dudit Ordre.

3. Comme les Rois ſucceſſeurs de ſa Majeſté ne pourront diſpoſer dudit Ordre, qu'aprés avoir receu le Sacre.

4. La forme qui ſe tiendra lors que les Rois ſucceſſeurs du Souverain jureront l'obſervation dudit Ordre : & comment ils recevront l'Habit & Collier d'iceluy Ordre.

5. Que la forme du Serment du Roy, Chef & grand Maiſtre dudit Ordre, ſera tranſcrite au Livre du Sacre.

6. La promeſſe que fait le Roy, de préter ledit Serment entre les mains de l'Ar-

chevêque de Rheims, ou autre Evêque.

7. Le Serment & Vœu du Roy Chef & Souverain grand Maiſtre dudit Ordre.

8. Les Statuts dudit Ordre, deſquels le Roy ne pourra diſpenſer.

9. Le nombre des Cardinaux & Prelats aſſociez en l'Ordre.

10. Que le grand Aumoſnier, & ſes ſucceſſeurs audit état, eſt aſſocié audit Ordre.

11. Le lieu où les Cardinaux & Prelats ſeront éleus, quels habillemens ils porteront, & quel rang ils tiendront en leur ſeance.

12. Le Serment des Cardinaux & Prelats à la reception de l'Ordre.

13. A quelle intention a eſté inſtitué ledit Ordre.

14. Que nul ne ſera receu à l'Ordre, qu'il n'ait au prealable fait profeſſion de ſa Foy.

15. Quelles perſonnes pourront eſtre receuës audit Ordre, & l'âge y requis, & comme il faut que les Commandeurs ſoient Gentils-hommes de trois races.

16. Qu'il ne ſera loiſible à perſonne quelconque de requerir & pourſuivre ledit Ordre.

17. Qu'il ſe tiendra Chapitre le penul-

tiéme jour de Decembre : & ce qui s'y fera.

18 L'Avis des Cardinaux, Prelats & Commandeurs, ſur la reception des propoſez.

19. La forme de proceder en l'admiſſion des ſuſdits propoſez, & verification de leurs preuves.

20. Qu'il s'expedieta commiſſion pour informer de la Religion, vie, & mœurs, du nommé, pour entrer en l'Ordre, & à qui decernée.

21. Comment ſe feront les preuves de Nobleſſe deſdits prétendans, & en vertu dequoy.

22. Que l'on commettra deux Commandeurs pour informer de la Nobleſſe de celuy qui voudra entrer en l'Ordre.

23. Ce qui ſera fait aprés les procez verbaux rapportez, pour recevoir ceux qui auront fait leurs preuves, & comme le Heraut leur ſignifiera leur élection & aſſociation en l'Ordre.

24. Que le Chancelier repreſentera en l'Aſſemblée les charges & grades deſdits nouveaux Commandeurs.

25. Ce qu'auront à faire les Etrangers, Regnicoles & Naturaliſez, eſtans éleus, & aſſociez audit Ordre, pour la preuve de leur Nobleſſe.

26. A quoy ſeront tenus les fils, freres, neveux & couſins d'un Commandeur, étans nommez par le Souverain pour entrer en l'Ordre.

27. Que les nouveaux Commandeurs feront faire l'Habit de l'Ordre à leurs dépens.

28. A quel jour l'Habit & Collier de l'Ordre ſeront baillez.

29. Ce qu'auront à faire les nouveaux Commandeurs, aprés avoir été avertis de leur élection.

30. Du lieu où ſe mettront à l'Egliſe les nouveaux Commandeurs, avant que d'avoir receu l'Habit.

31. Ce que doit faire le Chancelier à la reception d'un nouveau Commandeur.

32. Comme le Greffier baillera au nouveau Commandeur la forme de ſes Vœux & Serment.

33. La charge du Prevoſt de l'Ordre & Maiſtre des Ceremonies à la reception d'un nouveau Commandeur.

34. Que le grand Treſorier doit preſenter au Roy le Collier qui ſera mis au col du nouveau Commandeur.

35. Ce que dira & répondra ledit nouveau Commandeur, aprés avoir receu le Collier de la main du Roy.

36. Serment & Vœu des Commandeurs.

37. Comme nuls Etrangers, s'ils ne ſont naturaliſez, ne peuvent entrer en l'Ordre, ny autres ayans déja receu autre Ordre, excepté les Chevaliers de l'Ordre de Monſieur ſaint Michel.

38. Les Cardinaux du S. Siege, Archevêques & Evêques, & pareillement les ſujets du Souverain, ſont exceptez de la ſuſdite excluſion, quand par permiſſion dudit Souverain, ou des Rois ſes Predeceſſeurs, ils auront eſté, ou ſeront cy-aprés receus és Ordres de la Toiſon, & de la Jartiere.

39. Quels deniers le Souverain affecte audit Ordre pour l'entretenement des Commandeurs.

40. Le nombre deſdits Commandeurs.

41. Que le Souverain ne peut accroître la penſion de l'un deſdits Commandeurs, à la diminution des autres.

42. A qui appartient la collation & proviſion des Commandes.

43. En quel temps & lieu il ſera pourveu aux Commandes vacantes.

44. De l'office de Chancelier, & comme il doit faire vœu, & preuve de Nobleſſe, tout ainſi qu'un Commandeur.

45. Que ledit Chancelier aura en garde le Scel de l'Ordre, & de la maniere qu'il ſe doit gouverner à ſceller Lettres touchant les affaires de l'Ordre.

46. Autre charge appartenant audit Office de Chancelier, & quel Serment il doit faire.

47. De l'office de Prevoſt Maiſtre des Ceremonies, & comme il doit faire Vœu & preuve de Nobleſſe, ainſi qu'un Commandeur.

48. Autre charge appartenant audit Prevoſt.

49. Ce qu'eſt tenu de faire ledit Prevoſt, quand il ſçaura la mort d'un Cardinal, Prelat, Commandeur, & Officier de l'Ordre.

50. Quel Serment fera ledit Prevoſt à ſa reception.

51. Ce que doivent les Cardinaux, Prelats & Commandeurs au Prevoſt dudit Ordre, à leur reception.

52. De l'office de grand Treſorier.

53. La charge dudit grand Treſorier.

54. Que c'eſt au grand Treſorier de faire faire des Colliers de l'Ordre.

55. En quel lieu, & devant qui, ledit grand Treſorier rendra compte de l'adminiſtration des deniers de l'Ordre.

56. Autre charge appartenant audit grand Treſorier, & du Serment qu'il doit faire.

57. De l'Office de Greffier, & ce qui luy eſt commandé de faire.

58. Autre charge appartenant audit Greffier.

59. Que ledit Greffier eſt tenu de faire un regiſtre à part des informations de ceux qui voudront entrer en l'Ordre: & le Serment qu'il doit faire.

60. Comme le Chancelier, Prevoſt, grand Treſorier, & Greffier de l'Ordre ſont Commandeurs.

61. De l'office de Heraut, Roy d'armes.

62. Autre charge appartenant audit Heraut.

63. Touchant l'office d'Huiſſier.

64. La forme de proceder à l'élection des Officiers, quand il en vacquera.

65. Pour quels cas les revenus & penſions des Commandeurs, & gages des Officiers peuvent eſtre ſaiſis.

66. Quelles exemptions le Souverain accorde aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & Officiers de l'Ordre.

67. Les Privileges dont joüiront les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Offi ciers.

68. Chacun des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers ſeront tenus prendre Lettres de proviſion.

69. Quel nombre de Commandeurs eſt neceſſaire pour tenir Chapitre.

70. Que les Commandeurs feront faire, eſtans receus en l'Ordre, un arbre de leur genealogie.

71. Les jours ordonnez pour la celebration de la Feſte de l'Ordre.

72. L'ordre, rang & habits des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, allans accompagner le Souverain à Veſpres, la veille de la Ceremonie.

73. Ce que doivent faire les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers le jour de la Ceremonie au matin.

74. Le moyen de pourvoir à l'indiſpoſition des Commandeurs & Officiers.

75. Comme la Meſſe finie, le Souverain doit donner à diſner aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers.

76. Des habillemens du Souverain, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, le jour de la Ceremonie à Veſpres, & le lendemain à la Meſſe.

77. Que les heritiers des Commandeurs trépaſſez aſſiſteront au Service deſdits jours : & de leur ſeance.

78. Comme le jour des Morts ſe tiendra Chapitre.

79. Ce qui doit eſtre obſervé durant la Ceremonie, pendant l'indiſpoſition du Souverain.

80. De l'élection de trois Commiſſaires, & de leur charge.

81. Pour quelles cauſes les Commandeurs & Officiers peuvent eſtre privez de l'Ordre.

82. Ce que le Souverain a donné & legué à l'Egliſe des Auguſtins.

83. Quel ordre le Souverain veut & entend eſtre gardé entre les Commandeurs.

84. Du rang & ſeance qu'auront les Commandeurs.

85. L'obligation aux Prelats, Commandeurs & Officiers, de potter la Croix couſuë.

86. De la façon de la Croix que les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, porteront au col.

87. Du don du Collier que le Souverain fera aux Commandeurs.

88. Que les Habillemens de l'Ordre demeureront entre les mains dudit grand Treſorier.

89. Ce que doit payer chacun Commandeur à ſa reception.

90. Les charges & obligations des Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & Officiers de l'Ordre.

91. Quand le Souverain & Commandeurs de l'Ordre ſeront tenus de porter le Collier.

92. Autres charges deſdits Commandeurs envers le Souverain.

93. Le Souverain exhorte tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, de vivre par enſemble en toute bonne fraternité & dilection.

94. Ce que fera le Souverain, quand il viendra quelque débat entre aucuns Commandeurs & Officiers.

95. Que les Commandeurs qui auront querelle ne pourront durant icelle aſſiſter à la Ceremonie.

96. Ce que doivent faire les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, en même cas.

97. Du pouvoir que le Souverain ſe reſerve, & à ſes ſucceſſeurs d'établir toutes Loix, Statuts & Ordonnances, qui ſeront jugées ſaintes & raiſonnables és Chapitres de l'Ordre, pour l'accroiſſement d'iceluy.

Fin de la Table.

LES STATUTS ET ORDONNANCES DE L'ORDRE DU BENOIST SAINT ESPRIT.

Eſtably par le Tres-Chrétien Roy de France & de Pologne HENRY III. *de ce nom.*

HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne : à tous preſens & à venir. Comme en toutes choſes creées ſe reconnoiſt la Toute-puiſſance de DIEU, ainſi en leur diſpoſition, cours & conduite, ne ſe peut

desavoüer sa sainte & éternelle Providence, de laquelle dépend entierement toute nôtre felicité : & n'y a rien en ce bas monde, qui de là ne reçoive tout son bon-heur, & le vray moyen de se bien regir & gouverner. Que si les moindres creatures ne se peuvent soustraire de sa puissance, les plus grandes & constituées en plus grande autorité, ne peuvent aussi prosperer & se bien conduire sans sa grace & providence. C'est pourquoy dés nos jeunes ans l'ayant ainsi creu & connu, Nous avons adressé nos vœux & colloqué nôtre principale & entiere fiance en sa Divine bonté : de laquelle reconnoissans avoir & tenir tout le bon-heur de nôtre vie, il est bien raisonnable que le remettant en memoire nous nous efforcions aussi luy en rendre graces immortelles, & que nous témoignions à toute nôtre posterité ses grands bien-faits. Singulierement en ce qu'il luy a plû entre tant de contraires & diverses opinions, qui ont exercé leurs plus grandes forces en nôtre temps, nous conserver en la connoissance de son saint Nom : avec une profession d'une seule Foy Catholique, & en l'union d'une seule Eglise

Apoſtolique & Romaine, en laquelle nous voulons, s'il luy plaiſt, vivre & mourir : De ce qu'il luy a plû auſſi par l'inſpiration du benoiſt ſaint Eſprit au jour & feſte de la Pentecoſte, unir tous les cœurs & volontez de la Nobleſſe Polonoiſe, & ranger tous les Eſtats de ce puiſſant & renommé Royaume, & grand Duché de Lituanie, à nous élire pour leur Roy : & depuis, à même jour & feſte, nous appeller au regime & gouvernement de cette Couronne tres-Chreſtienne par ſa volonté & droit ſucceſſif. Au moyen dequoy, tant pour commemoration des choſes ſuſdites, que pour toûjours fortifier, & maintenir davantage la Foy & Religion Catholique : pareillement auſſi pour decorer & honorer de plus en plus l'Ordre & Eſtat de la Nobleſſe en cettuy nôtredit Royaume, & le remettre en ſon ancienne dignité & ſplendeur, comme celuy auquel par inclination naturelle & par raiſon nous avons toûjours porté tres-grand amour & affection : tant par ce qu'en luy conſiſte nôtre principale force & autorité Royale, que pour avoir devant & depuis nôtre avenement à la Couronne, fait preuve en

pluſieurs grandes, hazardeuſes & memorables victoires, de cette ancienne & ſinguliere loyauté, generoſité & valeur, qui la rend illuſtre & recommandable entre toutes les Nations eſtrangeres ; Nous avons aviſé avec nôtre tres-honorée Dame & Mere, à laquelle nous reconnoiſſons avoir, aprés Dieu, noſtre principale & entiere obligation : les Princes de nôtre Sang, & autres Princes Officiers de nôtre Couronne, & des Seigneurs de nôtre Conſeil eſtans prés de nous : d'ériger un Ordre Militaire en cettuy nôtredit Royaume, outre celuy de Monſieur ſaint Michel, lequel nous voulons & entendons demeurer en ſa force & vigueur, & eſtre obſervé tout ainſi qu'il a eſté depuis ſa premiere Inſtitution juſques à preſent. Lequel Ordre nous créons & inſtituons, en l'honneur & ſous le nom & titre du benoiſt ſaint Eſprit : par l'inſpiration duquel, comme il a plû à Dieu cy-devant diriger nos meilleures & plus heureuſes actions, nous le ſupplions auſſi qu'il nous faſſe la grace que nous voyons bien-toſt tous nos Sujets réünis en la Foy & Religion Catholique : & vivre à l'avenir en bonne amitié & concorde

corde les uns avec les autres, ſous l'obſervation entiere de nos Loix, & l'obeïſſance de nous & de nos Succeſſeurs Rois, à ſon honneur & gloire, à la loüange des bons, & confuſion des mauvais : qui eſt le but auquel tendent toutes nos penſées & actions, comme au comble de nôtre plus grand heur & felicité.

S'ENSUIVENT LES STATUTS & Ordonnances de l'Ordre.

1. PRemierement en cet Ordre il y aura un Souverain Chef & Grand Maiſtre, qui aura toute autorité ſur tous les Confreres, Commandeurs & Officiers d'iceluy : Auquel ſeul, & non à autre, appartiendra la reception de ceux qui y entreront : toute direction & puiſſance de faire Statuts, & de diſpenſer ceux qui ſeront pour certains cas diſpenſables, exceptez certains articles qui ſeront cy-aprés ſpecifiez : deſquels, pour quelque cauſe & occaſion qui ſe puiſſe preſenter, il ne pourra jamais diſpenſer : dequoy il ſera tenu de preſter

Serment, & faire Vœu ſolemnel à l'entrée qu'il ſera receu en Grand Maiſtre, & faire tout ce que peut de droit & raiſon un Grand Maiſtre d'Ordre, & avec toutes les facultez & puiſſances qui ſe trouveront y appartenir de droit ou privilege, tout ainſi que ſi elles eſtoient cy plus amplement ſpecifiées.

2. Que nous ſerons à jamais Chef & Souverain Grand Maiſtre dudit Ordre tenu & nommé le premier Fondateur d'iceluy. Et laquelle Grande & Souveraine Maiſtriſe nous avons dés à preſent unie & incorporée à la Couronne de France, ſans qu'elle en puiſſe jamais eſtre ſeparée par nous ny par nos Succeſſeurs, pour quelques cauſes & conſiderations qui ſe puiſſent preſenter.

3. Que les Rois noſdits Succeſſeurs, ne pourront diſpoſer en façon quelconque dudit Ordre des deniers affectez à iceluy ; ny conferer aucune Commande, encore qu'elle fût vacante, qu'aprés avoir receu le ſaint Sacre & Couronnement.

4. Auquel jour ils ſeront requis par l'Archevêque de Rheims, ou celuy qui le repreſentera audit Sacre, en l'aſſemblée & preſence de douze Pairs, &

Officiers de la Couronne qui y ſeront officians, de jurer l'obſervation des Statuts dudit Ordre, ſelon la forme cy-deſſous écrite. Ce qu'ils ſeront tenus de faire, ſans en pouvoir eſtre diſpenſez pour quelque cauſe que ce ſoit. Et le lendemain dudit Sacre le Roy recevra l'Habit & Collier dudit Ordre par les mains de celuy qui l'aura Sacré: A ce aſſiſtans les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, qui y ſeront à cette fin convoquez & tenus s'y trouver.

5. A cette fin nous ordonnons que la forme dudit Serment ſera inſerée & tranſcrite au livre du Sacre avec les autres Sermens que les Rois ſont tenus de faire avant que d'eſtre Couronnez, ſans jamais pour l'avenir eſtre ledit Acte & Serment obmis.

6. Et dautant que déja nous avons par la grace de Dieu receu ledit Sacre & Couronnement, nous entendons faire & preſter ledit Serment entre les mains dudit Archevêque de Rheims, ou autre Evêque qu'il nous plaira commettre en ſon lieu, en la premiere aſſemblée que nous tiendrons dudit Ordre, en la preſence des Princes, Offi-

ciers de nôtre Couronne, & Seigneurs qui y ſeront par nous convoquez en l'Egliſe où ſe fera la celebration d'iceluy, nos mains touchantes la ſainte vraye Croix, & les ſaints Evangiles: duquel Serment ſolemnel ainſi par nous preſté, ſera fait & paſſé Acte, lequel ſera enregiſtré audit livre du Sacre, pour ſervir de témoignage à l'avenir de nôtredit Serment.

SERMENT ET VOEU DU ROY.

7 NOus HENRY *par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, jurons & voüons ſolemnellement en vos mains, à Dieu le Createur, de vivre & mourir en la ſainte Foy & Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, comme à un bon Roy Tres-Chreſtien appartient, & plûtoſt mourir que d'y faillir: de maintenir à jamais l'Ordre du benoiſt ſaint Eſprit, fondé & inſtitué par nous, ſans jamais le laiſſer déchoir, amoindrir ne diminuer, tant qu'il ſera en noſtre pouvoir: obſerver les Statuts & Ordonnances dudit Ordre, entierement, ſelon leur forme & teneur, &*

les faire exactement obſerver par tous ceux qui ſont, & ſeront cy-aprés receus audit Ordre : & par exprés ne contrevenir jamais, ny diſpenſer, ou eſſayer de changer, ou immuer les Statuts irrevocables d'iceluy.

8. Sçavoir eſt, le Statut parlant de l'union de la grande Maiſtriſe à la Couronne de France : celuy contenant le nombre des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers : celuy de ne pouvoir transferer la proviſion des Commandes, en tout, ou en partie à aucun autre, ſous couleur d'appennage ou conceſſion qui puiſſe eſtre. Item, celuy par lequel nous nous obligeons, entant qu'à nous eſt, de ne pouvoir diſpenſer jamais les Commandeurs & Officiers receus en l'Ordre, de communier & recevoir le precieux Corps de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, aux jours ordonnez : qui ſont les premier jour de l'an, & de la Pentecoſte. Comme ſemblablement celuy par lequel il eſt dit, que Nous, & tous Commandeurs & Officiers ne pourront eſtre autres que Catholiques, & Gentils-hommes de trois races paternelles, ceux qui le doivent eſtre. Item celuy par lequel nous ôtons tout pouvoir

d'employer ailleurs les deniers affectez au revenu & entretenement deſdits Commandeurs & Officiers, pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit: ny admettre audit Ordre aucuns Etrangers, s'ils ne ſont naturaliſez & regnicoles. Et pareillement celuy auquel eſt contenu la forme des Vœux, & l'obligation de porter toûjours la Croix aux habits ordinaires, avec celle d'or au col, pendante à un ruban de ſoye de couleur bleuë celeſte, & l'habit aux jours deſtinez. Ainſi le jurons, voüons & promettons ſur la ſainte vraye Croix, & le ſaint Evangile touchez.

9. Ayant principalement fait & créé le preſent Ordre en l'honneur de Dieu, Nous ordonnons qu'il y aura en iceluy quatre Cardinaux, & quatre Archevêques, Evêques, ou Prelats, qui ſeront choiſis entre les plus grands & vertueux perſonnages du Clergé de nôtre Royaume: Leſquels ſeront Commandeurs dudit Ordre: feront preuve de Nobleſſe en la forme cy-aprés ordonnée: auront entrée, ſeance & voix deliberative aux Chapitres generaux, Aſſemblées & Deliberations, qui ſe tiendront pour les affaires de l'Ordre, tout ainſi que les au-

tres Commandeurs : Enſemble charge d'informer de la Religion, vie, mœurs, & âges des Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & Officiers qui entreront en l'Ordre. Et de nous faire entendre, & remontrer auſdits Chapitres les fautes & abus qui ſe commettront, par ceux dudit Ordre, au fait de ladite Religion.

10. Outre leſquels quatre Cardinaux & quatre Prelats, Nous avons dés à preſent incorporé & uny pour l'avenir audit Ordre en titre de Commandeur, nôtre grand Aumônier, & ſes ſucceſſeurs audit eſtat : leſquels toutefois ne ſeront tenus faire preuve de Nobleſſe.

11. Leſdits Cardinaux, Archevêques, Evêques ou Prelats, ſeront par nous élûs & choiſis aux Chapitres & Aſſemblées dudit Ordre, & recevront de nôtre propre main la Croix dudit Ordre, à l'Egliſe, aux jours ordonnez à cet effet, & non autrement : comme auſſi fera nôtredit grand Aumônier : laquelle Croix leſdits Cardinaux ſeront obligez porter à toûjours pendante à leur col, avec un ruban de ſoye de couleur bleuë celeſte. Et leſdits cinq Prelats, outre celle qu'ils porteront au col, comme leſdits Cardinaux ſeront tenus

d'en porter une autre couſuë à leurs robbes & manteaux, tout ainſi, & en la même forme & maniere que les autres Commandeurs. Seront tenus d'aſſiſter aux Feſtes & Ceremonies qui ſe celebreront dudit Ordre : Sçavoir eſt, leſdits Cardinaux avec leurs grandes Chappes, & leſdits Evêques ou Prelats vétus de Soutanes de couleur violette, & un mantelet de même couleur, auquel la Croix dudit Ordre ſera couſuë, leur Roquet & Camail : & aux jours que le Service ſe fera pour les Trépaſſez, leſdits Cardinaux porteront leurs Chappes violettes, & leſdits Prelats ſeront vétus de noir en la forme ſuſdite : leſquels Prelats les uns aprés les autres diront la Meſſe, & celebreront le Service divin les jours de la Ceremonie, en gardant entr'eux, tant pour la celebration dudit Service divin, comme en tout ce qui ſera & dépendra de leur ſeance en l'Egliſe & Aſſemblée dudit Ordre ſeulement, le rang qui a accoûtumé d'eſtre obſervé entre les Eccleſiaſtiques de noſtre Royaume : mais ſi ladite Ceremonie ſe celebre dans le Dioceſe de l'un d'entr'eux, celuy qui ſera en ſon Dioceſe precedera les autres.

Et

Et quand audit grand Aumoſnier, il demeurera à l'Egliſe auprés de noſtre perſonne, comme le requiert ſon eſtat, ſinon quand il luy eſcherra de celebrer & faire le Service divin, lequel il celebrera à ſon rang comme les autres. Leſdits Cardinaux & Prelats, feront à leur reception és mains du Souverain le Serment qui s'enſuit.

LE SERMENT DES Cardinaux & Prelats à la reception de l'Ordre.

12. *JE jure Dieu, & vous promets, Sire, que je vous ſeray loyal & fidele toute ma vie, vous reconnoiſtray, honoreray & ſerviray, comme Souverain de l'Ordre des Commandeurs du ſaint Eſprit, duquel il vous plaiſt preſentement m'honorer: garderay & obſerveray les Loix, Statuts & Ordonnances dudit Ordre, ſans en rien y contrevenir: en porteray les marques, & en diray tous les jours le ſervice autant qu'un homme Eccleſiaſtique de ma qualité peut & doit faire. Que je comparoiſtray perſonnellement aux jours des*

ſolemnitez s'il n'y a empeſchement legitime qui m'en garde, dont je donneray avis à voſtre Majeſté: & ne reveleray jamais choſe qui ſoit traitée ny concluë aux Chapitres d'iceluy. Que je feray, conſeilleray & procureray, tout ce qui me ſemblera en ma conſcience appartenir à la manutention, grandeur & augmentation dudit Ordre. Prieray toûjours Dieu pour le ſalut tant de voſtre Majeſté, que des Commandeurs & Suppoſts d'iceluy, vivans & trépaſſez. Ainſi me ſoit Dieu en ayde, & ſes ſaintes Evangiles.

13. Et comme nous inſtituons le preſent Ordre en l'honneur de Dieu, & pour de plus en plus exciter & adſtraindre nos ſujets à perſeverer en ſa ſainte Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine: & pareillement pour illuſtrer l'état de la Nobleſſe de noſtre Royaume, avons dit, ſtatué, & ordonné, diſons, ſtatuons, & ordonnons.

14. Premierement, que nul ne pourra eſtre fait Commandeur, & recevoir l'Habit dudit Ordre, ſi notoirement il ne fait profeſſion de ladite Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine,

& n'aye proteſté vouloir vivre & mourir en icelle.

15. Secondement qu'il ne ſoit Gentil-homme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins, ſans être remarqué d'aucuns cas reprochables ny prevenu en juſtice, & n'aye pour le regard des Princes 25. ans accomplis, & 35. ans pour les autres.

16. Nous ſeulement, & aprés Nous les Rois nos ſucceſſeurs, Grands Maîtres dudit Ordre, choiſirons & propoſerons ceux que bon nous ſemblera, pour entrer audit Ordre : & ne ſera loiſible à perſonne quelconque, de le requerir & pourſuivre pour ſoy ou pour autruy : declarant dés à preſent indignes à jamais d'y parvenir ceux qui le demanderont, ou feront demander pour eux : afin que ce grade d'honneur que nous entendons être diſtribué par grace & merite, ne ſoit ſujet à brigues & monopoles.

17. Et jaçoit que nous eſperions que Dieu nous fera la grace & à nos ſucceſſeurs, par l'inſpiration de ſon ſaint Eſprit, que nous invoquons à cette fin à noſtre preſente intention, que nous ne choiſirons & propoſerons

perſonne pour être aſſocié audit Ordre, qui ne ſoit orné des qualitez ſuſdites : Neanmoins afin d'obvier à toutes ſurpriſes, & rendre noſtre choix ſans reproche, tant qu'il nous ſera poſſible, voulons que tous les ans il ſoit tenu un Chapitre le penultieſme jour de Decembre au matin, & aprés dîner, ſi beſoin eſt, où aſſiſteront les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre : auquel nous propoſerons & nommerons ceux que nous aurons aviſé choiſir pour entrer audit Ordre. Et prierons les aſſiſtans s'enquerir, s'il y aura aucune choſe à redire ſur eux, pour nous en informer fidellement au Chapitre, qui ſe tiendra à cette fin le premier jour de l'an devant Veſpres.

18. Auquel Chapitre leſdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, qui auront aſſiſté à ladite propoſition, ſeront obligez ſe retrouver, & nous dire chacun en leur conſcience leur avis ſur la reception de ceux qui ſeront par nous propoſez. Dequoy à l'entrée dudit Chapitre, ils ſeront adjurez par le Dieu vivant, & ſur leur honneur, par le Chancelier dudit Ordre, de

nous dire verité.

19. Avenant que ladite propoſition qui aura été par nous faite, ſoit approuvée, & que ceux qui auront été par nous propoſez, ſoient trouvez & jugez dignes d'entrer audit Ordre, Nous les en ferons avertir. Et ſera deſlors delivré ou envoyé à chacun d'eux particulierement les commiſſions qui leur ſeront neceſſaires, pour la verification tant de leur Religion, âge, vie & mœurs, que de leur Nobleſſe & extraction. Par leſquelles commiſſions ils ſeront bien au long avertis de la forme qu'ils devront tenir pour la verification de leurſdites preuves. Enſemble des noms des Commiſſaires qui auront été commis & deputez audit Chapitre, és mains deſquels ils auront à remettre tous les Contrats & Titres qu'ils voudront produire, comme auſſi dans quel temps ils le devront faire: afin que leſdits éleus obſervent en tout & par tout ce qui eſt enjoint & ordonné par les Statuts dudit Ordre à ceux qui y deſirent entrer & y être aſſociez, pour la verification de leurs preuves.

20. Leſdites preuves ſe feront toûjours pour le regard de ladite Religion,

vie & mœurs, & ſemblablement pour l'âge, par l'Archevêque ou Evêque du Dioceſe, où les nommez & propoſez feront leur reſidence : Auquel ſera à cette fin decerné Commiſſion ſcellée du ſceau de l'Ordre : par laquelle luy ſera mandé informer diligemment de la Religion, vie, âge & mœurs dudit nommé, & laquelle information ſera envoyée cloſe & ſcellée és mains du Chancelier dudit Ordre, un mois devant le premier jour de l'an. Outre laquelle information, nous ordonnons que ledit nommé pour entrer audit Ordre, ſera tenu avant que d'y pouvoir eſtre receu, faire profeſſion de Foy ſelon la forme preſcrite par le ſaint Siege Apoſtolique, entre les mains de nôtre grand Aumônier, ou de l'un des Prelats incorporez en l'Ordre, étant à nôtre ſuite : & de ſe ſouſſigner au livre contenant ladite Profeſſion, avec les autres.

21. Les preuves de Nobleſſe ſeront faites par Contrats de mariages, ou Partages, Teſtamens, Donations, Tranſactions, Aveus, Denombremens, & Hommages ou extraits de Fondations des Peres, Ayeux & Biſayeux, dont leſdits nommez ſeront tenus exhiber és

mains des Commiſſaires qui auront eſté nommez, pour la verification de leurs preuves, ſix mois aprés qu'ils auront eſté avertis de leur élection, les originaux. Et en cas que leſdits nommez ne puiſſent recouvrer leſdits originaux, leſdits Commiſſaires ſe tranſporteront, s'ils peuvent commodément le faire, ſur les lieux où ſeront leſdites pieces originales, pour en leur preſence, & de nos Officiers & Procureurs des lieux faire faire leſdits extraits. Et où ils n'y pourroient aller, ils ſeront tenus avertir ſa Majeſté des noms d'aucuns Seigneurs des Provinces, en preſence deſquels ledit nommé & propoſé poutra faire leſdits extraits : & de cela en bailler un acte audit prétendant, lequel ſera aprés mis és mains du Chancelier de l'Ordre, qui fera là-deſſus expedier par le Greffier dudit Ordre une commiſſion auſdits Gentils-hommes ſuſdeleguez par leſdits Commiſſaires, pour appellez avec eux nos Officiers & Procureurs des lieux eſtre preſens à voir faire leſdites copies collationnées.

22. Les Commiſſions pour la verification deſdites preuves de Nobleſſe ſeront toûjours adreſſées à deux Comman-

deurs dudit Ordre, qui ſeront par nous éleus auſdits Chapitres, pour appellez nos Officiers & Procureurs des lieux, ſi beſoin eſt, informer diligemment & bien par témoins, qu'ils choiſiront d'office, & qui ne ſeront produits par leſdits nommez, & par actes authentiques : ſi leſdits nommez pour entrer audit Ordre ſeront Gentils-hommes de trois races paternelles : ſi les ſurnoms & armes qu'ils portent ont eſté portez par leurs Peres, Ayeux & Biſayeux, & de quelles Terres & Seigneuries ils ont joüi & prins le titre ; ſi le contenu aux preuves qui auront eſté repreſentées entre leurs mains eſt veritable : & ſi leſdits nommez ne ſont atteints & convaincus de cas & crimes contrevenans à Nobleſſe. Dont ils dreſſeront procez verbal, avec un extrait d'iceluy, qu'ils envoiront un mois avant ledit premier jour de l'an audit Chancelier, clos & ſcellé du Scel de leurs Armes, affirmé ſur leur foy & honneur, & ſigné de leurs mains, avec les titres, contrats & pieces produites par leſdits nommez. Deffendant ſadite Majeſté audit Chancelier de les recevoir qu'ils ne luy ſoient preſentez un mois devant ledit premier jour de l'an.

23. Ledit Chancelier ayant receu leſdits procez verbaux, en avertira le Roy : lequel s'aſſemblera tous les ans dix jours devant la fin du mois de Decembre au plus tard, avec les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers qui ſeront à ſa Cour : par l'avis deſquels il choiſira & deputera juſques à huit deſdits Commandeurs ; en la preſence deſquels ledit Chancelier ouvrira leſdits procez verbaux. Et ſeront les titres deſdits nommez viſitez, pour aprés en faire leur rapport audit Chapitre, qui ſe tiendra ledit penultiéme de Decembre : du nombre deſquels huit Commandeurs y aura toûjours l'un deſdits Cardinaux, deux Prelats, les deux Commiſſaires, qui auront verifié leſdites preuves, & trois autres Commandeurs qui ſeront, ainſi que dit eſt, éleus : & où leſdits Commiſſaires ſeroient abſens, deux autres Commandeurs ſeront ſubrogez en leur lieu. Et ſeront toûjours leſdits procez verbaux envoyez par leſdits Commiſſaires, ſoigneuſement gardez par le Greffier de l'Ordre, pour ſervir où beſoin ſera. Et en cas que tous, ou partie d'iceux, en ſoient jugez dignes par nous, & les deux

tiers de ladite Aſſemblée : Nous & noſdits Succeſſeurs, comme grands Maîtres & Souverains dudit Ordre, feront choix & élection de celuy ou ceux que bon nous ſemblera, leſquels ſeront ſur l'heure même appellez audit Chapitre par le Heraut Roy d'armes dudit Ordre, pour eſtre avertis par nous de leur aſſociation audit Ordre, & leur eſtre ordonné ce qu'ils auront à faire.

24. Ledit Chancelier rapportant leſdits procez verbaux, nous repreſentera auſſi en ladite Aſſemblée, les charges & grades, dont leſdits prétendans auront eſté honorez, & les lieux où ils nous auront ſervy en nos Camps & Armées, ſuivant les memoires que chacun d'eux leur délivrera, afin de rendre leur reception plus honorable.

25. Et comme les Eſtrangers, Regnicoles & Naturaliſez en nôtre Royaume, auſquels nous permettons par la preſente Inſtitution, entrer audit Ordre, tout ainſi que nos ſujets, en ſe ſoûmettant aux Reglemens & Statuts d'iceluy, ne pourroient bonnement accomplir en tout & par tout ce que nous avons ordonné eſtre obſervé eſdites preuves, il ſuffira qu'ils exhibent & mettent és

mains dudit Chancelier les originaux des Contrats de Mariages, Teſtamens, ou inveſtitures de leurs Peres, Ayeux & Biſayeux, ou des Actes extraits des Archifs & lieux publics des Villes & lieux de l'extraction & origine de leur Maiſon, ou les copies des Contrats & pieces cy-deſſus dites, deuëment faites, avec leſdits extraits, en vertu d'une commiſſion, qui ſera expediée de l'Ordonnance dudit Souverain, & ſcellée du Sceau de l'Ordre, adreſſante à perſonnes qui ſeront pour cet effet nommez aux Chapitres, ſans qu'ils ſoient tenus faire plus amples preuves.

26. Nous ordonnons auſſi, que les Fils, Freres, Neveux & Couſins germains d'un Commandeur dudit Ordre, portans mêmes noms & Armes, & eſtans de même extraction, ayans eſté par nous nommez pour entrer audit Ordre, ne ſeront tenus produire, pour le regard de leur Nobleſſe, autres preuves que celles que leurſdits Peres, Freres, Oncles ou Couſins, auront faites: mais ſeront adſtraints à faire celle de leur Religion, vie, mœurs & âges, tout ainſi que les autres.

27. Afin que ceux qui ſeront honorez

dudit Ordre comparoiſſent aux Feſtes & Ceremonies d'iceluy, avec l'Habit dudit Ordre, comme nous voulons qu'ils ſoient tenus de faire ſans eſtre contraints en emprunter : Nous entendons qu'ils en faſſent faire à leurs dépens, avant que de pouvoir eſtre receus audit Ordre.

28. Leſdits Habit & Collier dudit Ordre, ne pourront jamais eſtre vétus & baillez par nous & noſdits Succeſſeurs, que le dernier jour de Decembre aprés Veſpres : en l'Egliſe où elles auront eſté dites, en la forme qui s'enſuit.

29. Ceux qui auront eſté receus pour entrer audit Ordre, ſe trouveront ledit jour aprés diſner au lieu où les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers s'aſſembleront avec nous pour aller à l'Egliſe oüir Veſpres : en laquelle ils ſeront conduits, marchans à part, ou deux à deux, s'il y en a pluſieurs ; c'eſt à ſçavoir ceux qui ſeront receus en même jour ſelon leur âge, vétus de chauſſes & pourpoints de toille d'argent, pleine, ou autre étoffe, avec argent, & le plus honorablement qu'ils pourront.

30. Eſtans arrivez à l'Egliſe ſe mettront à genoux, gardant ledit ordre,

auprés des bancs qui ſeront à cette fin poſez dedans le Chœur, de l'autre côté de ceux des Officiers. Les Veſpres chantées, nous partirons de nôtre ſiege, & irons auprés de l'Autel, les Officiers marchans devant nous, & eſtans aſſis en la chaiſe y preparée pour cet effet. Le Prevoſt & Maiſtre des Ceremonies dudit Ordre, les Heraut & Huiſſier marchans devant luy, ira avertir les deux Ducs derniers receus en l'Ordre, ſi celuy deſdits éleus, qui devra eſtre receu eſt Prince, ou Duc: Et au cas qu'il ne ſoit Prince ou Duc, ira ſeulement avertir les deux Commandeurs plus anciens receus en iceluy, d'aller prendre le premier deſdits éleus: lequel ils ameneront & conduiront entr'eux deux, marchant ledit Prevoſt devant, juſques où nous ſerons aſſis: où eſtant arrivé il ſe mettra à genoux, & luy ſera par nous baillé le Manteau & Collier dudit Ordre, à ce aſſiſtans les Officiers d'iceluy, pour faire chacun leur office, ainſi qu'il s'enſuit.

31. Sçavoir eſt ledit Chancelier, pour preſenter & tenir l'Evangile, ſur laquelle ledit Gentilhomme aura les deux mains poſées, en faiſant ſon Vœu & Serment.

32. Puis aprés le Greffier baillera audit Gentilhomme la forme des Vœux & Serment qu'il devra faire, écrits en parchemin : leſquels il lira luy-même à haute voix, puis en ſignera la cedulle de ſa main, & la nous preſentera. Laquelle cedule ſera aprés enregiſtrée par ledit Greffier au Regiſtre de l'Ordre, pour ſervir de témoignage du jour de ſa reception. Et l'original d'icelle par luy mis au Treſor des Chartres dudit Ordre, pour y eſtre ſoigneuſement gardé.

33. Le Prevoſt & Maiſtre des Ceremonies nous preſentera le Manteau & Manteler dudit Ordre, dont nous le vétirons, en diſant : *L'Ordre vous reveſt & couvre du Manteau de ſon amiable Compagnie & union Fraternelle, à l'exaltation de noſtre Foy & Religion Catholique : Au nom du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit* : en faiſant le ſigne de la Croix.

34. En aprés le grand Treſorier dudit Ordre nous preſentera le Collier d'iceluy, lequel nous mettrons au col dudit Commandeur, diſant : *Recevez de noſtre main le Collier de noſtre Ordre du benoiſt ſaint Eſprit, auquel nous, com-*

me Souverain Grand Maiſtre, vous recevons: & ayez en perpetuelle ſouvenance la Mort & Paſſion de noſtre Seigneur & Redempteur Jeſus-Chriſt. En ſigne dequoy nous vous ordonnons de porter à jamais couſuë en vos habits exterieurs la Croix d'iceluy: & la Croix d'or au col avec un ruban de couleur bleuë celeſte: & Dieu vous faſſe la grace de ne contrevenir jamais aux Vœux & Serment que vous venez de faire: leſquels ayez perpetuellement en voſtre cœur: eſtant certain que ſi vous y contrevenez en aucune ſorte, vous ſerez privé de cette Compagnie, & encourrez les peines portées par les Statuts de l'Ordre. Au nom du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit. Amen.

35. A quoy ledit Commandeur répondra: *Sire, Dieu m'en donne la grace, & plûtôt la mort que jamais y faillir: remerciant tres-humblement voſtre Majeſté de l'honneur & bien qu'il vous a plen me faire.* Et en achevant, nous baiſera la main.

SERMENT ET VOEU des Commandeurs.

36. *JE jure & vouë à Dieu en la face de ſon Egliſe, & vous promets, Sire, ſur ma foy & honneur, que je vivray & mourray en la Foy & Religion Catholique, ſans jamais m'en départir, ny de l'union de noſtre Mere ſainte Egliſe, Apoſtolique & Romaine. Que je vous porteray entiere & parfaite obeiſſance, ſans jamais y manquer, comme un bon & loyal ſujet doit faire. Je garderay, défendray & ſoûtiendray de tout mon pouvoir l'honneur, les querelles & droits de vôtre Majeſté Royale, envers tous & contre tous. Qu'en temps de guerre je me rendray à vôtre ſuite en l'équipage tel qu'il appartient à perſonne de ma qualité : & en paix quand il ſe preſentera quelque occaſion d'importance toutes & quantes fois qu'il vous plaira me mander pour vous ſervir contre quelque perſonne qui puiſſe vivre & mourir, ſans nul excepter, & ce juſques à la mort. Qu'en telles occaſions je n'abandonneray jamais vôtre perſonne, ou le lieu*

lieu où vous m'aurez ordonné ſervir, ſans voſtre exprés congé & commandement ſigné de vôtre propre main, ou de celuy auprés duquel vous m'aurez ordonné d'eſtre, ſinon quand je luy auray fait apparoir d'une juſte & legitime occaſion. Que je ne ſortiray jamais de voſtre Royaume, ſpecialement pour aller au ſervice d'aucun Prince eſtranger, ſans vôtredit commandement : & ne prendray penſion, gages ou eſtat d'autre Roy, Princes, Potentat & Seigneur que ce ſoit : ny m'obligeray au ſervice d'autre perſonne vivante que de vôtre Majeſté ſeule, ſans vôtre expreſſe permiſſion. Que je vous reveleray fidelement tout ce que je ſçauray cy-aprés importer à vôtre ſervice, l'eſtat & conſervation du preſent Ordre du ſaint Eſprit, duquel il vous plaiſt m'honorer : Et ne conſentiray ny permettray jamais, entant qu'à moy ſera, qu'il ſoit rien innové ou attenté contre le ſervice de Dieu, ny contre vôtre autorité Royale, & au préjudice dudit Ordre : lequel je mettray peine d'entretenir & augmenter de tout mon pouvoir. Je garderay & obſerveray tres-religieuſement tous les Statuts & Ordonnances d'iceluy. Je porteray à ja-

mais la Croix couſuë, & celle d'or au col, comme il m'eſt ordonné par leſdits Statuts. Et me trouveray à toutes les Aſſemblées des Chapitres Generaux, toutes les fois qu'il vous plaira me le commander, ou bien vous feray preſenter mes excuſes : leſquelles je ne tiendray pour bonnes, ſi elles ne ſont approuvées & autorisées de vôtre Majeſté, avec l'avis de la plus grand part des Commandeurs, qui ſeront prés d'elle, ſigné de vôtre main, & ſcellé du Scel de l'Ordre, dont je ſeray tenu retirer Acte.

37. Et dautant que par le ſuſdit Serment, il eſt expreſſément porté que leſdits Commandeurs ne s'obligeront au ſervice d'aucun Prince eſtranger : ce qui ne pouvoit eſtre bonnement obſervé par ceux qui ſont ſujets d'autres que de nous : Nous declarons que nuls Eſtrangers s'ils ne ſont regnicoles & naturaliſez en cettuy nôtre Royaume, ne pourront entrer audit Ordre en quelque ſorte que ce ſoit, ny pareillement nos ſujets, qui ſont déja de quelqu'autre Ordre, excepté toutefois celuy de Monſieur ſaint Michel, lequel deſirans remettre & maintenir en ſa premiere

ſplendeur, Nous voulons & ordonnons qu'il ſe puiſſe porter avec celuy-cy.

38. Exceptons auſſi de la ſuſdite excluſion, les Cardinaux du ſaint Siege, Archevêques & Evêques, & pareillement Nos Sujets, leſquels par permiſſion de Nous, ou des Rois nos Predeceſſeurs, auroient eſté, & ſeront cy-aprés receus és Ordres de la Toiſon, & de la Jarreticre, en conſideration de la proximité, bonne paix & amitié qui eſt entre Nous & les Chefs & Souverains deſdits Ordres : Tous leſquels Nous entendons pouvoir entrer audit Ordre comme les autres, obſervans les formes & Reglemens, preſcrits par la preſente Inſtitution.

39. Pour entretenir cet Ordre & donner moyen aux Cardinaux, Prelats & Commandeurs, de ſe maintenir en l'eſtat honorable qu'il convient, & nous ſervir és occaſions qui ſe preſenterons, a eſté fait un fonds de la ſomme de ſix-vingt mille écus, leſquels leur ſeront départis pour en eſtre payez par chacun an en plein Chapitre, & en nôtre preſence, ſelon l'eſtat qui en ſera par Nous fait & arreſté, ſans que leſdits deniers, de quelque nature qu'ils

ſoient, ny autres que Nous & nos Succeſſeurs y pourrons cy-aprés ajoûter & deſtiner, puiſſent eſtre à jamais diſtraits ny employez à autre uſage qu'à l'entretenement & payement des penſions deſdits Commandeurs, ſelon le département qui en aura eſté fait.

40. Voulons & ordonnons le preſent Ordre eſtre compoſé & remply du nombre de cent perſonnes outre celuy du Souverain, auquel nombre ſeront compris les quatre Cardinaux, & les cinq Prelats, le Chancelier, Prevoſt Maiſtre des Ceremonies, grand Treſorier, & le Greffier, qui ſont Commandeurs, ſans que jamais pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit, ledit nombre puiſſe eſtre augmenté, ny que vacation avenant de l'une des places deſdits Cardinaux, Prelats ou Officiers : l'on puiſſe remplir leſdites places ſinon de perſonnes pour ſervir à la même qualité.

41. Ne ſera auſſi permis au grand Maiſtre Souverain de l'Ordre, accroître la penſion de l'un deſdits Commandeurs, à la diminution des autres.

42. A nous ſeul, & aux Rois nos ſucceſſeurs, comme Souverains Grands Maiſtres de l'Ordre, appartiendra l'en-

tiere collation & proviſion de toutes les Commandes, ſans que jamais nous puiſſions ceder ny tranſporter noſtre droit en tout ou en partie, à perſonne quelconque, ſous quelque pretexte d'octroy, conceſſion gratieuſe, doüaire, appennage ou avancement doüairié, en quelque façon que ce ſoit.

43. Davantage, ſera auſſi étroitement obſervé, que vaquant une Commanderie, il n'y ſera par nous pourveu, ſinon aux Chapitres generaux, en la forme ſuſdite, ſans pouvoir pour occaſion quelconque avancer ou anticiper le terme.

44. Il y aura un Chancelier de l'Ordre, lequel fera vœus & preuves de Nobleſſe, ne plus ne moins que leſdits Commandeurs. Aura mil écus ſol de gages ordinaires, pour ſon entretenement, & portera la Croix comme un Commandeur. Il ſera toûjours prins & choiſi entre les plus doctes, notables, dignes & feables perſonnages de noſtredit Royaume; afin que ladite Charge ſoit adminiſtrée tant plus honorablement & dignement.

45. Iceluy Chancelier aura en garde le Scel qui ſera fait & ordonné pour

ledit Ordre, duquel il ſcellera toutes Expéditions, Proviſions & Mandemens concernans ledit Ordre, qui ſeront commandées par nous & nos ſucceſſeurs, en l'Aſſemblée generale deſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, & non autrement. Et ſera toûjour ſouſcrit en la ſignature deſdites Lettres en ces mots : *Par le Roy Chef & Souverain Grand Maiſtre, ſeant en l'Aſſemblée Generale des Commandeurs de l'Ordre du ſaint Eſprit.*

46. Ledit Chancelier ſera tenu ſe trouver aux Chapitres generaux, qui ſe tiendront, auſquels il aura charge de propoſer tout ce qui luy ſera commandé par ledit Souverain : Et fera faire fidele rapport des informations & procez verbaux, qui auront eſté faits & envoyez par leſdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, ou autres commis à ce faire, pour ſervir à la reception des Gentils-hommes qui ſeront nommez pour entrer en l'Ordre. A quoy il prendra garde qu'il ne ſoit uſé d'aucun abus, fraude, ou connivence. Tiendra la main que les Statuts & Ordonnances dudit Ordre, ſoient exactement gardez & obſervez par leſdits Commandeurs &

Officiers. Et avertira le Souverain & l'Aſſemblée de ceux qui y contreviendront, pour proceder à la correction & punition d'iceux. Recevra auſſi les plaintes & doleances deſdits Commandeurs & Officiers. Aura la ſuperintendance ſur le maniement des deniers dudit Ordre, & aſſiſtera toûjours à la reddition des Comptes du Treſor. Ledit Chancelier jurera & promettra à ſa reception garder & obſerver tout ce que deſſus ſans y faillir.

47. Et afin que leſdits Statuts, Ordonnances & Ceremonies dudit Ordre ſoient gardées, entretenuës & obſervées, comme il appartient, Nous avons creé, erigé & inſtitué en iceluy, un Office de Prevoſt, Maiſtre des Ceremonies, lequel fera vœu & preuve de Nobleſſe, ne plus ny moins que leſdits Commandeurs. Il aura ſept cens cinquante écus ſol de gages : il prendra garde que les Statuts, Ordonnances & Conſtitutions dudit Ordre, ne ſoient aucunement enfraints par les Commandeurs & Officiers dudit Ordre : mettra peine de s'informer diligemment & ſecrettement de ceux qui ne les obſerveront ; pour ſi la faute eſt legere, en aver-

tir doucement les défaillans, afin qu'ils ſe corrigent: ſinon, la faire enregiſtrer par le Greffier de l'Ordre, pour en eſtre fait rapport au premier Chapitre qui ſe tiendra.

48. Prendra garde auſſi qu'aux jours & Feſtes de la celebration dudit Ordre, toutes choſes ſoient preparées à l'Egliſe, comme elles doivent eſtre, tant pour le parement d'icelle, que pour l'aſſiette & rang des chaiſes & bancs du Souverain, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre. Enſemble des Ambaſſadeurs des Rois & Princes, & autres qui doivent aſſiſter à ladite Ceremonie. Et que les Armoiries dudit Souverain & deſdits Commandeurs, ſoient rangées & attachées au deſſus des bancs, auſquels ils ſeront aſſis. Et pour ce faire, ledit Prevoſt ſera tenu ſe trouver la part que nous ſerons, pour le moins huit jours devant ladite Feſte ſans y faillir.

49. Quand aucuns deſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre iront de vie à trépas, ledit Prevoſt ſera tenu avoir veritable certification de leur mort, & trépaſſement, du jour, mois & an: par quel inconvenient

nient naturel, ou autre accident, & de l'eſtat de leur derniere fin. Dequoy il fera bons & veritables memoires pour nous en avertir, afin de faire faire le Service des trépaſſez, ainſi qu'il appartient ; puis le fera enregiſtrer par le Greffier.

50. Ledit Prevoſt mettra peine auſſi de s'enquerir & ſçavoir quand il y aura quelque debat, contention, ou querelle entre leſdits Commandeurs & Officiers, pour incontinent nous en avertir : afin que nous y puiſſions remedier, & empêcher que les choſes ne paſſent plus avant. Et fera ſerment à ſa reception d'effectuer & obſerver ſoigneuſement les choſes ſuſdites.

51. Tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs, qui ſeront receus audit Ordre, ſeront tenus à leur reception de bailler audit Prevoſt, pour les droits de ſon Office, ce qui s'enſuit. C'eſt à ſçavoir, leſdits Cardinaux, dix aunes de velours cramoiſy. Leſdits Prelats dix aunes de velours violet : & leſdits Commandeurs douze aunes de velours noir : declarant que ſi aucun d'eux eſt dilayant d'y ſatisfaire, qu'il ſera retenu autant

de ce que cela pourroit monter ſur ſa Commande, pour eſtre par ledit Grand Treſorier baillé & payé audit Prevoſt.

52. Il y aura pareillement audit Ordre un Treſorier, qui s'appellera grand Treſorier dudit Ordre, lequel fera vœu de ſa Religion. Et aura ſept cens cinquante écus ſol de gages ordinaires.

53. Il aura en garde toutes Chartres, Privileges, Lettres, Mandemens, Ecritures, Regiſtres, & enſeignemens touchant la fondation dudit Ordre, ſes appartenances & dépendances : recevra, maniera, payera & diſtribuera les penſions, gages, charges, & toute autre ſorte & nature de deniers affectez & employez à l'entretenement & frais dudit Ordre : & à l'occaſion d'iceluy, aura la garde des Ornemens de l'Egliſe appartenans audit Ordre : & ſemblablement les Manteaux & Mantelets des Commandeurs ſervans à l'état & ceremonie dudit Ordre : leſquels il ſera tenu de repreſenter, & délivrer auſdits Commandeurs aux Chapitres & Conventions qui ſe tiendront, & aprés iceux retirer & garder ſoigneuſement juſques à l'autre Chapitre.

54. Sera tenu faire faire les Colliers que nous donnerons auſdits Commandeurs, du poids & façon qu'il ſera ordonné : les nous preſentera à l'Egliſe à leur reception. Et avenant le trépas ou privation d'aucuns d'eux, ſera obligé de les retirer de leurs heritiers. Et où aucuns d'eux ſeroient refuſans, ou trop tardifs à les rapporter, & remettre entre ſes mains dans le temps ordonné : ſera décerné Commiſſion à la pourſuite dudit Treſorier, à tel de nos Juges & Officiers que métier ſera, pour proceder à la ſaiſie & vente des biens, meubles & immeubles, délaiſſez par ledit deffunt, juſques à la concurrence de la valeur dudit Collier : Et en ſera le payement preferé à toutes autres dettes & hypotheques, pour privilegiées qu'elles ſoient.

55. Ledit grand Treſorier ſera tenu de rendre bon & loyal Compte par chacun an auſdits Chapitres generaux, & non ailleurs, de toute la recepte & dépenſe qu'il aura faites des deniers dudit Ordre : lequel Compte ſera veu & examiné par ledit Chancelier, & cinq des Commandeurs commis par ledit Cha-

pitre. Où nous voulons auſſi, qu'aſſiſte l'un des Preſidens de nôtre Chambre des Comptes à Paris, ou Intendant de nos Finances, ou tel autre de nos Officiers qu'il nous plaira ordonner. Et ſeront tous leſdits Comptes par eux arreſtez, finez & ſignez d'iceux, mis au Treſor des Chartres dudit Ordre, dont il ſera délivré copie audit grand Treſorier, bien & deuëment collationnée, en la preſence deſdits Chancelier, Commandeurs, & de celuy qui aura, ainſi que dit eſt, eſté par nous choiſi; qui lùy ſervira d'entiere décharge du maniment deſdits deniers. Leſdits cinq Commandeurs commis à l'audition deſdits Comptes, ſeront changez tous les ans: & ne pourront aſſiſter deux fois conſecutives à la reddition & clôture d'iceux. Et quant à celuy deſdits Preſident ou Intendant, ou autre que nous choiſirons, il aura quatre cens écus de gages par chacun an: deſquels il ſera payé par ledit Grand Treſorier, des deniers qui luy ſeront par Nous ordonnez pour cet effet. Avec la joüiſſance des mêmes privileges, franchiſes, immunitez, & exemptions, que les Cardinaux, Pre-

lats, Commandeurs, & Officiers dudit Ordre: dequoy nous luy ferons expedier Lettres ſignées du Greffier dudit Ordre.

56. Nous voulons auſſi que ledit Treſorier ſoit tenu faire un livre de tous les dons, legs, augmentations, & bien-faits, qui ſeront donnez, & faits à l'Ordre, tant par Nous & nos Succeſſeurs, que par leſdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs: Auquel ſera inſcrit le nom, ſurnom, & ce que chacun d'eux aura donné, afin d'avoir memoire perpetuelle des bien-faicteurs, & prier Dieu pour eux. Ledit Treſorier, à ſa reception promettra & jurera ſolemnellement garder & obſerver entierement tout ce que deſſus, ſans y faillir.

57. Pareillement y aura audit Ordre un Officier appellé Greffier de l'Ordre, qui fera vœu de Religion, & aura cinq cens écus ſol de gages ordinaires. Il ſera tenu faire deux livres en parchemin, en chacun deſquels ſera écrite la fondation du preſent Ordre, les Statuts, Cauſes & Ordonnances d'iceluy. Au commencement deſquels

livres ſera peinte une hiſtoire de la repreſentation du Souverain, & de l'aſſiette deſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, le jour de la ceremonie. Deſdits livres, l'un ſera enchaîné au chœur de l'Egliſe où ſera ladite fondation, enclos dans un coffre, dont ledit grand Treſorier aura la clef : & l'autre ſera toûjours apporté, & repreſenté audit Souverain par ledit Greffier de l'Ordre, aux Chapitres & Conventions qui ſe feront par chacun an, pour y avoir recours, s'en ſervir & aider en ce que beſoin ſera.

58. Ledit Greffier recevra, écrira, & enregiſtrera bien & fidellement toutes les Proviſions, Appointemens, Concluſions, Ordonnances, qui ſe feront auſdits Chapitres : fera & ſignera toutes Commiſſions, Lettres, Mandemens & Expeditions qui ſeront neceſſaires, touchant & concernant ledit Ordre. Declarant nulles, & de nul effet & valeur, toutes celles qui pourroient cy-aprés eſtre ſignées par autres que par luy. Luy eſt inhibé, & deffendu auſſi d'en ſigner & expedier aucunes, pour quelque cauſe & occaſion

que ce ſoit, qu'elles n'ayent eſté propoſées, deliberées, & ordonnées par ledit Souverain ſeant audit Chapitre General de l'Ordre : dont il ſera tenu faire Regiſtre certain. Lequel il apportera, & repreſentera en chacun Chapitre.

59. Il tiendra auſſi Regiſtre à part des informations, procez verbaux, & cedulles, qui ſeront rapportées audit Chapitre, de ceux qui ſeront receus en l'Ordre : Pour rendre témoignage des preuves qu'ils auront faites de leur Religion & Nobleſſe, comme auſſi du jour de leur reception. Il enregiſtrera pareillement les Memoires, qui luy ſeront délivrez par le Prevoſt de l'Ordre, tant des fautes & délits commis par leſdits Commandeurs & Officiers, pour les nous rapporter & lire auſdits Chapitres, que des decez avenus d'iceux. Et promettra & jurera à ſa reception d'executer, garder & obſerver les choſes ſuſdites, ſans y faillir.

60. Tous leſdits quatre Officiers ſeront Commandeurs, porteront la Croix couſuë en leurs habillemens, & une autre d'or au col, comme leſdits Commandeurs.

61. Davantage il y aura audit Ordre un Officier appellé Heraut Roy d'Armes de l'Ordre du ſaint Eſprit, qui ſera choiſi, faiſant profeſſion de la Religion Catholique, homme de bonne renommée, & expert en telle charge: qui aura quatre cens écus ſol de gages ordinaires : portera une Croix d'or de l'Ordre, penduë au col avec ſon émail. Il ſera tenu faire un livre auquel ſeront dépeintes au vray les Armoiries, tymbres, & tenans de tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers qui ſeront receus en l'Ordre : où ſous chacune d'icelles Armoiries, ſeront écrits leurs noms, ſurnoms, Seigneuries & Qualitez. Et pour ce faire chacun deſdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, ſera tenu luy donner un marc d'argent à ſa reception.

62. Quand il ſera beſoin de faire quelque ſignification, mandement, ou denonciation, à quelqu'un deſdits Commandeurs & Officiers, ledit Heraut en aura la charge, & de rapporter au Souverain en plein Chapitre la réponſe qui luy aura eſté faite, & ce qu'il aura apprins en ſon voyage, concer-

nant le bien, honneur & ſervice dudit Ordre.

63. Nous ordonnons auſſi, qu'il y aura un Huiſſier audit Ordre, lequel aſſiſtera à la Ceremonie dudit Ordre, avec une Maſſe, qu'il portera ſur le col, laquelle ſera faite exprés pour ſervir audit Ordre. Il aura trois cens douze écus ſol de gages ordinaires, qui luy ſeront payez, tout ainſi que ceux des ſuſdits Officiers, par ledit Grand Treſorier. Ledit Huiſſier ſera choiſi faiſant profeſſion de la Religion Catholique : & ſera tenu ſe trouver aux Chapitres qui ſe tiendront, pour garder la porte, & faire ce qui dépend de ladite charge.

64. Avenant le decez de l'un deſdits Officiers, l'élection de celuy qui luy ſuccedera, ſera faite par ledit Souverain : entre les mains duquel il fera ſes Vœux, & recevra l'Habit & la Croix, comme leſdits Commandeurs, excepté les Heraut & Huiſſier, qui feront leurs Sermens, & recevront leur Eſmail & Croix par les mains du Chancelier, en la preſence dudit Souverain.

65. Les penſions deſdits Cardinaux Prelats & Commandeurs, & gages deſdits Officiers, ne pourront eſtre hypotequez ny ſaiſis, pour quelque cauſe que ce ſoit, ſi ce n'eſt pour achapt d'armes & de chevaux : encores par permiſſion ſignée de la main du grand Maiſtre, & ſcellée du Sceau de l'Ordre.

66. Voulons & entendons que leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, ſoient cy-aprés exempts de contribuer aux ban & arriereban de nôtre Royaume, & de nous payer aucuns rachapts, lots, ventes, quints, & requints, tant des terres qu'ils vendront que de celles qu'ils pourront achetter relevans de Nous : ſans que à l'occaſion des Coutumes de nôtre Royaume, portans que l'achetteur ſoit tenu payer le quint denier du prix de la vendition du Fief, il puiſſe eſtre aucune choſe querellé ou demandé auſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, ny pareillement à ceux, deſquels ils auront fait leſdites acquiſitions.

67. Davantage, nous voulons que leſdits Cardinaux, Prelats, Comman-

deurs & Officiers dudit Ordre, ayent leurs cauſes commiſes aux Requeſtes de noſtre Palais à Paris; & joüiſſent de tous & ſemblables privileges que font nos Officiers Domeſtiques & Commençaux: deſquels Privileges nous ferons expedier nos Lettres & Declarations, pour eſtre publiées & enregiſtrées, tant en nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes, & Cour de nos Aydes, que par tout ailleurs, où il appartiendra, afin de leur ſervir & valoir.

68. Chacun deſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers ſera tenu prendre Lettres de proviſion, ſcellées du grand Sceau dudit Ordre, & ſignées par le Greffier d'iceluy, pour luy ſervir de témoignage du jour qu'il aura eſté aſſocié audit Ordre.

69. Les Déliberations, Mandemens & Ordonnances qui ſe feront és Chapitres Generaux dudit Ordre, ne pourront eſtre valables, ſi elles ne ſont approuvées & faites par l'avis des deux tiers des Commandeurs qui feront aſſemblez: en comptant pour deux voix celle du Souverain. Et ne ſe pourront tenir leſdits Chapitres qu'il n'y ait qua-

tre Cardinaux ou Prelats, & dix-huit Commandeurs preſens, ſans les Officiers.

70. Et afin que le témps à venir un chacun puiſſe connoiſtre au vray la Nobleſſe, vertus & merites de tous ceux que nous appellerons & aſſocierons audit Ordre, Nous voulons que tous leſdits Commandeurs, aprés qu'ils auront eſté receus, faſſent faire en parchemin un Arbre de leur Genealogie, & un Memoire des lieux auſquels ils nous auront ſervy: leſquels Arbre & Memoire, ils feront ſigner & certifier par ceux qui auront eſté commis à verifier & rapporter leurs preuves. Laquelle certification contiendra le jour qu'ils en auront fait rapport audit Chapitre, & comme ils auront veu & verifié bien exactement leſdites preuves; voulans que ladite Genealogie & ledit Memoire ſoit écrit & regiſtré au Greffe de l'Ordre, & que le Greffier d'iceluy certifie auſſi comme leſdits Commandeurs Commiſſaires auront en noſtre preſence fait ledit rapport pour à l'avenir y avoir recours, quand l'occaſion ſe preſentera, comme à choſe veritable, & à laquelle il ſera à jamais ajoûté foy.

71. Tous les ans, la Feſte de l'Ordre ſe celebrera le premier jour de Janvier, en l'Egliſe des Auguſtins de noſtre bonne ville de Paris, qui eſt le lieu que nous avons choiſi & deſtiné pour cet effet. Et ſi les affaires publiques de nôtre Royaume ne nous permettoient eſtre en noſtredite ville de Paris ledit jour, ladite Feſte ſe celebrera où nous ſerons en la plus ſpatieuſe Egliſe que faire ſe pourra, où nous voulons & entendons que ſe trouvent & aſſiſtent tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, s'ils n'ont autre commandement de nous. Et à meſure qu'ils arriveront en noſtre Cour & ſuite, ils en avertiront le Prevoſt dudit Ordre, afin qu'il faſſe preparer leurs Ecuſſons en l'Egliſe où ſe fera ladite Ceremonie: laquelle commencera la veille dudit jour à Veſpres, où leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers accompagneront le Souverain de l'Ordre depuis ſon Palais juſques à l'Egliſe, ainſi qu'il s'enſuit.

72. C'eſt à ſçavoir, l'Huiſſier marchera devant, le Heraut aprés l'Huiſſier, le Prevoſt, Grand Treſorier, & Greffier,

ledit Prevoſt au milieu des deux autres, & le Chancelier ſeul aprés: Puis marcheront leſdits Commandeurs deux à deux ſelon le rang qui ſera cy-aprés dit. Aprés leſquels ira ledit Souverain & Grand Maiſtre, qui ſera ſuivy des Cardinaux & Prelats qui ſeront dudit Ordre: Ledit Grand Maiſtre & Commandeurs vétus de longs Manteaux faits à la façon de ceux qui ſe portent le jour de la ſaint Michel, de velours noir en broderie tout autour d'or & d'argent: ladite broderie faite de fleurs de lys & nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent; & au deſſus des chiffres, des nœuds & fleurs de lys, il y aura des flambes d'or ſemées. Ledit grand Manteau ſera garny d'un Mantelet de toile d'argent verte, qui ſera couvert de broderie faite de même façon que celle du grand Manteau; reſervé que au lieu des chiffres il y ſera mis des Coulombes d'argent. Leſdits Manteaux & Mantelets ſeront doublez de ſatin jaune orangé. Et ſe porteront leſdits Manteaux retrouſſez du coſté gauche, & l'ouverture ſera du coſté droit, ſelon le patron qu'en avons fait faire: & porteront

chauſſes & pourpoints blancs, avec façon à la diſcretion du Commandeur, un bonnet noir, & une plume blanche. Sur leſdits Manteaux porteront à découvert le grand Collier de l'Ordre, qui leur aura eſté donné à leur reception. Pour le regard deſdits Officiers, le Chancelier ſera vétu tout ainſi que leſdits Commandeurs : mais il n'aura le grand Collier, ains ſeulement la Croix couſuë au devant de ſon manteau, & celle d'or pendante au col. Le Prevoſt, Grand Treſorier, & Greffier, auront auſſi des manteaux de velours noir, & le mantelet de toile d'argent verte : mais ils ſeront ſeulement bordez à l'entour de quelques flambes d'or, & porteront auſſi la Croix de l'Ordre couſuë, & celle d'or pendante au col. Le Heraut & l'Huiſſier auront des manteaux de ſatin, & le mantelet de velours vert, bordé de flambes, comme ceux des ſuſdits Officiers. Ledit Heraut portera ladite Croix de l'Ordre avec ſon émail penduë au col, ainſi que dit eſt. Et l'Huiſſier une Croix de l'Ordre, mais plus petite que celle des autres Officiers. Au retour deſquelles Veſpres, leſdits Commandeurs & Officiers

iront à confeſſe, pour ſe preparer à la Communion qu'ils devront faire le lendemain au matin.

73. Auquel jour leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, accompagneront derechef ledit Souverain au même ordre & habillemens que deſſus, à l'Egliſe oüir la Meſſe : à l'Offerte de laquelle nous offrirons autant d'écus au Soleil comme nous aurons d'années, & leſdits Commandeurs chacun un écu ſol ; que nous avons dés à preſent donnez & affectez à l'entretenement & nourriture des Religieux novices deſdits Auguſtins. Leſdits Commandeurs iront enſemble à l'Offerte, marchans toutesfois l'un aprés l'autre, gardant l'ordre de leur ſeance. La Meſſe finie, leſdits Commandeurs & Officiers recevront en noſtre preſence le ſaint Sacrement du Corps de noſtre Seigneur. Exhortant leſdits Cardinaux, Evêques & Prelats, de recevoir le precieux Corps de nôtre Seigneur ledit jour, devant que de venir à la Ceremonie, ou aprés, ainſi qu'ils aviſeront.

74. Les Commandeurs & Officiers qui à cauſe de leur âge, debilité ou indiſpoſition,

indiſpoſition, ne pourroient attendre à recevoir le ſaint Sacrement, juſques à la fin de la grande Meſſe, en avertiront la veille à Veſpres le Grand Maître : lequel commettra quelque homme d'Egliſe pour aſſiſter le lendemain au matin à leur voir recevoir ledit ſaint Sacrement.

75. Aprés ladite Meſſe il reconduiront ledit Grand Maiſtre en ſon Palais, là où leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & Chancelier de l'Ordre ſeront aſſis, & diſneront à la table, & aux dépens dudit Grand Maiſtre, en ſigne d'amour. Auquel Palais, & en un lieu à part, ſera auſſi dreſſé une table, là où diſneront ledit Prevoſt, Grand Treſorier, Greffier, Heraut, & Huiſſier.

76. A l'heure de Veſpres iceluy Souverain, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, par ordre, comme dit eſt, portans manteaux & mantelets de drap noir, excepté celuy du Souverain, qui ſera d'écarlatte brune morée, ſur leſquels manteaux ſera toûjours la Croix dudit Ordre couſuë, comme ſur les autres : Iront en la même Egliſe

oüir Veſpres pour les trépaſſez, & le lendemain au matin iront oüir la Meſſe & le Service. A l'Offerte de laquelle Meſſe ledit Souverain & leſdits Commandeurs offriront chacun un cierge d'une livre de cire. Et eſtant à l'Offerte, ledit Greffier leur dira les noms des Souverains, Cardinaux, Prelats & Commandeurs dudit Ordre, trépaſſez depuis la derniere Ceremonie : pour les ames deſquels celuy qui celebrera la Meſſe, dira d'abondant à la fin de l'Offertoire, un *De profundis*, & une Oraiſon des trépaſſez. Et au ſortir de la Meſſe leur ſera donné à diſner par ledit Souverain, comme le jour de devant.

77. Et ſera dreſſé leſdits jours en ladite Egliſe des Chapelles ardentes, avec les Ecuſſons de ceux qui ſeront decedez. Au bas & derriere deſquelles Chapelles, ſera poſé un banc couvert d'un drap noir, ſur lequel ſeront mis les Colliers des Commandeurs trépaſſez. Et derriere ledit banc y en ſera mis un autre, où demeureront les heritiers deſdits decedez, ou ceux qui les repreſenteront, vétus en deüil durant

le Service des trépaſſez : & iceluy fait, nous apporteront & preſenteront leſdits Colliers, qui ſeront receus par ledit Grand Treſorier.

78. Aprés diſner ſe tiendra le Conſeil & Chapitre general dudit Ordre, auquel nous aſſiſterons avec tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & Officiers, & non autres, de quelque qualité qu'ils ſoient. Et devant que de rien mettre en avant, ſera fait ſerment ſolemnel par Nous & les aſſiſtans, de ne reveler, ny découvrir à perſonne vivante ce qui ſera dit, traité & conclud en ladite Aſſemblée, à peine d'eſtre privez de l'Ordre, & declarez traiſtres & infames. Ledit Serment fait, qui ſera enregiſtré par le Greffier dudit Ordre, ſera propoſé par la bouche dudit Chancelier tout ce qu'il penſera, & connoîtra eſtre à propos & neceſſaire, pour l'honneur, bien, accroiſſement, & conſervation dudit Ordre.

79. Avenant (ce que Dieu ne vüeille) que le Roy, Chef & Souverain, tombât malade au temps de la celebration de ladite Feſte & Ceremonie, & que pour cette occaſion il n'y pût aſſiſter,

en ce cas leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, ne délaiſſeront de ſe trouver au Service de l'Egliſe : mais ne porteront leurs grands manteaux, ains ſeulement leurs Colliers : & neantmoins durant la Ceremonie feront leurs reverences au haut Dais, qui ſera preparé pour le Roy, tout ainſi que s'il eſtoit preſent. Et recevront aprés la penſion de leurs Commandes, tout ainſi que ſi ſa Majeſté avoit eſté preſente audit Chapitre.

80. Seront éleus tous les ans trois deſdits Commandeurs, qui s'appelleront les Commiſſaires, pour l'obſervation des Statuts dudit Ordre, dont l'un ſera Eccleſiaſtique, & les deux autres Laïcs : leſquels s'aſſembleront tous les trois mois le premier Dimanche d'un deſdits mois, avec le Chancelier dudit Ordre, pour conferer par enſemble, & tenir ſa Majeſté avertie de ce qu'ils trouveront avoir eſté fait par leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, contrevenants à l'Inſtitution dudit Ordre : afin de faire le tout rediger par écrit, pour en faire puis aprés au prochain Chapitre fidel rapport à ſadite

Majeſté : auſquels ſera baillé inſtruction ſignée dudit Souverain & dudit Greffier, de ce qu'ils auront à faire durant ladite année. Leſdits Commiſſaires auront auſſi la charge d'avertir les nommez pour entrer en l'Ordre, de ce qu'ils auront à faire.

81. Et s'il eſt ſceu qu'aucuns deſdits Commandeurs ayent forfait en leur honneur, ou commis acte indigne de leur profeſſion & de leur devoir : comme s'ils eſtoient attaints & convaincus de crime d'hereſie, trahiſon, fuite de bataille, ſacrilege, volerie, detention de biens Eccleſiaſtiques, & autres actes indignes de Gentils-hommes, faiſans profeſſion d'honneur & de vertu, & ce par bonnes & ſuffiſantes preuves : en ce cas nous voulons qu'ils ſoient privez & dégradez dudit Ordre : & ſoit aviſé audit Chapitre à la correction & punition d'iceux, ſelon que le cas le requerra.

82. Afin qu'il ſoit memoire à toûjours de l'élection que nous avons faite de ladite Egliſe du Convent des Auguſtins de noſtredite bonne ville de Paris, pour y celebrer les Feſtes de la Ce-

remonie dudit Ordre. Nous avons ordonné & ordonnons auſdits Religieux & Convent, la ſomme de trois cens trente-trois écus un tiers de rente par chacun an : dont ſeront expediez & paſſez les contrats pour ce neceſſaires ; à la charge qu'ils ſeront tenus dire par chacun jour de l'année deux Meſſes, l'une haute pour la proſperité & ſanté dudit Souverain, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre ; & l'autre baſſe pour les trépaſſez : dont nous chargeons noſtredit grand Aumônier avoir ſoin, afin que noſtre intention ſoit ſuivie, & ledit Service fait ainſi qu'il appartient.

83. Et parce que ledit Ordre eſt inſtitué en l'honneur de Dieu & du benoiſt ſaint Eſprit, qui a pour agreable les cœurs plus humiliez, Ordonnons qu'il n'y aura au marcher dudit Ordre, ny aux ſeances, aucune diſpute pour les rangs ; ains que chacun marchera ſelon l'antiquité de ſa reception. Sçavoir eſt, aprés nos Enfans & Freres, les Princes de noſtre Sang, les Princes iſſus de Maiſon Souveraine, qui ſont Ducs, puis les Princes qui ne ſeront

Ducs, & aprés eux les Ducs, qui ne ſeront que Gentils-hommes, en gardant l'ordre & rang qui leur eſt attribué par la creation de leurs Duchez: & aprés les Commandeurs, ſelon l'antiquité de leur reception audit Ordre: Sauf pour le regard de ceux qui ont eſté par nous choiſis & éleus pour entrer au preſent Ordre dés la premiere inſtitution d'iceluy, leſquels garderont le rang de leur reception en l'Ordre ſaint Michel, encores qu'ils reçoivent l'Habit dudit Ordre aprés les autres.

84. Voulons & entendons que leſdits Commandeurs ayent & tiennent cy-aprés en tous lieux tel rang, ſeance, autoritez & prerogatives, que ſouloient avoir les Chevaliers de l'Ordre de ſaint Michel: Declarant que ceux qui ſeront Chevaliers dudit Ordre ſaint Michel, & Commandeurs de celuy du ſaint Eſprit, precederont ceux qui n'auront que l'Ordre dudit ſaint Michel, attendu qu'ils ſont honorez des deux enſemble. S'entendant toutefois ce preſent article, pour les Seigneurs & Gentils-hommes ſeulement, qui n'ont autre rang, ny ſeance, que

celuy qui leur eſt acquis par l'Ordre.

85. Tous leſdits Prelats, Commandeurs & Officiers porteront à jamais la Croix de velours, couſuë ſur le côté gauche de leurs manteaux, robbes, & autres habillemens de deſſus : Nous ſeuls & nos Succeſſeurs, la porteront aux habillemens de deſſous, au milieu de l'eſtomach, quand bon nous ſemblera, & en ceux de deſſus au côté gauche, de même grandeur que leſdits Commandeurs. Ladite Croix, qui ſera couſuë ſur leſdits habillemens & manteaux, pour le regard deſdits Prelats, Commandeurs & Officiers, ſera toûjours de velours jaune orangé : reſervé en faits de guerre que Nous permettrons auſdits Commandeurs & Officiers qui s'y trouveront, la porter de toile d'argent, ou velours blanc faite en la forme d'une Croix de Malthe, au milieu de laquelle il y aura une Colombe figurée en broderie d'argent, & aux angles des rais & fleurs de Lis d'argent, de la grandeur, & ſelon le portrait que Nous en avons fait faire.

86. Leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs,

Commandeurs, & Officiers, porteront auſſi une Croix dudit Ordre pendante au col à un ruban de ſoye de couleur bleuë celeſte : ladite Croix auſſi faite en la forme de celle de Malthe, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu ſans émail. Dans les angles y aura une fleur de lys : & ſur le milieu, ceux qui ſeront Chevaliers de l'Ordre ſaint Michel, porteront la marque dudit Ordre d'un côté, & de l'autre une Colombe, qui ſera portée des deux coſtez, par leſdits Cardinaux & Prelats, & ceux qui ne ſeront dudit Ordre de ſaint Michel.

87. Pour marque & connoiſſance dudit Ordre & des Commandeurs qui en ſeront, Nous donnerons à chacun Commandeur un Collier d'or, fait à fleurs de lys, & trois divers chiffres entrelaſſez de nœuds, de la façon de la broderie du manteau. Lequel Collier ſera toûjours du poids de deux cens écus ou environ, ſans eſtre enrichy de pierreries, ny autres choſes. Et ne le pourront leſdits Commandeurs vendre, engager ny aliener, pour quelque neceſſité ou cauſe, ne en quelque maniere que ce ſoit : Ains demeurera, ſera &

appartiendra toûjours audit Ordre ; & ſeront tenus les heritiers deſdits Commandeurs qui ſeront decedez, le rapporter & remettre és mains dudit grand Treſorier de l'Ordre, trois mois aprés ledit decez au plus tard, duquel Treſorier ils retireront recepiſſé pour leur décharge.

88. Les Habillemens de l'Ordre demeureront en la garde dudit grand Treſorier, pour eſtre mieux conſervez : & ſi aucun deſdits Commandeurs alloit de vie à trépas, ſeſdits heritiers ne pourront prétendre auſdits Habillemens, leſquels demeureront audit Ordre, pour ſervir à celuy qui ſuccedera en ſa place, lequel ſera tenu de payer aux heritiers dudit deffunt, des deniers de la premiere année de ſa Commande, la valeur dudit grand Manteau & Mantelet, qui luy ſera affecté, dont l'eſtimation ſera faite par le Chancelier, appellez avec luy les Officiers dudit Ordre.

89. Tous leſdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs dudit Ordre, ſeront tenus à leur reception fournir & payer és mains dudit grand Treſorier, la ſomme de dix écus d'or ſol : leſquels dix écus nous avons dés à preſent aumô-

nez au Convent deſdits Auguſtins.

90. Et pource qu'il eſt raiſonnable que ceux qui ſe veulent principalement dedier à Dieu, & en porter ſigne exterieur, ſoient aſtraints à plus grandes prieres & exercices ſpirituels que les autres : Nous exhortons & prions tant qu'il nous eſt poſſible, tous ceux dudit Ordre, à ſe rendre ſoigneux d'aſſiſter chacun jour devotement au ſaint Sacrifice de la Meſſe, s'ils ont le moyen & le loiſir : & aux jours de Feſtes à la celebration du Service divin. Mais ſçachent qu'ils ſont obligez à dire chacun jour un Chapelet d'un dixain qu'ils porteront ordinairement ſur eux, & les Heures du ſaint Eſprit, avec les Hymnes & Oraiſons qui ſeront dedans un Livre que nous leur donnerons à leur reception : ou bien les ſept Pſeaumes Penitentiaux, avec les Oraiſons qui ſeront faites ſur chacun Pſeaume, la Litanie ſuivie des Oraiſons ordinaires, qui ſeront auſſi dans ledit Livre : & où ils ſeront défaillans aux choſes ſuſdites, ſeront obligez de donner une aumône aux pauvres. Plus nous leur enjoignons de ne faillir deux fois l'an pour le moins ſe confeſſer à perſonnes

conſtituées en autorité en l'Egliſe, & recevoir le precieux Corps de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, aux premier jour de Janvier, & Feſte de la Pentecoſte. Ordonnant que eſdits jours, & tous autres, eſquels par devotion ils communieront en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, ils ſoient tenus durant la Meſſe, & icelle Communion, porter le Collier dudit Ordre, ſur peine contre ceux qui défaudront en une même année à communier eſdits deux jours, de perdre le revenu de leur Commande durant ladite année. Et où il adviendroit qu'aucuns deſdits Commandeurs & Officiers perſeveraſſent trois années conſecutives à ne communier eſdits jours, en ce cas la Croix & l'Habit dudit Ordre leur ſeront oſtez, & pour telle volonté endurcie ſeront privez de l'Ordre. Mais ſi aucun d'eux y faut ſeulement à l'une deſdites deux fois en une année, ſera retenu des fruits de ſa Commande la cinquiéme partie du revenu d'une année : laquelle nous avons dés à preſent aumônée auſdits Auguſtins. Partant leſdits Cardinaux & Prelats ſeront tenus jurer tous les ans au Chapitre ſur leurs ſaints Ordres, &

les Commandeurs & Officiers ſur les ſaints Evangiles, avoir fait leurs Pâques eſdits deux jours de Feſte.

91. Nous & leſdits Commandeurs, porterons toûjours le grand Collier de l'Ordre aux quatre Feſtes annuelles, quand nous irons à la Meſſe, aux Proceſſions generales, & autres Actes publics qui ſe font aux Egliſes, & és Entrées que nous ferons és villes de nôtre Royaume, eſquelles il y a Cour de Parlement : & pareillement toutes & quantes fois qu'il leur ſera ordonné par le Souverain de l'Ordre.

92. Eſtant cet Ordre inſtitué pour la deffenſe de noſtre Foy & Religion, & de noſtre Perſonne & Eſtat, tous leſdits Commandeurs & Officiers ſeront tenus nous venir trouver toutes les fois que nous les manderons, accompagnez ſelon leurs qualitez, payans par tout où ils paſſeront, de gré à gré, & ſans aucune foule de noſtre peuple, ſur peine d'eſtre dégradez & privez de l'Ordre.

93. Eſtant cette Compagnie & Societé inſtituée en l'honneur de Dieu, lequel nous commande & enjoint d'exercer toute fraternité & dilection les uns

envers les autres, Nous ordonnons aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, de dépoſer dés à preſent toute eſpece d'envie, inimitié & rancune, qu'ils pourroient avoir les uns contre les autres, pour d'oreſnavant & à jamais vivre enſemblement en toute vraye & bonne amitié, concorde & union: Comme Nous declarons avoir volonté de faire de noſtre part envers eux, les ſoûtenir, défendre, honorer & gratifier en ce qui ſe preſentera, comme leurs qualitez & vertus le meritent, & le lien de fraternité, duquel les avons honorez.

94. Et ſi aucun debat ou contention ſurvenoit par cy aprés entre aucuns Commandeurs ou Officiers dudit Ordre, dont vray-ſemblablement l'on peut douter que voye de fait ſe peut enſuivre: Nous promettons que la choſe venuë à nôtre connoiſſance, nous défendrons incontinent par nos lettres aux parties toutes voyes de fait, & que leſdits debats ſeront par nous vuidez & terminez par l'avis deſdits Confreres & Commandeurs qui ſeront prés de Nous, le plûtôt que faire ſe pourra, leſdites parties oüies en ce qu'elles voudront

dire l'une contre l'autre : Leſquelles ſeront tenuës à cette fin d'y comparoir, ou Procureur pour elles, & obtemperer à l'appointement qui ſur ce ſera fait par Nous & leſdits Commandeurs. Sauf par tout le droit & hauteſſe de nôtre Juſtice & autorité Royale, & de nos Succeſſeurs.

95. Et en cas que ladite querelle ou debat ne puiſſe eſtre vuidée avant la Ceremonie, & qu'il y ait à l'occaſion de ladite querelle quelque rancune ou inimitié entre leſdits Commandeurs : ceux qui auront ladite querelle ne pourront durant icelle aſſiſter à ladite Ceremonie.

96. Nous ordonnons auſſi auſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, s'il vient à leur connoiſſance y avoir querelle, debat, ou contention entre deux Confreres dudit Ordre, nous en avertir diligemment, afin d'y pourvoir.

97. Aprés avoir eſtably & ſtatué en cet Ordre, ce qui Nous a ſemblé eſtre plus neceſſaire & important, il eſt mal-aiſé d'avoir par même moyen préveu à faciliter toutes les executions qui y ſeront neceſſaires, & que cha-

eun jour, aydant Dieu, l'experience nous monſtrera ce qu'il y faudra ajoûter & interpreter. Au moyen dequoy avons remis à Nous & à nos Succeſſeurs de pouvoir ce faire, & eſtablir toutes Loix, Statuts, & autres Ordonnances, qui ſe trouveront ſaintes & raiſonnables, & icelles incorporer & ajoûter au livre de nôtre Ordre: pourveu toutefois que leſdites Ordonnances ne changent, alterent ou diminuent en rien les choſes ja par Nous eſtablies & ordonnées. Et principalement celle que Nous tenons irrevocable, & deſquels nous avons fait Serment de ne Nous diſpenſer jamais, & qu'elles ſoient leües, publiées, & regiſtrées, és Aſſemblées generales de l'Ordre, qui ſe feront par chacun an, & approuvées par les deux tiers des Commandeurs qui s'y trouveront.

Si promettons pour Nous & nos Succeſſeurs Rois de France, Chefs Souverains, Grands Maîtres dudit Ordre du ſaint Eſprit, garder & accomplir à nôtre pouvoir les ſuſdits points, Articles, Ordonnances & Conſtitutions, entierement, inviolablement & à toûjours, ſelon le Vœu & Serment

ſolemnel que Nous en avons fait.

En témoin dequoy, & à fin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours. Nous avons ſigné ces preſentes de nôtre propre main, & à icelles fait apposer nôtre Scel.

DONNÉ à Paris au mois de Decembre, l'an de grace mil cinq cens ſoixante dix-huit. Et de nôtre regne le cinquiéme.

Ainſi Signé, HENRY.

Et ſur le reply,

Par le Roy.

DE NEUF-VILLE.

Et plus bas,

VISA.

Et ſcellé du grand Sceau de cire verte, pendant à lacs de ſoye verte & rouge.

PRIVILEGES, FRANCHISES & Immunitez données & octroyées par HENRY III. de ce nom, Roy de France & de Pologne, Chef, Souverain Grand Maître & premier Fondateur de l'Ordre & Milice du saint Esprit, aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne : A tous presens & à venir ; Salut. Comme nous ayons puis n'agueres en l'honneur de Dieu, & pour toûjours décorer & illustrer de plus en plus l'état & ordre de la Noblesse de nostre Royaume, créé, institué & étably un Ordre & Milice sous le nom & titre du benoist S. Esprit, auquel nous avons déliberé & resolu appeller & associer des Cardinaux, Prelats, Princes, Seigneurs & principaux Gentils-hommes de nostre Royaume, outre les Officiers, desquels nostredit Ordre est composé. Et tout ainsi que nous esperons que Dieu nous

fera la grace de remplir ledit Ordre de pluſieurs grands Perſonnages, dont les ſervices nous ſont tres recommandables. Auſſi noſtre intention eſt de rendre tous ceux que nous y appellerons, joüiſſans de pluſieurs beaux & grands privileges ; afin de faire connoître à un chacun en quelle recommandation nous avons, tant ledit nouvel Ordre par nous inſtitué, que les perſonnes que nous y appellerons, les faiſans en tout ce que nous pourrons reſſentir de nos graces & liberalitez. SÇAVOIR FAISONS, qu'ayant égard & conſideration aux bons, agreables & recommandables ſervices que nous eſperons à l'avenir recevoir de tous ceux dudit Ordre, & afin que perſonne ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance de noſtre bonne & ſincere intention en cet endroit: AVONS dit, declaré, voulu & ordonné, & de noſtre propre mouvement, grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, diſons, declarons, voulons, ordonnons & nous plaiſt par ces preſentes, Que tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & Officiers qui ont eſté & ſeront cy-aprés receus & admis audit Ordre, ſoient & de-

meurent toûjours & à perpetuité ; francs, quittes, & exempts de tous emprunts, ſubſides, impoſitions, peages, travers, paſſages, fortifications, reparations, gardes & guets de Villes, Châteaux & Fortereſſes, ne de comparoir, envoyer ou contribuer au ban & arriere-ban qui ſeront levez en cedit Royaume, & joüiſſent entierement de tous & chacuns les privileges, franchiſes, libertez & exemptions dont joüiſſent, doivent & ont accoutumé joüir nos Officiers Domeſtiques & Commançaux, nonobſtant quelconques Lettres, Ordonnances & Mandemens que nous & nos Succeſſeurs pourrions faire expedier pour la levée des choſes ſuſdites, par leſquelles ſeroit mandé y comprendre exempts & non exempts, privilegiez & non privilegiez. Et outre, de nos plus ample grace & autorité Royale, voulons, ordonnons, & nous plaiſt, qu'ils ſoient & demeurent auſſi francs, quittes & exempts de nous payer à l'avenir aucuns rachapts, ſous-rachapts, quints, requints, lots, ventes, & autres droits & devoirs Seigneuriaux, tant des terres & heritages qu'ils vendront & acheteront, que de ceux

qui leur aviendront par ſucceſſion, donation ou autrement, en quelque païs & Provinces qu'ils ſoient ſituez & aſſis, tenus & mouvans de nous, ſans qu'à l'occaſion des Coutumes de noſtredit Royaume, portans que le vendeur eſt tenu de payer le quint du prix de la vendition du Fief ou autre au contraire, il puiſſe eſtre aucune choſe demandé auſdits Cardinaux, Prelats Commandeurs & Officiers de noſtredit Ordre, ne à ceux de qui ils auront fait leſdites acquiſitions, à quelques ſommes de deniers, valeur & eſtimation que leſdits droits & devoirs Seigneuriaux ſe puiſſent monter, que nous leur avons dés à preſent donnez, quittez & remis, donnons, quittons & remettons par ceſdites preſentes, pour nous & nos ſucceſſeurs Rois à perpetuité. Voulons & Ordonnons auſſi, que leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers ayent leurs cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & hypothequaires quand bon leur ſemblera, tant en demandant qu'en deffendant, & celles où ils voudront ſe joindre ou prendre l'aveu, charge, garantie & deffences, commiſes pardevant nos amez & feaux

Conſeillers les gens tenans les Requêtes de noſtre Palais à Paris, ſans qu'ils ſoient tenus plaider ailleurs, ſi bon ne leur ſemble, & qu'à cette fin leur ſeront expediées nos Lettres vulgairement appellées *Committimus*, ainſi qu'il eſt accoutumé faire à noſdits Officiers Domeſtiques & Commançaux. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Treſoriers generaux de nos Finances, Baillifs, Senechaux ou leurs Lieutenans, Eleus ſur le fait de nos Aydes & Tailles, & tous nos autres Juges & Officiers qu'il appartiendra, que ces preſentes ils faſſent lire, publier & enregiſtrer, garder & obſerver de point en point ſelon leur forme & teneur, ſans y faire aucune difficulté, ny ſouffrir ny permettre y eſtre contrevenu en aucune maniere: & du contenu en icelles faire, laiſſer & ſouffrir joüir & uſer pleinement & paiſiblement leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, ſans en ce leur faire, mettre, ou donner ne ſouffrir leur eſtre fait, mis ou donné aucun trouble ou empêche-

ment au contraire: CAR tel eſt noſtre plaiſir. Et pour ce que de ceſdites preſentes l'on pourra avoir affaire en pluſieurs & divers lieux, nous voulons qu'au vidimus d'icelles fait ſous ſcel Royal, ou deuëment collationné par l'un de nos amez & feaux Nottaires & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme au preſent Original: auquel afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours, nous avons fait mettre noſtre Scel, ſauf en autres choſes noſtre droit, & l'autruy en toutes. DONNE' à Paris au mois de Mars, l'an de grace mil cinq cent quatre-vingt. Et de noſtre Regne le ſixiéme. Ainſi ſigné HENRY. *Et ſur le reply*, Par le Roy, BRULART. Et à côté, *Viſa*. Et ſcellé de cire verte du grand Sceau, en lacs de ſoye verte & rouge. *Et ſur ledit reply eſt écrit*, Leuës, publiées & regiſtrées, oüy, & ce conſentant le Procureur general du Roy. A Paris en Parlement le 29. Juillet 1580. Signé, DU TILLET. *Plus eſt écrit ſur ledit reply*, Leuës, publiées & regiſtrées ſemblablement en la Chambre des Comptes, oüy, & ce requerant le Procureur general du Roy, ainſi qu'il eſt contenu en l'Arreſt ſur ce fait,

Le 8. Aouſt 1581. Ainſi ſigné, DE LA FONTAINE. *Semblablement eſt écrit ſur ledit reply*, Leuës, publiées & regiſtrées, oüy, & ce requerant le Procureur general du Roy, aux charges contenuës en l'Arreſt donné ce jourd'huy en la Cour des Aydes, le 30. Aouſt 1581. Signé, PONCET.

EXTRAIT DES REGISTRES de la Chambre des Comptes.

VEU par la Chambre les Lettres Patentes du Roy en forme de juſſion, données à S. Maur des Foſſez le 4. jour du preſent mois, ſignées de ſa main; & plus bas, par le Roy, BRULART. Par leſquelles ledit Seigneur luy mande, commande, & tres-expreſſément enjoint, que ſans attendre autre plus exprés commandement de ſa Majeſté, ſoit de bouche ou par écrit, elle ait à proceder à la publication, verification & enterinement d'autres ſes Lettres Patentes en forme de Chartre, cy-attachées ſous le contre-ſcel de la Chancellerie par ſa Majeſté, octroyées aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs &

& Officiers de l'Ordre & Milice du benoiſt S. Eſprit, pour raiſon de leurs Privileges; ſans y faire aucune reſtriction, modification, ne reſervation du contenu en icelles. Mêmes pour raiſon des fortifications & autres charges publiques, pour la deffenſe & conſervation, tant de la Ville de Paris, que autres Villes de ce Royaume, eſquelles leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre auront Maiſons & domiciles, & auſſi ſans que le Treſorier dudit Ordre ſoit aucunement tenu ne contraint pour raiſon de ſondit Office, compter en ladite Chambre, ains aux Chapitres generaux dudit Ordre, ainſi qu'il eſt porté par les Ordonnances & Statuts d'iceluy, comme au plus au long le contiennent leſdites Lettres. VEU auſſi celles en forme de Chartre, cy-attachées ſous le contre-ſcel de la Chancellerie, avec autres precedentes Lettres de juſſion du 12. Avril dernier, & Arreſts de ladite Chambre des 9. Decembre & 12. Juillet auſſi derniers, intervenus ſur icelles: Tout conſideré. LA CHAMBRE de l'exprés commandement du Roy, a Ordonné & Ordon-

ne, que les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre & Milice du benoiſt S. Eſprit, joüiront de tous & chacuns les Privileges, Franchiſes, libertez & immunitez declarées és ſuſdites Lettres de Chartre, hormis toutefois pour le fait des fortifications, tant de la Ville de Paris qu'autres de ce Royaume, eſquelles ils auront maiſons & domicile. Et pour le regard du Treſorier dudit Ordre, comptera ſi bon luy ſemble pardevant le Souverain d'iceluy, ſuivant les Statuts dudit Ordre. Fait le 8. Aouſt 1581. Et au deſſous eſt écrit, *Extrait des Regiſtres de la Chambre des Comptes.* Ainſi ſigné, DE LA FONTAINE.

EXTRAIT DES REGISTRES de la Cour des Aydes.

Plaidoyé des Gens du Roy de la Cour des Aydes.

AUJOURD'HUY procedant par la Cour à la publication & verification des Lettres Patentes du Roy en forme de Chartre, données à Paris au

mois de Mars 1580. ſignées HENRY, & ſur le reply, par le Roy BRULART, & ſcellées en lacs de ſoye rouge & verte de cire verte du grand Sceau ; contenant les Privileges octroyez par ſa Majeſté aux Cardinaux, Prelats, Princes, Seigneurs & Officiers de l'Ordre étably par ſadite Majeſté, en l'honneur & ſous le titre du benoiſt S. Eſprit. Et aprés lecture faite deſdites Lettres en Jugement, Aubert pour le Procureur general du Roy a remontré, qu'entre les autres graves propos de Seneque, tres-illuſtre Senateur Romain, il diſoit qu'encores que les Empereurs & Rois de la terre tinſſent tout le monde ſous leur puiſſance, & qu'ils poſſedaſſent toutes choſes, neanmoins il y en avoit, voire de plus precieuſes qui leur défailloient quelques-fois au beſoin. C'eſt à ſçavoir les francs, loyaux & veritables amis. Pour cette occaſion un Roy des Numides proche de ſon decez (ainſi que recite Saluſte) remontroit à ſes enfans qu'en grandes Armées & grands Treſors ne conſiſtoit pas la plus aſſurée deffence d'un Royaume, mais en hommes d'entiere affection, de valeur éprouvée & de fidelité inviolable.

Et parce que tels cœurs genereux ne ſe pouvoient conquerir par armes ne gagner par argent, les Rois ne les pouvoient rendre entierement leurs par autres meilleurs moyens que par faveur, par humanité, par amitié & par douceur. Or ſi l'on conſidere de prés les cauſes pour leſquelles la Couronne de France, à compter depuis le Roy Pharamond, a duré prés de douze cens ans, l'on peut dire avec raiſon que nos Rois inſpirez de Dieu Tout-puiſſant, ont ſceu tres-bien mettre en effet les prudentes remontrances que les Sages avoient laiſſées par écrit. Car encores qu'ils ſe ſoient toûjours maintenus ſelon la grave dignité bien-ſeante à la Majeſté Royale, ſi n'ont-ils laiſſé de s'accompagner favorablement de ceux leſquels en vertus & perfections ſurpaſſoient de bien haut le commun ordinaire des hommes. Suivant tels exemples, il a pleu au Roy établir un Ordre Militaire en l'honneur & ſous le titre du S. Eſprit, & le compoſer de la propre perſonne de ſa Majeſté pour en eſtre le Chef Souverain, & l'accompagner de Meſſieurs les Cardinaux & Prelats, Princes & Seigneurs de ce

Royaume, & d'un Chancelier, qui excelleroient en toutes les grandes vertus neceſſaires pour la conſervation d'une ſi grande Monarchie. Et parce que le Roy les a par les Statuts de ſon Ordre ornez & illuſtrez de toutes manieres de faveurs, il a piû à ſa Majeſté leur octroyer encores & auſdits Officiers de même Ordre, les Privileges contenus és Lettres qui preſentement ont été leuës. Elles contiennent une vive & perdurable exhortation à toute la Nobleſſe de ſe rendre obeïſſans à Dieu, fideles & affectionnez au Roy, doux à ſes ſujets, & neanmoins preux, hardis & magnanimes contre les ennemis de ſon Etat & de ſa Couronne : & partant a conſenty & requis la publication & verification deſdites Lettres Patentes. LA COUR a Ordonné & Ordonne que ſur le reply deſdites Lettres ſera mis : Leuës, publiées & enregiſtrées, oüy, & ce conſentant & requerant le Procureur general du Roy, ſelon qu'il eſt contenu en l'Arreſt de ce jourd'huy. Fait le 30. Aouſt 1581. Ainſi ſigné, PONCET.

EXTRAIT DES REGISTRES de la Cour des Aydes.

VEU par la Cour les Lettres patentes du Roy en forme de Chartre, données à Paris au mois de Mars 1580. ſignées de ſa main, & ſur le reply, Par le Roy BRULART; par leſquelles en conſideration des bons, agreables & recommandables ſervices que ledit Seigneur eſpere à l'avenir recevoir des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers qui ont eſté & ſeront cy-aprés receus & admis à la Milice n'agueres créé & établie ſous le nom & titre du benoiſt S. Eſprit : VEUT & ordonne de ſon propre mouvement, grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, que tous ceux dudit Ordre ſoient & demeurent toûjours & à perpetuité francs, quittes & exempts de tous emprunts, ſubſides & impoſitions, peages, travers, paſſages, fortifications, reparations, gardes de guet de Villes, Chaſteaux & Fortereſſes, ne de comparoir au ban & arriere-ban, & joüiſſent entierement de tous & chacuns les Privileges Franchiſes, libertez & exemptions dont joüiſſent, doivent & ont accoutumé joüir ſes Officiers Domeſtiques & Commançaux, nonoſtant quelconques Lettres, Ordonnances Mandemens qui ſe pourroient expedier pour la levée des choſes ſuſdites, par leſquelles roit mandé y comprendre exemts & n exemts, privilegiez & non privilegiez.

outre ledit Seigneur veut & ordonne qu'ils ſoient & demeurent auſſi quittes, francs & exemts de luy payer à l'avenir aucuns rachats, quints, requints, lots, ventes & autre droits & devoirs Seigneuriaux, tant des terres & heritages qu'ils vendront & acheteront, que de ceux qui leur aviendront par ſucceſſion, donation ou autrement, tenus & mouvans de luy, à quelques ſommes que leſdits droits & devoirs Seigneuriaux puiſſent monter, que ledit Seigneur leur donne, quitte & remet pour luy & ſes ſucceſſeurs Rois à perpetuité. Outre ledit Seigneur veut & ordonne que leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers ayent leurs cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & hypotequaires quand bon leur ſemblera, tant en demandant qu'en deffendant, & celles où ils voudront ſe joindre ou prendre l'aveu, garantie ou deffence commiſe pardevant les gens tenans les Requeſtes du Palais, ſans qu'ils ſoient tenus plaider ailleurs ſi bon leur ſemble, & qu'à cette fin leur ſoient expediées Lettres vulgairement appellées *Committimus*, ainſi qu'il eſt accoutumé faire auſdits Officiers Domeſtiques & Commançaux. Les Concluſions du Procureur general du Roy, & tout conſideré :

LA COUR a Ordonné & Ordonne que les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre & Milice du benoiſt S. Eſprit, joüiront de tous & chacuns les Privileges, franchiſes & immunitez contenuës eſdites Lettres de Chartre, fors & excepté des fortifications des Villes eſquelles ils ſont demourans, & des choſes qui ſeront ordonnées

en cas de peril éminent, & ſans que pour rai ſon de la conceſſion faite auſdits Cardinaux Prelats, Commandeurs & Officiers deſdite Lettres en forme de *Committimus*, l'on puiſſ diſtraire les cauſes appartenans aux Eleus e premiere inſtance, & par appel en ladi Cour, leſquelles pour l'excellence & digni deſdits Cardinaux, Prelats, Commandeu & Officiers dudit Ordre ſeront traitées e premiere inſtance en ladite Cour. *Pronon le 31. Aouſt* 1581. Ainſi ſigné PONCET.

Aol 1470514

D 32

D. 35.